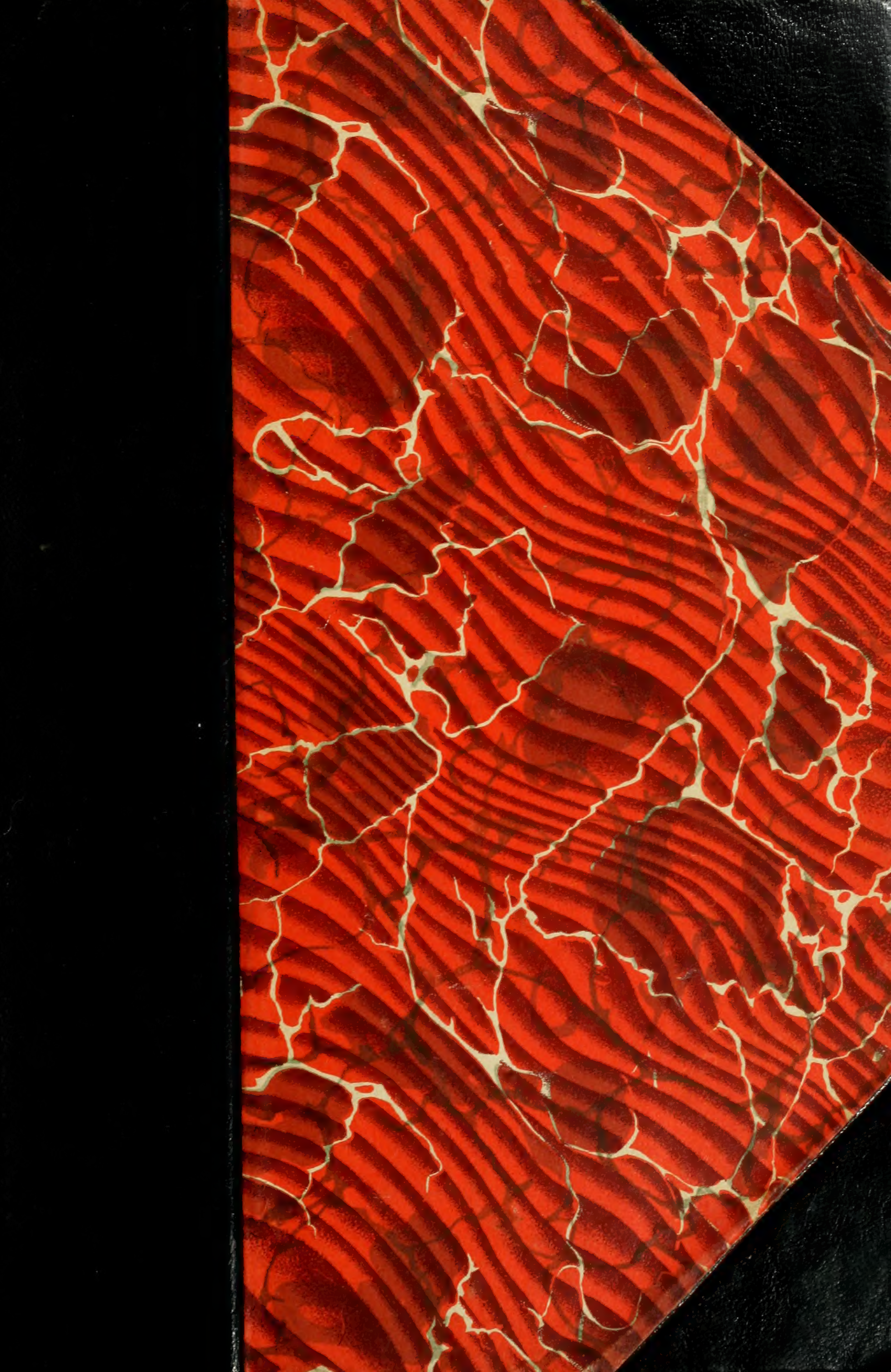
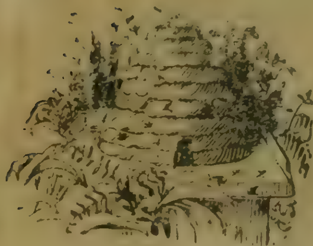


JÉRÉMIE

L'EFFORT





IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
116, Rue du Magasin de l'Etat, 116
PORT-AU-PRINCE

1905

ERRATA

Page 4, en ce moment, lisez, à ce moment.
— 79, en temps, lisez, en tant qu'être raisonnable.
— 101, la bamboula, lisez, le bamboula.
— 158, à la lueur, lisez, à la lumière.
— 184, les hommes et les richesses, lisez, les honneurs et les richesses.
— 246, n'ont point été, lisez, n'aient point été mis.
— 264, n'ait un effet, lisez, ait un effet.
— 296, 299, en 1897, lisez, en 1898.
— 317, l'exploitation, lisez, l'exportation de leurs denrées.
— 243, a agrandi, lisez, a grandi.

JERÉMIE

L'EFFORT





Léonce Régnier.

IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
116, Rue du Magasin de l'Etat, 116
PORT-AU-PRINCE

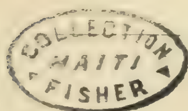
1905

A

La mémoire de mon père.



Au Lecteur

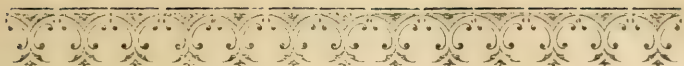


J'ai écrit ce livre en 1898, au lendemain d'une insulte faite à la raison par la force. Depuis, la diplomatie n'a pas changé d'allure. Sous le manteau de la civilisation la violence passe applaudie et les forts entre eux se montrent courtisans. Ma foi dans la destinée des petits Etats n'est pas ébranlée. Les demandes d'indemnités dérangent l'équilibre de leurs budgets et paralysent leur développement. Mais il est une règle de justice qui censure les abus. La somme des lumières fait la puissance morale d'un peuple ; sa personnalité s'affirme, à mesure que sa conscience s'éclaire. L'intensité de l'énergie collective résulte de la mise en valeur de toutes les forces individuelles marchant librement dans une direction commune.

Cet ouvrage, qui devait être dédié à l'Association du Centenaire de l'Indépendance nationale, paraît-il trop tard? Vous en jugerez, lecteur. Mais à cette minute où l'on entonne dans le monde antiléen un chant funèbre, je ne viens pas ériger un mausolée à ma patrie. Je crois à sa vitalité.

JÉRÉMIE.

Décembre 1904.



PREMIÈRE PARTIE

L'Homme & l'Intelligence

CHAPITRE PREMIER

De la nécessité de l'effort.

L'homme a le privilége d'étendre son empire sur tout ce qui l'entoure. Mais aucun privilége n'est gratuit, tout empire s'achète. La destinée humaine c'est le combat, c'est la nécessité de l'effort. Sur la surface du globe l'homme seul envisage le but de la vie, car seul il est doué d'intelligence et de volonté. Multiples sont ses facultés intellectuelles et morales dont l'entendement est la plus haute expression. Il discipline la force qui résume le jeu de la nature physique. Même aux âges préhistoriques il a centuplé dans sa personne cette force aveugle en accusant un cer-

tain degré d'intelligence, qui est l'adresse. Ce qui lui fait une place supérieure dans l'ontologie, c'est le principe de responsabilité qu'il porte en lui-même. Dieu a voulu qu'il soit ouvrier dans l'œuvre de sa perfection. Sa souveraineté a donc pour condition l'effort, l'effort étant la justification de la supériorité.

Mais, répondent quelques philosophes, si cette doctrine suffit au mystique, elle ne saurait satisfaire l'homme social qui constate qu'il y a des inégalités parmi les hommes et que cet empire qu'on leur désigne comme le résultat de leur activité est plutôt exercé par les mieux doués. Considérons moins l'homme espèce que l'homme individu. Dans le combat de la vie ce sont les individualités qui s'affirment ou s'effacent.

C'est l'inconscient qui détruit les espèces. Le fleuve du temps charrie vers le néant les débris des espèces vaincues et mutilées; l'humanité reste sur la rive, évoquant le passé, le recomposant par le souvenir. Elle survit à la destruction, se multiplie et se perfectionne.

L'humanité est une. Qu'importe que quelques-uns maintiennent les autres sous leur domination, cet accident cessera. L'idée, appliquée à l'espèce humaine, est universelle. Tout homme qui essaye de subjuguer son semblable en arrêtant son développement, tombe dans l'instinct féroce, avec moins d'excuse que le tigre des cavernes : il veut détruire ce qui fait la noblesse de sa propre espèce, l'intelligence. Ce qu'un homme se propose dans un but particulier est un terme moyen, le terme final est posé devant l'homme collectif. A mesure que l'effort personnel se dégage la sphère des idées se clarifie.

CHAPITRE II

La pensée est l'action de l'intelligence dans l'homme.

Dieu est le principe de l'activité. On dirait qu'il se plaît à recommencer le grand œuvre de la création. Les théories scientifiques, loin de démentir la Genèse, nous ramènent à l'origine où la volonté première s'est manifestée et nous montrent le germe de la perfectibilité se développant dans le temps. Après avoir démêlé le chaos, séparé les éléments qui rugissaient dans une immense confusion, le sublime ouvrier a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'appeler, à la même heure, tous les hommes à l'existence. Pour exercer sa puissance il a permis que la mort soit le germe de la vie. C'est ainsi que de la cendre des générations éteintes sortent des générations nouvelles, c'est ainsi que l'humanité assiste toujours à sa renaissance. L'action créatrice continue dans la perpétuité des âges. Lorsqu'un homme naît c'est une masse d'éléments en fusion qui tombe dans l'espace, un chaos à débrouiller. Mais le souffle divin est l'activité qui se meut dans cette masse. Dieu dit à l'homme : « Je te donne la liberté et la volonté. Sois co-auteur avec moi, sois ton propre auteur. » Dès lors l'évolution commence, dans ce petit univers qui est l'homme, un phénomène s'accomplit. Selon le langage véhément du poète,

De grands coups de tonnerre éclatent dans l'abîme.

Qu'un spectateur en ce moment essaye de sonder cette profondeur de l'être humain, partout autour de lui il entendra le retentissement du premier commandement : « que la lumière soit ! »

La culture de l'intelligence est donc la réalisation de l'être.

Notre dignité grandit avec nos vues : plus nos idées ont d'ampleur, et plus notre valeur s'accroit. L'homme instruit est un puissant facteur parce qu'il est homme dans l'acception virile du mot. Il exerce par sa mentalité une constante royauté. Là où l'homme inculte s'arrête, déconcerté ou vaincu, il s'avance, lui, écartant les ombres, appelant la lumière. Missionnaire de la pensée, il parle et agit au nom de la vision qui le tente et qui lui montre l'humanité. L'esprit est la substance de la vie. Le lierre caché au fond d'une cave cherche la lumière ; d'où l'école naturaliste est parvenue à reconnaître une intelligence dans la plante. Ce qui sauve la suprématie de l'homme, c'est le grand effort qu'il peut déployer dans l'exercice de l'intelligence en la portant vers différents objets; c'est le pouvoir qu'il a de combiner les faits appartenant à plusieurs ordres et de les diriger tous vers une fin unique.

La noblesse de la pensée est la seule qui ne soit pas contestable. Cette noblesse que l'on porte en soi dès sa naissance ne peut être avilie que par le mauvais usage qu'on en fait ; mais il nous est toujours possible de la reconquérir, sans nuire à personne, sans rien ravir à qui que ce soit. La pensée est un flambeau qui ne s'éteint pas au milieu des tempêtes, elle ne se dérobe qu'à ceux qui cherchent l'obscurité. Ceux qui l'aiment et qui s'identifient avec elle possèdent à la fois le bien et la science du bien. Pour réfléchir la lumière il faut être soi-même baigné

de clarté. Plus nous pensons, plus le sentiment de notre dignité s'accroît. La pensée fait de l'homme un instrument de progrès et le porte d'autant plus haut, qu'il obéit au désir de connaître. Le travail intellectuel donne un ressort solide à la volonté et la fait triompher des plus dures entraves. Mais ne nous trompons pas sur la nature de la pensée, ne la confondons pas avec l'instinct de la conservation. Ceux-là qui cultivent leur intelligence en vue d'annihiler les forces vives qui constituent les autres ne sont pas les vrais ouvriers de la pensée : la pensée, ce signe de noblesse que nous envisageons, ne les a pas affranchis. Le penseur c'est la vibration de la force initiale. Il place son point de départ dans sa nature perfectible. Tout ce qui est contraire à cette loi est pour lui contraire à la destinée d'un être intelligent et libre.

Tout homme a été créé pour donner la plus vaste extension à son cerveau, et là où l'accomplissement de ce devoir est impossible, nous disons qu'il y a quelque chose de contraire à l'ordre univeısel.

Lorsqu'on subordonne chez un homme quelconque la satisfaction de ce besoin impérieux à une position de fortune, à un genre d'occupations, on méconnaît la fin de son existence, on proteste contre la loi naturelle. Vous qui détournez la raison de sa voie, vous entretenez le désordre dans l'âme. Mais le désordre n'aura pas seulement pour conséquence d'asservir l'individu à ses penchants déréglés, le mal sera plus grand, son retentissement immense.

Les biens les plus précieux sont en nous : l'intelligence, la liberté et la volonté. Ce que nous considérons comme leur acquisition n'est autre chose que leur manifestation. Nous nous écartons de la voie naturelle, lorsque nous prétendons que

par droit de naissance certains hommes sont seuls appelés à jouir de ces biens qui sont des facultés innées. Il est certain que nous ne pensons pas tous avec la même vigueur et que, placés en face des mêmes événements, nous n'en percevons pas tous également les causes éloignées ou immédiates. Les uns, à première vue, prennent l'occasion pour la cause, les autres, l'effet. C'est là encore la preuve que l'intelligence exige un effort. Lorsque nous la mettons en activité pour saisir les rapports existant entre les phénomènes physiques ou moraux, nous l'appelons jugement. A cette phase encore il faut un mouvement pour nous dégager des erreurs qui nous viennent de nos passions et de nos préjugés. Toujours des entraves sur la route. C'est certainement par une erreur de jugement que l'on suppose que tel homme né dans telle condition sociale ne sera jamais un savant, que tel ouvrier restera médiocre toute sa vie, et telle race inférieure jusqu'à la fin des temps. Cet homme est ignorant parce que sa famille, privée de fortune, n'a pas pu le mettre à l'école : cet ouvrier est misérable parce que, sans ressources suffisantes, il n'a pas pu faire mieux ; cette race, vaincue par la force, a été refoulée sur une terre ingrate, éloignée du croisement qui facilite les influences réciproques. L'évolution continue dès que les circonstances déprimantes reculent. Lorsque nous faisons des recherches dans l'intérêt de la science et de la vérité, nous reconnaissons que l'homme, quel qu'il soit, reçoit des idées du dehors et que, pour éprouver le plaisir et la joie, il transforme les choses et plie à ses besoins les agents naturels. Ce qui est encore plus merveilleux, nous constatons qu'il est lui-même une idée en développement et que son imagination lui permet d'imiter et d'inventer. Il a créé le livre des souvenirs afin

d'enseigner aux générations futures les faits du passé; ces générations tireront du passé une induction qu'elles appelleront la philosophie de l'histoire.

Tous ont le droit de tirer profit du premier des biens, l'intelligence, et c'est un devoir pour tous de l'utiliser, de la pousser à ses conséquences logiques. Dans le cours des temps des classes se sont formées, divisées par la force et l'habileté; serait-il sensé de soutenir que cette organisation ambrionnaire est parfaite et que, par une loi d'atavisme, les fils des vaincus ne seront jamais forts, jamais habiles?

La lutte est la condition de la vie, mais l'homme a souvent besoin de poser quelque part ses pieds fatigués et meurtris sur la route et de se rafraîchir dans quelque oasis. Il faut quelque chose qu'il puisse aimer et admirer, quelque chose qui fasse le charme de sa vie. Il trouve cela en lui même et autour de lui. Tant qu'il est inculte son imagination ne soutient pas le vol de sa pensée, mais à mesure que son rayon visuel s'élargit des surprises infinies le captivent : l'intelligence offre tous ses attraits. L'étude devient alors une consolation pour lui, l'objet de son admiration est fixé. Il bénit le travail intellectuel qui lui procure tant de jouissances, qui lui fait comprendre les chefs-d'œuvre de la création. Il surprend le secret des arbres, des fleurs et des fruits. Tous les règnes de la nature passent devant lui. Il reconnait qu'il y a des liens nécessaires, indispensables entre toutes les choses qui existent dans l'univers. Il sait que la terre nourrit la plante par la sève, que la sève ne monte pas sans l'action des forces répandues dans l'atmosphère ; que lorsque la plante périt elle sert d'engrais à la terre ; que l'eau qui coule se change en vapeur grâce à la chaleur ; que le soleil n'est pas

étranger à ce mouvement ; en un mot, qu'il y a une vie universelle émanant d'une même source, découlant d'une seule et unique volonté. Il prend plaisir à interroger cette faculté qui lui permet de comprendre toutes ces choses. A force d'aimer il va jusqu'à l'enthousiasme. C'est à ce moment que l'intelligence, la liberté et la volonté combinées impriment à son effort un élan sublime : il devient génie. Connaissons-nous par avance ceux qui parviendront à cette puissance d'élévation ? Ce qui est certain, c'est que le génie est latent dans tout homme et que celui qui a su utiliser l'intelligence dans la plus large mesure étonne seul le monde.

Le fluide magnétique de la volonté met en saillie l'homme de génie agissant sur la société, soit comme artiste, soit comme savant, soit comme homme d'Etat. Pour le penseur qui suit dans son évolution continue l'activité consciente, la force ambiante n'exerce pas sur lui une action fatale au point d'en faire l'esclave soumis des suggestions du milieu. Nous sommes sans défense contre les fâcheuses influences du dehors lorsque nous ne trouvons pas en nous-mêmes assez de vigueur pour leur opposer une constante résistance. La chaleur de la conviction nous donne assez d'élasticité pour percer la couche épaisse des obstacles qui pèsent sur notre individualité et faire notre route avec aisance. L'homme qui se complait à la médiocrité n'y voit aucun mal, son horizon ne lui laisse pas concevoir quelque chose de mieux. Une fois que les appétits grossiers l'ont empoigné, il croit obéir nécessairement à une cause secrète. Celui qui a pris goût aux choses de l'esprit ne se résigne pas à ce rôle passif et sans grandeur. Il chutera certainement plus d'une fois, mais toujours il se relèvera pour planer. Une lecture, une pensée forte bien médi-

tée fait renaître en son âme une sensation contraire à celle qui enchaîne le vulgaire. La sensation intellectuelle écarte la sensation physique. Une pensée qui naît d'une noble impression pousse à l'héroïsme du dévouement et du sacrifice.

La flamme tend à monter. l'espérance entretient une douce chaleur dans l'âme et la pousse vers les régions salubres où s'offrent les grands aperçus. Plus nous nous sentons dégagés des liens de l'animalité, et plus nous avons confiance. L'homme instruit redoute l'affaiblissement de ses facultés. Dès que ce moment arrive pour lui, dès que son activité intellectuelle commence à décroître, il devient morose. C'est le glas de ses heures dernières, et dans tout œil qui se fixe sur lui il ne voit plus qu'un regard de pitié. La décrépitude est vraiment poignante, elle accable d'ironie nos efforts et atteste notre impuissance. Lorsque nous nous croyons encore une majesté et que les circonstances de tous les instants viennent prouver que nous ne sommes plus qu'une ruine, la déception précipite notre découragement final.

* *
*

Tous les droits dérivent de la pensée. La faculté du choix est ce qui constitue la liberté. Les phénomènes internes se succèdent à l'infini. Des faits purement moraux s'accomplissent dans l'homme, qui le portent au discernement. Il garde le souvenir des sensations mortes et démêle de la confusion de ses idées ce qui peut lui être utile ou nuisible. Dans le gouvernement de sa personnalité il exécute une série d'actes découlant de son propre jugement. Ce qui délibère chez lui, ce sont ses facultés appelées en conseil pour prendre une détermination. Les événements qui se déroulent dans la vie extérieure donnent une idée bien affaiblie de ceux qui se succèdent

dans la vie intérieure. Une victoire éclatante remportée sur un champ de bataille est loin de valoir en importance la défaite d'une heure que l'on inflige à ses mauvais instincts. Et dire que ces sortes de triomphes dont l'acteur est le seul témoin sont de tous les jours et de tous les instants. La paresse est le sommeil de la liberté. Si l'individu n'a pas assez d'énergie pour briser les liens qui le retiennent asservi, il a cessé d'être libre. Mais il est toujours en son pouvoir de le redevenir. Une passion ne détruit pas absolument les bons sentiments. C'est un obstacle à leur éclosion, le germe est toujours là qui n'attend qu'un moment pour se développer et s'épanouir. L'homme le sait, et c'est pourquoi il ne désespère pas de cultiver les bonnes semences déposées dans sa nature perfectible, alors même que les appétits grossiers semblent les dessécher. Un sage n'a pas craint de dire que l'homme est libre même vis-à-vis de Dieu.

* *
*

La volonté rend la liberté féconde en produits.
La volonté apparait au moment où nous prenons une détermination. Nous n'appelons pas détermination la résignation qui nous fait suivre passivement les exigences d'un quart d'heure que l'on dit fatal. Cet état d'âme serait plutôt l'obéissance à l'instinct mauvais. Ne l'avons-nous pas vu ? la liberté c'est la faculté du choix. Le mal entraine sans pitié; c'est la pente vertigineuse qui descend vers l'abime. Pour s'arrêter il faut un effort, c'est-à-dire un acte volontaire. Pour remonter il faut encore le concours de la volonté. Au-dessus de l'abime il y a le sommet ; mais le sommet est abrupt, on ne l'atteint pas d'un bond. Chaque étape est hérissée de difficultés. On y parvient les pieds saignants et le front en sueur.

Rappelons-nous que le vide n'est nulle part : la place d'où nous avons chassé une passion doit être occupée par une autre passion. A la passion du mal nous substituerons celle du bien. Là est la force efficace, le secret des beaux desseins. L'homme ne croit sincèrement avoir trouvé une vérité que lorsque cette vérité, née de la froide raison, est passée chez lui à l'état de sentiment. L'idée ne passionne, n'électrise qu'à cette dernière phase. Tant qu'elle exige une délibération, elle doit être soumise à l'épreuve de l'examen. C'est lorsqu'elle occupe une place dans le cœur qu'elle accomplit l'action. *Les grandes pensées viennent du cœur.*

La volonté, par laquelle nous résistons pour vaincre, a ses défaillances, tant qu'elle n'est pas réchauffée par le sentiment. Là est la chaleur vivifiante. La volonté puissante et souveraine n'est pas dans la tête, mais dans le cœur. La raison peut mener à l'orgueil, le cœur seul rend généreux et compatissant.

La passion corruptrice, c'est le dérèglement de l'esprit, c'est la volonté qui se cherche et qui ne s'est point affirmée. Mais ici encore les ressources sont innombrables. La faculté de sentir atteste la conscience. Le trouble de l'esprit c'est déjà la lutte engagée entre le jour et la nuit. Peu à peu des éclaircies se font, les rayons lumineux percent les ombres en quelques endroits, et lorsque le jour triomphe la raison s'affranchit.

CHAPITRE III

Les trois idéaux

Il y a l'idéal de *l'au-delà*, l'idéal individuel et l'idéal social. Les deux derniers se touchent étroitement sans se confondre. Le premier domine la création tout entière. C'est la manifestation la plus grandiose de l'amour, l'éternelle montée qui dirige toutes choses vers Dieu. L'homme et la société s'élèvent pour l'atteindre. De là cette vérité qu'il faut réaliser Dieu en soi.

L'idéal individuel, c'est la perfection de l'homme. Là est son premier devoir. Il a des facultés natives suffisantes pour satisfaire cette tendance. Le concours de ses semblables est ici un facteur secondaire. La libéralité des autres n'augmente pas notre mérite, notre activité personnelle seule l'amplifie en le fortifiant. Même perdu dans la solitude, celui qui médite le problème de la destinée donne la plus forte extension à son âme. Il entre en communion avec l'esprit universel et éprouve les sublimes jouissances réservées à l'effort. La vie spirituelle est supérieure à la vie matérielle qui est commune à tous les êtres répandus sur la surface du globe, malgré la diversité des modes par lesquels elle se manifeste. L'homme vrai a pour principal souci d'élargir la sphère où se meut son intelligence. Là se réfléchissent ses idées, internes ou externes, qu'il dirige dans tous les sens selon ses besoins constants ou passagers. Le premier homme c'est l'in-

telligence. Mais l'homme est aussi obligé de s'occuper des soins matériels de l'existence. De là une deuxième face de l'effort. Il ne faut pas qu'il meure de faim, il est animal par ce côté. Si les aliments lui manquent il s'étiolera et périra infailliblement. La terre lui dit : « J'ai des secrets que je ne livre qu'à ceux qui me déchirent les entrailles. Veux-tu que je te donne des fruits meilleurs et une nourriture plus substantielle ? Arrache-moi ces secrets par le travail. Répands ta sueur sur la surface dure qui m'enveloppe. L'humidité et la chaleur sont indispensables pour rompre cette écorce. » Il obéit à ce commandement qui n'est qu'un écho de sa pensée. Alors, penché vers la terre qu'il laboure, il constate que la chaleur de son sang, communiquée au sillon par l'action de ses muscles, fait sourire la vieille mère qui l'enrichit.

L'effort est une échelle à plusieurs degrés qu'il faut gravir successivement et toujours. Mais tous n'arrivent pas aux degrés supérieurs. Le plus grand nombre, faute de culture, s'arrête en chemin et tombe en faiblesse.

La récompense est le couronnement de l'effort, mais il y a des courages malheureux. Beaucoup d'ouvriers s'en vont avant d'avoir reçu leur salaire. Ceux-là du moins emportent dans le gouffre où ils disparaissent cette paix de la conscience qui leur dit qu'ils ont fait tout ce qui était humain pour se conformer à la dignité de leur nature. Nous n'avons rien à leur reprocher. Ils étaient d'une constitution débile, leur esprit n'était pas assez ouvert aux choses de ce monde, mais ils ont combattu. Leur échec servira de leçon à ceux qui viendront dans la lutte après eux. L'homme est une expérience pour l'homme, les générations enseignent les générations. C'est pourquoi il est désirable que l'idéal individuel se réalise

le plus complètement possible. Ce qui encourage, ce n'est pas l'avancement apparent de la société, mais la réussite de l'individu.

L'homme n'a pas seulement les yeux ouverts sur ce livre intérieur qui est lui-même : en réfléchissant sur le jeu de cette force interne qui l'agite, il sent que son être tout entier reçoit des secousses étranges : il s'aperçoit que hors de lui il est un mouvement qui s'opère et qui le déplace. Ce mouvement d'où vient-il ? A côté du penseur il y a d'autres penseurs qui sont également remués par cette lave en ébullition qui s'appelle le cerveau. Est-ce la contemplation de l'infini qui voile l'avenir et produit le doute inquiet ? Non, cette contemplation est sereine, c'est l'âme dégagée un moment des étreintes de la matière et nageant dans des flots de lumière, c'est la paix et le repos. L'agitation qui contrarie le vol de l'esprit et le ramène dans les basses régions, c'est la réalité qui se débat, le présent qui met face à face les forces individuelles se neutralisant contrairement à la grande loi de l'harmonie. L'évolution naturelle des mondes s'opère en toute liberté dans l'espace, l'homme est un obstacle pour l'homme. Pourquoi ? parce qu'il doit pourvoir à son existence, parce qu'il doit se réaliser. Ah ! s'il pouvait comme une fumée se dissiper et s'évanouir, il deviendrait insaisissable à toute contrainte. Mais il est une personnalité, il est l'esclave de ses besoins : il doit lutter pour ne pas être anéanti. Il est lui-même cette réalité qui sort du rêve. Le choc atteste donc une vie extérieure qui complète en la modifiant la vie intérieure. L'homme, puisqu'il faut qu'il se résigne à cette nécessité, se mêle au mouvement qui entraine son espèce ; il se mêle à l'agitation universelle sans perdre son activité propre, sans cesser

d'être soi. A partir de ce moment l'idéal social se découvre.

L'idéal social est inconcevable sans l'idéal individuel. C'est l'ensemble des individus qui constitue la société, et la réunion des tendances particulières qui fixe le but commun. Descendu des hauteurs de l'abstraction pure dans l'arène bornée des nécessités présentes, l'homme ne perd pas l'idée de sa responsabilité personnelle. Peut-il oublier qu'il agissait en lui-même lorsqu'une action indépendante de la sienne lui a montré un domaine plus étendu ? Tout en cherchant à se rendre compte de ce qui ne dépend pas de lui, il travaille à sa conservation. L'idéal individuel ne disparaît donc pas sous la clarté de l'idéal collectif ou social. C'est plutôt un rayon qui part de l'individu pour aller se mêler au vaste éclat de la lumière produite par le reflet de toutes les intelligences. Avant tout il faut être. Comment se réaliser au point de vue de la double personnalité que le contact des humains a révélée ? Dans la vie contemplative l'homme était seul avec sa pensée. dans la vie concrète le voilà aux prises avec lui-même et avec d'autres individus. Seul contre tous, pourra t-il leur résister s'il est faible? n'est-il pas urgent qu'il soit fort pour n'être pas écrasé ? En état de résister à l'action de tous, sera-t-il nécessaire pour lui de détruire les autres pour subsister ? La destruction de l'espèce par elle-même n'est pas une loi. La loi, c'est la conservation de l'espèce par le développement de l'activité personnelle. Celui qui reconnait la nécessité de se conserver donne son maximum d'effort et sert d'aiguillon aux autres. Il saisit les matériaux qu'il trouve sous la main pour les façonner, les changer en instruments de travail. Les produits de son invention le satisfont. Lorsque sa tâche sera achevée, ces instruments accumulés lui sur-

vivront. De son vivant, il instruit les autres, les enseigne à travailler mieux, à tirer le plus de profit possible de leurs peines. Voilà le terme de l'effort, tel que la raison le conçoit.

Un seul n'épuise pas les ressources de la nature. Ces ressources innombrables ne sont pas toutes connues. Les éléments exploités sont riches en réserves. Les choses sont combinées de telle façon, que, de même que sur la terre il y a une place pour chaque homme, ainsi chaque découverte peut-être utilisée par tous. Mais il y a un fond d'égoïsme dans le cœur humain. L'instinct de la conservation qui s'est éveillé au premier choc se change bientôt en désir de domination. Il ne suffit pas que l'on puisse vivre, il faut encore que l'on vive sans appréhensions pour l'avenir, aux dépens d'autrui. Se faire la part du lion, voilà le rêve. Selon ses penchants, on emploiera la force ou la ruse pour y parvenir. Les forts étaleront en plein jour leur puissance, porteront de rudes coups à ceux qui pourtant ont comme eux le droit de vivre. Les faibles se ligueront et entreprendront une œuvre de destruction. Ils creuseront une mine profonde sous les pas des dominateurs, et un immense effondrement sera le résultat de ce travail souterrain. La ruse est plus puissante que la force, mais elle porte aussi le germe de l'égoïsme, la tendance à la domination. Ceux qui ont longtemps subi la force croient se venger de toutes les humiliations passées en tyrannisant à leur tour. Il est donc vrai que notre pauvre existence est un gémissement. Il est donc vrai que dans toute condition l'homme, mécontent de lui-même, a quelque chose à envier. On lutte pour monter, on lutte pour garder la position acquise. L'égoïsme des plus avancés vous fait préférer, philosophe, l'état de nature à l'état de société. Mais l'homme n'est-il pas partout le

même? le sauvage est-il moins féroce que le civilisé? les caraïbes des petites îles n'ont-ils pas souvent dépouillé les naturels de Quisqueïa? les hordes de l'Afrique ne s'entr'égorgent-elles pas? Ces homme de la nature ont pour excuse le sommeil de leurs facultés intellectuelles et morales. Le civilisé, lui, exalte la raison dont il fait la négation du sentiment. Prenons l'histoire. C'est au nom de la raison que l'Espagne extermine une race qui lui dit : la terre que j'occupe est à moi. C'est au nom de la raison qu'en Amérique la colonisation européenne condamne chaque jour les indiens à s'expatrier, « emportant dans leurs pérégrinations les os de leurs pères. » C'est encore au nom de la raison que l'Europe colonise le continent africain et qu'elle fusille ceux qui résistent à l'envahissement de leurs domaines. Cependant, ô contradiction! ces mêmes hommes prêchent le respect de la propriété et de la liberté individuelle. Ils disent, là où ils se présentent en colonisateurs, que la terre n'est pas au premier occupant, et ils frémissent quand le communisme rugit à leurs portes. Ils disent qu'il leur est permis de tout faire parce qu'ils apportent avec eux la civilisation. Pourtant ont-ils civilisé les peau-rouges de l'Amérique? ils les ont exterminés. Ont-ils civilisé les africains importés dans le Nouveau-Monde? ils les ont réduits en esclavage. En Afrique du moins ceux qui ne périssent pas ont la liberté du désert. Telle nation qui ailleurs assassine les citoyens qui ont l'idée de patrie, n'a pas assez de malédictions pour l'homme politique qui chez elle garrotte les libertés publiques. Partout l'homme fait la guerre à l'homme en vue de ses intérêts : la tribu à la tribu, la nation à la nation. Tantôt on invoque l'intérêt particulier, tantôt l'intérêt majeur.

CHAPITRE IV.

L'Égoisme n'est pas l'effort.

Dès le principe, nous l'avons vu, l'homme s'est renfermé en lui-même pour acquérir plus de vigueur, pour mieux se sentir. Peu à peu il a compris que cette concentration ne suffisait pas pour le mettre à l'abri de toute agression. Il a élargi sa personnalité en exerçant son action sur les autres. Le groupement des intérêts s'est opéré dans la suite des âges. Mais ce n'était pas encore la solidarité. De nouvelles épreuves étaient réservées au genre humain, il était trop jeune pour se reposer. Une nouvelle séparation devint inévitable. Suivons ces déchirements violents qui font dire à un philosophe que la guerre est l'état de société. Chaque tribu qui se forme sur un espace donné croit ses intérêts opposés à ceux de sa voisine. Et parmi les peuplades qui sont devenues nations et qui ont fait le droit des gens la lutte se poursuit. Tel État croit que l'existence de tel autre est une menace pour la sienne et juge prudent de diminuer toutes les chances de succès pour son rival. Le développement de celui-ci contrarierait son évolution. Les nations sont respectivement maitresses de leurs territoires ; cependant la plus forte médite d'étendre sa domination, de faire de tous les peuples un seul peuple, de même qu'on a fait de tous les citoyens groupés sur un territoire un seul État. Ce serait là la plus noble ambition si elle avait pour mo-

bile l'amour de l'humanité. L'association de tous les efforts serait certainement la réalisation d'un rêve humain. Mais c'est le contraire qui est vrai dans l'état actuel du monde. On veut être puissant en affaiblissant les autres ; on veut que tous les intérêts soient subordonnés à l'intérêt d'un seul, qui dispose à son gré et selon ses caprices de tout ce qu'a pu produire l'activité d'autrui. On n'accepte pas que la puissance supérieure soit l'ensemble de toutes les activités conscientes et libres, on exige qu'elle soit l'hégémonie d'un seul. Le réveil de l'homme dans la réalité a produit l'égoïsme : égoïsme individuel dans la société, égoïsme de l'État dans l'humanité. Malheur à ceux qui ne trouvent pas en eux-mêmes assez de vitalité pour résister aux tendances envahissantes des forts ! Malheur à ceux qui ne savent pas faire respecter ce qui les constitue, c'est-à-dire leurs biens et leur liberté ! Il faut, pour arrêter le mal causé par l'égoïsme, la forte constitution de l'individu et une solide organisation de la société au point de vue territorial.

Seuls s'élèvent à la hauteur de cette nécessité ceux qui, ayant assez de clarté dans l'intelligence et dans le cœur, reconnaissent que l'indépendance des citoyens et des peuples est utile et sacrée. L'individu est respectable par ses aptitudes et ses qualités, il en est de même de la nation. On sert mal ses intérêts lorsqu'on méconnait celui des autres. Tout travail productif suppose l'épargne : on épargne pour soi et pour ses enfants. L'homme appartient à une famille ; il est certaines jouissances qu'il ne se procure pas, parce qu'il veut réserver à ceux qui lui sont attachés par les liens du sang un avenir meilleur. Étendre cette sollicitude jusqu'à la société, dont l'existence est plus longue que celle de l'individu, c'est ce que nous appelons le désintéressement et

que d'autres désignent sous le nom de piété sociale.

Le désintéressement n'est pas l'indifférence C'est la reconnaissance des nécessités auxquelles sont soumis les hommes quels qu'ils soient : c'est un soulagement apporté à leurs maux, à leurs souffrances. L'homme désintéressé accepte l'accaparement pour une folie. Il a assez de jugement pour comprendre qu'il ne doit pas mésuser des avantages de la fortune. Quand on a tout épuisé on n'a pas connu la vertu de l'effort. Celui qui veut vivre dans la mémoire de plusieurs générations laisse quelque chose à la postérité, quelque chose qui parle de lui et qui atteste qu'il a vécu, obsédé par la pensée du bien. Ce qu'il fait actuellement profite à ses contemporains et se projette sur l'avenir.

L'égoïsme, qui est l'idéal individuel rétréci, ramené vers l'instinct bestial, fait échec à la raison d'une façon cuisante. Quelquefois les plus désintéressés, les plus vertueux, sont méconnus, persécutés. La mauvaise fortune qui les a livrés aux coups de l'ingratitude pendant qu'ils s'efforçaient à faire le bien les poursuit même au-delà de la tombe. On conteste l'efficacité de leurs œuvres lorsqu'on ne va pas jusqu'à les maudire. Cela ne décourage pas les bons. Du vivant des hommes on se demande si leur désintéressement n'est qu'apparent. L'esprit de rivalité enfanté par l'orgueil veut quand même diminuer leur part d'héritage, c'est-à-dire la reconnaissance que leur doivent leurs contemporains. Et, comme tout une génération ne meurt pas le même jour, le venin de l'envie qui fait la tristesse de la vertu continue de s'infiltrer dans le cœur de ceux qui viennent après l'honnête homme disparu. Mais il a noblement rempli sa tâche. Des sympathies inconnues l'entouraient alors même que les cla-

meurs intéressées étouffaient la voix de la conscience publique. Et, ce qui est encore plus consolant, il inspirera la vaillance de ces lutteurs qui croient aux glorieuses destinées du genre humain. Cette phalange de bons combattants tient à lui par les liens de l'intelligence et de la foi

CHAPITRE V

Ce n'est pas le succès qui fait le mérite.

Peu importe que de notre vivant nos efforts soient couronnés de succès, que nos peines soient plus ou moins récompensées. Soyons utiles en accomplissant le devoir. L'homme a des obligations envers la société dont il fait partie, des devoirs envers l'humanité tout entière ; lorsqu'il les a remplis il s'est effectué.

Tout ne dépend pas de nous. Nous ne sommes pas excusables lorsque nous avons négligé de mettre en œuvre nos facultés, d'utiliser les ressources que nous avons sû trouver et reconnaître. Ce qui ne peut nous être accordé que par les autres ne dépend pas de notre volonté : la reconnaissance, les honneurs et les richesses. Ce n'est pas à la reconnaissance que nous témoignent les hommes que nous devons mesurer l'étendue de nos bonnes actions. Leurs opinions sont trop versatiles pour qu'ils saluent

le mérite partout où ils le rencontrent. Il faut tenir compte de leurs préjugés et des moments où tels personnages apparaissent sur la scène. On accorde plutôt les honneurs et les richesses à ceux qui servent les passions des classes dominantes. Dans une aristocratie, les plus grands sont ceux qui protègent par tous les moyens les avantages et les privilèges du petit groupe qui s'intitule classe dirigeante. Plus les roturiers sont refoulés dans la partie basse, plus ils sont tenus à fond de cale, et plus leurs oppresseurs sont glorifiés. Leurs défenseurs, leurs éclaireurs, sont les monstres qu'il faut livrer à l'exécration publique. Lorsque, au contraire, la multitude s'est élevée brusquement au pouvoir, ses représentants estimés les plus dignes de sa confiance sont ceux qui font de la terreur une arme sûre pour tuer la liberté. Il ne suffit pas qu'on ait dit aux privilégiés que la multitude a des droits, il faut encore supprimer les modérés qui osent soutenir que la raison condamne les représailles. Dans ces moments d'effervescence on accorde peu d'attention à ceux qui, par leurs idées, ont préparé l'élévation du peuple. On les juge incapables, par respect pour le culte qu'ils vouent à la pensée, de descendre dans la monstrueuse arène où les pieds glissent dans le sang. C'est peut-être un honneur pour eux, c'est déjà une reconnaissance de la supériorité de la pensée. S'ils ne sont plus ces penseurs, ces révolutionnaires de l'idée, on s'empare de leur doctrine qu'on avoue en les faussant quelque peu.

L'esprit d'opposition empêche les contemporains d'avoir une idée exacte de la valeur des hommes. Ici on exalte un personnage rien que pour abaisser tel autre ; là on dénigre une œuvre que l'on croit opposée à telle autre dont la conservation serait nécessaire. Tout cela démontre qu'au

point de vue social nos efforts sont plus ou moins récompensés suivant les passions des temps. Celui qui envisage par-dessus tout cette récompense que nul ne peut acquérir à son gré, appelle à son chevet le plus amer désenchantement. Il cesse d'être homme, c'est-à-dire de travailler à sa perfection ; il attend tout de la société, il finira par maudire cette ingrate qui n'estime pas les meilleurs et qui accorde ses préférences aux moins dignes. Ce qui importe surtout, avant toute chose, c'est le perfectionnement de l'individu. Son amélioration amènera celle de la collectivité. Pour cela n'ayons pas en vue la préparation d'un groupe à l'exercice du pouvoir, à la pratique du gouvernement. Il faut aux hommes une éducation commune, une noblesse de tendances commune. Dans l'individu l'idéal est un, toutes ses facultés convergent vers un but unique. Pourquoi dans la société cette unité de vues ne serait-elle pas la loi ? Un Etat qui croit nécessaire le maintien des classes fermées vivra peut-être des siècles, mais il finira par s'effondrer dans une convulsion, car l'organisation mécanique des classes est contraire à l'ordre. Vouloir que dans un pays le pouvoir et les honneurs soient le partage de quelques familles, quels que soient les temps, c'est dire que la société a été organisée au profit de quelques-uns ; c'est acclimater dans le monde humain, par pure convention, la sélection qui gouverne le monde des animaux et des plantes. Dans la sélection naturelle les types se perfectionnent d'eux-mêmes, tandis que dans la sélection sociologique, soumise au caprice du choix, on procède par calcul en négligeant souvent les sujets les plus robustes. Partout l'iniquité engendrée par la cupidité.

La notion de la société, qui est antérieure à la notion de l'Etat, a transporté dans l'organisation

politique tous les défauts, tous les vices de l'organisation primitive. La soif des honneurs qui rend détestable l'exercice du pouvoir dans l'ordre politique, trouve sa source dans les appétits inassouvis qui dégradent la société. On vise à la suprématie, non à cette suprématie morale, fruit de l'intelligence et de la vertu, mais à la suprématie que procurent les richesses. De tous les biens que donnent les autres, de toutes les récompenses qui ne dépendent pas de chacun en particulier, les richesses sont les apparences qui parlent le plus au vulgaire. Pour le plus grand nombre, c'est le signe évident de la supériorité. Beaucoup détestent les riches, bien peu ont assez d'indépendance pour refuser de les flatter. On passe indifférent à côté d'un homme de talent, il est inutile dans le mouvement. On accepte comme légitime la puissance du riche, on le courtise sans lui demander l'origine de sa fortune. Il a toujours en sa faveur une présomption, il était né pour réussir. L'usurier qui a su rendre sien le patrimoine du pauvre, l'administrateur infidèle qui a détourné les droits du fisc, ont leurs titres de propriété dans la simple détention. La route est ouverte à la corruption ; l'opulence qui frappe la vue parait accessible à tous, pourvu qu'on veuille employer les moyens faciles que repousse l'honnêteté. L'astuce, le vol et l'assassinat donneront en peu de temps, en un jour peut-être, ce que ne sauraient donner vingt années de consciencieux efforts.

La vanité est l'illusion du mérite. Aux yeux de celui qui adore les richesses, la réussite justifie tous les moyens. Il dépouillera ceux qui possèdent, par la violence ou par la ruse. L'honnête homme méprise toutes ces laideurs, il n'aime que ce qu'il a pu obtenir loyalement. Il cherche à s'instruire, parce qu'il sait que le cerveau enrichi par l'étude est un bien qui ne laisse aucun re-

mords, parce qu'il sait que la science et la sagesse sont des ornements dont il ne sera point dépouillé. Cette morale professée dans les siècles lointains par Platon, Aristote, Epictète, est la consolation de la philosophie.

Encore une fois, l'idéal individuel aboutit à l'idéal social. Dès que l'un cesse d'être beau, l'autre se trouble nécessairement.

CHAPITRE VI.

La Solidarité est la Grande Force.

Si une nation ne comptait que des citoyens intègres, en toute occasion elle envisagerait l'honnête. Il suffirait même que les bons instincts fussent le lot de la majorité, pour que cette nation marche d'un pas sûr vers la civilisation et le progrès. Nous ne nions pas le rôle prépondérant d'une minorité bien pensante. Le mal n'etant pas absolu, les rares exemples de vertu peuvent, à la longue, refaire les mœurs. Il est indéniable que plus les bons sont en nombre, plus les chances de salut sont certaines. On objecte qu'une société uniquement composée d'hommes vertueux n'a jamais existé et n'existera jamais. Mais on conviendra que si jusqu'aux jours où nous sommes l'humanité trébuche, c'est à cause du triomphe des méchants sur les bons. On conviendra

que tout homme est perfectible et que, placé dans un milieu où les bonnes actions sont en honneur, tout homme peut aimer le bien et le pratiquer. Alors pourquoi douter de l'expansion de la vertu, de l'amélioration de la collectivité qui est l'ensemble des parties. Tous ne seront pas bons, mais les bons étant en majorité l'influence du mal sera affaiblie. Ce sera le retour au culte de l'esprit, l'humanité montant sans cesse vers l'*au-delà*, réalisant sur la route le précepte d'amour par lequel tous sont solidaires et frères. Alors la lutte pour l'existence ne sera autre chose que l'effort vers la bienveillance mutuelle, la reconnaissance des vrais intérêts de l'espèce humaine, la solidarité des intelligences et des cœurs dans le temps et dans l'espace.

Celui qui sait diriger les élans de son cœur finit par acquérir une certaine autorité sur ceux qui l'observent. En traversant la foule où le spectacle de tous les vices, de toutes les douleurs frappe ses yeux, il sent que son rôle grandit, il essaye d'adoucir ces douleurs en pensant les profondes blessures faites aux déshérités par la corruption des grands et la haine, cette compagne assidue de la misère non encore tempérée par l'esprit de douceur. Il reconnait la mission dont il est chargé, car chacun a une mission à remplir. La première vocation c'est le rapprochement, c'est la prédication de la maternité qui est la charité en religion. Il dit à cette multitude qui est faible et méprisée parce qu'elle n'est ni prévoyante ni sage : « Instruisez-vous : le problème du pain quotidien ne se résume pas dans le boire et le manger. La vie matérielle sera d'autant plus pénible pour vous, que vous aurez négligé les besoins de la vie morale. Lutteurs inquiets, rentrez en vous-mêmes, soyez conscients. Lorsque vous sortirez de la méditation vous observerez mieux la place

publique, vous saurez où vous mènent ceux qui sont chargés de la mission de vous conduire. Que chacun de vous devienne une pensée, et vous serez plus forts ».

Lorsque les penseurs se constituent ainsi chefs de groupe : lorsque, loin d'aller aux grands, aux puissants qui méprisent la foule, ils vont plutôt à cette foule pour l'instruire et la moraliser, ils se rendent d'abord à eux-mêmes un immense service : ils se procurent cette jouissance réservée à ceux qui cherchent la perfection du cœur par l'épuration du sentiment. Ils rendent ensuite aux autres un service encore bien plus grand : ils les aident à se rapprocher de l'idéal humain, qui est la fusion de l'idéal individuel et de l'idéal social. C'est ainsi que l'on sort utilement de soi pour se mêler au mouvement général et donner, pour ainsi dire, une partie de son âme aux autres. L'homme est un comme matière, mais comme pensée il a le don de se multiplier, de se communiquer à plusieurs. Voilà ce qui sert de fondement au précepte de la solidarité.

Trop d'éléments mortifères s'infiltrent dans la multitude pour que les penseurs se désintéressent de son sort. Les miasmes délétères gagnent même les fortunés qui sont en haut. Dans un quartier insalubre ce ne sont pas seulement ceux qui vont à pied qui absorbent les germes morbides, car tous respirent. Le curage des fossés et des égouts est commandé par l'hygiène. Lorsque ceux qui possèdent négligent la salubrité publique en voyant périr les misérables, le mal monte aux étages où ils se réfugient, et c'est en vain qu'ils essayent d'assainir leurs somptueux appartements. Eh bien, les vices d'en bas, lorsqu'on ne cherche pas à les extirper, gagnent insensiblement les couches supérieures. Malgré toutes les précautions, quelques pestiférés s'in-

sinuent parmi les mieux huppés. L'instinct d'imitation qui porte l'homme à singer les allures neuves, originales, impose les mœurs et les habitudes des nouveaux venus aux gens blasés, trop heureux de trouver une nouvelle façon de jouir.

L'homme habitué aux hautes régions de la pensée ne perd rien de sa dignité en descendant parmi le peuple. Là aussi il est lui-même, et l'expérience qu'il acquiert chaque jour au contact des misères humaines fait que nul homme ne lui est étranger Il n'obéit point au commandement de l'audace, il accueille avec bienveillance la timidité qui se respecte. Et, si demain une part du pouvoir lui échet, il saura accorder ses préférences à l'honnêteté sans ostentation, au mérite qui veut être recherché.

De quelque côté que nous tournions nos regards, nous constatons que l'isolement tue. Ceux qui s'isolent protestent contre la société qu'ils ne sauraient détruire cependant. Quelquefois c'est sous l'empire d'un noble sentiment qu'ils le font. Ils trouvent aux hommes trop de défauts, ils veulent se conserver purs pour ne pas choir définitivement dans les ornières où se complaisent tant de créatures. Certainement il vaut mieux s'abstenir du mal que de le commettre, mais il vaut encore mieux le prévenir chez les autres. Lorsque deux brigands s'entretuent, le sage croit d'abord que la prudence lui commande de faire son chemin. Il pense que son repos serait troublé si on l'appelait en témoignage. Mais, mieux avisé, obéissant ensuite à la raison qui lui dit que sa voix peut être écoutée, il se montre soudain et la colère est désarmée. Le sage porte en lui quelque chose qui le trahit, et sur son front le signe du commandement.

Mais dans ce milieu où il descend le sceptre qu'i

tient peut être brisé. Il rencontrera des égaux, des hommes qui lui ressemblent par l'intelligence, mais pour qui le mot dévouement n'a aucune signification. Ils lui diront qu'il s'amoindrit en cherchant à rendre les autres vertueux; ils essaieront de lui faire entendre que tous ne sont pas nés pour atteindre au même degré de perfection, et que ceux-là qui se sont laissés corrompre par le vice n'étaient pas dignes d'un sort meilleur. S'il prête l'oreille à ces discours mensongers il finira, lui aussi, par croire que la foule, incapable de toute bonne conception, mérite d'être exploitée. Alors il entreprendra une œuvre contraire à l'idéal qu'il s'est proposé, celui d'être le directeur des déshérités de la fortune. Il reculera dans la voie droite où nous l'avons vu s'engager d'un pas si ferme. Il aura perdu de vue et l'idéal social et le vrai prestige de son caractère.

Les égoïstes se font du mal au nom d'un faux principe d'honneur et d'intégrité. Quand la fleur s'est ouverte au soleil elle donne son fruit ; si elle se referme pour ne plus s'ouvrir au contraire, ce n'est plus qu'un avorton que le moindre vent peut emporter sans regret pour ceux qui attendent la moisson. Il est contraire à la raison de se tenir éloigné de la foule qui peine, sous prétexte que son contact empoisonne. Si vous avez conscience de votre rôle, si vous croyez à la solidarité humaine, déployez votre activité au profit de ceux qui, moins éclairés, peuvent encore se sauver en écoutant vos conseils. Si les sublimes élans ne transportent pas tous également, ils ne s'éteignent pas tout à fait dans la masse commune. Voyez, la plupart de ceux qui vous disent que vos mœurs sont trop pures pour que vous descendiez dans la foule, y vont eux-mêmes, dans le but de l'exploiter. Ils puisent tout dans la masse, mais ils se gardent de lui restituer quelque chose.

Leurs discours pervers servent uniquement leurs passions. En effet, en assainissant les mœurs par votre contact, en élargissant la sphère morale, vous agissez contre eux, vous battez en brèche leurs prétentions. Eh bien, homme de foi, allez droit devant vous. Que les difficultés ne vous rebutent point. Ne vous arrêtez pas aux clameurs intéressées. Qu'importe le sort qui vous est réservé, vous ne recherchez ni la fortune, ni le pouvoir, ni les honneurs. C'est trop peu pour une âme généreuse comme la vôtre. La frivolité sied aux caractères lâches, incapables de tout effort sérieux. Ils se complaisent dans les jouissances passagères, dans les joies fugitives du présent ; ils ne veulent pas mourir « chargés d'œuvres ». Ces orgueilleux n'ont pas assez de virilité dans le caractère pour accepter les peines et les combats qui rapprochent l'homme de l'idéal humain. Le ressort de leur activité est trop faible pour qu'ils supportent le poids des grandes œuvres et qu'ils s'élèvent jusqu'à ces hauteurs où se contemple le beau, le juste et le vrai. Non, ne vous le dissimulez pas, vous avez des ennemis redoutables à combattre. Ils ne sont pas dans la foule dont les mœurs diffèrent ostensiblement des vôtres ; ils sont plus haut, dans les classes dirigeantes. Les égoïstes, les jouisseurs sont ces ennemis. C'est parmi eux que des pièges vous sont tendus. Si, fatigué de combattre pour l'avancement, vous êtes réduit à croire la lutte inutile, vous passerez dans le camp des épicuriens, avec le regret de n'avoir pas commencé plutôt à jouir de l'existence. Vos premières années seront réputées perdues, et vos adversaires d'hier se réjouiront de voir en vous une victime du désintéressement. Si, au contraire, vous vous appliquez à faire le bien, vous éprouverez une satisfaction légitime, inconnue de ceux qui ne s'occupent que de leurs avantages. Votre joie

sera faite de toutes les joies que vous aurez fait naitre.

Beaucoup, quand ils se décident à sortir de leurs murailles, s'attachent aux actions d'éclat, qui tournent d'abord à leur profit. L'homme de bien envisage autrement le bonheur. Le bonheur pour lui n'est pas dans les apparences. Les apparences attirent ceux qui, n'ayant pas assez de volonté pour remonter à l'origine des choses, prennent les signes extérieurs, trop souvent trompeurs, pour des réalités. Ceux-là sont comme des ouvriers médiocres qui croient qu'une couche de vernis fait d'un travail grossier une œuvre d'art. C'est la combinaison des lignes, l'ensemble d'une œuvre qui révèle l'habileté, le don créateur. L'observateur ne se laisse pas tromper par le brillant. La vogue ne tente pas le moralisateur, de même que le profit n'occupe pas de place dans les vues de l'homme de génie. On peut — comparaison souvent citée — on peut reproduire en des milliers d'estampes un tableau superbe. Ceux qui se contentent de voir ne cherchent pas à connaître le nom ni la vie du peintre. Pour eux, le pressier qui a tiré de l'œuvre originale un grand nombre d'exemplaires a plus de goût, plus de mérite que celui dont la vive imagination a créé le sujet. Le peintre, lui, se réjouit de voir sa production, interprêtée sous des dimensions multiples, entrer dans le palais du riche comme dans la chaumière du pauvre. Son rôle est immense, il a fait un chef d'œuvre. Ses contemporains injustes le laisseront peut-être mourir de faim ; mais, foncièrement honnête, il ne regrettera pas d'avoir contribué à l'avancement de l'art. Quand il voit en proie à la misère tant d'autres qui n'ont pas su innover et qui disparaîtront sans rien laisser après eux, il lui reste la consolation d'être sorti de l'ordinaire, d'avoir prouvé que les

qualités de l'esprit étaient pour lui des biens précieux.

CHAPITRE VII

Le désintéressement des individus fait la piété collective.

Celui qui pratique le désintéressement et qui l'enseigne sera grand malgré les déceptions semées sur son passage. La satisfaction intime est déjà une récompense ; elle est plus encourageante que toute faveur qu'il peut plaire aux contemporains de donner ou de refuser. N'est-il pas beau, en effet, de résister aux séductions auxquelles notre instinct perverti semble obéir. Le mal est plus facile que le bien, car le mal n'est qu'un entraînement. Un corps pesant descend avec rapidité, il ne fait qu'obéir à son propre poids. Par le jugement l'homme monte vers les hautes sphères, et pour cela il est obligé d'être constamment en activité. L'observation intime est un effort puisqu'elle tend à prévenir la chute. Nous devons nous maintenir à une certaine hauteur dans les régions de la pensée si nous voulons avoir droit à notre propre estime. Un philosophe célèbre montre dans l'homme deux personnes : l'une qui agit, l'autre qui observe. Lorsque les actions de l'une sont en concordance avec les règles du juste, l'autre, qui la regarde et la juge, lui dé-

cerne la récompense due à l'effort. Ce dédoublement de la personnalité permet à l'être conscient de jouir en lui-même des bienfaits qu'il accomplit. L'estime de soi est la première ambition de l'honnête homme : son propre suffrage lui suffit lorsqu'il a tout fait pour s'approcher de la perfection. Il faut qu'il ait constamment soi-même sous les yeux, qu'il se juge d'abord afin de pouvoir ensuite juger les autres. Dans le combat intérieur, souvent il a connu l'insuccès, souvent il s'est surpris en faute. Il a éprouvé bien des répugnances à la vue des morsures faites à son âme par les passions qui assiègent sa pensée et son cœur. Il sait donc que l'homme pris à part a ses faiblesses et ses défaillances, que les hommes réunis n'offrent pas l'image de la perfection absolue et que la société n'est pas sans reproches. Il comprend aussi que, de même qu'il ne se déteste point, il ne doit point haïr ceux-là qui sont quelquefois injustes envers lui. Les contrariétés qui surgissent dans l'exécution de ses projets, il ne se hâte pas de les imputer à crime aux autres. Il se demande d'abord si ces contrariétés ne lui seraient pas plutôt imputables. Alors il reprend l'œuvre qu'il a commencée dans sa personne, il dirige mieux ses concepts. Si malgré ses efforts il n'échappe pas aux sarcasmes de ceux qui s'acharnent à le meurtrir, il gardera tout de même dans la mêlée sa propre estime, récompense de sa bonne volonté.

Toute la tactique consiste à louvoyer à travers les difficultés, et pourront mieux trouver la route ceux dont le coup d'œil exercé sait lire dans la brune des temps. Nous devons nous étudier à rester nous-mêmes malgré toutes les vicissitudes de la vie, à ne pas nous laisser tenter par les ambitions qui enchainent le vulgaire. Ne nous mettons pas à la piste des événements pour recueillir

les épaves qu'ils abandonnent, nous tomberions victimes de notre imprudence, de notre appétit au gain. Observons-les pour éviter, autant qu'il est possible, d'être leurs victimes. Essayons de les dominer par notre désintéressement et notre sagesse. La ruine d'une fortune acquise par vingt années de labeur n'est pas le suprême malheur pour celui qui tient sa dignité de la vertu et qui considère les biens extérieurs comme choses périssables. Le caprice des hommes peut les détruire, qu'importe. Ce que l'honnête homme a produit comme signe de sa puissance de volonté, il peut encore le produire tant que ses forces intellectuelles et physiques ne l'ont pas abandonné. Et s'il était réduit à ne plus pouvoir recommencer, il se consolerait de son impuissance par le souvenir de ce qu'il a accompli alors qu'il était dans la pleine jouissance de ses facultés. L'homme qui pense ainsi et qui ne met pas le bonheur dans l'opulence, pardonne ses erreurs et ses fautes à une société qui mesure la valeur personnelle à la possession des biens. Il porte en tous lieux le vrai signe de la grandeur, le sentiment de sa dignité. Sous l'empire de ce sentiment il a introduit l'aisance dans son foyer, grâce à ce sentiment il survivra à la disparition de sa fortune. « C'est ce que nous portons en nous mêmes qui nous appartient. » Ce que nous trouvons hors de nous et que nous assimilons à nos besoins, à notre fantaisie, peut se dissiper. Nous n'aurons rien perdu en réalité, car notre trésor c'est notre dignité.

Croire impossible chez l'homme de bien cette jouissance, noble fruit du désintéressement, c'est nier la morale, c'est changer en abîme le terrain de l'accord, c'est prêcher la lutte destructive sans issue. Placer la récompense hors du devoir, sous le vent des circonstances, c'est proportionner

l'effort aux chances heureuses, c'est dire qu'il ne faut rien attendre de la vertu. Vous condamnez alors la culture personnelle, vous livrez le monde au jeu des forces inconscientes et brutales. Alors désespérez du sort du genre humain, dites que l'idéal n'existe pas, et que le mécanisme social est un accident qui doit cesser dans l'effroyable anéantissement de tout. Non, l'homme a une destinée, la société suit une route. Le règne de la justice est le but de l'effort universel. Si des générations périssent sans avoir réalisé ce beau rêve, l'humanité elle-même est toujours jeune; elle a ses aspirations invincibles malgré ses défaillances quotidiennes. Si ces apirations n'étaient pas réalisables, les peuples qui, hier encore, sommeillaient ignorés ne seraient pas parvenus à l'état de civilisation où ils brillent actuellement: les petits Etats qui cherchent à grandir par le travail resteraient indéfiniment dans l'obscurité, ou plutôt finiraient par disparaitre.

Quand on croit à la possibilité pour tout homme d'arriver à l'instruction et de participer au progrès, on ne peut douter de l'avenir d'un État, quelque infime qu'il soit. Ce n'est pas un seul citoyen qui constitue un pays, pourquoi faudrait-il qu'un seul Etat commande au monde entier? En vertu de quel principe soutiendrait-il son droit régalien? Il est étrange ce plaisir qui consiste à diminuer les autres, à les réduire au point de perdre tout espoir en l'avenir.

Ce n'est pas conforme à l'idéal, si nous entendons par ce mot une aspiration légitime vers l'épanouissement complet. La tendance au mal, loin de nous rapprocher de l'idéal, nous en éloigne. Le peuple qui désespère d'achever l'édifice grandiose commencé par ses aïeux et qui le renverse par dépit, ne fait que prouver son impuis-

sance, il atteste que les fils dégénérés ne vaudront jamais les pères.

L'homme qui croit insaisissable l'idéal-perfection et qui se borne aux jouissances passagères, prouve, d'une façon irrécusable, qu'il ne désire pas connaître ce qui est grand. La jouissance qui n'a pas pour base la morale est corruptrice, car elle engendre un mal certain. Le sensualiste qui dissipe sa fortune dans les futiles plaisirs pour satisfaire ses penchants déréglés ouvre sa maison à la misère et à la maladie. Si de son vivant il ne devient pas un objet de mépris, après sa mort ses enfants mendieront leur pain, sans la ressource de trouver l'affection d'un ami reconnaissant d'un bienfait reçu du père. Admire-t-on le vieillard accablé d'infirmités, qui, sur le passage des fêtes, raconte d'une voix suppliante ses exploits : « Dans ma jeunesse j'ai connu tous les plaisirs. » Non, ce décrépit s'était trompé ; il n'a pas éprouvé la vraie jouissance, celle qui entretient la sérénité du cœur et qui éclaire encore l'horizon à l'heure où s'annonce la nuit de la vie, la paix du tombeau. Plaignons les égoïstes ! loin des douceurs de la bienveillance mutuelle, ils absorbent dans l'ivresse le poison subtil de la désillusion.

Un acte accompli a ses ondulations dans le milieu social. Tout ce qu'on se procure au mépris de la justice et de l'équité a des conséquences malheureuses pour tous. Les composants du milieu s'en ressentent plus ou moins, selon la place qu'ils occupent. Il n'est pas indifférent à l'homme que les actions de ses semblables soient conformes ou non à la saine notion de la morale. Lorsqu'il descend dans la foule pour donner l'exemple du bien, il accomplit un acte dont le retentissement se prolongera longtemps dans la société.

CHAPITRE VIII.

L'indifférence des classes dirigeantes est un obstacle a l'avancement du peuple.

L'agitation est un besoin de croissance. Même alors qu'un peuple avili se soulève, son premier cri est un cri de délivrance. c'est-à-dire une éruption de la pensée. Ce n'est que lorsqu'il aura perdu toute illusion, toute chance d'amélioration sous la seule poussée de l'intellect, qu'il se livrera à des exactions pour échapper aux étreintes de la misère et de la faim. Sa patience n'aura duré sans doute qu'une heure, mais son cri de liberté ne sera pas sans écho. Un de ses fils obscurs, un va-nu-pieds peut-être, sortira de la foule et lui commandera de déposer le fusil, de briser les remparts dressés sur la route de l'avenir. Il rentrera dans l'ordre, se recueillera dans l'attente des jours moins sombres.

La multitude est sujette à de brusques colères; elle croit toute amélioration possible en un jour, parce que ses directeurs n'ont pas généralisé la culture de la pensée. La passion de l'étude temporiserait cette ardeur fiévreuse, tous les efforts se soutenant mutuellement.

Dans une atmosphère lourde on s'agite, on étouffe. Telle est la situation d'un peuple qui a perdu tout espoir, faute de lumière. Il n'a pas donné son maximum d'effort, et il s'épuise dans l'inaction. La flamme en lui s'est éteinte, mais il lui

reste le feu qui calcine. Un peuple ne périt pas sans honte lorsqu'il s'est arrêté sur la voie, servant de risée à la civilisation. Il entre en colère contre lui-même et s'accuse de n'avoir rien tenté qui témoigne de ses aptitudes. Il n'a pas eu assez de vigueur pour se pousser, il en trouvera assez pour achever sa défaite. Ses protestations, ses soulèvements ne sont plus que les crises qui précèdent une agonie douloureuse. La déception d'un peuple jeune n'est pas moins violente, moins meurtrière que celle d'un individu encore fort au physique, mais qui n'a plus de vigueur intellectuelle. Quand il finit par croire qu'il est le produit d'une race condamnée dès le principe à la servitude, il se reproche de s'être affranchi du joug de ses maîtres et se châtie lui-même en expiation de la liberté conquise. De la confusion du but sort l'agitation stérile.

Pouvez-vous méconnaître cette déplorable conséquence lorsque, en présence de l'ignorance épaisse, vous déclarez qu'il n'est pas juste que la nation paye l'instruction du peuple? Mais qu'est-ce qui constitue la nation? n'est-ce pas le peuple? Lorsque nous proclamions la république, ne savions-nous pas que c'était le gouvernement aux mains de tous? Le gouvernement ne suppose-t-il pas des qualités et des aptitudes réelles?

Vous répondrez que la république n'est pas la déchéance mais l'avènement des capacités, d'où qu'elles viennent. Ces capacités sortiront-elles en grand nombre des couches profondes de la société où la lumière n'a pas encore fait le jour? Non, avec votre système restrictif, quelques individualités, grâce à la faveur, parviendront à l'évidence. Elles composeront une classe à part, ayant l'égoïsme pour fond et pour mobile. Ces privilégiés non de la nature, mais de quel-

ques politiciens en bonne fortune, formeront une bourgeoisie jalouse qui fait des lois peu en harmonie avec les vraies aspirations du peuple. Ces fils de la faveur soutiendront, avec une certaine logique, qu'ils doivent leur avancement à leur intelligence. Ils diront qu'ils ont pour appui les masses où ils ont leurs profondes racines et où ils puisent, sans reconnaissance cependant, leur tempérament et leur prestige. Placés entre la foule et les philanthropes, ils tiendront un double langage. L'arbre majestueux méprise les feuilles desséchées qui lui servent d'engrais, mais il dit au planteur : je dois tout à la terre qui me nourrit de sa sève.

Vous qui tenez le flambeau et qui faites descendre la mèche, vous perdez la route de la vérité, vous accumulez sur vos pas toutes les chances d'erreur. L'ombre grandit quand la lumière est faible, le crépuscule est propice aux fantômes.

La liberté civile et politique cessera d'être une utopie lorsqu'il y aura une raison, une volonté générale inclinant vers la défense des intérêts communs.

⁂

Il y a longtemps qu'on vous l'a dit, l'orgueil est un amour propre excessif, un égarement de l'esprit. Celui qui s'estime plus grand que les autres a la folie de la domination. Il ne reçoit pas de conseil, il préjuge, il ordonne. Puisque, selon lui, nul ne peut l'égaler, il arrive à croire qu'il n'est pas nécessaire qu'il raisonne ses actions. Il ne délibère plus, il cesse d'être sage. L'homme qui suppose sa raison infaillible parce qu'il a eu quelques succès, qui se laisse conduire par l'orgueil qui est non une fierté de caractère mais une maladie, se prend pour une exception. Donc

il ne se connait pas. S'il savait celui-là qu'il y a des chutes dans la vie, que toutes nos idées ne sont pas de nous, que la plupart de celles dont nous poursuivons la réalisation avec le plus de constance ont leur source autour de nous: s'il savait que l'homme qui croit agir dans le sens du bien est souvent celui-là qui s'éloigne le plus du bien, il serait humble.

Cette croyance à l'infaillibilité pousse aux coups d'audace, non aux grandes choses. Rien n'est beau qui ne se trouve conforme au sentiment du juste. Un géant prend un souffreteux, l'enchaîne et le jette à la mer, il n'est pas par ce fait plus grand que lui, il est tout simplement le plus fort. Un conquérant traîne à sa suite des peuple vaincus et les réduit en esclavage, il n'est pas pour cela un grand homme. C'est un malfaisant, un fou. Qu'importe que pendant des siècles il excite l'admiration des adulateurs de l'injustice triomphante, la morale, qui commence à poindre dans l'histoire, un jour le flétrira. Quelques hommes favorisés par les circonstances se sont rapprochés pour établir la hiérarchie sociale, il y va de leurs intérêts que les classes restent fermées, pour mieux exploiter les simples. Mais deux béliers battent cette muraille qui les dérobe à la vue, la haine et l'envie. L'orgueil n'a pu empêcher que des ilotes parvinssent et fussent admis dans la sphère des prétentieux, il n'empêchera pas que les rangs supérieurs se rompent pour faire place à la démocratie en marche. Mais à mesure qu'ils se pousseront, les arrivés récuseront toute responsabilité envers les retardataires.

Cette sécurité fourvoie aussi bien une classe qu'un homme. Ceux qui forment les classes intermédiaires finissent, à force d'entendre dire qu'ils sont les représentants naturels du peuple, par se croire le peuple lui-même. Ils avancent

que le peuple, incapable de trouver sa voie, ne peut rien sans eux. Cependant ils ne pensent aux masses que lorsqu'ils ont besoin de renverser à coups d'hommes les obstacles dressés devant eux par les mieux servis.

Vous dites qu'une nation s'instruit graduellement, vous nous demandez la formation d'une bourgeoisie intelligente : c'est d'une main timide que vous abordez la solution du problème. Vous soutenez que tous ne peuvent pas, ne doivent pas arriver en même temps au même degré d'instruction : vous pouvez être de bonne foi, mais vous vous trompez. Vous partez de la société pour arriver à l'homme, tandis qu'il faut partir de l'homme pour arriver à la société. Les classes que vous formez systématiquement ne croient rien vous devoir, puisque vous agissez contrairement à l'équité. Ceux qui composent le centre, à part quelques nobles caractères, ont le défaut des parvenus, la présomption. Désintéressés du sort de ceux qui sont en bas, ils vous demandent chaque jour de quel droit vous êtes en haut. Il n'y a qu'un remède : la reconnaissance des droits de tous les individus qui composent la nation. Le premier de ces droits c'est le droit à l'instruction. Le droit au gouvernement serait une ironie si le citoyen n'avait pas le capital intellectuel, le vrai facteur de la richesse, l'instrument le plus sûr du pouvoir.

Voyez quel progrès s'est accompli depuis les grandes découvertes des temps modernes. Les ressources de la nature physique, exploitées d'une façon admirable, ont augmenté le bien être. La mise en action des facultés innées portera encore plus loin la civilisation. Partout où les conquêtes morales sont en retard sur les conquêtes matérielles il y a de fréquentes commotions. Désire-t-on sincèrement le progrès lorsque

l'on craint que chacun n'ait conscience de son être. Sans le développement de l'individu on ne verra pas le développement de la société, on aura tout au plus une civilisation d'emprunt, une colonisation. Il faut que tous les citoyens d'un Etat soient en mesure de se cultiver. Par la culture individuelle ils arriveront à mieux comprendre les avantages que leur procure leur nationalité. L'homme qui a aliéné l'héritage de ses pères et qui se trouve relégué dans le modeste réduit que lui laisse la générosité du nouvel acquéreur, se réjouit-il à la vue de la magnificence déployée dans cette demeure qu'il a perdue par sa faute? Vous ne donnez aucun encouragement au peuple lorsque vous lui dites que c'est sa constitution écrite qui l'empêche d'avancer et qu'il doit ouvrir ses portes aux races mieux douées. Est ce un beau rêve que vous lui montrez quand vous venez lui dire que l'étranger envahisseur lui apportera des capitaux et des expériences? A ce discours il répond : « Aujourd'hui la lutte pour la vie est trop âpre pour que j'aie l'espoir de triompher à si bon compte. » Celui qui croit à l'inutilité de ses efforts personnels ne réussira pas avec le concours d'autrui. Son engourdissement lui pèsera de plus en plus, rien ne le relèvera. Si on le secoue ce ne sera pas pour le mettre debout, mais pour le chasser de la place. Lorsque le feu éclate dans un appartement, le maître de la maison ne se contente pas de crier au secours; sans attendre les voisins, il déploie toute son énergie pour éteindre l'incendie.

CHAPIRE IX

Le cœur et l'action.

Il faut de l'activité au cœur, le cœur aussi a ses besoins. Nous avons vu à l'œuvre la pensée, nous avons étudié son organisme, si ce mot peut être appliqué à ce qui ne tombe pas sous les sens. Mais l'étude de l'homme est incomplète tant qu'on n'interroge pas toutes ses parties, tout ce qui le fait agir. L'homme est un être si complexe, qu'on le définit de différentes manières. Tantôt c'est une poussière animée, tantôt un animal raisonnable, tantôt une intelligence servie par des organes. Quand nous l'étudions au point de vue métaphysique pur, faisant abstraction de ses rapports avec les autres êtres, avec ses semblables, nous voyons qu'il se contemple à la faveur de la lumière intérieure qui l'éclaire. Mais dès que nous suivons ses relations avec le monde extérieur, extérieur tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel et moral — ce n'est pas seulement la matière qui forme le monde du dehors — nous reconnaissons qu'il agit aussi par le cœur. Soit qu'il interroge la nature physique, soit qu'il interroge les autres hommes, soit qu'il s'élève jusqu'à l'idée de la cause des causes, de l'incréé, c'est en vertu d'une loi d'expansion qui se trouve en son cœur. L'expansion du cœur c'est l'amour, la grande force, le grand ouvrier. Les meilleures idées sont les

messagères du cœur. Nous disons que les hommes se rencontrent par la pensée, nous serons encore vrais si nous ajoutons qu'ils se touchent par le cœur. Nous savons que l'humanité est une espèce, mais elle est si répandue cette espèce que nous ne pouvons l'embrasser que par la pensée. Chacun de nous a besoin de s'épancher. S'épancher c'est agir. L'action est d'autant plus active qu'elle s'exerce sur quelque chose à sa portée. Le cœur agit d'abord sur la famille. Le premier observateur de nos actions c'est ce cercle intime où nous nous essayons à la bienveillance. Mais ce millieu devient trop étroit pour exercer l'activité de nos sentiments: les familles, cercles particuliers et nombreux, s'enlacent et se soudent, et, à un moment donné, se perdent dans la patrie. Le cœur sans action est comme cet oiseau du désert qu'un chantre de la nature nous montre déchirant ses entrailles et chantant ses propres funérailles.

Le père de famille ruiné, qui ne peut plus nourrir sa femme et ses enfants, souffre d'abord par le cœur: l'exilé qui ne revoit la patrie qu'à travers le prisme de l'imagination souffre encore par le cœur. Notre tritesse devient plus cuisante quand notre patrie est humiliée par l'étranger. Ce qui cause la tritesse dans notre âme c'est l'émiettement des objets aimés, la ruine de nos affections, l'affaiblissement de cette activité intime qui fait la joie et le bonheur. La joie est la satisfaction causée par l'action, elle précède souvent la manifestation de la volonté. Tout bien considéré, il y a une double opération dans l'action elle-même. La détermination d'agir est déjà un acte. L'intention traduite en fait est le résultat de la volonté. Un solitaire, d'accord avec la physiologie, nous l'a enseigné: dès que le cœur agit mal, dès que son fonctionnement commence

à se ralentir, tout le corps s'en ressent. Le patient souffre d'un mal qu'il ne peut localiser; le mal est partout et le siège nulle part. Lorsque le médecin vient dire : je le sauverais, mais le cœur est malade, nous savons tous ce que cette parole signifie. Le mal moral comporte plus de gravité que le mal physique. La désillusion s'empare du cœur qui n'affectionne plus rien. Le malaise prend d'abord le nom de mécontentement. Mécontent de soi-même, on devient peu à peu indifférent à tout ce qu'on a autour de soi. Le mécontentement conduit à la mauvaise humeur. On soupire alors après la délivrance. Sortez de l'individu, entrez dans la société, dans une société condamnée à l'indifférence, vous constaterez les mêmes tourments. Ceux qui sont en haut se désintéressent du sort de ceux qui sont en bas ; ceux qui cherchent à monter se sentent méprisés, ils n'aiment pas non plus les arrivés qui ne les jugent pas dignes d'estime et de considération. Cette société est une grande malade qui s'ennuie, qui veut vivre et qui trouve la vie détestable. Elle commence à se haïr.

Oui, supprimez l'amour, vous avez la haine. Dans la philosophie doctrinale, tel maître fait de la haine l'opposé de l'amour, et telle opinion non moins autorisée voit dans l'une la négation de l'autre. On va même jusqu'à dire que l'homme hait à force d'aimer. Ce qui est vrai pour notre raison c'est que la haine est un défaut d'action, ou plutôt la conséquence d'un défaut d'action; c'est que l'indifférence précède le mécontentement et que le mécontentement est le pont sur lequel il faut passer pour aboutir à la haine. L'homme ne va pas d'un bond de l'amour à la haine. L'amour ne se change pas brusquement en haine, il s'affaiblit, et c'est lorsqu'il n'est plus que la haine vient occuper sa place. Le recul

de l'un favorise l'avancement de l'autre. Vous admirez le génie d'un homme politique, mais subitement on vous apporte une fatale nouvelle: il s'est vengé de ses ennemis personnels, il a fait une hécatombe. Une vision sanglante surgira devant vous, la perte des citoyens immolés assombrira dans votre imagination la gloire du meurtrier. A la même seconde vous porterez vers lui votre pensée, d'abord pour le plaindre, ensuite pour exécrer sa conduite criminelle. Admirateur du génie, vous aurez en horreur l'assassin. Tous ces sentiments contraires paraissent naitre chez nous dans le même instant, les phénomènes de la pensée se succèdent avec une rapidité qui défie tout calcul. Les actes extérieurs fixent l'attention parce qu'ils s'accomplissent avec lenteur.

Nous avons besoin d'être édifiés sur la conduite d'un personnage pour le bien juger. On peut se tromper quand on se prononce, à un seul signe, sur un caractère. Le psychologue est obligé d'entrer dans la vie privée de l'homme d'Etat afin de se rendre compte de la passion qu'il a apportée dans l'exercice de l'action publique. De là ces recherches à savoir quelle éducation il a reçue, si sa jeunesse a été orageuse et comment. La nation qui ne croit plus telle famille appelée à régner de père en fils se demande à qui confier la gestion de ses intérêts politiques. Nous qui plaçons la valeur personnelle au-dessus des prérogatives de la naissance, nous savons à qui confier l'administration de nos intérêts particuliers lorsque nous nous éloignons du centre de nos affaires. Nous exigeons donc que quiconque nous demande à agir comme notre mandataire nous présente sa vie comme un livre ouvert. Un jour tout peuple éclairé imposera cette condition à tous ceux qui aspirent à être ses représentants. La raison veut qu'il en soit ainsi, et nous qui de-

mandons que tous les hommes soient instruits, nous ne faisons que reconnaître cette nécessité et la proclamer.

On a montré l'absence d'action comme un mal pour le cœur, on a dit que le mécontentement aboutissait à la haine. Il est certainement douloureux d'arriver à cette conclusion quand on a en face de soi la collectivité. Mais suivons chez un patient pris au hasard la marche de la maladie et nous verrons que ses progrès, quoique lents, se généralisent fatalement. Après la première crise vient l'oisiveté, que le malade social considère comme une détente. C'est pour lui un moment de repos et de douceur. Ce malade c'est le citoyen. Les directeurs de la politique et de l'opinion lui disent que tout est perdu. Ils sont les plus éclairés. Lui, qui n'était pas encore absolument découragé, il prendra désormais toutes ses aspirations pour des chimères. On l'a habitué à voir la patrie dans ceux qui gouvernent, et ce sont justement ces hommes de gouvernement qui lui prennent jusqu'à la dernière goutte de son sang. Il ne tentera aucun effort pour la consolider. Il se réfugie dans l'inaction et se console d'être inutile. Mais son cœur qu'emplissait le patriotisme devient vide, tombe dans le dépit. Dès que ce cœur n'a plus d'élan, dès qu'il ne bat plus au souvenir des aïeux, il éprouve un sentiment plus funeste que le dépit, le dégoût. Essayez alors de parler de devoir civique à cet homme blasé, il ne vous écoutera point. Le devoir c'est l'action, et l'homme qui n'espère plus n'agit pas. Il peut se rappeler cette vérité qui a jailli comme une étincelle sous la plume du moraliste : toute notre dignité est dans la pensée. Mais il oubliera que le citoyen qui n'aime pas sa patrie perd quelque chose de sa dignité. Il oubliera que l'idée de patrie donne de l'élévation à la pensée, que

c'est bien penser que de travailler au salut de son pays.

Beaucoup d'haïtiens croient qu'il ne reste plus rien à faire, et sous cette indifférence la haine de notre nationalité suit un courant rapide.

Avant tout il est important de considérer l'homme dans sa partie indestructible, d'élargir la sphère de son intelligence. Après, le citoyen se formera lui même. Eh bien, c'est dans le peuple que nous trouvons le plus de foi, le plus d'amour. Utilisons ses heureuses dispositions. Mettons-le en mesure de servir les intérêts moraux de la patrie, qu'il aime d'autant plus qu'elle est insultée. Si d'autres ne croient plus au salut, il y croit encore, lui. Il ne se dérobe pas au devoir, c'est le moyen d'action qui lui manque. Les ressources de l'avenir sont enfouies dans les masses populaires, exploitons-les au profit de tous. — L'or ne passe à l'état pur que sous la main de l'ouvrier. — Plus un pays compte d'hommes capables et moraux, plus il a de valeur. Méconnaitre les nécessités présentes, c'est renoncer à l'accomplissement du devoir, c'est mépriser les éléments qui s'offrent et qui sont des richesses.



Le mal est dans la fausse opinion que nous avons de nous-mêmes.

Notre état social, tel qu'il est, s'oppose à l'adjonction des unités et paralyse par conséquent toute œuvre d'ensemble. Ce désordre engendre une opinion fausse dont sont victimes bien des esprits sérieux. On pense dès lors à l'élimination plutôt qu'au rapprochement. Certaines plantes ne reçoivent pas dans certains endroits une croissance normale. Là cependant la volonté merveilleuse fait un travail d'appropriation et réussit. Vous vous proposez, par exemple, une

exploitation exigeant un climat sec, et vous êtes dans une région insalubre où des eaux croupissantes dégagent des miasmes délétères. Si vous enclavez votre culture dans un petit champ à par où vous déployez tout ce que vous avez de science, votre champ — en admettant qu'il produise — rapportera peu de chose. Vous aurez dépensé beaucoup d'efforts pour recueillir quelques spécimens de ce que vous auriez pu obtenir en grand si toute la région était dans de bonnes conditions de culture. Il est bon que les propriétaires s'entendent et mettent en commun leurs capitaux pour creuser des canaux et donner un écoulement aux eaux stagnantes. Ces marais ne se trouvent pas positivement sur la propriété de chacun, mais les miasmes qui s'en dégagent envahissent les champs particuliers et sont nuisibles à tous. Tel est le sort d'une société sous l'influence du doute. Lorsque la nation elle-même a perdu la foi, elle est dans l'impossibilité de guérir. Peu importe que l'on s'applique à former quelques caractères d'élite, ces rares spécimens seront insuffisants pour faire la fortune et la gloire nationales. C'est le milieu qu'il faut améliorer.

Le mal étant endémique, il importe peu de ménager la santé de quelques-uns, il faut chasser le poison qui est dans l'atmosphère et que tous respirent. Lorsque tous seront en santé, l'activité sera partout et le bien-être dans tous les foyers. Celui qui soutient qu'on fait graduellement l'éducation d'un peuple en élevant quelques individus, raisonne comme ceux qui viennent nous dire qu'on combat une épidémie en concentrant ses efforts sur quelques malades choisis. Combattons plutôt le mal en son germe, assainissons le milieu. La société est une individualité morale et politique, c'est cette individualité qu'il faut éle-

ver graduellement. Une classe n'est qu'une partie, la partie n'a pas plus de droit à la vie que le tout.

Il y a longtemps que dans notre pays nous essayons de sauver la société en prodiguant des soins à quelques-uns. Il est temps de s'occuper de la collectivité. Nous ne faisons jusqu'ici qu'imposer le grand nombre pour donner des médicaments au petit nombre. Changeons de procédé. Que les impôts qui pèsent sur les principaux produits du sol, sur le travail du peuple, soient appliqués au profit du peuple. Elevons, à l'aide de ces impôts, son niveau intellectuel.

Loin de sonder le mal, nous prenons l'effet pour la cause, nous disons que le peuple abruti est incapable de superbes élans.

La nation se juge mal: elle parait convaincue que son avenir n'atteindra jamais la hauteur de son origine. Toute sa grandeur est dans son passé, et cela suffit pour la consoler de son affaissement présent. Comment, nous serions grands pour avoir conquis la liberté! Notre précoce virilité se serait épuisée en vertu d'une loi naturelle! Nous commettons la plus capitale de toutes les erreurs. Une nation a le droit de se glorifier du passé lorsque le passé est son œuvre. Un peuple qui a grandi peu à peu et qui, après avoir atteint le faite, commence à descendre, peut évoquer le souvenir de ses gloires passées. Chaque fois qu'il jette un coup d'œil en arrière, il contemple avec amour ce point culminant où il a brillé et qui servira de piédestal pour calculer la marche des événements humains. On ne peut pas empêcher qu'une nation illustre décline après avoir été la vigie de l'humanité. Mais un jeune peuple qui ne s'est pas suffisamment affirmé n'a pas le droit de borner son histoire à sa subite origine. Nous, de la génération présente, nous nous

attribuons une œuvre qui n'est pas la nôtre. Les esclaves de Saint-Domingue ont foudroyé le régime colonial, seuls ils sont grands parce que, seuls, ils ont étonné le monde. Nous n'étions pas encore une nation à cette époque, nous sommes nés de cette commotion. Nous bénéficions d'une œuvre par d'autres accomplie. La génération actuelle est comme ces fils de famille qui se contentent de la fierté d'un nom.

Toute notre gloire est d'être de la même race que les hommes de 1804: leur sang circule dans nos veines. Les géants de Saint-Domingue ont fait une nation, mais la nation elle-même doit grandir. Un tremblement de terre se fait, la source perce la montagne et disparaît quelque temps après. Plusieurs générations parleront de cette secousse qui a causé l'apparition d'une fontaine d'eaux vives. On montrera du doigt, par pure curiosité, l'endroit où la source a jailli, mais plus tard on doutera même qu'elle ait jamais fendu le rocher. Il faut, pour le témoignage des siècles, qu'elle continue de jaillir, qu'elle roule ses ondes à travers la plaine, portant partout la fraîcheur et la fécondité.

Quoi! héritiers de nos pères, nous serions assez riches de leur gloire! Rectifions ce mauvais jugement, car bien des conséquences regrettables en découlent. La première de ces conséquences, c'est la résignation stupide à laquelle se complaisent certains hommes. Pourquoi, se disent-ils, avoir la prétention de réformer ce pays? Ce pays est tel qu'il est parce qu'il ne saurait être autrement. Si toutefois il doit trouver un sauveur, avouons que celui-là n'est pas encore né. Voilà des républicains qui attendent d'un seul citoyen le salut public, méconnaissant ainsi les principes démocratiques. Ils aiment mieux croire au génie d'un seul qu'au bon sens de tous.

*
* *

Partout où se constate l'injustice, les privilégiés se distinguent par l'étroitesse de leurs idées. C'est aux victimes et à ceux qui sympatisent avec elles que la providence accorde l'instinct génial. Ils montrent le but. L'avantage que les autres ont sur eux est dans la rétention des moyens.

Est-ce le peuple qui est en retard ou le gouvernement? A première vue, nous disons que c'est le peuple. Nous avons parmi nous des intelligences remarquables. Les jeunes hommes qui sont sortis de nos écoles secondaires et supérieures embrassent les carrières libérales. Dans la médecine, au barreau, ils font preuve de compétence. Et comme, en général, on croit chez nous que la politique améliore les conditions et donne l'autorité, ils tournent les yeux vers cette sphère. Ils laissent le commerce aux étrangers, l'industrie aux citoyens qui n'ont presque pas fait d'études, et l'agriculture aux déshérités qui ne connaissent pas l'abécédaire. On voit en tout citoyen qui a reçu quelque culture un homme qui nécessairement sera appelé au pouvoir. Dans l'opinion de plusieurs il n'est pas de direction en dehors du gouvernement. Le gouvernement nous donne des lois que la nation la plus avancée ne dédaignerait. Il est au courant de la politique moderne de l'Europe, à l'Extérieur il sait se faire représenter par de bons agents; mais il suppose que le sens des choses est dans le vote des lois. Il a peur de l'opinion publique, mais ne la respecte pas. La terreur, selon lui, prévient le mécontentement, une armée nombreuse est son unique appui. Ici, son infériorité est manifeste. Au point de vue des idées, c'est lui qui est en retard. Les aspirations du peuple sont plus hautes. Le peuple demande que la liberté électorale cesse d'être un vain mot, que l'éducation

professionnelle se retrouve dans toutes les parties du programme de l'enseignement, qu'on achète moins de fusils et plus de fournitures classiques. Il dit que la liberté individuelle ne va pas sans la liberté de voyager, que la liberté de penser n'est profitable qu'à ceux qui lisent et qui écrivent. Il demande qu'aucune force intellectuelle ne soit tenue à l'écart, sous prétexte que les sentiments politiques autrefois manifestés seraient un obstable à l'avancement de quelques hommes. Il constate que les partis ne respectent aucun programme, aucun principe, et que l'honnêteté alliée au savoir ne suffit pas pour conduire aux meilleures situations. Il reconnait que nous ne sommes plus au temps où le gouvernement, en toute occasion, exprimait la pensée de la nation. Il entend dire que si tous étaient instruits tous voudraient occuper des fonctions publiques. Il répond que tout le monde recherche les fonctions publiques parce que tout le monde exploite tout le monde. Il répond que lorsqu'il n'y aura plus personne à exploiter on se résignera à exploiter le sol. En effet, nous fonctionnaires, nous sommes des usuriers. En échange du service d'une heure que nous rendons au producteur nous lui prenons tout son sang. Il est notre bête de somme, bien que nous ayons décrété l'égalité politique. Il n'ignore pas tout le mal que nous faisons au pays, nous parvenus d'hier ou de cent ans. Il nous méprise, mais son mépris se changera en colère. Il ne nous pardonnera nos fautes que si nous le lançons dans la voie du progrès par l'instruction.

Nous lui disons d'agir et nous ne sommes pas à la tâche. Commençons par comprendre qu'il vaut mieux pratiquer le devoir que commander. Un peuple à qui on a montré la liberté s'obstine à être rebelle au commandement de ceux qui

n'agissent pas. Servons-nous des débris accumulés par les années pour niveler la voie.

La conservation de la patrie par les armes était la préoccupation de nos pères, voisins de l'époque de notre affranchissement, sa conservation par l'instruction et le travail doit être maintenant notre devise. Chaque âge a sa mission dans l'histoire d'un peuple. Les premières générations ont montré une énergie étonnante, eu égard aux préjugés qui les entouraient. Les grandes nations de l'Europe admiraient nos pères; mais elles ne pouvaient pas oublier qu'elles possédaient aussi des colonies dans le Nouveau-Monde, et dans ces colonies des esclaves. Les philanthropes nous applaudissaient, mais les anciens colons insinuaient que la France ne se résignerait pas à perdre la plus belle fleur de sa couronne. Les difficultés surgissaient de toutes parts. La diplomatie haïtienne naquit des difficultés même. La brûlante plume de Boisrond-Tonnerre était encore sur la table de délibérations. Un courant magnétique la porta tour à tour sous la main de Christophe et de Pétion. Des paroles chaudes, vibrantes de patriotisme, en jaillirent. La brutale franchise des hommes de 1814 et de 1816 était toute leur diplomatie. Cette diplomatie originale a sauvé le pays.

Depuis, le souffle de la guerre intestine a emporté bien loin la plume de Boisrond-Tonnerre. Nous ne parlons plus haut, parce que nous n'avons plus la conviction d'autre fois. Il ne nous reste que le sentiment de notre faiblesse. Mais nous nous relèverons si nous réchauffons le zèle patriotique du peuple. Le patriotisme qui n'est plus dans le tempérament guerrier peut se retrouver dans la culture des lettres, des sciences et des arts, dans les manifestations diverses de l'intelligence, en un mot, dans le travail. Soyons patriotes sous cette

dernière forme. Autrefois tous étaient braves, que tous aujourd'hui soient des travailleurs instruits. Autrefois la gloire était dans la rivalité de la bravoure, qu'elle soit aujourd'hui dans la rivalité du savoir. Il y a un mérite qui échappe aux générations actuelles, celui d'avoir fondé la patrie ; il est un mérite non moins grand qu'elles doivent ambitionner, celui d'en assurer la prospérité. Oui, servons-nous des années passées comme d'un piédestal pour découvrir la terre promise aux peuples laborieux.

CHAPITRE X

Ce qu'on peut attendre d'une puissance étrangère ou d'une immigration.

Les grandes nations nous précèdent, mais elles ne nous entraîneront pas. Un peuple ne marche pas malgré lui, il se laisse conquérir. Tous les agréments qu'il obtient sous la tutelle de l'étranger sont loin de marquer son degré d'avancement. La civilisation imposée n'est pas l'œuvre de la nation qui la subit.

Ils ne savent pas ce qu'ils font ceux-là qui demandent qu'Haïti soit forte de l'appui d'une puissance respectée et qu'elle se civilise sous la protection de cette puissance. Le protectorat

n'est profitable qu'aux Etats naissants: après l'essai, ce n'est plus qu'une absorption. Les peuples trouvent en eux-mêmes leur principe générateur, ils ont sous la main les éléments nécessaires pour accomplir leurs destinées. Ce qu'il leur faut c'est de savoir s'en servir. Une nation, conquérante par ses armes ou ses finances, utilise ces éléments à son profit. La conquête faite, il reste dans le cœur du peuple soumis un levain de discorde toujours en fermentation. Ce peuple s'affranchira un jour ou sera exterminé. Il s'affranchira s'il a été appelé dans l'histoire par l'invasion. Mais, s'il a occupé une certaine situation dans le monde connu, s'il a figuré dans le conseil des Etats, s'il a été subjugué grâce à sa faiblesse et à son inaptitude au gouvernement, il essaiera en vain de redevenir autonome. Il sera broyé, ou bien il passera sous plusieurs tutelles. Les forts se le transmettront par des conventions diplomatiques. Si les hommes éclairés ne peuvent rien pour l'avancement de notre pays, si ces hommes qui sont sortis du peuple et qui connaissent ses aspirations ne peuvent pas satisfaire son attente, ceux qui les connaissent encore moins ne feront rien pour lui. Les mines seront exploitées par les colonisateurs, les routes seront refaites, les rivières endiguées et la culture florissante. Tout cela sera l'œuvre des capitaux étrangers, non placés à intérêt dans la main des régnicoles mais mis en circulation par les capitalistes eux-mêmes devenus propriétaires fonciers. L'expérience du travailleur haïtien sera faite au degré qui convient à un homme de peine. Est-ce que l'éducation des esclaves n'était pas faite? est-ce qu'ils n'étaient pas les seuls travailleurs? Cependant, dès que l'indépendance avait été proclamée et tous les biens des colons confisqués, on a recon-

nu que ces esclaves ne pouvaient pas continuer l'œuvre des maîtres. Ils n'avaient pas été façonnés à la direction. Nous aurons beau dire, les connaissances techniques éclairent les connaissances pratiques. Seuls possèdent les premières ceux qui savent calculer et qui ont fait de fortes études. Les protecteurs attendus ne feront rien dans ce sens pour le peuple haïtien. Consentiront-ils à s'imposer, à diminuer leurs revenus pour donner de solides connaissances à des hommes dont ils n'auront besoin que comme ouvriers secondaires? Si l'éducation que reçoivent les nègres de la Jamaïque et de la Barbade vous suffit, vous avez raison de tout attendre d'une grande puissance. Si vous désirez plutôt donner la mesure de ce que peut votre race dans le monde, si vous entendez rester maîtres de votre territoire et l'exploiter, avant tout, à votre profit, instruisez les travailleurs faites que chez chacun le capital intelligence soit le premier facteur de la production.

Certainement avec nos seules forces nous n'obtiendrons pas tous les résultats en un jour, nous resterons du moins libres et indépendants. Oui, nous ouvrirons nos portes à toutes les activités; instruits, nous jouerons le premier rôle. L'Amérique du Nord appelle des colons, mais sur les immenses terres où sont semés les capitaux importés le Yankee occupe le premier rang. La concurrence ne le gêne point. Il est le plus entreprenant, le plus énergique. Il a le sens des affaires, c'est lui qui est le tuteur. Tous les ouvrages qui se publient en ce moment sur l'Amérique appuient cette opinion. Nous ne devons pas repousser l'étranger, nous l'appellerons au contraire. Mais par notre ignorance nous aurons le rôle subalterne. Nous subirons la tutelle loin d'offrir l'exemple d'une énergie invincible. Par

le jeu naturel des forces économiques, nous serons dépossédés: l'avenir est aux plus capables. Lorsque deux civilisations se rencontrent sur une même terre, c'est la plus avancée qui l'emporte. Si nous avons une masse de travailleurs instruits, nous n'aurons pas à redouter cette lutte d'influence. Le cultivateur d'un carreau ne le vendra pas parce qu'on vient lui offrir un prix en apparence élevé; il saura qu'il peut le mettre en valeur moyennant un emprunt dont sa prévoyance sera la garantie. Il ne courra pas la chance de perdre son patrimoine au bout de quelque temps, sachant lui-même quelles sont les cultures qui conviennent à sa terre et dans quelles conditions il doit les entreprendre. S'il cède son domaine ce sera pour en acheter un autre. Dans l'actualité si nous appelons une immigration, nous verrons sous peu deux classes bien distinctes, celle des capitalistes et des entrepreneurs instruits, composée d'étrangers, et celle des travailleurs ignorants, composée d'haïtiens. Ces derniers finiront par être des parias dans leur pays d'origine, sur leur propre territoire.

Le colon qui va s'établir sur un sol nouveau a ses aptitudes personnelles. Il quitte son pays avec son caractère déjà formé, il n'aura plus désormais qu'à déployer l'activité dont il est doué. Il subira moins les mœurs des régnicoles qu'il ne les pliera à ses goûts, à ses tendances. Les nouveaux venus nous apporteront des modes de culture variés, en même temps leurs habitudes. Ce sera sans doute un bien, puisqu'aucun homme ne peut se passer du concours de ses aînés et qu'aucune nation ne prospère en s'isolant. Mais un très-petit nombre gagnera à ce contact. L'idéal des sociétés c'est de se réaliser, d'utiliser tout ce qu'elles ont en elles-mêmes. Là où l'on trouve des travailleurs sérieux, ayant de fortes

attaches au sol qui les a vus naître et qu'ils connaissent mieux que tout autre, c'est leur influence qui prédomine. Les immigrants ne peuvent que rendre hommage à cette race solidement constituée, qui s'assimile les meilleures méthodes, tout en restant elle-même. Alors ce n'est plus le dénigrement qui irrite le caractère du peuple chez qui l'on vient travailler, c'est la confiance qui unit naturels et colons. Si des brèches se font de toutes parts à notre autonomie, ce n'est pas une immigration qui nous sauvera. La politique nous a déjà assez mûris, pour que nous ne considérions pas notre pays comme un pays neuf. Nous sommes assez vieux, nous avons subi assez d'épreuves. La colonisation profite à des sauvages; une nation qui a son orgueil et dont l'orgueil s'irrite sous les sarcasmes de ses hôtes, ne garde pas son sang froid lorsqu'on la dénigre sous prétexte de la civiliser. On nous a trop longtemps accusés d'exclusivisme, pour que nous sollicitions aujourd'hui l'élément étranger sans être prêts à supporter la concurrence. Puis-ue nous capitulons sur plus d'un point, faisons n sorte que nous ne soyons pas vaincus sur le rain de la lutte économique. Nous n'occupons us que le second rang dans le commerce, nous ne tarderions pas à être subalternisés dans l'agriculture et l'industrie. Fondons des écoles d'agriculture, ayons une forte armée d'ingénieurs, remuons en tous sens l'activité nationale ; lors que des capitaux nous viendront nous saurons les utiliser.

CHAPITRE XI

N'ATTENDONS PAS D'UN HOMME LE SALUT DE L'ÉTAT.

Il est certainement une heure où un homme résume en sa personne la pensée de tout un peuple, où toutes les forces latentes trouvent en lui l'impulsion nécessaire pour agir. On dit alors que cet homme est un homme providentiel et qu'il accomplit une mission. Mais pour que cet homme paraisse il faut que la pensée soit restée longtemps en incubation dans le milieu dont il est le produit. Il est alors le corps donné à l'idée. Le régime odieux de l'esclavage avait accumulé de justes indignations dans le cœur des esclaves de Saint-Domingue. Dans les champs, dans les ateliers, partout ces opprimés murmuraient. Ils n'attendaient qu'un moment pour manifester par la dévastation leur mécontentement. Lorsque la révolution a éclaté, ses laves avaient déjà grondé dans les souterrains. La masse des esclaves avait éprouvé un invincible besoin de liberté. Le despotisme des chefs n'a été que la manifestation brutale de la colère de l'époque. La modération était la réaction. On exterminait avec une égale fureur les timides et les bourreaux de la liberté. Dessalines n'était qu'un glaive porté en tous sens par la justice outragée. Le but suprême était le seul dominateur. L'indépendance est sortie de cette pulvérisation d'hommes, et l'immense rêve est devenu la vivante réalité. Pétion, Clervaux, Gabart, Magny, Capois, tous

les forts tempéraments qui ont été les meilleurs acteurs du drame, sont superbes dans notre histoire parce qu'ils ont servi la plus humaine des causes.

Lorsqu'un peuple sans espérance soupire après l'anéantissement il ne tarde pas à trouver, encore à ce moment, un citoyen qui résume en lui toutes les tendances. Ce n'est plus le serviteur d'une idée féconde, l'incarnation d'une force en avant, c'est l'homme qui met la main à la roue pour faciliter le recul. Tous accepteront sa domination, puisque dans leur jugement il joue, lui aussi, un rôle providentiel. Ce ne sont pas les despotes qui civilisent, mais les nations qui se civilisent ; ce ne sont pas les despotes qui détruisent, mais les nations qui se détruisent. Quand on veut chasser l'ennemi de la place, on trouve toujours une voix ferme qui commande : quand il s'agit d'abandonner le terrain de la lutte, il suffit qu'un seul fuyard crie : sauve qui peut ! pour que la déroute s'opère en masse.

Une nation qui reste inactive dans l'attente d'un homme n'aura pas un sauveur. Le premier audacieux venu se saisira de toutes ces volontés lâches pour s'en faire des complices. Son œuvre de destruction sera facile. Il aura assez de lucidité pour comprendre qu'il n'y a pas de résistance là où il n'y a pas d'énergie pour le bien. Il est donc certain que nous devrons la restauration de l'édifice national, non à un individu, mais à nos institutions ; non à un bras fort, mais à toutes les têtes pensantes. N'attendons pas un personnage extraordinaire, produisons des capacités suffisantes.

CHAPITRE XII

Le salut sera l'œuvre de tous.

Un bon jugement règle la conduite d'un homme, c'est encore un bon jugement qui règle la conduite d'une société. Une fois l'indépendance conquise, nous avons médité de nous débarrasser de toute influence qui gênerait l'essor individuel. Nous n'avons pas voulu qu'un seul se crût plus de droit en raison des éminents services qu'il avait rendus à la cause générale. Pour faire entendre au fondateur qu'il n'était pas notre maître, nous lui avons prêté cette parole: je suis seul noble, et nous avons jugé qu'il fallait la mort comme expiation d'un tel crime. Après le meurtre du géant nous avons proclamé la république, c'est-à-dire la noblesse de tous. Dans une aristocratie où les nobles forment une classe, le reste de la nation se modèle sur ceux qui donnent le bon ton. Dans une nation où il n'y a que des nobles chacun trouve la règle à suivre dans les exemples de tous. Si ces exemples sont mauvais, ceux qui tenteront de sortir de la regle commune par la rectitude de leur conduite seront ridicules par leur originalité même. Là où la souveraineté est au vice la vertu est douteuse. Cependant la vertu a été proclamée l'essence des républiques. Cette idée généralement acceptée a fait de la république l'idéal des nations. C'est en effet la réalisation dans la société de l'idéal individuel. L'individu aspire à la perfection et la société à la même fin. La vertu

est contraire à la dépravation, c'est l'aboutissant de toutes les tendances nobles et légitimes. La république doit être non une forme de gouvernement, mais une manière d'être, la constatation de l'existence dans tout ce qu'elle a de beau. L'idéal républicain est démocratique et social. C'est le gouvernement de l'exemple dans le sens du bien, la règle de chacun étant dans la conduite de tous.

Il faut une éducation commune. L'aurez-vous, cette éducation, sans l'instruction intégrale ? Vous qui pensez que l'instruction primaire suffit à la majorité des hommes, renoncez à l'idéal démocratique, il est trop haut pour vous. Demandez que l'État ne s'occupe plus des grands travaux publics, mais que chaque habitant jette des pierres dans la crevasse béante devant sa porte. Demandez que le prêtre ne monte plus en chaire pour prêcher l'Evangile, mais que chacun ait son curé. Détruisez le temple où la foule vient se recueillir et communier avec l'esprit. Plus d'armée, plus de juge. Chaque citoyen restera debout au seuil de sa maison pour défendre sa famille. Pourquoi payer l'instruction de ceux qui ne possèdent pas? pourquoi rendre justice à ceux qui ne sont pas assez forts pour se rendre justice? Vous êtes moins conséquents que ceux qui croient qu'un peuple n'est jamais majeur et qu'il lui faut toujours la tutelle d'un roi ou d'une classe privilégiée.

Il n'y a pas de principe contraire à la raison; tout ce que la logique ne peut soutenir n'est pas digne d'être appelé principe. Un principe auquel on est obligé d'apporter mille restrictions et qui ne trouve d'application que dans des cas exceptionnels, est lui-même une exception. La république est le gouvernement du peuple par le peuple, voilà le principe posé. Mais comme le peuple ne peut pas exercer directement le pouvoir, il le confie par

délégation à un certain nombre de citoyens. C'est par son suffrage qu'il les choisit. Cela découle du principe, puisque la direction suppose l'unité de vue. Par le suffrage universel le peuple délègue l'exercice de ses droits. il importe qu'il ait assez de jugement pour choisir ses mandataires qui lui donneront une constitution, c'est-à-dire une règle fixe, et des lois auxquelles il sera également obligé d'obéir. Mais il ne sait pas reconnaitre les vraies capacités. Le gouvernement ou des intrigants choisissent pour lui. Ceux qu'il connait et qu'il sait moraux ne réunissent pas assez d'aptitudes pour le représenter dignement. En réalité, ils ne sont pas éligibles. Ses élus nommeront le chef du Pouvoir Exécutif, et plus d'une fois ils seront des instruments dans la main de quelques meneurs. Ces meneurs seront les porte-paroles d'un petit groupe de capitalitalistes composé en majorité d'étrangers. Le premier soin de l'élu de la nation sera de récompenser le zèle de ses amis de l'assemblée et de rembourser avec usure les frais de son élection. Il appellera ensuite à la direction des principales branches du service public des protégés des meneurs et des capitalistes. Dans les positions subalternes seront classés les moins influents. Là encore il n'osera mettre les charges au concours, de crainte que les partisans d'un candidat évincé ne trouvent place dans le gouvernement. Dès lors le pouvoir n'est plus aux plus capables par l'intelligence et la moralité, mais aux plus remuants. Même la théorie du pouvoir aux plus capables ne saurait, dans l'état de notre pays, donner satisfaction à la conscience nationale. Les plus capables sont les plus instruits, mais ils se sont éloignés du travail des champs et de l'atelier. Ils croient qu'une profession libérale est « une tour d'ivoire » qui les sépare du peuple. Arrivés au faite ils ne feraient qu'adopter les me-

sures promulguées en Europe, pensant ainsi réformer par des articles de loi les mœurs de leurs concitoyens. Ils ne savent pas qu'une nation a son génie propre. Ayant perdu de vue la masse qui a des tendances progressives, ils ignorent quelles perles ils auraient pu tirer de ce fumier. Comme ces fermiers mal avisés, ils nettoient le champ en jetant hors de la clôture leur meilleur engrais. Rien ne s'obtient sans peine, le résultat est en proportion de la dépense et de l'habileté. On étouffe les intelligences pour ne pas compter avec elles, on tarit la sève parce qu'elle nourrit des plantes vivaces, quelquefois vénéneuses. Le citadin dont les goûts exigent des espaces larges et nus sème partout sur la terre arable une couche épaisse de gravier. Le cultivateur au contraire aime la végétation et fait des emprunts là où il trouve de bonnes plantes. Il n'arrache pas l'oranger qui donne des fruits aigres ; il pose dessus un œil, et sur le tronc déjà gonflé de sève la greffe prend vie. — Le point de vue est l'orientation des calculs.

Nous avons de nobles instincts incompris, nous voulons les remplacer par des mœurs exotiques et pourries. Nous ne serons nous mêmes que lorsque nous aurons utilisé toutes les forces en sommeil dans le peuple. L'instruction intégrale, voilà le moyen. La vertu sera la règle, l'intelligence la direction ; la souveraineté individuelle sera le principe, la souveraineté politique la conséquence.

On nous dit qu'il y a un droit effectif et un droit idéal. Les Etats arrivés à leur haut degré de puissance n'acceptent que le positif. L'idée est dans le fait parce qu'ils sont les plus forts. Ils ont longtemps évolué ; ils soutiennent maintenant que le présent seul existe et que le droit positif est le seul droit. En vertu de cette doctrine, ils ne reconnaissent que le droit actuel, et ils

tendent à supprimer tout ce qui ne peut résister à la force. D'après eux, la nation qui ne peut défendre son droit n'a pas sa raison d'être. Sans y faire attention vous appliquez la même théorie aux dépens de votre nationalité. Les ignorants, pensez-vous, ont moins de droit que les lettrés. il n'est pas nécessaire de les consulter : ils sont une quantité insignifiante. Dans l'état où est parvenue la civilisation il faut qu'un peuple actualise son droit, et il ne le pourra que s'il est conscient. Il le sera si chaque citoyen se réalise en rendant effectif son droit.

L'idée républicaine vient de la conception la plus simple et la plus profonde à la fois ; elle suppose d'abord l'homme perfectible, elle croit ensuite possible de conduire la société à la perfection par le concours des hommes. Certainement, l'œuvre serait irréalisable si elle dépendait d'un seul, d'une époque : les hommes meurent, les générations disparaissent. Ce qui survit c'est l'idée. L'activité d'une génération ne s'éteint pas avec elle ; la génération suivante reçoit une impulsion qui l'entraine selon son activité propre. Que la nation tout entière soit en mouvement, et les résultats que nous cherchons s'obtiendront aisément. Une république vraie sera toujours respectée, elle aura assez de vitalité pour résister aux assauts de ses ennemis. Même si elle chancelait un moment, elle aurait encore assez de vigueur pour se redresser. Les échecs ne découragent que ceux qui ne savent pas vouloir.

Ceux qui placent haut leur idéal ont besoin de plus de lumière pour l'atteindre. Il faut que toute la nation voie le but. Si une partie reste dans l'obscurite, elle ne suivra pas la route commune, elle cherchera sa propre route en sens inverse. Alors on constatera une agitation fébrile, des tiraillements vains et impuissants. C'est l'histoire

de l'humanité ; cela s'est vu dans le passé et cela se voit encore. Mais n'acceptons pas comme une fatalité ce qui est mauvais. Des peuples vieux ont fait leurs expériences, et les peuples modernes se servent de ces expériences pour avancer. Avons-nous présumé qu'il nous fût nécessaire de passer par toutes les formes de gouvernement afin d'aboutir à la république? Nous avons de bonne heure compris que nos pères ayant conquis la liberté, nous devions adopter un régime qui garantirait les même droits à tous. Cette garantie n'est autre chose que la surveillance exercée par la communauté au milieu des changements qui s'opèrent. De là une croissante activité intellectuelle, un effort continu vers les résultats positifs.

Il arrive sans doute un moment où, fatigués de tout, les hommes d'étude qui ont souffert dans l'arène publique sentent le besoin de se recueillir dans une sphère dégagée des soucis de l'actualité. Et, comme il ne leur est pas possible d'éviter le contact des humains, ils voudraient former une société à part, la société des élus de l'esprit. Par la libre volonté on peut sortir du monde, se choisir un petit nombre d'amis ayant les mêmes goûts, une communauté de vues. Les événements nous saisissent malgré nous et déjouent nos calculs. Quand la tempête se déchaîne, les flots agités viennent prendre les ondes endormies sur le rivage et les emportent sur la haute mer. Une société souvent en proie à des commotions ne peut promettre à aucun de ses membres de le laisser en repos.

La surexcitation des esprits est le signe précurseur des événements. Les hommes sages qui ont la direction d'un Etat ont pour mission d'atténuer la violence de ces coups d'orage. Ils n'ont pas le pouvoir d'arrêter le cours d'une révolution, une

révolution est l'explosion d'une idée longtemps contenue. Ils la subiront donc, car ils y ont eux-mêmes travaillé, peut-être inconsciemment. Mais ils agiront de façon qu'elle ne soit pas sanglante. Ce qu'une révolution fait et que nous croyons injuste n'est que le remède violent appliqué à un mal profond. Puisque nous reconnaissons l'existence du mal, allons le prendre dans les profondeurs où il se cache; poussons le à la surface pour mieux l'extirper. Lorsqu'une révolution s'opère dans la pensée, faisons en sorte qu'elle passe à l'état de fait sans écrasement d'hommes. Que la nation tout entière la mûrisse. Lorsque ceux qui désirent une réforme conçue par le philosophe n'en comprennent pas toute la portée, ils exigent que sur l'heure cette réforme porte tous ses fruits. C'est ainsi que des plus justes causes sont sorties de criantes injustices. Le peuple approuve une idée, il ne cherche pas à en connaître la genèse. Il l'appliquera en dépit de tout. Peu importe qu'elle soit à peine ébauchée ou suffisamment méditée, il ne fait pas profession d'expliquer toute chose. C'est en vain que vous lui demandez de remonter à la cause. L'idée était en lui, à l'état latent; quelque philosophe l'a exprimée en une formule saisissable, à la portée de son intelligence. Il est impatient: pour lui, l'avenir c'est le présent. Pourquoi remettre à demain ce qui est possible aujourd'hui? Il en fera une application hâtive. La réforme tentera assurément plusieurs générations, mais elle ne sera plus qu'un songe.

Il importe que la nation puisse mesurer l'étendue des idées qui se révèlent, les amener graduellement à maturité et les transmettre réalisables à l'avenir. De même que les travaux antérieurs préparent les découvertes des savants, ainsi les efforts méthodiques des époques qui se touchent amènent les améliorations sociales.

Le succès de ceux qui complètent une science est dû en grande partie à leurs prédécesseurs qui ont laissé des données certaines. C'est aussi une vérité dans l'ordre ethnologique. Les sciences sociales avancent, appuyées sur les observations rationnelles des penseurs.

La patience, dit-on, est le génie des peuples. Ils n'arrêtent pas les événements qui sont dans la marche des temps, ils en profitent seulement dans la mesure de leur intelligence. Lorsque les instincts pervers dominent, les meilleurs principes sont faussés, les meilleures combinaisons deviennent monstrueuses. Là où il y a des classes marquées par des conventions menteuses, contraires à la raison, les plus élevées ressentent plus violemment les secousses. Là où tous sont égaux, c'est la masse des travailleurs qui souffre le plus.

Un esprit en désordre embrouille tout, une conscience tourmentée est la plus effroyable des tortures. Lorsque nous ne savons pas ce que nous voulons, nous nous aigrissons contre les faits, et les faits eux-mêmes s'irritent. Ce que nous recherchons nous fuit, ce que nous redoutons nous arrive. Dans tous les ordres se constate le jeu malfaisant des contrariétés et des mécomptes. Dans la politique comme ailleurs l'inquiétude est en permanence. Le gouvernement trouve le peupe turbulent et réfractaire au progrès; le peuple voit le gouvernement en retard, incapable de toute bonne résolution. Le maintien de la paix est le souci des administrateurs. Leurs circulaires sont lettres mortes, les agents subalternes font le contraire de ce qu'ils commandent. On exploite crûellement cette situation. Des réclamations fantaisistes leur viennent de la part de l'étranger. On leur demande des concessions qui répugnent au caractère national. Parce qu'une fois un agent de la force publique aurait mal agi, on suppose les

fonctionnaires toujours en faute et les plaintes toujours fondées. On juge les hommes politiques corrompus ou incapables, et souvent cependant ils apportent aux affaires intégrité, aptitudes incontestables. Les citoyens qui voient dans la chose publique une roue qui broie les meilleurs ou qui use les caractères les mieux trempés, gémissent en silence, refusent leur concours quand ils sont appelés, doutant qu'on accepte franchement leur coopération. Ils aiment mieux rester intègres dans la vie privée que d'aller ruiner en un jour leur crédit.

Malheureusement ces activités qui se dérobent à la politique ne se tournent ni vers l'agriculture ni vers l'industrie. Le cultivateur sans direction n'écoute que le chef de section qui a le pouvoir de le garroter au nom de l'Etat. Il exécute des travaux sur la voie publique, et dès la première averse il ne peut plus apporter ses produits sur le marché. Il n'arrose plus son champ, les canaux d'irrigation sont détruits. Il attend le dégrevement, on lui répond que les droits d'exportation servent de garantie à la dette extérieure et au papier-monnaie qui mange ses épargnes. On lui dit qu'il est l'espérance, pourtant on le gruge.

Tous accusent l'état des choses et l'état des choses est l'œuvre de tous. Les situations s'irritent autant que nous; nous ne les fléchirons qu'en changeant d'humeur, qu'en nous améliorant.

DEUXIÈME PARTIE

DE L'ÉDUCATION



CHAPITRE PREMIER

LA CIVILISATION EST SOUVENT MENTEUSE, LE PROGRÈS SEUL EST VRAI.

Les philosophes, en poursuivant le problème de la destinée, ont interrogé l'homme dans sa nature. Ils l'ont trouvé perfectible, sans pouvoir affirmer quel sera le terme du progrès. Bien des systèmes ont été remués, l'esprit humain en marche renverse les préjugés. Les doctrines rompent peu à peu les cadres où l'on essaye de les emprisonner. La science proteste chaque jour contre certaines affirmations que de grands esprits soutenaient naguère en son nom, et aujourd'hui nous sommes parvenus à cette conclusion : que sous les apparences diverses qu'offrent les peuples et les races, l'humanité dans son ensemble poursuit une route. Le genre humain a une destinée. Mais le genre humain se compose de peuples et chaque peuple est une association d'efforts. Il est évident que la vie n'est pas de la même durée chez tous les individus et que les nations ne traversent pas toutes le même nombre de siècles; mais il est encore certain que chaque homme, chaque nation a une destinée

à accomplir et que cette destinée est un pas de plus vers la destinée commune. Puisque c'est la perfectibilité de l'homme qui rend possible la perfection de la société, on ne saurait nier impunément cette vérité: que là où il y a des hommes il y a un progrès possible. La raison nous enseigne que ce n'est pas pour rien que nous avons des idées générales. La société retient l'homme pour lui montrer bien des choses que tout seul il ne saurait découvrir. Elle l'invite à l'épreuve pour mieux s'étudier et se compléter. Elle a donc une action sur lui, un pouvoir qu'il ne peut méconnaître sans nier un fait toujours actuel. Soumis à cette loi naturelle, la sociabilité, il ne se développe pas dans son égoïsme; il faut qu'il associe sa volonté à l'action commune. L'homme ne crée pas son semblable, mais il peut le parfaire par l'éducation. Cela résume la mission sociale. Il faut donc que là où un homme naît il ait un rôle à remplir, et il faut qu'il soit préparé à le remplir conformément au but que tous poursuivent. L'intérêt supérieur veut que le concours de chacun soit en harmonie avec la fin générale. Cette fin est la suprême justice; envisagée comme la félicité d'un groupe, elle ne serait pas désirable. Bien des civilisations ont brillé dans le monde, elles ont disparu comme tout ce qui est périssable; la clarté qu'elles laissent dans l'histoire éclaire du moins la route de l'humanité. Tout peuple qui naît à la vie politique doit tendre au progrès, c'est ce qui le sauvera de l'oubli. Le monde n'est plus au temps où la multitude n'était rien, où quelques individualités étaient tout. On ne classe pas une nation d'après le petit nombre d'esprits remarquables qu'elle présente, mais d'après la valeur de toutes les activités d'où résulte sa capacité majeure. Aujourd'hui un peuple qui comptera

seulement sur quelques unités sera inévitablement condamné. La vie nationale forte et durable est dans l'action intelligente de tous.

La supériorité d'un peuple est en proportion de son éducation. Les esprits les plus éminents tiennent l'éducation pour la vraie frontière de la civilisation. C'est elle qui diffère un peuple d'un autre peuple. Et au sein même d'une société c'est elle qui établit une différence sensible entre les hommes. Une nation a son idéal; s'il lui est indifférent que chacun soit pénétré du but, elle n'avancera pas, elle restera sur la route jusqu'à ce qu'elle soit broyée par une nation plus forte qui marche à sa destinée. Pénétrons-nous bien de ceci : le droit nouveau n'exige pas que les grands Etats effacent les petits, mais qu'ils passent sur tout ce qui stationne sur la voie.

Lorsqu'on ne reconnait pas que l'homme est le point de départ du progrès, on poursuit un problème insoluble. Lorsque la majeure partie d'une société mène une vie misérable au milieu d'une nature luxuriante, le progrès n'est pas dans cette société. Les apparences, le luxe qui se déploie sur les habits, les bonnes manières ne sont pas les signes du progrès. Il y a une différence entre la civilisation et le progrès. La civilisation peut-être considérée comme un point d'arrivée. Une nation qui décline offre encore les caractères d'une civilisation avancée. Mais autre chose est le progrès : il ne dépend pas de la civilisation, il la crée. Un peuple porte en lui-même les conditions du progrès. Avec un esprit droit il le réalisera.

Pour légitimer ses usurpations un puissant Etat dit au monde qu'il apporte la civilisation chez les barbares. Il suffit qu'il déploie son drapeau sur le territoire conquis pour que la civilisation se montre. Mais ce drapeau est un suaire char-

gé de franges d'or. Le progrès, au contraire, c'est le mouvement, c'est l'avancement permanent vers un ordre supérieur.

Dans nos fêtes, dans nos réunions de famille, nous côtoyons des étrangers de haute distinction, nous nous modelons même sur eux, et nous avons la naïveté de croire que là est le signe manifeste de notre avancement. Nous aimons le luxe, et, pour nous conformer à ses exigences, nous nous privons du nécessaire. Nous envisageons donc la question du progrès à un point de vue tout à fait faux. L'estime particulière que l'on accorde à quelques-uns d'entre nous ne compense pas le mépris dont on accable la nation. Nous serons respectés lorsque la nation elle-même sera grande et prospère. Notre valeur collective comme peuple avancé donnera à chacun des nôtres plus de mérite à l'étranger. Le renom d'un pays précède ceux qui l'habitent et fait naître partout une prévention favorable à ses fils. A première vue, on est tenté de prendre pour un personnage un homme de quelque apparence qui vient d'une rive lointaine, d'un pays dont la renommée est solidement établie. Si, au contraire, il est d'une nationalité peu considérée, il aura bien des préjugés à vaincre avant de se faire accepter pour un honnête homme. Or, il y va de l'intérêt de l'haïtien que son pays soit respecté et qu'en faveur de chacun de ses concitoyens naisse au dehors une opinion favorable.

Le progrès n'est pas quelque chose de vague, il se constate ; il ne vient pas tout seul, on l'amène ; ce n'est pas une parole, mais un fait. Bâtissons cet édifice grandiose qui attestera aux yeux du monde entier notre existence et notre vitalité. L'édifice ne s'élèvera pas mystérieusement au milieu de la mer des Antilles, il faut des mains robustes et habiles pour le construire.

Façonnons des ouvriers, c'est-à-dire des hommes, des hommes tels que ceux qui inventent des chefs-d'œuvre et qui leur donnent le granit pour fondement. Que chacun sur cette terre d'Haïti soit un bon instrument au service d'une grande idée. Dans chaque enfant élevons un homme.

Cette œuvre de haute conception exige de la part de ceux qui ont en main les destinées de la république une attention soutenue, un effort persévérant. Il est indispensable que l'œil scrutateur de la vigilance pénètre dans tous les replis de l'âme nationale. Dans cette âme rien ne doit rester obscur. Un homme quel qu'il soit est un exemple. Sa présence éveille une idée, car il est lui-même une source d'idées. La mauvaise passion qui le gangrène contamine le milieu où il se trouve, alors même qu'il croit échapper à l'attention d'autrui. Un esprit méditatif n'est pas une force négligeable, tôt ou tard il fera explosion. Il engendrera une action quelconque, soit par les extravagances de la folie, soit par les hardiesses du génie. Lorsqu'un cerveau couve une pensée, la société tout entière doit chercher à pénétrer cette pensée pour savoir ce qu'elle recèle. L'homme a sa liberté et la société la sienne. La liberté de l'homme est le droit d'agir en lui-même et sur lui-même; la liberté de la société est aussi le droit d'agir en elle-même, c'est-à-dire sur chacune des individualités qui la composent, afin de les coordonner. La liberté individuelle serait un désordre si elle pouvait dégénérer en caprice, si elle était le droit pour chacun de donner libre cours à ses penchants déréglés, de corrompre les autres par ses actions. Nous avons reconnu que l'homme est sociable et qu'il ne saurait se soustraire aux nécessités imposées par la destinée sociale dont sa destinée pro-

pre n'est qu'une partie. Qu'il soit moral. Dépravé, il serait une non-valeur, un être dangereux. Mais, si dans la destruction des choses on trouve parfois une utilité, c'est qu'une chose usée par le temps peut redevenir matière première. Il en est autrement de l'homme. Il ne se transforme pas comme la matière. Sa suppression est toujours un scandale. On préviendra le mal, non en l'écartant de la voie comme un obstacle, non en étouffant chez lui le germe de la volonté un moment atone ou perverti, mais en le préparant à donner tout ce qu'il peut produire de bon. A cette condition il se félicitera d'être né dans une société, et il saura que sans elle il serait peu de chose. Grâce à cette société sa mesure sest élargie, il ne négligera rien pour en assurer la conservation. Il sentira que si elle vient à disparaître il sera lui-même sans appui, livré à ses seules forces, par conséquent affaibli par l'absence de cette force utile et nécessaire. La valeur humaine est le gage certain de la valeur sociale. C'est le composé de toutes les valeurs individuelles qui représente la valeur générale.

Un pays ne tient pas du dehors sa force évolutive, il la trouve en lui-même, dans chacun de ses habitants. C'est pourquoi nous devons nous appliquer à faire l'éducation de tous ceux qui sont au seuil de la vie. Veillons à ce que chaque enfant soit convenablement élevé. Nous n'avons pas besoin de savoir où il a pris naissance sur le territoire; nous n'avons pas besoin de savoir s'il appartient à une famille riche ou pauvre et quelle sera sa vocation. Devenu homme, qu'il soit une tête capable de jugement. Ainsi, il sera une volonté, un facteur dans l'œuvre collective. En cherchant à affirmer son individualité par respect pour lui-même, il consolidera l'œuvre de tous par ses aptitudes.

Rappelons-nous cette parole du moraliste : l'instruction est le sixième sens. Il est encore une pensée plus générale, qui embrasse à la fois l'homme et la société, qui va à la source même de l'être humain et qui se traduit par ce mot : le sens moral. Le résumé de l'homme en Faupt qu'être raisonnable c'est l'entendement. Mais la faculté de saisir les images qui s'offrent à l'intelligence, de les examiner et de les réfléchir, de les décomposer selon nos impressions, a besoin d'une forme, d'un moule qui renferme toutes les images qui se reflètent dans l'intelligence, tous les actes volontaires par lesquels l'intelligence se manifeste. C'est le sens moral, la plus haute manifestation de la dignité, le vrai caractère de la civilisation progressive. Si cette civilisation se retrouve dans la racine même de la société, elle favorisera son élan et fécondera toutes les phases de sa vie.

Nous pensons malheureusement qu'une ville éclairée à l'électricité, que des rues larges et macadamisées sont les seuls signes de la civilisation. Telle n'est pas l'opinion de ceux qui trouvent le bien-être dans la condition des hommes. Allez dans les colonies, là votre attention sera flattée par des kiosques, des parcs, des statues érigées à la mémoire de ceux qui ont servi les intérêts de la mère patrie. Mais vous ne pourrez vous empêcher d'un mouvement de pitié à la vue de tant d'hommes qui se croient nés pour la servitude. Là ils sont retenus dans une complète abjection. Ils se découvrent à cent pas d'un européen, se battent entre eux pour obtenir la préférence de l'étranger qui débarque et qui fait transporter ses effets à l'hôtel. Les jurons les plus effroyables leur tombent des lèvres et dans leurs yeux se lit la menace. On dit que ces pays sont civilisés, on préfère leur sort au nôtre. Cependant le voyageur, s'il est philanthrope, ne quitte pas ces terres sans

maudire toutes les iniquités qui les souillent. Il s'éloigne en disant: « Non, ce n'est pas la civilisation: c'est l'homicide prêché par une monstrueuse idée de conservation sociale, c'est le meurtre de la dignité humaine. » Ces hommes n'ont pas de patrie, ces parias tombent égorgés sous le couteau d'une civilisation menteuse. Un jour leurs fils se soulèveront, pour achever peut-être dans un suprême désespoir l'œuvre inhumaine que poursuivent depuis des siècles la haine et le mépris. Chez eux on ne travaille pas à élever le sens moral. L'Europe d'aujourd'hui semble recommencer la barbarie des temps jadis. Aucune puissance ne parle au nom de la liberté des peuples, et la proclamation des droits est repoussée comme une torche funèbre levée imprudemment sur la tête des nations avancées. La France elle-même renonce peu à peu au droit idéal. Elle ne dit plus: périssent les colonies plutôt qu'un principe. Nous avons une mission à accomplir, aucun peuple ne nous aidera. Ayons une sainte résignation, notre œuvre n'en sera que plus méritoire. Nous ne pouvons plus attendre des autres que la mort. Ce serait une folie de notre part si, pour échapper à cette menace qui nous vient de tous côtés, nous recourrions au suicide. Non, nous avons encore un irrésistible besoin de vivre. Allons au sommet de la montagne, appelons le jour, il descendra à la voix d'un million d'hommes. Élevons de plus en plus haut notre sens moral, découvrons les horizons de la pensée. Que les aînés montrent ces horizons aux plus jeunes. Que les petits enfants sachent que ceux qui écrasent par le canon les petits peuples sans défense sont les barbares de la civilisation.

Ceux qui voient sans regarder ne se rendent pas compte du vide caché sous les magnificences de la civilisation matérielle. Un ver rongeur dé-

truit lentement cette éblouissante écorce. Le renouveau ne paraîtra qu'au jour du retour à la justice. En reprenant par la base notre système d'éducation, prouvons aux nations actuellement illustres que notre coup-d'œil dans l'avenir est plus pénétrant. La civilisation actuelle n'est pas le dernier terme du progrès. Sous le poids de ses canons ses murailles s'affaissent. L'immense Babylonne tombera. Quoi! on dit que dans la vieille Europe l'avenir est aux races slaves, races qui se réveillent avec des instincts nouveaux pour entrer dans une voie nouvelle; et nous, victimes de cette civilisation qui insulte chaque jour à l'équité, qui a pour fond l'égoïsme et pour instrument la force, nous qui sommes encore jeunes et qui n'avons pour crime que d'avoir exterminé l'oppression, nous serions sans avenir! Non. Les meilleurs esprits ne se tournent pas encore vers nous parce que nous vivons sur une terre petite, parce que nous n'avons pas assez vécu pour être connus. Ce qui est certain, c'est que la civilisation actuelle est appelée à reculer devant une civilisation plus pure, plus conforme à la destinée de l'humanité. N'est-ce pas un rêve pour ceux qui croient Haïti sans lendemain? Rêver une autre civilisation n'est-ce pas une chimère? La raison explique cette douce espérance. L'homme est partout le même, mais partout il n'arrive pas à la même heure au même degré de dépravation. C'est l'orgueil qui le perd. Lorsqu'une nation se laisse griser par ses victoires, corrompre par sa fatuité, elle n'est pas loin de tomber, précipitée du sommet dans le gouffre comme tout ce qui ne se soutient plus. Mais il est quelque chose qui figure la renaissance de l'humanité, c'est l'apparition des peuples nouveaux. Et pour qu'ils s'orientent, ils n'ont qu'à tourner les yeux vers l'homme lui-même. L'homme est toujours là avec

ses aspirations invincibles, avec son idéal de grandeur; c'est encore à lui qu'il faut s'adresser pour occuper la place laissée vide par les nations déchues.

CHAPITRE II

Le progrès social réside dans la croissance de l'individu.

Il est un danger à conjurer, danger qui menace le peuple haïtien comme il menace tout peuple jeune qui imite avant d'inventer, l'amour des apparences. Un homme dont la raison n'est pas cultivée ou dont le sens moral est perverti tombe dans l'idolâtrie de la forme. C'est ainsi que la plupart de ceux qui ont voyagé nous tiennent ce langage : sous la main d'une grande puissance ce pays serait plus avancé, les rues seraient propres et les routes publiques carrossables. Et les simples, qui ne demandent que les apparences, applaudissent à un tel discours. S'il leur reste encore assez de patriotisme pour ne pas souhaiter la domination étrangère, ils se contentent de reprocher aux administrateurs de ne pas veiller à la conservation des routes, de ne pas en faire la réfection. Ils n'accusent que de cette incurie ceux qui exercent le pouvoir en leur nom. Ces choses sont indispensables sans doute,

leur absence est une condamnation sans doute pour ceux qui administrent et qui gouvernent; mais là n'est pas tout ce qu'il faut désirer, ni le seul programme à tracer aux dépositaires du pouvoir. Ce qui témoigne de la vitalité d'une nation, c'est la convergence des volontés vers une idée. Lisons le livre des livres, où sont codifiées les plus saintes vérités. Pharisien aveugle, y est-il dit, nettoie premièrement le dedans de la coupe et du plat, afin que ce qui est dehors devienne aussi net.

Une menace de l'Allemagne nous a effrayés On voit que les germains nous ont terrorisés parce qu'ils sont puissants tandis que nous sommes faibles. On ne cherche pas à savoir comment ils sont devenus forts, ni comment nous pourrons échapper à un acte de violence de leur part. Ils sont devenus forts pour avoir su profiter de leurs échecs et élever leurs enfants dans l'amour de la vengeance. Pendant soixante ans ils ont nourri dans l'âme de la jeunesse l'espoir d'un éclatant triomphe. A force de fixer le but, ils y sont parvenus. Eh bien, si nous le voulons sincèrement, nous serons, avant cent ans, au degré d'avancement où ils se trouvent. Ils avaient une formidable armée à organiser en vue de la guerre, guerre de revanche et d'extermination; nous n'avons pas, nous, de revanche à prendre. Ils ont détourné une bonne partie de leurs ressources au profit de leur armée; nous emploierons, nous, toutes nos ressources au profit de l'éducation de nos fils. Ils ont d'abord écrasé l'Autriche pour essayer leurs armes et habituer à la guerre les prussiens qui n'avaient pas connu Frédérique II, et l'Allemagne du Sud n'aime pas l'Allemagne du Nord, et l'Europe entière qui craint le colosse le déteste. Nous n'attaquerons personne, tout notre génie se concentrera dans les travaux de

la paix, et nous vivrons dans l'estime universelle des peuples. La science et les arts seront les rayons de notre gloire. Nous convierons nos enfants dans le champ du labeur quotidien. Nous les élèverons dans l'esprit de douceur et leur montrerons les jouissances de la paix au foyer domestique. Nous leur dirons que la guerre civile est le plus actif dissolvant qu'une nation puisse employer contre son autonomie. Ce qui entretient l'esprit de douceur, c'est l'accomplissement du devoir, c'est le travail dans le cabinet du penseur qui confie au papier les impressions recueillies en traversant la foule; c'est le travail dans l'atelier de l'ouvrier qui transforme la matière brute selon les données de la science et les exigences de l'art; c'est le travail dans le champ du cultivateur qui remue le sol, sème le grain et prépare la récolte; en un mot, c'est l'activité partout. Disons à l'enfant que l'écolier est un apprenti qui ne doit jamais rester oisif; que, de même qu'il apprend sa leçon pour devenir un homme éclairé, ainsi dans l'adolescence et l'âge viril il apprendra pour être utile à sa famille et à son pays. Que chaque homme soit occupé à une tâche, et le fardeau collectif sera léger. Là où tous travaillent, nul ne pense à s'abstenir de l'effort personnel; mais là où quelques-uns vivent aux dépens des autres, l'oisiveté ne tarde pas à devenir une nécessité pour tous. Là où les citoyens se querellent, soyez sûr qu'il y a une injustice. L'habitude d'être injustes porte ceux qui ont tort à croire qu'ils ont raison. L'injustice dénote un défaut d'éducation. Une éducation commune détruira le mal en son germe. Lorsque le père de famille a accordé les mêmes soins à tous ses enfants, lorsqu'il les a jetés dans la bataille de la vie, munis des mêmes armes, il n'a rien à se reprocher si les uns triom-

phent, si les autres succombent. Lorsque, au contraire, il fait d'un de ses fils l'objet de toute sa prédilection, lorsqu'il confie à celui-là tout seul ses secrets et sa fortune, c'est à lui-même qu'il reprochera les défaillances si les autres, vaincus dans la bataille, perdent son nom, la gloire de sa famille. On cite l'exemple de l'Angleterre où les aînés jouissent de privilèges marqués. Mais les aînés ont à leur charge l'éducation et l'établissement des cadets. Ces cadets ne sont pas tout à fait exclus de l'héritage, et lorsqu'ils émigrent pour aller faire fortune dans les Indes, partout où leur énergie peut trouver un libre déploiement, ils emportent avec eux un bagage scientifique suffisant.

Ce n'est pas sur un pareil modèle que l'on doit organiser une société où il n'y a pas de titres nobiliaires à transmettre. L'injustice n'éclate pas sur le sol anglais proprement dit, elle trouve toute sa floraison non seulement dans l'Inde, mais en Irlande où elle produit ses ravages par le plus dur assujétissement du vaincu aux appétits insatiables du vainqueur. L'impôt le plus lourd pèse sur la patrie d'O'Connell, et là, le Royaume-Uni offre au monde une laideur qui souille tant de beautés dans ses institutions. Nous n'avons pas de colonie, pas de peuple à conquérir; aurons-nous l'espoir de faire peser sur d'autres les conséquences des faveurs accordées à quelques-uns? Les coups de l'injustice ne peuvent s'appesantir que sur nous. Il ne nous est plus possible de cacher les vices de notre organisation qui rendent la guerre inévitable. Avouons que nous sommes en pleine anarchie. Les exécutions sommaires terrorisent un moment sans assurer le repos de demain. Les hommes sont ainsi faits, ils acceptent l'affront que leur infligent ceux qu'ils regardent comme supérieurs à

eux, ils relèvent la plus légère infraction de la part de leurs égaux.

Nous sommes tous fils d'esclaves, affranchis par une même révolution ; notre origine à tous est dans le même berceau. Nous avons déclaré les fonctions publiques accessibles à tous, sans autre préférence que la capacité, il est logique que nous protestions lorsque quelques-uns se servent de ces fonctions publiques pour méconnaître nos droits. Mais il y a la question d'aptitude qui se dresse. Elle est un obstacle à l'exercice des droits lorsque la somme des capacités est faible. Voilà un principe vrai qui engendre des mécomptes. Les événements viennent chaque jour l'ébranler. Que faisons-nous pour le soutenir? Nous sommes menacés d'être écrasés sous les ruines de ce principe constamment battu par l'ouragan révolutionnaire. S'il nous était posssible de restreindre les droits, le sol cesserait peut-être de trembler sous nos pas, et l'orage apaisé n'assombrirait plus notre horizon politique. Trop tard. Les restrictions apportées à l'exercice des droits seraient rompues par la force même des choses. Lorsque les éléments sont en furie c'est l'Esprit qui les arrête. L'intelligence nationale sera seule capable de mettre fin à toutes ces colères qui éclatent dans la sphère politique. L'admissibilité aux fonctions est le principe, mais le principe se réalisera par *l'effectivité* des aptitudes. A la place de la lutte aride, nous aurons la lutte féconde. L'harmonie des intelligences amènera l'harmonie des droits. Il y aura certainement des esprits supérieurs, mais on ne les méconnaîtra point. Ils seront reconnus et acclamés. Dans une classe où tous reçoivent le même enseignement, les élèves ne détestent pas ceux de leurs condisciples qui, mieux doués, tirent le meilleur profit des leçons du maître. Tous

les estiment parce qu'ils font l'honneur de la classe; et plus tard dans la vie ils continueront de jouir de cette estime qu'ils ont su mériter par leur amour du travail et l'emploi des facultés que la nature a déposées en eux.

L'horticulteur ne se demande pas si la fleur qui lui sourit sera exposée dans un salon ou jetée sur la route pour être emportée par le vent. Il l'arrose parce qu'il la trouve belle. Vous ne savez pas ce que l'avenir réserve à un enfant, cultivez-le pour qu'il donne, comme la fleur, tout son parfum. Dans un pays agricole il n'est pas superflu de puiser plusieurs termes de comparaison dans le règne végétal, on peut les multiplier à l'infini. Dans les pays de machines on parle de la diversité des rôles au point de vue de la mécanique; on nous montre le feu qui met l'eau en ébullition et la change en vapeur, le conducteur qui règle à son gré le mouvement de la locomotive, le receveur qui classe les passagers selon leurs tickets; on nous montre aussi le fabricant qui forge le fer et perfectionne les ressorts selon l'importance de la commande et le prix qu'on y met. Pour nous, fils des Antilles où le printemps est éternel, nous trouverons dans la vie des champs les exemples qu'il nous faut. Le cultivateur remue son carreau de terre qui est son unique fortune. Il ne se dit pas: Il n'est point nécessaire que je conduise jusqu'à tel point le canal que je creuse, car là je me propose de récolter des fruits maigres destinés au rebut. Ici plutôt je dois multiplier mes efforts, car ici seulement je tiens à faire une culture propre à flatter les goûts de ces messieurs de la ville. Le cultivateur intelligent conduit ses canaux partout, arrose sa terre en tous sens, passe et repasse dans le champ, d'un bout à l'autre, ses instruments aratoires. Il ne néglige pas tel arbre parce qu'il en destine les fruits au marché du

village ; il ne soigne pas tel autre de même espèce parce qu'il en réserve les fruits pour le marché de la ville. Il cultive toutes ses plantes avec le même amour, afin qu'elles soient toutes d'une belle venue. Et si l'une était sur une veine ingrate il la visiterait plus souvent pour ne pas avoir un arbre rabougri, des fruits déprimés. Il arrivera sans nul doute que tous les fruits ne seront pas d'une égale beauté ni d'une saveur exquise, mais les fruits rejetés ne devront leur mauvaise fortune qu'au mystère de la nature. Ainsi, lorsque vous des classes dirigeantes, vous dites qu'il faut préparer quelques sujets pour les offrir en spectacle comme des fruits destinés à occuper le dessus du panier, vous tenez un langage contraire à ce que peut produire la nation, vous en diminuez la valeur. Lorsque nous soutenons, au contraire, le principe de la gratuité de l'instruction à tous les degrés, nous ne demandons pas la confusion des capacités et des incapacités ; nous voulons que les capacités surgissent et que le principe de l'égalité, vrai en lui-même, cesse d'être une fiction à la pratique. Nous voulons que l'intelligence ne soit pas refoulée par la force brutale qui fait rétrograder le pays et qui semble démontrer l'insuffisance des plus capables et l'omnipotence des moins moraux. Nous voulons que la foi écarte les ombres du doute, et que l'espérance soit plantée au sommet de notre société. Plus la nation hésitera, plus sa perte sera certaine.

CHAPITRE III

Le respect des principes élève les caractères.

Pourquoi renoncer à un principe sous prétexte qu'il exige trop d'effort? Une capitulation en amènera bien d'autres et, finalement, il ne restera rien de stable. On flottera au hasard, et, tous les principes une fois méconnus, la force de chacun sera sa justice. La rupture des liens causera le débordement des appétits inassouvis. Restons fermes dans la vérité, quelques difficultés que nous ayons à vaincre. La croyance aux principes affranchit du joug des despotes et fortifie la raison. Sans cela le règne des lois est impossible. Les politiciens salués par des vivats dans les moments d'exaltation augmentent leur popularité par de fallacieuses promesses. Ils enchaînent par des paroles la multitude confiante et jalouse : ses adulateurs sont ses amis et ceux qui servent les principes perdent ses faveurs. Si tous étaient en mesure de juger les actions des hommes en vue, il serait difficile à un ambitieux, quelque habile qu'il fût, de pétrifier toutes ces têtes qui pensent; et, si par un coup d'audace il arrivait à ses fins, sa fortune s'évanouirait en fumée. Ce que nous appelons l'opinion publique n'est autre chose que l'autorité du jugement unanime que rien n'arrête. Ses sentences sont appuyées sur ces articles du code de la raison qui se formulent en principes. Une formule quelconque n'est pas une règle de

foi. Le triomphe d'un principe est inéluctable, car il réside dans la logique des choses.

La multitude si souvent trompée ne croit pas toujours à la bonne foi de ses éclaireurs. Bien peu, il est vrai, ont l'opiniâtreté nécessaire pour justifier son attente. Que les dirigeants commencent par respecter les principes, en les appliquant sans autre préoccupation que celle du bien public. Qu'importe alors que la popularité s'évanouisse, il est beau de la perdre à ce prix. D'ailleurs, il est quelque chose de plus enviable, l'estime des honnêtes gens. Les bonnes actions comme les mauvaises conduisent à la popularité qui n'est qu'un engoûment ; elle ressemble trop à la faveur pour qu'on la recherche; elle s'éloigne dès que l'homme tombé du pouvoir, meurtri par les événements, n'a plus la chance de remonter. Quels que soient ses mérites on subit les caprices du temps. Par contre, la sympathie est une pension de retraite qui soutient l'homme d'Etat lorsque les partis politiques le délaissent comme un instrument usé.

Mais celui qui parle de l'éducation à donner au fils du peuple doit moins s'appliquer à lui montrer le pouvoir qu'à lui faire entendre qu'il doit ses services à la patrie. Le principe vers lequel il faut particulièrement tourner son intelligence est l'égalité des races. Il faut affirmer devant lui ce principe régénérateur. Que l'instruction qu'il reçoit lui donne le sentiment de sa dignité et la conscience de ses devoirs. Qu'il sente en lui-même que la nation dont il fait partie comme son père, sa mère et ses frères n'est pas condamnée à la médiocrité, et l'espérance d'un radieux lendemain emplira son âme de joie.

Ce principe général n'est pas écrit dans notre constitution, parce qu'il n'est pas un axiome politique que les partis admettent ou repoussent.

Mais un principe n'est qu'une vérité, et s'il est une vérité à laquelle nous surtout nous devons croire, c'est l'égalité des races humaines. Elle ne tient pas seulement à une nation, elle sert de lien à l'humanité dont elle montre la commune origine. Les doutes qui s'élèvent sur ce point nous laissent la tâche, dans l'histoire, de guider l'anthropologie. Notre savant compatriote M. Firmin a jeté une vive lumière sur la question. Nous autres, hommes éclairés qui délibérons sur les destinées de la patrie, nous croyons certainement à l'évolution de la race noire et nous montrons les résultats obtenus, pour justifier la légitimité de notre croyance. Nos tiraillements ne nous mettent pas en contradiction avec nous-mêmes, car partout où les esprits les plus avancés dirigent, les mêmes tiraillements se constatent. Mais ces coups de parole à la tribune et dans la presse ne produisent pas partout les mêmes effets. Les effets sont en rapport avec la profondeur des principes dans les masses. Là où la liberté individuelle, par exemple, ne souffre d'aucune atteinte, on peut, sans crainte d'être démenti, parler de liberté ; les actes isolés de quelques administrateurs qui essayent de sortir de la ligne droite sont vite réprimés. Là où les mœurs sont à l'inverse de ce principe, ceux qui parlent de liberté sont des démagogues. Le peuple trop longtemps rivé à son état d'infériorité doute de la possibilité de son élévation dans l'ordre industriel. L'ouvrier découragé déclare qu'il ne saurait avoir la prétention de fabriquer un meuble tout à fait semblable à un meuble sorti d'un atelier français, allemand ou américain. Il dit aussi que les tâtonnements de nos hommes politiques sont la preuve de leur insuffisance et qu'il n'y a plus rien à attendre d'eux. Il ne sait pas que c'est le défaut d'application du principe qui en est l'accusation. Tant que la majorité ne sera

pas éclairée elle trébuchera, et les efforts des mieux intentionnés seront inefficaces.

Lorsque nous des classes dirigeantes nous ne portons pas une lampe dans la masse obscure, lorsque nous ignorons le premier de ses besoins, une éducation large et progressive, nous méconnaissons notre rôle et il nous devient difficile d'affirmer les principes aux yeux de l'univers.

Quel est le professeur qui oserait dire à ses élèves qu'ils sont d'une race inférieure ? quel est celui qui prétendrait qu'il n'est pas nécessaire de parcourir avec eux toutes les branches de la connaissance, puisqu'ils ne sont pas comme les autres hommes ?

Ce n'est pas seulement sur les bancs que l'on fait l'éducation, c'est surtout dans la famille. Mais il y a une éducation des rues qui exerce sur l'enfant une influence dont on ne saurait calculer la portée. Quand le père de famille, indigné de la conduite de certains politiques, dit que le pays est perdu, il prononce une parole imprudente qui aura son retentissement dans toute la vie de l'enfant qui l'écoute. Lorsqu'autour de lui l'enfant constate des faits qui froissent sa conscience, il se demande si l'exclamation de son père ne serait pas une vérité.

Respectons les principes, et nos fils auront raison de croire qu'ils appartiennent à un pays qui a autant de droit que les autres, à une race aussi perfectible que les autres.

S'il faut consulter l'intérêt personnel on n'arrivera pas à cette solution. Le désir de paraître tout seul, de passer pour une exception, pousse le plus souvent l'homme emprisonné dans son égoïsme à repousser le concours de ceux qui sont aussi capables que lui. Dans un pays où les capacités ne se trouvent pas partout, l'esprit de rivalité est le plus puissant obstacle à l'avance-

ment général. Ceux qui veulent seuls rester debout sont jaloux du mérite des autres. Ils usent de déloyauté pour les empêcher d'acquérir de l'influence. On dit que la fin justifie les moyens, mais une fin honnête répugne à des moyens immoraux. Les procédés humiliants n'ont jamais conduit à un but louable. Ceux qui étouffent les généreuses aspirations au nom de la paix sociale ne peuvent pas dire qu'ils ont en vue cette paix ; ils méditent de perpétuer leur prépondérance. Ils ne déblaient pas le terrain pour assurer la base des libertés publiques, ils le nivellent plutôt pour asseoir leur tyrannie. Au milieu de cette déchéance de la patrie, les plus fermes esprits s'étiolent, les meilleurs caractères s'abaissent. Les indépendants se taisent et s'abstiennent, les adulateurs ont la parole pour applaudir. Et cela se constate partout où la vraie puissance n'est pas dans le peuple.

On peut corrompre tout une classe en l'enrichissant, mais on ne corrompt pas une nation par des privilèges. On ne donne qu'aux courtisans, et ce n'est qu'eux qu'on rassasie. On dit alors que le peuple est mauvais par nature, qu'il ne s'accommode que des pouvoirs les plus dépravés. Faut-il bien que l'on pense ainsi quand ceux-là qui se prétendent ses directeurs ont dû laisser leur dignité à la porte, pour être en odeur de sainteté auprès des distributeurs des grâces. Sous la dépression morale, le peuple se soulèvera encore, et toujours il se soulèvera; mais encore et toujours il sera muselé par les meneurs. Là où le favoritisme met en relief, il est impossible de trouver des intentions droites, animant toutes les actions. C'est la bonne intention cependant qui fait les bonnes actions. Un plan politique qui n'a pas pour but le repos et le bonheur du peuple ne peut rien produire de durable.

On n'éclaire pas le peuple pour le corrompre mais pour l'élever. Quand tous seront éclairés les instigateurs n'auront pas beau jeu, ils seront impuissants. Quelles faveurs peuvent attendre les masses? la faveur suppose une préférence. Dans une société d'égaux on ne reçoit pas de faveur, on exerce des droits. Tant qu'on soutiendra que tous ne peuvent prétendre à une dose d'instruction élevée, on dira implicitement que tous ne peuvent pas avoir les mêmes droits et que l'organisation sociale et politique est tout au profit de quelques familles. Si c'est là l'idéal où est donc la nécessité de la société? où donc la raison d'être de l'Etat? C'est pour le bien-être de l'homme que la société a été fondée, de l'homme comme espèce, et non de quelques hommes. Après avoir anathématisé la sujétion de l'homme à l'homme, il reste à effacer la sujétion de l'intelligence à l'intelligence.

Le peuple doit avoir des mandataires, mais il ne faut qu'il les choisisse parce qu'ils sont plus instruits que lui. Il les élira parce qu'il n'aura pas le temps de soigner ses affaires politiques. Occupé à son industrie, non retenu par son ignorance, il tournera vers l'activité pratique les éléments de sa force, et sa reconnaissance sera la première rémunération accordée aux citoyens qui auront négligé leurs intérêts privés pour s'occuper de ceux de la collectivité. L'honneur ne sera pas dans les titres mais dans les service rendus. Le peuple ainsi éclairé ne doutera point de l'efficacité des principes que tout concourt à affirmer. Ce ne sont pas les axiomes qui enseignent mais les exemples.

Les moralistes, depuis Rousseau, tiennent beaucoup à l'éducation dans la famille. Cependant les paroles semées dans les carrefours ont des ailes, et ces paroles vont faire petit à petit une éduca-

tion inconsciente qui exigera, pour être détruite, toute la vigilance de la mère de famille. C'est l'éducation des rues qui forme le cœur des enfants pauvres. Insistons pour qu'elle soit bonne.

Proudhon a résumé le problème social en un mot : démocratie c'est démopédie. Il fut un temps où les rois et les grands étaient considérés comme plus enclins à la vertu que leurs sujets et leurs protégés. On exigeait d'eux plus de moralité que du commun des mortels. Placés sur le trône et sur les marches du trône, exposés en exemple au reste des hommes par la hauteur de leur naissance et l'éclat de leurs noms, ils étaient appelés à inspirer les actions de la multitude. La stabilité de leur règne leur assurait une existence tranquille. Aujourd'hui encore on peut faire les mêmes exigences à ceux que leurs mérites ou les circonstances élèvent au premier rang. Cependant l'histoire nous apprend que les princes ont été les premiers à transgresser les lois de la morale par le scandale de leurs amours et le despotisme de leur caractère. Depuis que la souverainêté réside dans le peuple ce sont encore les grands qui incitent à la débauche ; ce sont eux qui sont les corrupteurs autorisés des mœurs publiques et les contempteurs attitrés de la saine éducation. Autrefois les princes se croyaient un droit à la corruption parce qu'ils n'avaient plus rien à envier. Fatigués des honneurs, ils ne pouvaient plus jouir de la vie que dans la fange. Un illustre évêque dont l'œuvre est devenue classique a flétri leurs vices, du haut de la chaire sacrée qui ne retentira jamais, dans la suite, de plus fortes vérités. Aujourd'hui — puisque le pouvoir fait encore des potentats — on donne l'exemple de la dépravation parce qu'on croit que le peuple n'apprécie pas la moralité chez ses directeurs. On le juge d'une façon déplorable en raison

de son ignorance. Et ceux qui le méprisent ainsi et qui prétendent ne plus lui appartenir lui demandent son appui. Comme pour se venger, à son tour, du peu d'égards qu'ils ont pour lui, il se sert de la même main qui les a élevés pour les attirer dans le précipice.

Grâce à une bonne éducation puisée dans les mœurs le pouvoir sera un poste difficile, mais tous pourront y parvenir sans brigue, sans intrigue. Arrivé au sommet, l'austérité de son caractère sera pour le citoyen appartenant à n'importe quelle famille, exerçant n'importe quelle profession, un appui fidèle et constant. Mirabeau, le plus puissant orateur de la Révolution française, a lui-même éprouvé les tristes conséquences d'une jeunesse dissipée : le poids de son passé a empêché le complet triomphe de son génie. Ah ! s'est-il écrié à l'heure où il aspirait à jouer le rôle de pondérateur politique, que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la chose publique.

Sans esprit de conduite les plus fermes convictions s'affaiblissent, le génie lui-même doute de sa puissance.

CHAPITRE IV

La différence d'éducation est un ferment de discorde.

La différence d'éducation au sein d'une même société engendre la contrariété des manières et empêche le rapprochement des classes. L'homme étant un composé de vertus et de vices, c'est plutôt le mauvais côté de la nature humaine qui se manifeste lorsque le bien commun n'est pas la visée des actions. Quand on n'a en vue que soi, quand de tout ce que l'on fait on veut tirer un bénéfice personnel, le talent lui-même devient un danger. Le paradoxe de Rousseau qui prétend pernicieuse l'influence des sciences et des arts, loin de faire naître une répugnance dans les esprits, devrait plutôt les pousser à l'observation. La culture des sciences et des arts est certainement un bien en soi. C'est l'exercice des facultés actives qui soumettent la nature à l'intelligence. Sans cela l'homme ne serait pas perfectible. Mais dès qu'on s'en sert comme d'un instrument de domination, non sur la matière mais sur l'homme, le culte de l'art devient, comme toute passion qui a l'égoïsme pour essence, une cause d'agitation, une source d'iniquité. Dès que l'on considère la haute culture de l'esprit comme un privilége attaché à une condition sociale, ce désir détruit l'harmonie des intelligences. Alors la science faillit à sa mission de relè-

vement et s'abaisse au niveau de l'ignorance; elle renverse les notions de liberté, d'égalité et de justice; elle nie tout ce qui légitime les aspirations de la nature humaine. La vanité oppose la raison infaillible au bon sens. Pourquoi ne le ferait-elle pas quand le bon sens est une raison commune à tous les hommes. A ce moment l'homme de cœur proteste. Lorsqu'il voit quel usage les plus éclairés font de leurs sens raffinés et quels obstacles ils opposent à l'avancement de tous, ce qu'on chante le plus lui parait méprisable. Lorsqu'il voit la multitude asservie par « les voluptueux de la pensée », il s'écrie : c'est la science qui dégrade l'homme. Puisque les classes riches peuvent seules s'instruire et que par ce moyen elles exploitent perpétuellement les misérables, l'instruction est un danger. Il vaut mieux revenir à l'état primitif. Les ressources naturelles, diversifiées partout, n'assurent pas la prépondérance par convention. Dans cet état, les plus forts, les plus habiles, les plus intelligents dominent, mais cette domination est soumise aux fantaisies de la nature. Celui qui aura abusé de sa force sera lui-même terrassé lorsque l'âge et les infirmités seront contre lui. Au moment même où il est le plus fort, les faibles se liguent pour lui résister. Là, au contraire, où la science assure la prépondérance, les faibles n'ont pas la chance de se liguer, ils sont toujours dispersés et ils ne peuvent point tenter une action commune durable. Et si par hasard ils venaient à se solidariser leur solidarité serait précaire. Solidaires pour détruire, ils ne le seraient pas pour reconstruire.

Il ne faut donc pas prendre à la lettre ce jugement porté sur la culture de l'esprit. Ce qui dégrade, ce sont les vices qui décorent les lettres, les sciences et les arts. Quand on n'a pas le res-

pect de l'homme on perd celui de l'art. Sous le manteau du réalisme on peint les scènes les plus impudiques, on fait sortir du marbre et du bronze la licence et l'immoralité. Qui doit voir? la foule. Peut-elle prétendre à la pudeur? Qu'importe que son regard soit souillé à la vue de ce tableau, de cette statue; elle admirera le talent du peintre, du sculpteur; elle confessera le génie. Mais au sein de cette foule une œuvre s'accomplit. Un homme se trouve perdu dans les bas fonds qui en sortira un jour, trop tard peut-être pour apprécier la beauté morale. Dans les salons il parlera d'esthétique selon les impressions que ces chefs-d'œuvre auront fait naître chez lui. Ce parvenu communiquera aux filles des hommes de talent le sentiment que leurs pères auront provoqué. Voilà le génie humilié par où il a pèché. Le dédain qu'on jette à la foule dégrade l'intelligence, amène le relâchement des mœurs. Pour que la culture des arts conserve sa noblesse il faut la rendre accessible à tous, il faut faire l'éducation de tous. Alors, pour mériter l'attention des contemporains instruits et moralisés, on cherchera ses sujets dans les beautés de la nature, dans les idées élevées. On peindra pour la postérité.

Si l'acte le moins retentissant accompli en vue du bien commun a des résultats considérables, par contre, le refus d'agir dans un but altruiste fait tomber en ruine le devoir social.

Tout le monde souffre de la mauvaise éducation que reçoivent les enfants du peuple. Un père de famille respectable et jouissant d'une honnête aisance veut que ses enfants conservent les mœurs qu'il a lui-même acquises; soudain un revers vient diminuer sa fortune. Il occupe une maison dont le loyer n'est plus en rapport avec ses moyens, il pense à la quitter pour un

appartement plus modeste. Mais dans le quartier où il pourrait trouver un logement à la portée de sa bourse vit une population abjecte, qui ne connaît que des chansons lascives et des propos orduriers. Là se perdraient assurément les mœurs pures qu'ils s'appliquent à donner aux siens. Il juge donc nécessaire de s'imposer un sacrifice pour les mettre à l'abri de tout contact malsain ; il gardera la maison qu'il occupe. Désormais les mois s'accumuleront sans qu'il puisse faire face à ses obligations. Poursuivi en justice, il verra sa bonne foi mise en doute et subira le scandale d'une saisie pratiquée sur ses meubles. Les enfants sans souliers n'iront plus à l'école ; et, si à cette heure le père vient à disparaître, la pauvre mère sans soutien sera chassée de gîte en gîte jusqu'à ce que, consumée par le chagrin, elle meure à son tour. Et les orphelins, objet d'une sollicitude qui n'est plus, que vont-ils devenir ! Eh bien, il ne se passe pas une année sans que, dans la capitale de la République, dix honnêtes pères de famille disparaissent ainsi. La différence d'éducation fait des victimes partout; elle ne rapproche pas les rangs, elle les éclaircit.

Nous ne pouvons pas éviter que quelques fortunes s'évanouissent, il y a des revers dans toutes les conditions : rendons au moins la misère supportable. Les convenances sociales sont désastreuses, il est temps qu'elles multiplient le nombre des heureux. On voit un déclassé dans l'homme autrefois opulent qui habite aujourd'hui une chaumière. On est indifférent aux qualités du cœur, tandis qu'on honore les habits. C'est pourquoi tant d'esprits éminents portent de terribles coups à la société. Honorons l'intelligence sans fortune, la bonne foi sans vernis. Homme bien élevé, ne dites plus au peuple : à moi la

science, à toi l'ignorance : à moi les suaves harmonies, à toi la *bamboula*.

La plaie qui nous ronge est visible. Tous demandent une cure radicale, mais tous ne se résignent pas à suivre la médication prescrite par la logique des événements. Les générations actuelles, soupirent les uns, passeront sans pouvoir améliorer l'état des choses. Les autres pensent dans leur veulerie qu'il faudrait faire une hécatombe de ceux qui sont au pouvoir et de ceux qui assistent, impassibles, aux progrès du mal qu'ils ont contribué à créer. Mais porter la hache et le feu partout ne serait pas faire œuvre de prévoyance. Quand les hommes du jour auraient disparu le pays ne serait pas pour cela sauvé. D'ailleurs une puissance quelconque profiterait de ce désordre pour mettre le pied sur le territoire; armée du prétexte de rappeler à l'ordre « cette bande de negres légèrement tintés de civilisation française ». C'est ce qu'il faut éviter. Il est raisonnable d'engager nos compatriotes à renoncer aux rancunes du passé, à comprendre qu'il est temps de recourir aux procédés qui assurent l'évolution de toute société. Les générations à venir souffriront des erreurs des générations d'autrefois, elles recueilleront aussi le peu de bien que nous aurons fait. Nul peuple n'est exempt de faute, le crime est dans l'endurcissement. Nous connaissons nos fautes : en les acceptant comme des nécessités, nous contractons des habitudes qui finiront par nous gangrener. Dans les fautes il y a deux catégories, les fautes commises inconsciemment et les fautes voulues. Celles que l'on commet par ignorance ne sont pas incurables, elles servent au contraire d'expérience; tandis que les fautes voulues et auxquelles on s'accoutume s'incarnent dans la manière d'être et deviennent une seconde nature

C'est lorsqu'une société est parvenue à ce dernier degré qu'on la dit corrompue et mûre pour la mort. Le sol restera avec son abondance de sève, mais la nation elle-même, desséchée jusqu'à la racine, sera coupée et jetée au feu.

L'espérance est dans le peuple, c'est pourquoi tant d'écrivains tournent vers lui leur pensée et leur cœur. Son état est incontestablement mauvais, mais ils voient en lui un enfant qui commet inconsciemment le mal, au rebours de ses bons instincts. On le compare à un voyageur qui cherche son chemin à travers les broussailles, coupant les arbres bons et mauvais sur son passage. Sans orientation, il avance, revient sur ses pas, prend chaque éclaircie pour la direction cherchée. Montrons le but au peuple, et, pour qu'il l'atteigne, enrichissons-le de confiance.

Qu'est-ce que l'éducation, si non une œuvre de patience qui a l'homme pour objet. Il apprend à se connaître, à se diriger. Et cette confiance en lui-même sera d'autant plus solide, que l'élève aura confiance dans le maître qui l'enseigne. Il ne faut pas seulement voir les futurs citoyens sur les bancs de l'école, il faut encore les suivre sur les places publiques où chaque homme qui passe est un professeur, disons mieux, un éducateur. Il y a — nous l'avons vu — une pédagogie des rues : sa méthode est dans toutes les mains. Le conseil d'inspection qui la surveille et la contrôle n'est autre que l'esprit public. Nous exigeons que les inspecteurs des circonscriptions scolaires soient des hommes instruits et moraux ; nous ne devons pas moins désirer que l'esprit public soit pur et lucide.

CHAPITRE V.

L'instruction intégrale. Objections et réfutations.

On se sert de deux armes pour nous tuer, la raillerie et l'épouvante. Une nation se laisse abattre quand, sensible au ridicule et timorée, elle perd la tête. Des écrivains inconnus, en quête de vogue, disent que l'Etat haïtien est un non sens. Pourtant la résistance qu'il oppose à la cupidité des forts prouve qu'il se sent et qu'il veut vivre. Mais il est bon qu'il sache que certains éléments sont à tort négligés et que là est la cause de ses déboires. On l'intimide afin de le pousser à des inconséquences; on veut que, fatigué de lutter, il abdique ses droits et renonce à son rôle de régénérateur d'une race. Les faits donnent un démenti aux assertions des contempteurs d'Haïti qui tiennent peu compte de sa vitalité et qui aiment mieux montrer ses côtés ridicules Oui, nous sommes parfaitement fondés à soutenir qu'aucune puissance au monde ne peut faire évoluer Haïti en lui conservant son caractère de nation autonome. Ce qu'elles n'ont pas pu faire pour les colonies, elles ne sauraient le faire pour nous. Et si un jour le rêve d'une confédération des petits Etats d'Amérique se réalisait, même en nous prenant tels que nous sommes, avec notre organisation défectueuse, nous n'occuperions pas le dernier plan. Il ne faut pas ce-

pendant que nous attendions de l'accomplissement de ce rêve l'élévation de nos classes ouvrières. La confédération aurait simplement pour but de nous protéger contre toute tentative du dehors. En nous assurant plus de quiétude de ce côté elle ne garantirait pas notre paix intérieure.

Les leçons du passé seraient un cauchemar si elles ne nous apprenaient pas à nous bien connaître. Ceux qui viennent nous dire que nous n'avons plus rien à faire nous effraient pour mieux semer le découragement dans notre milieu et dire ensuite : « Voilà ces gens qui se croyaient capables de marcher tout seuls. Ils ont fait une expérience d'un siècle. A l'épreuve ils ont reconnu leur infériorité, et maintenant ils sollicitent comme un bienfait notre tutelle. Plaçons le joug sur ces cous tendus et qui s'offrent à la servitude». Ils ont eu ceux-là plusieurs siècles pour mettre leurs aptitudes en évidence, ils oublieront le passé. Ils se rappelleront toutefois que nous avons secoué la domination de la première puissance du globe et que nous n'avons pas fait grand'chose, une fois affranchis. Nous n'avons pas pu faire mieux pour mille raisons, et une de ces raisons est que, bien qu'en république, nous croyons devoir calquer certaines formes sociales qui caractérisent l'ancien monde et qui sont appelées à disparaitre. L'ancien monde lutte pour la conservation des privilèges, et nous croyons que ces privilèges sont dans l'ordre naturel des choses. Un reste de barbarie se montre dans ses institutions malgré la protestation des penseurs les plus sincères. On répond là-bas aux partisans de l'élévation des classes ouvrières qu'ils sont des émeutiers et que leurs idées subversives amènent la décomposition sociale. Et nous dont l'origine sociale et politique n'est pas semblable à

celle de l'Europe; nous qui avons, dressée devant nous la double question de nationalité et de race, nous disons aussi qu'il serait absurde de prétendre à l'élévation de tous. Ou bien, en reconnaissant possible cette élévation universelle, nous ajoutons que ce serait un péril. Nous sommes si timides, que nous craignons d'appliquer un principe vraiment libéral et qui est comme la pierre fondamentale de notre avenir. Oui, nous avons peur de marcher résolument sur le terrain de ce principe qui répond aux exigences de notre situation et qui doit servir de base à notre grandeur future.

Ailleurs, sous la pression des amis du progrès, on initie peu à peu les hommes obscurs aux études transcendantes. On modifie les programmes de l'enseignement, et même dans les classes élémentaires on enseigne des connaissances qui naguère encore étaient la part de l'aristocratie intellectuelle. On organise des conférences publiques où les problèmes de tous ordres sont abordés et discutés. L'ouvrier fait des „excursions dans le monde des étoiles et lie connaissance avec Copernic, Képler et Galilée. Quand il quitte la lunette de l'astronome, c'est pour passer dans le laboratoire où le philosophe soumet les idées à l'analyse. Il pense avec Platon, Socrate et Aristote. On débarrasse l'esprit de tout ce qui retarde sa marche. Les partisans de l'instruction populaire à tous les degrés fondent l'enseignement secondaire spécial pour prouver que tous peuvent parvenir aux hautes connaissances, sans être approfondis dans l'étude du grec et du latin. Par des procédés nouveaux ils élargissent cette aristocratie de l'intelligence que l'on disait inaccessible aux roturiers. Encore quelques années, et la science grâce à leur méthode, sera à la portée des plus

humbles. Les connaissances indispensables ne seront pas seulement celles que l'on classe dans l'enseignement primaire. Le peuple dans sa marche en avant les juge déjà insuffisantes. Voilà ce que les progressistes ont obtenu malgré les protestations des privilégiés, voilà ce qu'ils obtiendront encore.

Elie Dubois, l'homme qui a le plus contribué chez nous à la diffusion des lumières, l'homme qui a le mieux compris la pensée de Geffrard, ne dirait plus s'il était ministre aujourd'hui comme en 1860 :

« En général, on conçoit mal en Haïti l'instruction primaire. Beaucoup de personnes croient *qu'elle est un acheminement à l'enseignement secondaire* ».

Elie Dubois fut certainement un homme de cœur, et sa mémoire restera immortelle. Mais, si nous exhumons ses cendres, si nous l'appelons devant cette société qu'il a voulue grande et prosprère, nous lui dirons : « Avouez que tout ce qui a un commencement doit avoir une fin. L'instruction primaire annonce l'instruction secondaire comme l'aube annonce le jour ».

Les hommes supérieurs sont des phares sur la route de l'humanité ; mais ils servent de guides, chacun, dans la zone qu'ils éclairent. A mesure que les étapes sont franchies, des idées nouvelles s'allument dans le lointain et fixent l'itinéraire à parcourir.

Un programme qui fait à l'enfant sorti d'une école primaire l'obligation de recommencer ses études s'il vient à passer dans un établissement d'enseignement secondaire, ne répond à aucune idée de suite. Vous acceptez comme un acte de bienfaisance l'enseignement donné par l'Etat, vous trouvez juste que l'Etat ne laisse subsister aucuns liens entre les programmes qu'il rédige à

sa convenance; vous faites donc de cet enseignement une prodigalité qui, en plus d'une occasion, sera vaine. L'homme de peine qui, hier, ne pouvait pas payer l'instruction de son fils se trouve aujourd'hui dans l'aisance. Mais son fils qui a passé cinq ans dans une école publique atteint l'âge de douze ans juste au moment où sa condition s'est améliorée. S'il tient à ce que l'enfant reçoive une instruction plus élevée, il sera obligé de le mettre dans une institution privée où l'élève aura à recommencer ses études, regrettant comme des années perdues les années passées dans l'établissement national. A quel âge le jeune homme sera-t-il ingénieur? à quel âge pourra-t-il embrasser une profession libérale si telle est sa vocation? J'aime encore mieux envisager le sort d'un adulte malheureux qui quitte l'école publique, plein du désir d'aller plus loin. On répond que l'Etat a aussi fondé des établissements d'enseignement secondaire pour les enfants de familles nécessiteuses. Mais ce n'est pas lever la difficulté. Si les écoles primaires ne doivent pas alimenter les écoles secondaires, il faut avouer que les dernières sont fondées en vue de soulager les familles autrefois aisées mais aujourd'hui ruinées. Elles ne peuvent plus payer l'instituteur privé qui devait conduire leurs fils jusqu'aux humanités; c'est pourquoi l'Etat intervient dans la question. Si, au contraire, vous lui supposez une idée plus large; si vous admettez que c'est pour venir en aide aux malheureux de naissance et aux victimes des circonstances, pourquoi n'acceptez-vous pas que l'école primaire prépare des élèves pour l'école secondaire? Les malheureux de naissance commencent leurs études à l'école nationale primaire; cette école doit être le vestibule de l'école secondaire. Il y a des liens nécessaires entre les deux enseignements.

— Dans les lycées sont tolérées des classes préparatoires. — Parce que vous redoutez les conséquences du système. Ici encore vous établissez une distinction aux yeux du peuple Vous ouvrez le lycée aux enfants que vous supposez capables d'acquérir une haute dose d'instruction, et vous repoussez les autres, la majeure partie. Est-ce par la voie du concours que vous faites passer un enfant de l'école primaire à la dernière division du lycée ? Si c'est possible ce n'est pas utile, car les classes de faveur au lycée ne sont pas plus avancées que les premières de l'école primaire. — Vous confondez deux ordres différents. — Je comprends. Vous appelez les meilleurs sujets pour mouler leurs cerveaux comme si déjà ils n'avaient rien appris. — Nous n'entendons nullement faire table rase de ce qu'ils ont déjà acquis ; nous les classons suivant leur degré d'avancement. — Alors vous confessez que les classes préparatoires dans un lycée n'ont pas leur raison d'être et, partant, vous reconnaissez que l'école primaire doit préparer des élèves pour le lycée.

Mais une autre objection s'élève. On se demande s'il est nécessaire que tous les citoyens soient des hellénistes et des latinistes. Certainement non ; pour être instruit, il n'est pas indispensable que l'on soit fort en grec et en latin. Ces deux langues mortes font le styliste mais non le penseur. Sans condamner l'étude du grec et du latin, nous pouvons exprimer le vœu que l'Etat accorde surtout ses soins à l'enseignement secondaire spécial. Cet enseignement répond à l'esprit nouveau. L'État ne fermera certainement pas les lycées, puisqu'il n'est pas dit que le jeune homme sans fortune ne doit pas lire dans leurs langues Démosthène et Cicéron ; mais il fera en sorte que l'étude des langues vivantes pénètre comme une né-

cessité dans les masses. Nous sommes négligents, sinon indifférents sur ce point. L'état laisse dans le dénûment le plus complet les écoles d'enseignement secondaire spécial qu'il a lui-même fondées sous la dénomination d'*écoles secondaires*. Ce qui est cause que le peuple voit dans ces écoles des établissements inférieurs, tandis qu'il considère les lycées comme des écoles supérieures. Pour beaucoup de pères de famille qui ont reçu une instruction peu commune, le lycée n'est pas une école secondaire. Que l'Etat fasse donc ressortir les avantages de l'enseignement secondaire spécial. Qu'il élève cet enseignement à la hauteur du programme du collège Chaptal, en France : qu'il ordonne ensuite un concours entre les deux ordres d'enseignement classique et spécial. Il dira aux pères de famille : Les écoles spéciales sont nulles sur tel point et plus avancées sur tel autre. Voyez, comparez et jugez. De ce jour là, il n'y aura plus de préjugé contre l'enseignement spécial.

Au fort d'une discussion mémorable dans la deuxième assemblée constituante de 1889 siégeant aux Gonaïves, un orateur a prononcé ces paroles : « Le problème moderne, c'est l'enseignement primaire dont le champ est vaste. Tout le monde n'est pas en mesure de suivre les cours des collèges et des lycées. C'est ce qu'on semble ne pas vouloir comprendre en Haïti. Voilà pourquoi depuis longtemps nous avons perdu le secret de former des citoyens. En qualité de membre du corps enseignant, j'ai lieu d'observer cela, de constater que des *domestiques* apprennent le *grec* et le *latin* ».

Oui, c'est absurde si ce fils de cuisinier auquel fait allusion l'orateur va à l'école pour apprendre à faire le potage. Mais s'il faut admettre qu'un père peut se faire domestique à gages pour que

son fils puisse embrasser n'importe quelle carrière ; s'il faut admettre que l'homme, quel qu'il soit, a droit à la science et que la condition sociale de ses père et mère n'y est pour rien, ces paroles sont certainement malheureuses. Aux Etats-Unis du Nord, un homme qui se destine au sacerdoce, carrière noble et sainte à la fois, ne rougit pas de se faire garçon de café pour payer son séjour au collège. Cette condition infime ne répugne pas non plus au futur médecin, au futur avocat. Tant que l'enseignement secondaire sera donné à un petit nombre, de telles paroles seront prononcées dans nos assemblées délibérantes. La grosse erreur chez plusieurs, c'est qu'il n'y a pas d'enseignement secondaire sans grec ni latin.

Messieurs L. C. Lhérisson et Sténio vincent ont publié un livre d'une utilité incontestable. Bien qu'ils repoussent la gratuité de l'instruction secondaire on ne saurait, sans injustice, méconnaître le mérite de leur œuvre. Tout en combattant la gratuité à ce degré, ils avouent que plus l'instruction d'un peuple est élevée, plus l'évolution de ce peuple est facile. Ils connaissent aussi bien la législation française que la législation haïtienne. Leur compétence commande l'admiration même de ceux qui ne partagent pas leurs vues. On peut leur reprocher de vouloir en tous points adopter le système français qui n'admet que la gratuité de l'instruction primaire ; on peut leur reprocher le dédain qu'ils professent pour les rares pays qui ont adopté le large principe de la gratuité universelle ; mais on doit avouer que leur livre, *la Législation de l'Instruction publique de la République d'Haïti*, témoigne de leur ardent désir de voir le gouvernement haïtien encourager les intelligences d'élite. M. Lhérisson, d'ailleurs, a fondé un établissement d'enseignement secondaire spécial qui peut servir de mo-

dèle aux écoles de ce genre que nous demandons à l'Etat de multiplier. Toutes les fois que l'initiative privée fait preuve de bon sens, l'Etat dont la mission est de veiller sur l'éducation des citoyens de l'avenir, ne doit pas être en retard. L'œuvre patriotique de M. Lhérisson est la preuve que toutes les bonnes intentions se rencontrent et s'harmonisent là où elles ont l'air de se combattre.

* *
*

Quand on étudie la législation scolaire haïtienne, on arrive à cette conclusion : que l'Etat a toujours été dominé par la pensée qu'il serait absurde d'admettre que tous puissent acquérir de profondes connaissances. Il s'applique à fermer l'accès des hautes études aux classes nombreuses et nécessiteuses. Il fonde le lycée de Port-au-Prince pour donner une instruction libérale aux fils de ceux qui ont rendu des services éminents à la patrie : il fonde des écoles primaires où il ne reçoit que les fils de ceux qui ont rendu des services à la patrie ou qui sont fonctionnaires publics. Certes, on ne peut reprocher ni à Pétion ni à Christophe de n'avoir pas eu les idées qui devaient plus tard éclore. Quoique nous fassions aujourd'hui, nous ne serons jamais plus grands que ces deux hommes. Nous verrons peut-être mieux, mais l'histoire leur décernera le titre de pionniers de la civilisation. L'instruction élève l'homme à la hauteur de son être, disait le fondateur de la République. Ses contemporains l'ont aimé à cause de la douceur de son caractère, la postérité l'admirera parce qu'il a proclamé l'indépendance de l'esprit. Cet officier d'artillerie qui a démoli les remparts de l'esclavage savait que la pensée était au-dessus du canon. Christophe aussi a eu des vues larges et pratiques. Cet homme de génie a imposé le tra-

vail, mais le travail ennobli par l'intelligence. Chaque fois que l'on agitera la question de l'éducation professionnelle, on invoquera son ombre.

Le président et le roi exigeaient de chaque enfant qui se présentait au seuil de l'école primaire un certificat attestant que son père avait rendu des services à la patrie. En ce temps là, chaque enfant pouvait produire ce certificat. C'était une façon de rappeler dans les salles d'études la grandeur de l'acte accompli en 1804, une façon de dire que seuls étaient dignes d'être hommes ceux qui aimaient la liberté.

Les pères qui avaient rendu les services les plus éclatants étaient aussi d'origine obscure. Ils avaient grandi dans l'action, et les soldats qu'ils avaient conduits à la victoire souhaitaient la perpétuité, dans leurs descendants, de leur valeur et de leur supériorité. En ce temps là, les distinctions établies dans l'organisation de l'enseignement public ne paraissaient blessantes pour personne. Mais depuis, nous nous sommes tous laissés amollir par les jouissances. Les fils des premiers ne se reconnaissent plus : le temps a tout remué. Il ne reste que des citoyens chargés de fautes, privés de gloire. Et, lorsque nous considérons l'état présent de notre société, nous sommes obligés de nous demander s'ils ont conscience de leurs devoirs politiques et de leur mission sociale, ceux-là qui soutiennent encore que les fils de ceux qui ont rendu de grands services à la patrie ont seuls droit à une instruction solide. Il n'est pas étonnant que les uns et les autres bouleversent la société, renversent les gouvernements pour être grands fonctionnaires. Il n'est pas étonnant que ces grands fonctionnaires aient presque seuls la chance d'obtenir des bourses pour les leurs dans les collèges et les lycées, et de les voir passer ensuite dans une institution supérieure.

Christophe, par ses procédés, avait rendu l'instruction obligatoire; le général Salomon, en 1852, a fait entrer ce principe dans notre législation. Mais, dans la vaste conception du ministre de l'Instruction publique, la gratuité n'était pas encore une conséquence de l'obligation. D'après la loi de 1848 qu'il complétait, un père de famille malheureux qui avait sept enfants n'en pouvait faire admettre que deux dans une école nationale. Toutefois, ce que nous appellerions une inconséquence aujourd'hui était un pas immense pour l'époque. L'histoire des choses de l'enseignement est pleine d'hésitations.

D'abord on exige qu'une pauvre veuve prenne l'engagement de laisser son fils à l'école primaire jusqu'à l'achèvement des études prévues au progamme. L'enfant ne sera pas reçu avant l'âge de sept ans, et on lui fera l'obligation de quitter les classes, au plus tard, à 16 ans. D'autre part, on admet au lycée des enfants de 8 ans. Ces enfants n'ont sans doute pas commencé leurs études dans une école primaire, puisque là on n'est admis qu'à 7 ans, sous la condition expresse de ne pas changer d'établissement. L'enfant de 8 ans admis au lycée jouit donc d'une faveur injustifiée. Mais, réplique-t-on ici comme plus haut, c'est à la suite d'un brillant examen qu'il obtient cette faveur. Quel examen sérieux peut subir un enfant qui n'a ouvert l'alphabet que depuis un an? Au fond, vous supposez l'existence de classes enfantines pour les pauvres? L'Etat n'en a pas créé. Vous attribuez une certaine aisance aux plus nécessiteux? Donc l'instruction primaire elle même n'est gratuite qu'à partir d'un certain degré.

On essaye en vain de concilier les systèmes en décidant que les élèves les plus intelligents seront envoyés au lycée. Il n'est pas facile de

reconnaître, entre deux enfants de huit ans, le plus intelligent. La mémoire n'est pas le meilleur guide. Tel enfant peut avoir la mémoire heureuse, sans avoir en sommeil la puissance de jugement de tel autre qui paraît lourd, propre à rien. Celui qui nous amuse par les fables qu'il récite aura peut-être la tête dure quand il sera aux théorèmes, à l'analyse logique. Bien des enfants prodiges sont devenus des fruits secs. On n'est vraiment en mesure d'augurer de l'avenir de l'élève que lorsqu'il est arrivé à la rédaction et aux démonstrations. Il est donc sage d'attendre qu'à l'école primaire il soit parvenu en première. Mais ici encore les systèmes admis sont inconciliables. Quand l'élève possédera assez de connaissances pour passer au lycée il aura seize ans. Puisqu'il faut qu'il commence son latin on le mettra en 6ᵉ, et lorsqu'il sera en 4ᵉ il aura 19 ans. Mais pourquoi lui laisser cette illusion quand il n'a pas de protecteur? Inutile de frapper à la porte, une inscription l'arrête : CLASSE DE 6ᵉ. *Elèves de 11 à 12 ans en moyenne.*

*
* *

Lorsque nous prenons le système d'enseignement actuellement en faveur, il ne donne pas non plus tout le résultat désirable. Il a produit, il est vrai, des sujets remarquables, des jeunes gens que nous voyons à la tête du mouvement littéraire : mais ce trésor intellectuel ne suffit pas à la démocratie. Lorsque vous dites à ces jeunes hommes venus des collèges et des lycées qu'ils font mal d'encombrer le professorat, le barreau, la médecine, le journalisme, toutes les avenues qui mènent aux hautes fonctions publique; lorsque vous leur dites qu'ils font mal d'entrer dans les bureaux des ministères, vous leur reprochez de faire ce qu'ils ne sauraient éviter. Dans

les lois sur l'instruction publique ils ont lu que le lycée donnait une éducation libérale, ils ont en effet reçu une instruction en rapport avec les carrières libérales, comment voulez-vous qu'ils se fassent charpentiers ou forgerons ? En organisant comme il convient les écoles secondaires spéciales, vous ouvrirez à toutes les aptitudes des carrières qui conduiront à la considération publique aussi bien que celles dites libérales

Les écoles secondaires sont délaissées par les meilleures intelligences pour plus d'un motif. D'abord, comme institutions, elles sont un degré entre les écoles primaires et les lycées, faute capitale. Là, pas d'outillage pour l'enseignement de la physique et de la chimie. Pas d'éloquence. L'art de bien dire ne peut-être appris que là où le programme est greco-latin. Ceux qui ne connaissent les anciens que par les traductions n'auront jamais dans le style ni élégance ni pureté. C'est pourquoi l'on réserve pour les collèges et les lycées une classe de rhétorique. Si nous sommes francs nous avouerons que, de tous ceux qui ont fait leurs humanités, seuls les membres du corps enseignant peuvent traduire avec aisance Homère et Virgile. C'est encore dans l'enseignement classique qu'on aborde la philosophie. Pourtant la méthode de bien penser ne repose pas absolument sur la connaissance des langues anciennes. Bien peu de penseurs connaissent le sanscrit. Mettons en pratique ce conseil d'un maître en pédagogie : avant d'être orateur soyez philosophe. La philosophie doit être le couronnement des études secondaires des deux genres.

Encore, si dans les écoles spéciales on poussait fort loin l'étude des langues vivantes et des sciences mathématiques ; si on y préparait des jeunes

hommes capables d'initiative dans le commerce, dans l'industrie ou sur une exploitation rurale, la compensation serait suffisante. Aussi, un enfant intelligent se sent-il mystifié lorsque M. l'Inspecteur lui délivre une carte pour l'école secondaire de sa circonscription.

Quand, pour les matières figurant au programme d'ensemble, le spécial ne sera plus inférieur au classique ; quand les maitres professant les mêmes cours seront également rétribués ; quand ils jouiront des mêmes égards et des mêmes honneurs, les élèves seront aussi fiers d'appartenir à un ordre qu'à l'autre. Les deux enseignements feront des bacheliers. (1)

Sera décrétée la réouverture de l'Ecole des ponts et chaussées. Sur toutes nos routes à niveler il y aura des chefs d'équipes conduisant nos régiments d'infanterie transformés en compagnies de génie. Sur les chantiers les élèves sortis des écoles d'application aimeront mieux subir la

(1) Les adversaires de l'instruction intégrale nous reprochent nos idées égalitaires à outrance, et nous accusent d'abaisser le niveau des études en rendant accessible à tous l'instruction secondaire. Les vues que nous soutenions en 1898, à la suite des réformateurs du dernier siècle, ont enfin triomphé en France. Si dans ce foyer des lumières la gratuité absolue est encore un vœu, l'égalité des institutions secondaires est cependant un fait acquis. Dans sa lettre de Janvier 1902 au Président de la Commission de l'enseignement de la Chambre des Députés, le Ministre de l'Instruction publique disait :

« Deux cours parallèles s'offriront au choix des élèves ou plutôt des familles ; d'une part, l'enseignement sans grec ni latin ; d'autre part, l'enseignement fondé sur le latin. On reconnait ici l'enseignement appelé MODERNE et l'enseignement CLASSIQUE. Mais on verra plus loin pourquoi nous proposons d'abolir cette opposition de noms qui avait créé jusqu'à ce jour de si graves malentendus et faisait perdre de vue l'unité fondamentale de l'enseignement secondaire. » — « Enfin, si, dans l'enseignement secondaire réorganisé, tous les cours d'études ont une durée égale et aboutissent au baccalauréat ; si, dans tous, on se propose, à la fois, de donner à l'élève l'instruction la plus utile en vue de sa carrière future et, en même temps, de faire l'éducation de son esprit par l'action des disciplines les plus fortes et des exercices les plus féconds, affirmons l'unité fondamentale, l'orientation commune des études secondaires en abolissant les dénominations de CLASSIQUE et de MODERNE, qui ne peuvent que perpétuer une rivalité funeste, et disons que tout enseignement doit être à la fois classique et moderne. »

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que dans nos écoles secondaires spéciales de province les deux ordres d'enseignement soient simultanément professés. Ainsi les circonscriptions privées de lycée ne seraient pas moins avantagées que les autres

mauvaise humeur d'un ingénieur que les caprices d'un ministre.

Les esprits seront moins tourmentés lorsque, dans la question de l'éducation nationale, une place large aura été faite à l'enseignement secondaire spécial. (1)

L'expérience donne le démenti le plus formel à cette opinion : que la majorité des hommes s'arrête aux premiers éléments de la connaissance. Les élus de la pensée ne sont pas en nombre si restreint. La vocation de l'élève ne se dessine nettement que lorsqu'il a surmonté les premières difficultés. A l'école primaire cette victoire se réalise. Tant qu'on ne sait pas construire une phrase dans la langue qu'on parle, l'étude des autres langues encombre inutilement l'esprit. Le prétexte de l'enseignement classique ne nous arrête pas sérieusement. Si nous le comprenons l'école primaire conduira logiquement à l'école secondaire de n'importe quelle dénomination. (2)

---

(1) Le plan conçu par M. Apollon est le plus rapproché de ce desideratum. M. Apollon est un des citoyens qui, après Francisque, Salomon, Jn.-Simon, Dubois et Damier, ont le plus honoré, en Haiti, le poste de Ministre de l'Instruction Publique. Lui et Damier ont fait aux élèves non admis au lycée une part équitable. Notre tâche n'est pas de faire l'éloge des vivants. Nous ne pouvons pas néanmoins éviter de signaler l'auteur des réformes de 1893 que nous considérons comme un grand pas vers l'unité. Cette œuvre est une réponse à ceux-là qui n'entendent pas que l'enseignement primaire soit un acheminement à l'enseignement secondaire. Le rôle capital de M. Georges Sylvain dans la rédaction des nouveaux programmes associe le nom de l'ancien chef de division à celui du ministre réformateur. Les hommes de progrès n'ont jamais agi seuls. C'est ainsi que Dubois a eu pour collabarateurs les esprits les plus avancés de son temps.

(2) Des autorités viennent fortifier notre opinion.

« De fortes études primaires sont la base nécessaire de tout l'enseignement secondaire. A l'issue de ces études, qui peuvent se faire aussi bien dans les écoles primaires que dans le lycée, s'ouvre le premier cycle. »

GEORGES LEYGUES. (Lettre déjà citée.)

— Et pour mieux convaincre ceux qui flagellent les utopistes en s'appuyant de l'autorité des pédagogues français, nous reproduirons les deux premiers articles du décret du 31 Mai 1902 :

« Le Président de la République Française,

« Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

Les langues anciennes, que les démocrates ne condamnent pas absolument, s'apprendront plus vite, étant saisi le génie du langage pris dans son sens général.

« Vu l'avis émis par le conseil supérieur de l'instruction publique dans ses sessions de décembre 1900 et mars 1901,

« DÉCRÈTE :

« Art. 1er. — L'enseignement secondaire est coordonné à l'enseignement primaire de manière à faire suite à un cours d'études primaires d'une durée de QUATRE ANNÉES.

« Art. 2. — L'enseignement secondaire est constitué par un cours d'études d'une durée de sept ans et comprend deux cycles : l'un d'une durée de QUATRE ANS, l'autre d'une durée de TROIS ANS. »

N'est-ce pas là une affirmation du principe de l'égalité devant l'enseignement? Le législateur français va jusqu'à supprimer les appellations qui semblent établir deux classes d'intelligences, l'une moyenne, l'autre supérieure. Il y aura désormais un baccalauréat unique, indiquant seulement la spécialité des études en raison du libre choix des élèves ou de leurs familles. Cela dit encore mieux que tout ce que nous avons pu écrire en 1898. Nous n'attendons plus du côté de la France que la gratuité à tous les degrés. Cette espérance est sur le point de se réaliser. « Les tarifs scolaires seront revisés et abaissés. »

Au Petit Séminaire Collège-Saint-Martial, de Port-au-Prince, le R. P. Supérieur, sans sortir du programme officiel, tente la fusion des deux ordres d'enseignement. Ayant remarqué que le nombre des élèves tendait à baisser dans les classes modernes, il n'a pas tardé à reconnaître que cette désertion était due aux deux groupements distincts. Il a institué des cycles. Aux heures indiquées le roulement s'opère.

CHAPITRE VI

La gratuité a tous les degrés est le principe directeur de la démocratie haïtienne.

Plaider la gratuité de l'instruction secondaire c'est plaider du même coup celle de l'instruction supérieure. D'ailleurs là est le fond de ce livre. L'esprit humain poussé à tous les degrés qu'il peut atteindre, voilà ce qu'il faut désirer pour l'avenir des nations, voilà ce qu'il faut surtout envisager pour l'évolution de notre république. Personne encore chez nous n'a osé contester la nécessité de l'enseignement supérieur. Les adversaires de la gratuité au degré secondaire sont indifférents quand il s'agit du degré le plus élevé. Il leur suffit de constater qu'un très petit nombre y parvient. Sur ce terrain ils exagèrent même les droits de l'Etat et sapent par la base la liberté d'enseignement. Ils allèguent que l'enseignement supérieur confère un pouvoir trop étendu à ceux qui professent, pour ne pas le confier absolument à l'Etat qui veille au maintien de la stabilité sociale. Et, tournant les yeux vers l'école de droit, ils s'écrient : « Combien redoutable ne serait pas le danger si tous ces futurs maîtres de la parole, ces futurs avocats, magistrats, législateurs, étaient dans une école libre ; si une éloquence passionnée et révolutionnaire pouvait les endoctriner ! Sortis de ce laboratoire brûlant, ils porteraient partout l'incendie. » Ici, les adversaires de la gratuité intégrale disent implicitement que le rôle con-

servateur de l'Etat lui prescrit de donner lui-même l'enseignement. On admet la gratuité à la base et au sommet, et l'on ne s'inquiète nullement du grand vide qu'on laisse entre les deux degrés. Le constituant Léger Cauvin disait en 1889 : « Supprimer la gratuité de l'instruction publique à un degré quelconque, c'est supprimer cette instruction elle même à ce degré. » Quand on aura supprimé l'enseignement secondaire pour la majorité des intelligences, l'instruction supérieure gratuite sera un vol fait au peuple au profit des privilégiés.

On s'apercevra de l'inconséquence de la concession et l'on objectera : l'Etat dirigeant n'est pas l'Etat enseignant. — Nous constatons que les professeurs sont payés par lui.

Vous nous répliquerez d'un air triomphant : En somme que voulez-vous? que les plus pauvres parviennent grâce à l'Etat aux hautes connaissances? Eh bien, pour être logique, demandez que, seuls, soient admis gratuitement aux écoles de Médecine et de Droit ceux-là qui ne peuvent pas payer; demandez qu'on leur donne des bourses et que les plus fortunés fassent les frais de leur instruction dans ces écoles supérieures.

— La restriction proposée ne nous satisfait point. Où trouverez-vous ces nécessiteux assez instruits pour aborder les hautes études, pour entrer dans ces écoles professionnelles de premier ordre, créées pour l'élite? Est-ce parmi ceux-là à qui vous avez fermé vos colléges et vos lycées? Vous leur avez déjà refusé l'instruction secondaire. Vous prenez toutes les précautions pour que les médiocrités ne viennent pas perdre leur temps dans vos salles de conférences et de clinique. Dans la crainte que le bureau d'inspection ne délivre des certificats de

complaisance aux postulants, vous leur faites subir au seuil des écoles supérieures un nouvel examen d'après le programme de l'enseignement secondaire. A cela on n'a rien à redire, toute profession a son prestige à sauvegarder.

Dans les pays à gratuité mesurée, le système des bourses, qui est déjà une orientation vers la justice, ne détruit pas le favoritisme. Les biographies, qui forment si bien les caractères, nous éclairent sur ce point. Lisez la vie des grands hommes, vous verrez combien d'entre eux ont été humiliés, combien ont été obligés d'assouplir leurs talents à la volonté des ministres qui leur avaient octroyé une faveur. Tantôt c'est un père qui sollicite les larmes aux yeux une carte pour son fils dont le mérite est incontestable; tantôt c'est un jeune homme instruit qui mendie une bourse à laquelle il a droit et qui finit par vendre sa plume et sa dignité pour l'obtenir. Le souvenir d'un bienfait ennoblit l'homme, et l'on ne peut pardonner l'ingratitude à personne. Lorsqu'il s'agit de choisir entre les intérêts de la patrie et ceux d'un protecteur, bien peu se souviennent que « la reconnaissance ne justifie pas la servitude ».

La gratuité universelle est un principe qui repose sur la nature de l'ordre social. L'instruction est un moyen de travail, le premier de tous ; la société qui n'a pas d'existence hors de l'activité collective doit assurer la principale condition requise pour bien travailler. Si je m'enrichis le cerveau c'est pour lui être utile. Mais il est un côté du travail qui est en rapport direct avec les besoins de la vie positive, la poursuite du pain quotidien. Si elle me donne l'éducation professionnelle, je serai plus apte à me suffire, plus indépendant et partant plus fort. Tout homme se connaît par ses efforts, la société se connaît par

les hommes. Le grand objectif pour une nation c'est l'accroissement de la valeur des citoyens.

Cet ouvrage n'a pas pour but l'étude minutieuse des programmes, son objet est de défendre la gratuité qu'on accuse injustement d'être la cause de mille perturbations en Haïti. Nous demandons que ce principe généralisé soit profitable à ceux surtout qui peinent dans des conditions désavantageuses. Puisque l'instruction est un moyen de travail, il importe qu'elle soit pratique, en rapport avec les tendances de la démocratie. Que l'enseignement donné dans les écoles primaires n'enferme pas l'homme dans une condition d'où il lui soit impossible de sortir ; que cet enseignement, au contraire, soit un acheminement vers les études plus approfondies qu'un homme éprouve toujours le besoin d'embrasser. Nous avons fait un progrès en décidant que dans une même institution pourront se trouver plusieurs degrés. Le maitre a maintenant la faculté de prendre l'enfant à l'abécédaire et de le conduire jusqu'à la philosophie. Comment le possible pour l'instituteur privé serait-il l'impossible pour l'instituteur fonctionnaire ? Si l'Etat ne peut pas faire de toutes les écoles qu'il entretient des écoles primaires et secondaires à la fois, il doit les échelonner de telle façon que les années passées dans une école primaire ne soient pas une perte de temps pour le jeune homme qui voudrait continuer ses études dans une école secondaire.

Nous n'avions pas tort lorsque dans une conférence contradictoire nous disions à propos du rôle de l'État dans l'enseignement : « Vous constatez que le lycée peut former un jeune homme en huit ans, et vous déclarez que l'élève admis à l'école primaire doit avoir parcouru à l'âge de 15 ans le programme de cette école. Dans le même espace de temps on donne à celui-ci l'instruction

primaire seulement, à celui-là l'instruction primaire et secondaire. S'il me faut huit années pour acquérir les connaissances que vous m'indiquez et que vous dites indispensables à tout citoyen, pourquoi ne m'ouvrez-vous pas un champ plus vaste que je puisse arpenter dans cet intervalle, sans dommage pour ma famille ? Si, fermant les yeux à l'évidence, vous persistez à me retenir huit années à l'école pour me donner seulement des connaissances indispensables, tandis qu'ailleurs vous portez plus loin l'horizon du fils du voisin, vous proclamez que c'est là une convention. Alors vous créez artificiellement les supériorités. Pourquoi vous plaindre de la prépondérance des médiocrités ? Tel jeune homme n'a pas de grandes prétentions pour avoir vu et revu pendant huit ans le programme primaire ; tel autre a droit à toutes les fonctions pour avoir passé le même temps dans un collège. Il fallait cette différence pour montrer la prévoyance des observateurs jaloux de la hiérarchie sociale. Ils présument toujours qu'un homme n'aura à se mouvoir que dans le cercle étroit de sa condition première.

CHAPITRE VII.

L'apprentissage de la vie se fait surtout à l'école primaire.

La gratuité de l'instruction primaire n'est pas chez nous discutée, parce qu'elle est admise en France ; il n'est donc pas nécessaire de la défendre. Toutefois, on peut exprimer le vœu que cette instruction soit répandue jusque dans les sections rurales les plus reculées. D'après les plans qui ont été élaborés sous le ministère Appollon, elle ne se borne plus aux premiers éléments de la langue française, aux quatre règles de l'arithmétique et à l'histoire sainte. Elle comprend des connaissances variées, non étendues il est vrai, mais propres à éveiller le goût des hautes études. Donnée conformément au programme, elle préparera de bons électeurs et de bons travailleurs. Il n'est plus permis aujourd'hui de séparer l'instruction primaire classique de l'instruction primaire professionnelle. On exerce de bonne heure la main et l'esprit, afin que ceux qui savent lire ne dédaignent plus les métiers et ne vivent plus aux dépens de ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'ouvrir un livre. Que sont devenus ces petits paysans qui ont appris dans nos familles à épeler les mots? Ils forment dans nos campagnes la classe des lecteurs publics qui président aux veillées, un livre de cantique à la main et feignant d'être miopes. L'ascendant qu'exerce autour de lui l'homme qui sait lire est la preuve que les gens simples des campagnes aiment l'ins-

truction et qu'ils l'attendent comme un bienfait. Ils croient, en général, que le *sachant* est plus sage qu'eux. C'est lui, en effet, qui remplace le prêtre dans la famille, qui jette l'eau bénite sur la bière ; c'est lui qui, le jour des morts, va dans le cimetière rustique psalmodier le *libera*. Celui qui respecte les choses saintes ne saurait se moquer de cet homme. Cet homme sait que l'humanité a besoin de croire et que la croyance à l'immortalité de l'âme console des misères d'ici-bas. Sa présence est nécessaire, il est le commencement de la civilisation. Mais il faut aller plus loin. Cet homme, appelé de gîte en gîte, n'a pas le temps de labourer. Faites que beaucoup d'autres sachent lire. Qu'ils lisent dans le livre, dans la terre et dans la plante. Ils n'obtiendront ce résultat que par l'instruction agricole, c'est-à-dire professionnelle par rapport aux centres où ils vivent.

Le cultivateur instruit n'a pas l'envie de quitter son champ pour aller vivre au milieu du tumulte de la ville. L'habitant des mornes surtout s'attache à son climat. On rapporte que dans les pays de montagnes les sites parlent tant à l'imagination et au cœur, que leurs fils, quand ils ont eu le malheur de les quitter, veulent toujours les revoir avant de mourir. Plus d'un d'entre nous a éprouvé cette magie des montagnes. L'haïtien aime Paris pour ses boulevards et ses théâtres ; en Europe, les merveilles de la science captivent ses esprits ; mais il ne pousse un cri d'admiration qu'à la vue des Alpes et des Pyrénées.

L'attraction des cimes est encore si vraie, que dans notre propre pays on trouve, parmi les portefaix des villes situées au pied des montagnes, plus d'hommes venus des plaines éloignées que de montagnards.

Dans une œuvre quelconque la plus grande part doit être faite par l'intelligence. Autrement

le travail ne trouve de délassement que dans la paresse. Le citadin sait greffer une plante pour s'amuser, et le cultivateur qui gagne son existence dans les champs n'est pas greffeur. Il est temps que l'on pratique ce qui est écrit. Le principal mérite de Dubois est d'avoir fondé les écoles après les avoir fait voter, de les avoir maintenues en interdisant le luxe qui menaçait de les corrompre. Le gouvernement qui transformera nos écoles rurales en écoles d'agriculture aura droit à la reconnaissance nationale.

Des écoles de demi-temps, dirigées par des hommes formés à l'école normale primaire, donneront des résultat inespérés. Si le gouvernement recrute son personnel parmi l'élite intellectuel des villes ses espérances seront déçues. Deux choses retiennnent l'instituteur dans un centre rustique : l'habitude et l'esprit de sacrifice. L'école normale, établie au milieu d'une population rurale et recevant uniquement des fils de cultivateurs, ne s'éloignera pas de son but. Hors de ces conditions vous n'aurez à compter que sur l'esprit de sacrifice. Mais cela ne s'impose pas, aucune loi humaine ne peut le prescrire. Le sacrifice perpétuel dépend d'une loi plus haute. On sait que les frères de la doctrine chrétienne veulent être trois au moins dans un établissement rural. Notre budget ne nous permet pas de nommer quinze cents professeurs pour nos cinq cents écoles de campagne. L'école normale faisant des maitres de ceux qui vivent dans les champs est seule pratique et possible. Il sera fait aux instituteurs les avantages indiqués par Edmond Paul. (1) Le cumul des fonctions d'officier de l'État civil et de magistrat de police leur sera permis. Des religieux pourront diriger quelques institutions modèles.

(1) Edmond Paul : Œuvres posthumes. T. I. P. 170-175.

Comme les écoles rurales, les écoles primaires urbaines doivent initier les élèves au travail manuel. Plus vite ce goût sera développé, mieux nos enfants comprendront que l'exercice des mains n'est pas à dédaigner. Ceux-là même qui embrasseront plus tard une carrière libérale se souviendront qu'ils ont d'abord aimé ce genre d'occupation. Le dessin dont le professeur d'écriture aura éveillé le goût entretiendra un souvenir si agréable. Il est bon qu'avant d'aborder les études abstraites le jeune homme connaisse un métier. C'est d'ailleurs ce qui fait l'énergie de l'Américain. L'aspect du travail importe peu. Aux Etats-Unis, il n'est pas étonnant de voir un tailleur fermer sa boutique lorsqu'il a acquis une fortune et ouvrir un cabinet où il donnera des consultations comme avocat. Et, si la clientèle ne vient pas ou qu'il soit fatigué de bâtir des conclusions, il reprendra ses aiguilles sans cesser d'être un homme bien posé. Là, pour les hommes de haute condition, une profession manuelle est une réserve, un en-cas. En Haïti, on accepte qu'un ancien ministre ouvre une maison d'escompte, un débit de provisions, on n'accepte pas qu'un ancien employé de ministère reprenne sa truelle et monte sur un échafaud. Il vaut mieux être élève non salarié dans un bureau que conducteur de chantiers. Comment échapper à ce respect humain quand tout le monde croit qu'un métier exigeant qu'on travaille la manche retroussée et à la vue du public, ne convient pas à un homme instruit.

Nos pères nous ont dit : plus de maîtres, plus d'esclaves; nous obéissons encore aux préjugés de l'ancien régime. Du temps des colons, les artisans blancs s'appelaient *petits blancs* et ils n'avaient pas droit d'entrée dans les conseils de

la colonie. Aujourd'hui encore nous n'avons pas assez d'égards pour les artisans.

C'est à l'école que nous dissiperons tous les funestes préjugés. Ceux dont les os ont été déjà pétris par ces coutumes, ces influences ambiantes qu'on appelle le monde, resteront ankylosés. Les uns disent aux autres : vous murmurez qu'il faut revenir aux métiers; eh bien, commencez, nous vous suivrons. L'enfant lui, aime le travail manuel; il est content quand il a fait pour sa petite sœur une collection de jouets informes. Cet élève que tous ses camarades auront vu orné du tablier et poussant le riflard ne refusera pas d'entrer dans une carrosserie.

Il est encore un avantage que procure le travail manuel, l'habitude de vaincre les difficultés. Dans un siècle où l'on demande tant à l'analyse et à l'observation, il importe de recourir à la dextérité qui sollicite le coup d'œil. Le programme de l'enseignement primaire, chargé comme il l'est en France depuis les réformes de Jules Ferry, eût été impraticable si les leçons de choses, l'exercice des mains n'avaient ouvert le jugement pour rendre les explications saisissables.

Le travail manuel est le soutien de l'indépendance. L'homme veut être considéré; ce qui l'afflige ce n'est pas d'être ouvrier, c'est de savoir que son genre d'occupation est dédaignée. On ne sait pas combien sont à plaindre ceux qui s'attachent aux fonctions publiques par nécessité. Les mécontents ne sont pas seulement dans la foule sans travail, ils se trouvent aussi dans les bureaux de l'administration. La bureaucratie les étouffe, les stupides convenances sociales les condamnent à l'asphyxie.

* * *

Nous n'avons pas besoin de sortir de notre milieu pour constater le bon effet du travail ma-

nuel là où il fait le fond de l'éducation personnelle. Presque tous les pères de famille avouent que leurs filles sont mieux élevées que leurs fils. Ils ont plus d'inquiétude sur le sort de ces jeunes bacheliers. Le père qui a donné une instruction solide à son fils est encore à se demander quel sera l'avenir de ce jeune homme lancé dans le monde, sans fortune, sans profession. Il s'est imposé les plus durs sacrifices en vue de se préparer un bâton de vieillesse; en vain il s'adresse aux hommes influents pour trouver une place à ce compatriote vraiment capable, à qui on ne peut reprocher que d'avoir pris naissance dans une famille malheureuse. En attendant, les années s'écoulent et le bachelier sans emploi, sollicité par tous les amusements qui plaisent à son âge, s'étiole peu à peu et finit par désespérer de l'avenir. Le nombre des lecteurs est si restreint que l'écrivain, en Haïti, ne peut pas encore vivre de sa plume.

Tandis que le jeune lettré se laisse consumer par le chagrin, la sœur prend sa machine ou son crochet, se met au bord de la lampe lorsque la lumière du jour a disparu. Elle fait mille petits ouvrages qui aident la mère et donnent le strict nécessaire au frère. Si la jeune fille de seize ans peut ainsi soutenir son père et sa mère, permettre à son frère aîné de garder le décorum qui convient à un fils de famille, c'est grâce à l'éducation qu'elle a reçue sur les bancs de l'école. Si l'éducation familiale est la base, on ne saurait nier cependant l'influence que les mœurs scolaires exercent sur cette éducation première. Dans toutes nos écoles de demoiselles on enseigne à coudre, à tisser, à broder; les jeunes filles de toutes conditions font des travaux à l'aiguille et au crochet. C'est pourquoi elles ne rougissent pas de demander aux occupations de leurs mains

ce qu'il faut pour leur existence. Et ce qu'il importe surtout de retenir, c'est qu'elles ne perdent point leur rang aux yeux de leurs compagnes devenues épouses de grands fonctionnaires ou de banquiers.

La jeune fille haïtienne est coquette, mais elle est aussi la femme des mauvais jours. Le jeune homme sans aisance tombe à plat si la main qui le soutient vient à se retirer; la jeune fille, au contraire, se sent heureuse tant que sa santé se conserve. Ils ont l'un et l'autre reçu la même éducation de famille; cependant, au moral, le frère est inférieur à la sœur. Presque tous les pères s'inquiètent de ne pas trouver des gendres dignes de leurs filles. Est-ce que cela ne démontre pas assez la noblesse du travail manuel? Chez nous, la femme est plus patriote que l'homme. Quand on vient lui dire que l'autonomie du pays est menacée, sa nature nerveuse s'exalte, et, à la nouvelle d'une insulte infligée à la nation, c'est elle la première qui verse une larme.

CHAPITRE VIII

LES INCRÉDULES.

L'organisation de l'enseignement public, de l'école primaire à l'école supérieure, fera de tout le pays un vaste champ d'activité. En 1887, nous disions dans le journal officiel : l'école et l'atelier ne forment qu'une seule maison à deux ap-

partements. Aujourd'hui comme alors nous souhaitons que les deux appartements soient occupés. Conjurons la ruine prochaine en ouvrant toutes les portes, toutes les fenêtres.

Plus d'un objectera que dans les pays où le socialisme est dans toute son éclosion, on rencontre des hommes instruits menant la foule à l'assaut des positions acquises et menaçant de mort les conservateurs. Essayer de nier ce fait, c'est ne pas croire à l'efficacité du principe de la gratuité à tous les degrés. Mais qu'est-ce qui provoque ces méfaits, est-ce l'instruction? Ne serait-ce pas plutôt l'insuffisance d'instruction chez les va-nu-pieds qui se laissent conduire et la dureté des classes supérieures indifférentes au divin précepte d'amour? D'ailleurs, l'organisation actuelle de l'Europe n'est pas la meilleure que puisse ambitionner une société qui veut la paix. Ceux qui brûlent et tuent pour obtenir sont certainement coupables: l'anéantissement des richesses n'est pas une nécessité; la loi naturelle n'ordonne pas la destruction de l'espèce humaine. Mais il est certain que lorsque tous seront en mesure de discuter et que tous auront le principal moyen de travail, une ample richesse intellectuelle, les chances de parvenir seront égales. Les théoriciens ne pourront plus tirer, des doctrines philosophiques, des déductions absurdes, tous connaissant ces doctrines et étant en état de les commenter. Pouvant arriver par leurs efforts et guidés par des connaissances certaines, ils tiendront à la conservation des fortunes honnêtement gagnées.

L'Europe aussi est dans un âge d'hésitation. Dans la vieillesse comme dans l'enfance on tâtonne. L'enfant tâtonne par hardiesse, le vieillard par prudence. Les vieux préjugés du monde croulant l'empêchent jusqu'ici de proclamer la

gratuité universelle, malgré les conseils de ceux qui veulent le sauver. Nous sommes arrivés à la vie à un âge où l'humanité a plus de maturité. On exige que nous marchions vite, c'est pourquoi nous devons nous appliquer à faire le plus d'hommes possible.

Laissons dire que l'instruction est la panacée universelle, l'arme des ambitieux qui sollicitent le suffrage populaire. L'avenir répondra que ceux qui attendaient de l'éducation le salut public n'étaient pas des courtisans du peuple.

Le socialiste Acaau avait déclaré douteuse l'origine de toutes les fortunes, dans quelques mains qu'elles fussent. En révolté contre l'état social de son temps, contre les abus qu'il voulait détruire, il n'a pas dit aux bandes qui le suivaient quel serait l'usage des biens partagés et répartis sur toutes les têtes. Après avoir ouvert la question il ne l'a pas fermée. Nous sommes en mesure, nous, de dire quel usage feront de l'éducation tous ces enfants du peuple, tous ces fils de la patrie qu'on aura instruits et façonnés au travail. Ils se pousseront selon leur intelligence et leur énergie. Ils n'effaceront pas sans doute les différences d'aptitudes qui ne dépendent pas des hommes, mais ils établiront des équivalences dans les conditions sociales. Le pharmacien et le tanneur sont chimistes, pourtant nous jugeons honorable la profession de l'un et vil le métier de l'autre. Là où l'on fabrique le cuir dit de Russie cette distinction serait absurde, car le pharmacien et le tanneur ont été élevés avec un égal soin. Je n'admets pas que la chimie appliquée à la médecine ou à l'industrie fasse des nobles d'un côté, des roturiers de l'autre. La science égalise toutes les branches du travail et fraye la voie à tous les honneurs. N'a t-on

pas vu un tanneur à la tête de la République française ?

Le gouvernement ne donne pas à chacun le capital argent, mais il peut faire des savants, des industriels, des hommes d'Etat. Des économistes prétendent que tous les dix ans une crise vient paralyser les affaires. Nous laisserons aux spécialistes le soin de démontrer les causes de ce mal périodique qui frappe les nerfs de l'activité commerciale et détermine la ruine des plus solides maisons. Nous nous contenterons, pour notre part, de constater que le capital intellectuel d'une nation n'est pas sujet à ce brusque revirement. Sans doute l'esprit public aussi a ses crises et ses convulsions, mais il n'en meurt pas. Il y a des temps où les étincelles jaillissent dans la sphère des idées comme dans une fournaise. Les champions, également sincères, combattent avec toutes leurs armes. Plus ils sont forts ces coups d'électricité, plus vite l'atmosphère se dégage.

* *
*

En résumé, la gratuité universelle est pour la démocratie haïtienne un principe. De ce principe découlent l'instruction intégrale et l'obligation de l'instruction primaire. Nous ne renoncerons pas à cette conquête qui date de 1879 et que trois constitutions ont ratifiée.

Les réacteurs, partisans de la gratuité restreinte, ne s'aperçoivent pas d'une chose : c'est que chez nous l'Etat n'entretient aucune école maternelle et qu'il ne reçoit les enfants qu'à 7 ans. Ailleurs les salles d'asile, où ils peuvent être reçus dès l'âge de 2 ans, font partie des établissements publics entretenus aux frais de la Commune ou du Gouvernement.

Le concept social, à mesure qu'il grandit, rap-

proche et concilie les divergences d'opinions qui opposent les droits particuliers au droit général. C'est ainsi que l'instruction primaire devient une obligation malgré la liberté du père de famille. Pour ne laisser aucune marge aux prétextes, le législateur fait de la gratuité un principe aussi rigoureux que l'obligation. Les mesures coercitives ne suffisent pas cependant dans l'application des lois. Il y a dans notre état un arrangement que l'on ne saurait détruire complètement Depuis que Toussaint-Louverture, le premier administrateur noir dans la colonie de Saint Domingue, a montré comme un devoir aux hommes des villes l'éducation des enfants de la campagne, chaque famille de citadins prend à sa charge un petit paysan qu'elle élève. L'étranger introduit ainsi au foyer domestique n'est pas toujours un fils de laboureur. Souvent c'est l'enfant d'une cuisinière ou d'une *lessivière*. Le chef de la maison fait le commerce, travaille dans l'industrie ou dans l'administration publique. Quand il rentre au logis il doit trouver le ménage fait et le couvert mis. Ordonnera-t-on qu'il attende son petit protégé qui revient de l'école à la même heure que ses propres enfants? Je sais que vous lui laissez la faculté de donner l'instruction à domicile; mais il en a rarement le temps. Des écoles de l'après-midi et du soir faciliteront l'application de la loi sur l'obligation scolaire.

L'éducation intellectuelle des femmes de la campagne réclame autant de sollicitude que celle des hommes. Un père instruit peut souffrir que son fils reste ignorant s'il n'y a pas d'école dans son village, mais une mère qui sait lire enseigne toujours son enfant. Quand elle met la méthode de la lecture aux mains de l'élève, c'est pour le pousser graduellement jusqu'à la dernière page qu'elle a vue elle-même.

La diffusion des lumières dans les masses dépend en grande partie des moyens de communication. Nos écoles rurales ne sont pas fréquentées parce que nous avons trop peu de villages. C'est l'industrie agricole qui est appelée à rapprocher les chaumières. En attendant que des groupements s'opèrent, l'agent le plus actif que l'inspecteur puisse trouver c'est la mère sachant lire.

L'instruction primaire a pour objet les connaissances indispensables ; elle prépare le futur citoyen à la lutte et le met en état de gagner sa vie. Mais l'opinion est une force : tant qu'elle n'est pas exprimée elle tyrannise l'esprit et entretient le trouble dans la conscience. Nous sommes d'avis que l'instituteur primaire tienne à la pureté de la diction dans sa classe et exerce à la parole les élèves qui vont le quitter. Dans ses leçons de morale civique il sera lui-même éloquent. Pas de jugement sur les contemporains. Les élèves, interrogés au hasard sur les événements qui ont affranchi nos pères, apprécieront à haute voix la conduite de ces héros.

Beaucoup d'hommes qui n'avaient pas eu la faveur de faire à l'école leurs études secondaires, sont devenus plus tard, à force de patience et de volonté, des citoyens éminents et des écrivains remarquables. Mais ils n'ont jamais pu vaincre cette timidité qui donne sur les hommes peu habitués à la parole un immense avantage aux avocats. Dans nos assemblées délibérantes, bon nombre de ceux qui paraissent sans conviction et qui forment ce qu'on appelle *le ventre*, connaissent mieux les besoins du pays que les leaders. N'ayant pas l'habitude de la parole en public, ils n'osent émettre leurs opinions. La peur du ridicule les enchaine. Dans leur intérieur s'accomplit un travail dont nul ne voit le mécanisme. Chacun se dit : Oui j'ai voté ; pourtant ce n'est pas cela. Qui

sait si, hasardée, discutée, mon opinion n'aurait pas triomphé? — A l'heure décisive, le parti politique qui paraissait le plus compact se liquéfie et s'écoule.

Les dictateurs parlementaires n'ont pas le monopole de la vérité, mais ils ont le prestige du talent. Il faut toujours les supposer prêts à épouser la bonne cause. Qu'une idée large soit émise, ils la défendront s'ils la voient mal soutenue.

L'incrédulité, qui ne désarme pas facilement, raisonne encore. Ces patriotes, dit-elle, qui ont su garder l'héritage des héros n'étaient pas fort instruits. Nous ne sommes plus haïtiens depuis que nous aimons les ornements de l'esprit. — Nous ne sommes plus haïtiens, parce qu'il s'est formé parmi nous une aristocratie de l'intelligence dont la médiocrité paye le luxe. Nous disons qu'il n'y a pas d'armée sans chefs, et nous nous soucions peu de savoir si derrière le conseil des officiers marchent des soldats bien exercés, bien nourris, aptes à prendre le commandement à n'importe quelle heure, en cas d'accident sur le champ de bataille. Il est dangereux d'attendre, pour organiser l'armée, que le feu de l'ennemi ait fait le soldat.

Un jeune homme n'a fréquenté que l'école primaire. Sans doute il se développera tout seul. A quarante ans il jugera mieux que beaucoup de bacheliers. Mais il aura pris un temps plus long pour se faire connaître ; bien des chances lui auront manqué. Le jeune homme qui a fait toutes ses classes a l'avantage de se lancer immédiatement dans l'arène publique. Voilà deux jeunes gens qui auraient pu marcher de front, mais qu'une différence de position a séparés. Pas de ligue en faveur de l'enseignement populaire, pas d'écoles du soir, pas de salles de conférences où l'on puisse compléter le bagage scientifique reçu à l'école primaire.

Les faits contemporains sont des énigmes ; l'étude du milieu ne force pas le jugement, car l'haïtien ne connait pas son pays. Il serait bon d'habituer aux excursions les jeunes gens de 16 à 18 ans. La plus grande récompense à décerner à un brillant élève qui fait ses adieux à l'école primaire ou secondaire, c'est une bourse de voyage sur les côtes et dans l'intérieur d'Haïti. Deux raisons principales recommandent cette mesure. D'abord nos cinq départements n'ont pas les mêmes mœurs et l'esprit de clocher les domine. Les représentants de nos communes parlent à des étrangers chaque fois qu'ils exposent la situation de leurs mandants. Ensuite un citoyen de quelque notoriété ne voyage pas librement. S'il se paye la fantaisie de visiter tous les sites, tous les lieux historiques qui sollicitent sa curiosité dans une section rurale, il est exposé à être emprisonné comme un agent secret de quelque conspiration imaginaire. Tout citoyen est suspect. A part les arpenteurs et les ingénieurs en mission, l'étranger seul a le droit de voyager et de dresser, d'après ses observations personnelles, la carte d'Haïti.

« Le progrès est la loi des sociétés humaines ». Tout peuple qui ne respecte pas cette loi recule, ou plutôt marche à la mort. Avant la fin du XXe siècle, le droit international, qui reconnait l'égalité des Etats, fera à tous les peuples souverains l'obligation de s'instruire. Ils viendront tous jurer sur un même traité de faire la guerre à l'ignorance. Ce n'est pas une illusion. Le 14 décembre 1887, la France et la Suisse ont signé une convention sur l'obligation de la fréquentation scolaire. Les enfants des deux nationalités sont traités sur le même pied dans l'un et l'autre pays.

Chez chaque peuple le grave problème du gouvernement collectif sera résolu par la diffusion

des lumières. La culture générale de la pensée éliminera progressivement la force brutale, et la raison sera le guide de la diplomatie.

CHAPITRE IX

La gratuité n'est pas un acte de bienfaisance mais une obligation. (1)

Tout ce qui vient d'être dit, objectent nos adversaires, est de la sentimentalité. La question sociale n'est pas affaire de sentiment mais de raison. Est-il juste que ceux qui ont payent pour ceux qui n'ont pas? Est-il raisonnable que l'Etat impose la nation pour donner l'instruction secondaire aux fils des moins fortunés? La «gratuité ne s'explique que lorsqu'il s'agit de l'instruction primaire qui est obligatoire.

— Malgré l'autorité des maîtres qui soutiennent que la gratuité est une conséquence de l'obligation, nous estimons que cet argument est loin d'être convaincant. Nos codes nous font bien des obligations auxquelles nous sommes astreints sans aucune assistance. La commune exige que je redresse ma maison en ruine; à mes

(1) Le congrès pédagogique, réuni à Port-au-Prince dans le courant du mois de Janvier de cette année, a eu à discuter un rapport présenté au nom de la Commission préparatoire, par M. Windsor Bellegarde, ancien élève de l'Ecole normale Supérieure. Les vœux émis dans ce rapport, les résolutions motivées dont ils ont été l'objet, sont le meilleur plaidoyer en faveur de la cause de l'enseignement national.

M. Bellegarde est entré dans des considérations metaphysiques qui élèvent cette cause à une hauteur qui domine toute la question sociale.

frais je fais les réparations. La loi veut qu'un domaine rural soit borné, clôturé; le propriétaire fournit les matériaux et paye l'ouvrier.

Un motif plus puissant commande la gratuité de l'instruction primaire. Le pan de mur qui menace d'écraser le passant, l'âne qui peut brouter l'herbe d'autrui occasionneraient des dommages limités. Mais l'ignorant qui vit dans la communauté est sujet à la corruption et à la misère. Réfractaire au progrès, il alourdit la marche de l'ensemble et fait ainsi un tort incalculable à l'Etat. C'est donc en vue de sa sécurité et de son avancement que l'Etat demande à ceux qui peuvent payer les frais de la rétribution scolaire au bénéfice de tous. Voilà pourquoi la gratuité a précédé l'obligation.

L'argent avancé pour l'acquisition de connaissances plus amples est un capital à bon placement. Chaque associé peut compter sur un fort dividende grâce à la surélévation de l'intelligence et de l'effort.

Défenseur de la gratuité à tous les degrés, nous avons toujours soutenu que c'était une question de justice et de raison: nous ajouterons que c'est un droit pour les fils d'ouvriers et de cultivateurs. Ce n'est pas à titre de bienfaisance que le gouvernement fonde des écoles secondaires et d'apprentissage. Il ne fait que s'acquitter d'une partie de la dette contractée envers les travailleurs. Le budget des recettes et des dépenses est la preuve qu'il ne rend pas au peuple la moitié de ce qu'il lui prend. La dette extérieure d'Haïti s'élève à 12.000.000 de dollars environ, et ce sont les travailleurs ruraux seuls qui la payent. Elle ne sera éteinte que dans trente ans, et le gouvernement ne compte que sur les droits d'exportation, toujours prélevés sur les produits du sol, pour l'amortir et l'éteindre. Tous les engage-

ments que le pays contracte à l'extérieur ont pour garantie le travail de ces modestes producteurs. Et chaque fois qu'il s'agit de créer des fermes modèles, de recruter à cette fin un personnel compétent, on recule devant la dépense en prétextant qu'elle serait trop lourde. Les recettes à l'importation servent à couvrir les dépenses d'utilité publique. Les objets de première nécessité, consommés par le peuple, rapportent la plus forte somme à l'importation, G. 2.722.856 et P. 668.341, sur G. 3.322.856 et P. 818.341.

L'enseignement secondaire dans les écoles de demoiselles, lycées et collèges figure au budget pour la somme de G. 113.988, il est donc payé par le peuple. La récapitulation de toutes les branches du service public établirait que les artisans et les laboureurs ne tirent presque pas d'avantages, directs ou indirects, du trésor.

La commune dont le budget annuel est le plus élevé est Port-au-Prince. Ce budget est de G. 100.000. Cependant la commune de Port-au-Prince n'entretient aucune école.

On voit bien que ce ne sont pas les riches qui sont imposés au profit des pauvres. Les arguments dont on se sert ailleurs ne sont pas de mise ici. Une maison rapportant G. 600 l'an paye G. 12 à la commune, tandis qu'un champ qui produit 200 livres de café (G. 58 en moyenne) paye au fisc P. 6 or (G. 18 au change de 200 %.)

C'est le peuple qui paie son instruction à tous les degrés. Et s'il fallait instruire chaque classe de travailleurs en proportion de ce qu'elle donne à la communauté, les lycées et les collèges, les écoles de Droit et de Médecine seraient établis dans les mornes. Seuls les producteurs du sol auraient droit à une instruction élevée. Ce sont les objections qui font rendre aux principes leurs conséquences les plus rigoureuses.

CHAPITRE X

La religion, réalisation de Dieu dans l'homme et dans la société.

L'éducation; si elle n'était fortement imprégnée de la foi chrétienne, ferait des individus autonomes mais privés de tous liens de solidarité. C'est parce que le sentiment de la fraternité n'est pas solidement ancré dans les âmes qu'il y a encore des peuples forts tyrannisant les faibles, et, chez les peuples faibles eux-mêmes, des hommes adroits spoliant les ignorants. La plupart des écrivains qui défendent les droits des opprimés tombent dans une regrettable erreur. Ils croient que la doctrine chrétienne qui prêche la résignation est favorable à la force; que la religion amollit les caractères et les empêche de se redresser. Ils confondent l'œuvre de Dieu et l'œuvre des hommes. Le cœur humain s'ouvre en même temps à la corruption et à la vertu. Le christianisme exige de lui un effort, et c'est par cet effort qu'il s'élève vers la justice qui est la reconnaissance des droits de tous à l'expansion, à la liberté. Dès qu'il perd de vue la pensée de Dieu il retombe sous l'empire de ses mauvaises passions qui le dégradent, alors même qu'il prétend manifester sa supériorité. Nous voulons que tous les citoyens soient instruits, afin qu'ils n'acceptent pas comme une chose fatale la position d'infériorité où ils croupissent. Nous voulons qu'ils soient instruits, afin qu'ils sachent qu'un peuple n'est pas toujours malheureux parce que c'est dans

les desseins de la Providence. Si la résignation chrétienne était la lâcheté, la servitude et la corruption, où serait la doctrine du salut. Le *Nirvana* serait la suprême espérance de l'humanité. La résignation c'est le sacrifice de l'égoïsme, de soi-même sur l'autel de l'amour; c'est la consolation de ceux qui ont tout fait pour accomplir leur mission, peiné et lutté pour affirmer Dieu dans la conscience du genre humain. Ceux qui veulent dominer les hommes et les nations défigurent cette doctrine en leur disant que leur sort ne saurait être autrement. Les semeurs de vérités sont à l'école de l'Evangile. *On ne met pas la lumière sous le boisseau*. Une religion qui nomme ses croyants fils de la lumière et du jour, ne saurait être, dans son essence, contraire à l'émancipation des peuples. Peu importe que plus d'une fois l'Eglise se soit alliée aux princes dominateurs et violents, la religion n'est pas responsable des fautes des hommes. Elle aussi proteste dans l'histoire contre les crimes commis en son nom. La différence d'éducation entre le peuple et ses directeurs a favorisé toutes les aberrations. On doit les combattre sans renoncer à la foi, car Dieu est le fondement de l'intelligence. Ceux qui défendent les noble idées sont ses ouvriers. Il ne se trompe pas Proudhon, lorsqu'il voit dans les hommes de progrès des plagiaires de l'Evangile. Ce livre est le code de toutes les vérités.

Aucune éducation n'est complète si la religion n'en forme la base. Et si l'on considère la philosophie comme le couronnement des études, c'est qu'elle va à la recherche des causes et que dans sa portée la plus haute elle va à l'essence des êtres, à la cause première qui est la Sagesse infinie.

Ce n'est pas une religion quelconque qu'il nous faut pratiquer, mais le christianisme. Nous à qui

l'on conteste encore toute aptitude au progrès en vertu d'une prétendue loi de réaction tyran de notre race, qui serait la *tare ancestrale;* nous surtout, nous devons nous attacher à cette doctrine qui reconnait une origine commune à tous les hommes. Son fondateur a donné au mot race une acception qui détruit la fatalité païenne. Pour lui, ce qui fait la race c'est un ensemble de coutumes, une manière de voir et d'agir: un peuple, une famille dans un peuple est une race. Grâce à l'esprit nouveau qu'il a apporté au monde l'ancien testament se laisse approfondir. On ne dira plus que les enfants des hommes, avec qui il était interdit aux enfants de Dieu de faire alliance, étaient les ancêtres des noirs, et que nous avons été maudits dans la personne de Chanaan.

Le christianisme inspire les grandes actions et soutient les émancipateurs. Au temps des dieux jaloux et vindicatifs, on connaissait la force non la solidarité. Et lorsque Rome, poursuivant la conquête du monde, respectait les croyances des vaincus, elle savait bien qu'elle leur laissait, avec leurs dieux, l'illusion de la liberté. Ces divinités étaient impuissantes à entretenir dans l'âme des vaincus l'espérance d'une résurrection. Le christianisme a permis à la race noire importée sur une terre où l'Évangile et la croix n'étaient pas inconnus, d'aspirer à sa rénovation. Spartacus vivant dans une société païenne a été moins heureux que Toussaint-Louverture qui, des siècles plus tard, devait faire fleurir la liberté dans le Nouveau-Monde. Spartacus, noblement indigné à la vue du meurtre d'un de ses camarades dans la servitude, soulève dans Capoue les hommes de sa condition, les entraine à sa suite à travers les montagnes, culbute les légions romaines et jette l'épouvante dans le Sénat. Mais il tombe martyr de la liberté et Rome redevient maitresse des

deux villes qu'il avait conquises et gardées. Dans le même tombeau seront ensevelies son audace et les espérances de ses frères. Toussaint se soulève, lui aussi, pour la liberté et prend la religion chrétienne pour complice. Il fait proclamer l'émancipation générale. Il sera vaincu par la ruse et les traitres l'enverront mourir dans le Jura. Mais, des racines profondes de l'arbre de la liberté; pousseront des germes vigoureux.

Le christianisme est le refuge des esprits supérieurs. Refuser à l'enfance l'enseignement de la doctrine chrétienne, c'est priver l'intelligence de son meilleur appui, c'est construire une société à l'instar du paganisme si dédaigneux du droit des faibles. Le christianisme est la religion de la science, car c'est la seule qui proclame la royauté de l'esprit. Les savants ont pour ennemis les hommes puissants par les armes : le pouvoir tient en méfiance ceux qui parlent au nom de la raison et qui méconnaissent la souveraineté de la force. Il est gêné en face de l'individu autonome qui prétend relever de sa conscience. Toutes les nobles aspirations ont leur source dans ce culte qui éclaire les horizons de l'homme.

La philosophie des anciens pâlit à côté de la morale chrétienne. Nous consultons l'antiquité parce qu'il est bon de connaître la genèse des idées comme les origines de la civilisation. Le genre humain a toujours pensé, il est utile de constater ses reculs et ses progrès. L'Ecole du Portique a produit des hommes en qui l'humanité s'honore ; mais aucun des penseurs de l'antiquité n'a offert une doctrine assez douce pour réunir toutes les sympathies, attendrir toutes les âmes et changer la face du monde. Aucun n'a eu assez de confiance dans son enseignement pour l'imposer à la foule. La vue de tel disciple a troublé tel maitre. La doctrine de Jésus est

universelle, elle fait de tout homme qui sait un éducateur public. Les docteurs ne sont sublimes que lorsqu'ils répètent ce que l'Homme du Calvaire a déjà enseigné. Les philosophes allemands, que l'on dit insondables, ne font que commenter l'Evangile. C'est après avoir étudié à fond la théologie, remué les livres des docteurs de l'Eglise, qu'ils apportent dans la dispute une argumentation nouvelle. Le fondateur du christianisme qui, pour convertir les pauvres d'esprit, avait si souvent recours aux similitudes, a déposé dans sa doctrine des vues si profondes, qu'elles exerceront dans tous les temps le jugement, reculant ainsi les bornes du génie. Il n'y a pas longtemps que les hommes de science se disaient matérialistes; mais le bon sens a corrigé cette erreur. Depuis Auguste Comte et Littré, ils sont positivistes. Sous l'influence grandissante de la foi chrétienne qui fait de la fraternité une condition fondamentale pour la vie des peuples, la science devient peu à peu accessible à tous. Quand elle sera universellement répandue, le culte de la raison sera le triomphe du christianisme. Si pour servir la cause populaire il fallait détruire la croyance la plus conforme à la dignité humaine, cette cause ne mériterait pas un si grand sacrifice.

Si le christianisme est la religion qui répond le mieux aux tendances des grands esprits, il est encore et surtout la religion du peuple. Son but c'est le relèvement des humbles et des petits. Voulez-vous entretenir les castes, justifier toutes les usurpations? renoncez à ses préceptes, car il est le commandement nouveau : la solidarité du genre humain, la fraternité universelle.

Jésus dont la doctrine plane au-dessus des conceptions les plus transcendantes, n'a pas fondé une secte pour quelques rares initiés. Ce se-

rait la religion de l'élite intellectuel, et cette aristocratie loin de répandre les effluves de l'intelligence, descendrait plutôt au niveau du boudhisme. Jésus se fit le restaurateur de tous ceux qu'accablaient l'injustice et l'iniquité. Le mouvement qu'il opéra fut un mouvement social. La Judée attendait un Messie amoindri par le particularisme du temps et prêt à donner le royaume du monde aux juifs qui se prétendaient une race noble. Il choisit de préférence la Galilée. Là en effet se trouvait une population fort mélangée, où les races se croisaient dans une honteuse promiscuité, selon les juifs de ce temps-là. Suivons-le dans sa sublime mission à travers cette Galilée, refuge de tous ceux qui ont soif de justice. Venus de tous les points de la terre, ils attendent la parole du salut. Voici le rédempteur. Il va quelque fois dans les synagogues, mais les synagogues sont trop étroites pour contenir le peuple; il ne se sent à l'aise qu'au bord de la mer et sur la montagne. Là tous l'écoutent. Il prend de simples pêcheurs, qui seraient fort embarrassés s'il les interrogeait sur leur origine; il en fait des pêcheurs d'hommes. Il monte sur la première barque venue pour sillonner le lac de Tibériade, va de l'autre côté de l'eau, toujours pour enseigner la vérité dans les bourgades les plus pauvres, aux hommes les plus méprisés. Il fait de ce qui était inconsistant et débile la résistance et la force. Ces hommes obscurs enseignés par lui deviendront plus grands que César le conquérant, plus grand même que Moïse le législateur. Chargés d'annoncer la vérité aux nations, de raconter au monde comment le Juste a su mourir, ils subiront persécution et martyre en confessant Dieu, c'est à-dire la foi immuable en la justice éternelle.

Voilà ce qu'il faut enseigner au peuple haïtien

pour le consoler de l'obscurité de son origine. En lui parlant d'avenir il faut lui donner une certitude, car rien n'affirme mieux les nationalités contestées.

Non, le christianisme n'est pas seulement la religion des femmes et des enfants. Parce que la femme est plus tendre et l'enfant plus pur, seraient-ils plus dignes de pratiquer une religion humanitaire et sainte! Vous repoussez la religion révélée, et vous vous extasiez devant la philosophie hégélienne où s'est élaboré cet axiome : *la force prime le droit.*

La religion scientifique a chuté. La philosophie avec ses systèmes n'a pas encore trouvé une sanction à la morale. Le siècle qui porte son nom a détruit des abus sans humaniser la politique. La science fait des jaloux et des envieux; ses disputes aigrissent quelquefois les caractères et les précipite souvent sur une pente fatale. N'a-t-on pas vu des philosophes qui exaltaient l'esprit chercher à rapetisser le mérite de leurs égaux? Voltaire haïssait Rousseau. C'est bien lui qui a dit de l'auteur d'Emile : « Il a un cordonnier dans sa famille. » — « Il veut élever un jeune homme, il en fait un menuisier. » — Ainsi le patriarche de Ferney qui réclamait la liberté de conscience, considérait une profession manuelle comme une honte. Il séparait le peuple de la bourgeoisie, et cette bourgeoisie dont il était le porte-drapeau, il l'avait triée sur le volet. Il n'est pas étonnant que Voltaire ait traité d'infâme l'humble charpentier qui a fondé le christianisme et que, pour mieux accentuer son royal dédain, il ait écrit ces affligeantes paroles : un nègre et une négresse donnent naissance à des animaux comme eux.

Les émules du savant Marat, en étouffant sous le silence ses travaux les plus consciencieux,

l'ont poussé à une sanglante renommée. Bien des cas semblables se sont reproduits dans le monde savant. Chaque jour, dans les lettres, dans les arts on tue par convention des intelligences remarquables. Ce n'est donc pas le savoir qui règle la conscience et sauvegarde le mérite. Le culte de l'amour seul vivifie à la fois le cœur et l'intellect. Après avoir montré l'énergie individuelle comme force motrice à une société, il faut encore enseigner la bienveillance à ceux qui composent cette société, et l'on ne peut mieux puiser ses leçons que dans la religion chrétienne.

CHAPITRE XI

Le Clergé National.

Le christianisme, fait-on observer, se divise en deux grandes branches, le catholicisme et le protestantisme. Depuis la révolution accomplie au XVIe siècle, il ne revêt pas la même forme chez tous les peuples civilisés. Celui qui assigne à la religion une part si large dans l'éducation doit prendre parti pour l'une ou l'autre de ces églises. Il importe peu qu'elles offrent toutes deux pour modèle Jésus-Christ restaurateur. Quelle est celle qui peut conduire à une civilisation conforme à la doctrine du Maître? Il faut qu'ici l'une disparaisse devant l'autre; à cette condition Haïti sera dans la voie du progrès véritable

Celui-ci répond : Le catholicisme enseigne par

sa doctrine et ses cérémonies imposantes. Il parle à la raison et au sentiment. S'il était l'abstraction pure il ne serait pas la religion des déshérités de ce monde, dont la pensée ne s'élève qu'à la vue des beautés de la nature. Le noir est tout sentiment, le culte qui attendrit son cœur et charme son imagination est celui qui lui convient.

Et cet autre : Le protestantisme spiritualise la religion. En détachant l'homme de la matière il purifie sa foi. Les peuples catholiques sont malades et épuisés. Haïti restera stationnaire tant qu'elle sera catholique.

De part et d'autre on invoque, pour le triomphe de sa confession, la raison d'Etat.

Cette guerre de religion qu'on vient prêcher ne ferait que retarder notre avancement. Elle a failli tuer des peuples déjà en maturité ; elle a laissé l'Espagne dans une convalescence d'où cette nation, autrefois si fière, ne sortira peut-être pas. Pouvons-nous oublier que c'est au nom de la raison d'Etat que l'Angleterre protestante s'oppose à l'émancipation des serfs irlandais ? Pourquoi ne pas remonter plus loin dans l'histoire ? Chaque fois que la raison d'Etat met la religion sous la domination de la politique, chaque fois qu'elle en fait un instrument dans la main du pouvoir temporel, elle enfante des désastres. Dans la lutte entre les seigneurs et les paysans allemands le luthérianisme écrase les paysans. L'inquisition terrorise l'Espagne ; la France donne le spectacle sanglant de la Saint-Barthélemy. En Angleterre on persécute les puritains ; la lutte religieuse enrichit l'Amérique aux dépens de la métropole ; enfin Cromwell lève une armée pour la défense de la liberté de culte et de conscience, et la tête d'un roi roule sur l'échafaud. Le fanatisme engendre la haine. Quand la patrie refuse la sécurité à ses enfants, ils émigrent.

M. Frédéric Marcelin est un de ceux qui croient que l'Eglise catholique entretient la superstition dans nos campagnes. « Elle a contribué, dit-il, à la propager en lui donnant le poids de son autorité. Elle oublie, toutefois, que c'est avouer en même temps l'impuissance de son action sur des populations où elle règne depuis tant d'années. Le fait est que si le paysan haïtien est encore superstitieux, sa superstition trouve un aliment dans le catholicisme même ... Le noir protestant n'est plus superstitieux. Il a répudié la tare ancestrale aussi bien en Haïti, aux Etat Unis qu'ailleurs. Ce que je dis n'est pas pour souhaiter qu'on essaie de faire prédominer le protestantisme sur le catholicisme en Haïti. Telle n'est pas ma pensée. Du reste, cela serait matériellement impossible. Le pays est catholique dans son absolue majorité ; les sectes dissidentes y sont en si petite minorité qu'il est inutile d'en parler. Elle peuvent apporter leur contingent moral à notre régénération sans pouvoir la diriger.» (1)

M. Marcelin dont les œuvres occupent une si bonne place dans la bibliothèque haïtienne, est lui-même embarrassé dès qu'il s'agit de montrer ce qu'il faut faire pour améliorer l'état religieux de nos populations rurales. La question est vraiment délicate. Mais il est peu juste d'avancer que l'Eglise catholique a contribué à propager la superstition dans nos campagnes. Partout où elle pénètre on constate une amélioration. Si nos administrateurs avaient dépensé en faveur des centres ruraux autant d'efforts que le clergé catholique, ces populations seraient aujourd'hui en prospérité. Les prêtres ont bâti des chapelles dans des endroits que les chefs de section ne visitent pas. Les résultats moraux seront lents

(1) F. Marcelin : UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE. P. 25, 26 et 27.

et minimes tant que l'école ne sera pas à côté de la chapelle. A la Jamaïque les nègres ne sont pas moins superstitieux que dans nos mornes. Si aux Etats-Unis ils comprennent mieux les préceptes de la religion révélée, c'est que là ils sont admis dans les universités. Le nègre américain est pasteur, il croit au salut, il sonne la trompette dans Sion.

Les croyances reçoivent l'empreinte des mœurs. Une même confession produit des effets différents en raison des états qu'elle vient modifier. Toute masse ignorante sera superstitieuse, quelle que soit l'église qui l'endoctrine.

Ce qu'on ne veut pas dire tout haut, c'est que le clergé catholique effarouche quelquefois le patriotisme haïtien. Le pasteur protestant, qu'il soit anglais ou américain, parle toujours de la bible ; en toute occasion il n'invoque que l'autorité des Ecritures. Le prêtre catholique n'oublie pas assez qu'il est français. Depuis qu'il a froissé l'orgueil national sur la place du Panthéon son ascendant diminue. Dans nos cérémonies officielles il parle au nom de la religion ; l'avantage qu'il a de s'adresser aux fonctionnaires publics est souvent gênant pour lui. Tel commandant de commune ne va à la messe que deux fois l'an, le 1er Janvier et le 1er Mai. Après avoir rappelé au peuple et à l'armée les souffrances et les exploits de nos aïeux, il descend de l'autel de la patrie pour entrer dans le temple. Mais voici que du haut de la chaire tombent ces paroles : « Vos pères étaient des monstres altérés de sang ; vous, soyez humains et laborieux. » Il sortira du sanctuaire, mécontent, indigné. (1)

(1) La Conduite du clergé catholique à l'occasion des fêtes du Centenaire l'a réhabilité dans l'opinion de la partie éclairée du pays. L'Eglise a commémoré avec nous l'acte sublime de notre affranchissement. Nulle part de plus justes hommages n'ont été rendus aux fondateurs de notre Indépendance.

On se rappelle la lutte ouverte entre le gouvernement et le clergé lorsque le siège de Monseigneur Hillion était vacant. L'Eglise d'Haïti est restée longtemps sans chef parce que la France, tenant à sa prépondérance, s'était immiscée dans la question. Cette lutte d'influence a été acerbe, et, le général Hyppolite mort, un scandale a troublé sa mémoire. Un évêque a jeté sur son cadavre la plus infâme calomnie. On a commenté ce discours, qu'un ministre français, ancien député radical, avait adressé au clergé dans une fête à l'Asile : «Nous sommes ennemis au dedans, mais amis au dehors. La France vous doit sa protection partout où vous faites flotter son drapeau.» Ne feignons pas d'ignorer ces paroles et ces faits qui sont dans les journaux ; d'autres les reproduiraient contre la religion catholique.

Le clergé est français parce que notre séminaire est en Bretagne. Les prêtres qui nous viennent n'ont pas embrassé la carrière ecclésiastique dans le but de nous ramener à notre ancienne métropole ; c'est la politique française qui les suit.

Il y a certes beaucoup à faire dans le domaine religieux. Les prêtres catholiques ne sont pas en nombre suffisant pour convertir nos populations. Nos 86 communes avec leurs 527 sections rurales sont desservies par 160 prêtres.

Il nous faut donc un clergé national. Le président Hyppolite, disons-le à sa gloire, y avait pensé sérieusement. Il avait trouvé dans Monseigneur Tonti un auxiliaire d'un zèle incontestable. Il est à regretter qu'il soit mort avant la réalisation de son projet. Le Moniteur a reproduit les bases de l'accord intervenu entre le département des Cultes et le délégué du Saint-Siège.

Dans les pays catholiques, ce ne sont pas les

grandes villes qui donnent le plus fort contingent à la prêtrise. C'était donc à tort qu'avant le délégat on croyait devoir chez nous puiser les prêtres dans les familles les mieux placées. Ceux qui s'adonnent aux jouissances ne s'offrent pas en holocauste.

Mgr Guilloux, dont le dévouement apostolique a étendu l'action bienfaisante de la religion en Haïti, le disait dans son mandement du 2 février 1877 sur l'œuvre de son grand Séminaire à Pont-Château. «La plupart appartiennent à cette classe de familles honorables il est vrai, mais peu aisées, au sein desquelles N. S. J. C. recruta ses Apôtres et qui ne vivent qu'à peine du travail de leurs mains.» Ces jeunes ecclésiastiques ne se présentent pas sans hésitation. «Comment les décider à quitter leur pays pour se consacrer à une mission discréditée?» — C'est l'esprit de sacrifice qui les soutient.

De la constitution religieuse de la famille dépend la formation du clergé national que nous attendons.

Dans les petits centres où d'heureuses dispositions se constatent les unions régulières ne sont pas toujours en majorité. On ne peut pas admettre dans le clergé des fils naturels : voilà l'objection. L'exception établie en faveur des pays que l'on cherche à civiliser est écartée dans le nôtre que l'on dit cependant réfractaire à la civilisation. Le haut clergé est divisé sur ce point. J'admets que l'on fasse aux pères et mères qui désirent consacrer leurs fils au service de l'autel, l'obligation de contracter mariage selon les rites de l'Eglise. Mais un fils naturel qui n'a plus ses père et mère et qui veut suivre sa vocation ne devrait pas être repoussé. D'ailleurs dans plusieurs sections, grâce au clergé je l'avoue, le mariage religieux est en honneur. Pour que le ré-

sultat soit le même partout, l'autorité civile doit abaisser le tarif.

Il est difficile de s'expliquer l'opposition tenace que rencontre l'idée de la création du grand séminaire en Haïti. « On ne pouvait songer à le fonder dans le pays à cause du petit nombre de vocations solides qu'on y eût pu trouver. C'eût été renouveler l'*imprudente* et *inutile* tentative du Président Boyer. » Il est impossible que dans un pays catholique depuis 1492 il n'y ait pas d'inclination au sacerdoce.

Les haïtiens ne se refusent pas au ministère de la prédication, ils veulent au contraire s'y prêter. C'est ici que le catholicisme laisse un beau jeu au protestantisme. En 1876, l'Archevêque de Port-au Prince s'est vu dans la nécessité de combattre la fondation d'une institution nouvelle, annoncée au journal officiel du 12 février sous le titre d'*Institut universitaire des Antilles*. Le nouvel institut (anglo-américain) devait avoir aussi une école normale primaire et secondaire.

Toutes les tentatives du passé dénotent un désir d'amélioration sous l'influence de la religion chrétienne. Nous ne saurions avoir trop d'indigènes à côté de ces missionnaires qui viennent de bien loin nous sacrifier leur santé et leur vie.

Dans le panégyrique de Mgr Gentet, l'évêque du Cap-Haitien a critiqué habilement les vues de Mgr Tonti. Depuis il n'est plus question du Séminaire à établir en Haiti. Chaque jour, dans les conversations intimes, on met en parallèle l'opinion du Délégat italien et celle de l'Evêque du Cap.

La religion chrétienne n'a pas de nationalité, dans toutes les conditions elle trouve ses ministres. Il serait insensé de la part d'un écrivain

catholique de demander que les paroisses d'Haiti soient absolument administrées par des prêtres haitiens. Mais il est reconnu que si Haiti ne met pas au service du culte bon nombre de ses enfants elle restera longtemps en retard. Nous ne pouvons pas conserver dans toute leur étendue nos sections actuelles. Même que nous n'érigions pas en communes les subdivisions qui s'imposent, nous aurons à leur donner leurs pasteurs.

Cependant n'ayons pas la prétention de former des prêtres seulement pour nous. Jusqu'ici nous n'avons pas agi sur l'Afrique; nous avons beaucoup de sentiment, mais notre pauvreté nous empêche d'être des colonisateurs. Nous ferons beaucoup pour le pays de nos ancêtres si un jour nous lui envoyons nos missionnaires. Ce ne sont pas les armées qui civilisent, mais la religion. Un capitaine va à la tête d'une expédition en Afrique, il prend à son service un jeune nègre. Deux jours après, croyant avoir perdu sa montre, il dit à l'enfant : c'est toi qui l'as volée. L'enfant proteste les larmes aux yeux. Le capitaine le met en croix et l'assomme. — Donne la montre. — Je vous jure que je ne l'ai pas prise.— Les coups tombent drus et l'enfant expire sous la rage du bourreau. Le lendemain le colonisateur retrouve sa montre au fond de sa valise. Plus loin un autre officier confie sa malle à un nègre déjà vieux. Après trois journées de marche pénible le vieillard s'arrête fatigué. On se repose. Le lendemain on lève la marche ; il reprend son fardeau, bien qu'il ait la fièvre. Quelques lieues sont franchies, il s'arrête de nouveau. Marche ! lui crie l'officier. — Je sens que je ne peux plus marcher, répond-il tristement. — Tu veux rester ? Eh bien reste !... Une décharge se fait entendre. L'officier avait consommé son crime.

Mais autre est la conduite des missionnaires. Là où ils s'installent ils fondent des écoles pour les enfants des deux sexes. Chaque année ils amènent dans les établissements de jeunes filles les garçons en âge de se marier (18 ans) et leur demandent de choisir celles qui leur plaisent. Chacun s'empresse de répondre : Père, je prendrais celle-ci. On donne à chaque couple une terre à cultiver. Le jour même du mariage le mari se met en train de bâtir la maison. Les catéchumènes instruisent à leur tour leurs frères noirs. Il y en a parmi eux qui ont fait des grammaires et traduit les saintes Ecritures dans leurs idiomes. Les prêtres africains, après avoir dit la messe, mettent leurs souliers sur leurs épaules, s'arment de leurs bâtons, traversent à la nage les cours d'eau, et vont annoncer dans les bourgades le règne de Dieu Ils sont l'espérance de la race.

Les missionnaires sont-ils moins grands que les explorateurs qui ont donné leurs noms aux contrées découvertes? Dans cinquante ans l'Afrique Centrale sera sur plusieurs points aussi avancée qu'Haïti. Cette œuvre ne sera pas due aux marchands qui établissent des comptoirs, ni aux planteurs qui arpentent des terres tant qu'ils ne sont pas fatigués. L'humanité la devra tout entière à ces obscurs messagers qui voyagent sans pain comme les premiers disciples et qui n'attendent de ceux qu'ils visitent qu'une goutte d'eau dans le creux de la main. Les gouvernements ne se montrent que sous prétexte de venger leurs sujets qui meurent pour la foi C'est à la faveur de ce beau prétexte qu'ils recueillent ce qu'ils n'ont pas semé. C'est ainsi que la politique et la diplomatie se cachent derrière la religion pour lui ravir ses conquêtes. Toutefois le gouvernement belge, par sa conduite, s'assure

l'admiration des philanthropes. Si nous avons notre armée d'évangélisation, nous aussi, nous montrerons aux explorateurs comment on pénètre sur une terre inconnue.

Haïti a été colonisée par des brigands. Elle subit encore les effets de cette colonisation brutale. Le fétichisme, culte louche qui se cache dans les ténèbres, est la religion instinctive des méprisés et des persécutés. Ils ont besoin de se recueillir pour protester dans le silence contre les actions des hommes. Ils sentent qu'au-dessus d'eux, qu'au-dessus de tous les hommes est un être bon. Mais cet être invisible. Ils le cherchent dans le mystère. En Afrique, où la guerre est l'état de nature, ils sont anthropophages parce que le mot homme signifie qui fait le mal. Ils cherchent une divinité clémente parce qu'ils n'ont jamais entendu cette parole : Dieu est parmi vous, ni ce commandement nouveau : aimez-vous les uns les autres.

Il est nécessaire que nous ayons un clergé national, c'est-à-dire que beaucoup d'haïtiens soient prêtres. Lorsqu'un seul homme dessert une paroisse de dix mille âmes, son influence est si faible, qu'elle est nulle. Il importe que le pasteur soit au centre de son troupeau. Le morcellement du territoire en petites communes de cinq cents âmes amènera ce résultat. Que l'Église d'Haïti se décide à faire ce qu'il faut dans ce sens en utilisant tous les bons éléments. La vocation religieuse se provoque. « Oui, disait Mgr Guilloux dans sa circulaire du 2 février 1897, l'augmentation du personnel des prêtres en Haïti est non seulement désirable, mais absolument nécessaire, et pour les fidèles et pour le clergé. »

Déclarer impuissante dans l'œuvre civilisatrice une des branches du christianisme, c'est douter de l'efficacité du christianisme lui-même. En avan-

çant que les faits déposent contre le catholicisme nous sommes dupes des apparences. Nous prenons pour catholiques tous ceux qui ne vont pas dans les temples protestants. Beaucoup de ceux que nous disons catholiques parce qu'ils sont haïtiens ne sont, en réalité, ni catholiques ni protestants. Dans la partie éclairée il y a beaucoup de pharisiens. Les protestants, au contraire, sont en très petit nombre. Chacune de leurs églises est un comité de surveillance. De là cette conduite correcte qui les recommande à tout homme de bonne foi. Tous surveillent chacun sans avoir peur d'être traités de délateurs ; et lorsque l'un vient à scandaliser la communauté, on le condamne sans crainte de réduire le nombre déjà restreint des adhérents. Les protestants se comptent et se surveillent. C'est ainsi qu'ils restent probes aux époques de corruption. Il est un autre point qui les signale. Ceux qui ont reçu une instruction suffisante sont tenus de faire aux autres, avec commentaire, des lectures publiques. Ils sont obligés de lire constamment la bible dont la profondeur exerce le jugement en le fortifiant. M. Paul Lochard est ici l'exemple le plus frappant. Dans ses écrits et ses discours il traite la question sociale avec une compétence qui fait dire de lui ce qu'Hugo disait d'Edgard Quinet : il pense au delà de la pensée. Cette question vitale, il ne l'envisage pas seulement au point de vue industriel, il la porte hardiment dans la région de la morale philosophique. Là encore il l'examine à la lumière de la foi évangélique, de cette foi qui transporte les esprits comme les montagnes. Tous ceux que touche une heureuse inspiration vont à lui instinctivement.

Les catholiques obtiendront les mêmes résultats dans le domaine des idées s'ils se réunissent en sociétés d'études économiques et religieuses.

Le cercle catholique de Port-au-Prince est dans cette voie; quiconque a lu les conférences de Messieurs Arsène Chevry, Louis Borno et Ducasse Pierre-Louis, en est convaincu (1).

Le catholicisme a encore fondé des œuvres de charité qui adoucissent les misères engendrées par nos luttes fratricides. Il a aussi ses congrégations et ses confréries dont les membres sont soumis à des règles inflexibles.

Ce n'est pas par la polémique qu'on arrivera à bannir la superstition de nos campagnes, mais par des prédications sur les lieux. Tout le bruit qui s'est fait à ce propos dans les journaux n'a servi qu'à accréditer au dehors les calomnies qui se débitent sur notre compte. Grâce à la campagne menée dans la presse contre le vaudoux, l'étranger nous croit absolument barbares ou, pour être exact, plus sauvages que les hordes africaines. L'habitant des campagnes ne sait ni lire ni écrire. Ceux qui écrivent sous prétexte de s'apitoyer sur son sort, sont ceux-là mêmes qui envoient les journaux en Europe. Un jour un homme de bon sens disait à un journaliste : Vous qui écrivez, c'est vous qui lisez. Montez à cheval, traversez les plaines, parlez aux cultivateurs ; ils sauront que vous vous occupez de leur avenir. Votre parole aura produit de l'effet. Pourquoi vous contentez-vous de dire que ces pauvres habitants sont des idolâtres ? Demandez plutôt la suppression du journal *La Croix* qui les montre à l'Europe comme des cannibales juste au moment où l'on fait la conquête du Madagascar pour dé-

(1) Je ne puis citer que les conférences qui ont été réunies en brochure. Le Cercle Catholique a des statuts rigides. Les membres qui le composent ont à leur disposition la bibliothèque du Petit-Séminaire qui s'enrichit chaque jour d'ouvrages nouveaux et profonds.

— Dans la paroisse de Sainte-Anne, à Port-au-Prince, s'est fondée une société mixte : l'Union Chretienne. Un magistral discours de M. Thévenin, juge au tribunal de cassation, a fait connaître au pays cette société où les deux sexes joignent leurs efforts en vue de l'œuvre de rénovation sociale à poursuivre.

truire le cannibalisme. Loin de fonder une ligue contre le vaudoux dans l'unique but de pérorer, établissez des missions dans les mornes, fondez une caisse de secours pour venir en aide à ces missions.

L'observation était judicieuse.

En toute chose l'exagération est nuisible. Il ne serait pas excessif d'attribuer la ruine de notre crédit tant aux gaspillages des temps passés, qu'à la campagne peu sincère de 1896 contre le vaudoux. L'ethnographie réfute cette rengaine : les haïtiens sont anthropophages (1). Toute pratique religieuse est alimentée par les mœurs. L'anthropophagie est une loi de conservation pour des hordes qui sont menacées d'être décimées par leurs ennemis. Mais une fois que les guerriers se sont constitués en société stable et qu'ils ne sont plus inquiétés par leurs voisins ; une fois qu'ils n'ont plus de vaincus à dépecer, ils cessent d'être anthropophages. Un fait isolé peut être découvert ici comme partout, mais un accident n'est pas une coutume.

Il est de bon ton de dénigrer Haïti, et nos concitoyens ne sont pas difficiles à se payer ce luxe. Un jour, sur le pont d'un navire qui filait pour le Hâvre, un jeune haïtien, sans doute excité par le vin, disait beaucoup de mal de sa patrie. Le père Weik l'apostropha ainsi : Taisez-vous, jeune homme, vous ne connaissez pas votre pays.

Celui qui, de bonne heure, a été mis en contact avec les prêtres ; qui, à la suite du père Simonnet, alors curé de Sainte-Anne à Port-au-Prince, a passé bien des jours de vacances dans les mornes, à Laval, Bouvier, Clémenceau, Berli, Coupeau, Lajonchère et Malanga, celui-là ne saurait

(1) Hannibal Price (DE LA RÉHABILITATION DE LA RACE NOIRE PAR HAITI) en a encore fait justice. Ce cerveau puissant a construit une œuvre que la science a déjà classée parmi les meilleures productions de l'esprit humain.

se taire quand le dévouement du prêtre catholique est mis en doute.

Faisons au fétichisme une guerre sans merci, car il dégrade l'homme. « La chrétienté a le droit d'appeler barbare tout ce qui n'est pas elle ». Que les soldats du Christ ne se contentent pas d'une guerre de parade, d'une promenade militaire.

On doit repousser comme funeste et antichrétienne l'opinion de ceux qui demandent qu'un Garcia Moreno vienne chasser tous les protestants des emplois publics. On doit encore repousser comme contraire à l'évidence cette autre opinion qui fait du catholicisme une religion rétrograde. Les deux communions ont donné à la République des hommes moraux et probes.

Certains publicistes, convaincus de l'infériorité de notre race, prétendent que le catholicisme, par sa hiérarchie, est la seule religion qui convienne aux nègres. Les nègres, disent-ils, ont besoin d'une discipline. Ils jugent, ceux-là, sur des observations qui datent de cinquante ans. Ce fonds mérite d'être renouvelé. Dans les colonies anglaises les nègres protestants sont sous le joug d'une discipline de fer; dans les colonies françaises les nègres catholiques sont républicains et démocrates. Ces publicistes qui tranchent d'une façon si doctorale les questions ethnologiques sont manifestement en retard. Les nègres n'ont pas sur tous les points du globe, pas même en Afrique, la même organisation. Ils sont soumis, comme tous les hommes, aux influences des lieux. Là où ils s'acclimatent ils reçoivent des idées qui modifient leur conception primitive.

Celui qui n'a pas la prétention de faire œuvre de théologien n'a pas à savoir à quelles conditions on est catholique ou protestant. Sa mission consiste à démontrer que le christianisme seul mène au progrès. C'est la religion qui harmo-

nise la raison et la foi, la science et l'amour: c'est la religion du peuple, celle qui prêche la solidarité. Seul enfin le christianisme est digne d'être appelé religion, car il résout le problème de la destinée humaine en donnant la liberté aux peuples et la foi aux hommes.

*
* *

Il résulte donc des opinions les plus sincères que l'instruction seule n'élève pas le niveau d'une nation, l'instruction ne créant ni le désintéressement qui vise au bien commun, ni la probité qui fait respecter la réputation du prochain. C'est le sentiment religieux qui donne une base certaine à la morale. Mais il est aussi reconnu que la religion seule ne civilise pas. Son rôle consiste à coordonner toutes les aptitudes qui se manifestent dans la science, dans l'art, dans l'industrie, et à leur donner une seule et unique direction vers le bien. Là où le peuple n'a reçu ni instruction classique ni instruction professionnelle, la religion produit des hommes moraux mais incapables de sortir des liens de la misère, toujours sujets aux plus tristes humiliations, comme le peuple hébreux que l'histoire nous montre sans cesse vaincu, traîné de captivité en captivité. Là où l'instruction est une passion comme chez les chinois, sans pouvoir élever l'esprit ver le culte du vrai Dieu, le peuple est sûr de se momifier. Les Confucius et les Laots enseignent plutôt le repos que l'activité. Il faut, pour le relèvement qui s'impose, le concours du maître d'école et du ministre de l'Evangile. On l'avait si bien compris dans le moyen âge, que l'Eglise, à cette époque, avait en main l'enseignement. On sait à la suite de quels événements ce privilège lui a été contesté. Nous n'avons pas à redouter l'inflence romaine: c'est grâce à elle que

nos frères des campagnes, victimes de notre système fiscal, ont pu s'élever à un certain degré dans la foi chrétienne. Les paysans ne sont pas ingrats. Les populations de Font-Ferrier se sont cotisées pour faire dire une messe solennelle à la mémoire des pères Chenet et Pascal qui, les premiers, leur avaient montré l'Evangile et la Croix.

Mais il est à remarquer qu'ici, comme en France, le clergé rencontre à certains moments une opposition assez vive dans la région des esprits éclairés. En France, le clergé s'attribue un rôle politique en protestant contre le régime républicain. Léon XIII, la plus forte tête du monde vers la fin du XIXe siècle, n'entendait pas cependant que le catholicisme français poursuivît le rétablissement d'une forme de gouvernement. Il dit aux Evêques : Ce n'est pas la monarchie qui a fondé la religion dont vous êtes les ministres, mais le Christ. En descendant dans l'arène des passions, en identifiant l'Eglise de France avec un parti, vous compromettez l'œuvre de la religion universelle. — Ici, on attend que les mandements de l'Evêque du Cap cessent d'être des manifestes.

Dans notre intention ce n'est pas une armée de prêtres haïtiens qui peut constituer le clergé national. Cette armée serait un instrument politique local, agitateur, même corrompu. La fondation d'un grand séminaire en Haïti n'entraînera pas, à notre avis, la suppression des bourses en Europe. Autrement le prêtre haïtien se croirait le ministre d'une religion d'Etat, indépendante de la cour de Rome. Il ne serait pas un missionnaire. Nous demandons que beaucoup de nos fils soient admis au sacerdoce, parce que dans les communes les plus pauvres ils n'auront pas à redouter les rigueurs du climat où ils sont nés.

Chaque chapelle aura un desservant à demeure. Aucune distinction entre les pasteurs en raison de leur nationalité.

Pour corroborer notre opinion sur la nécessité de provoquer la vocation religieuse chez nos compatriotes, nous citerons encore Mgr Guilloux. « Un grand nombre d'entre eux (des prêtres européens) ont malheureusement déjà succombé, plutôt à l'excès des travaux apostoliques qu'à l'inclémence du climat. » — « On eût voulu que chaque ecclésiastique, dès son arrivée dans le pays, fût pourvu d'une des cures vacantes. Un clergé ne se forme pas dans l'isolement. Il faut que les jeunes prêtres fassent l'apprentissage du saint ministère sous la direction de confrères expérimentés, que les nouveaux venus s'acclimatent avant d'être envoyés seuls dans des localités où l'on ne trouve ni les secours de l'art ni les soins intelligents que réclament surtout les premiers temps de séjour dans le pays. »

Nous entendons par clergé national un institut qui enseigne la doctrine du divin Maître et qui vise à l'affermissement de l'indépendance et de l'autonomie d'Haïti.

TROISIÈME PARTIE

VUES THÉORIQUES
ET
PRATIQUES



CHAPITRE PREMIER

La coordination des forces est le but essentiel de la politique.

Si dans la science philosophique les mots changent de sens suivant les écoles et les doctrines, on peut dire que dans la politique aussi ils changent de signification avec les événements. En Haïti surtout il serait plus qu'utile de publier un vocabulaire qui ne serait autre chose que l'histoire des mots qui nous divisent. Ce petit livre serait digne d'occuper la plume des écrivains qui font l'honneur de notre littérature. Des hommes appartenant à tous les partis formeraient une société en vue de cette œuvre non de combat, mais de fusion. Certains mots, en effet, ont si souvent changé de signification dans notre pays, qu'ils ont fait naître bien des malentendus. Il en est un qu'il importe de définir dès à présent, c'est la politique. Beaucoup considèrent la politique comme un spectre sanglant qui souffle partout la dévastation et la mort. Pour d'autres, c'est une loterie où l'on augmente ses chances de gain en prenant le plus de billets possible, c'est-à-dire en trempant dans toutes les conspirations. Parmi les premiers se rangent ceux qui se contentent de leurs travaux

personnels et qui, ayant horreur du sang, acceptent tout sans se plaindre. C'est dans cette classe que l'on trouve des femmes qui disent à leurs maris : J'aime mieux souffrir la plus affreuse misère que de vous voir dans la politique. C'est encore là que l'on trouve des mères qui, sur le point de mourir, disent à leurs fils : Jurez-moi de ne jamais entrer dans la politique. Dans l'autre classe on se dit au contraire : Le pouvoir n'est le patrimoine de personne, car le pays est à nous tous. La caisse publique est la vache de la mère commune, les enfants doivent la traire tour à tour.

La politique, c'est la recherche des moyens propres à améliorer l'état social. Sa fin est l'application des principes immuables de justice et de liberté qui assurent l'harmonie des droits.

Tout système de gouvernement qui arrête le développement de l'homme, qui méconnaît ses besoins légitimes, manque au but pour lequel le pouvoir dirigeant a été institué. Le gouvernement est partout lorsqu'on le considère dans son essence. — La source du droit c'est le mandant; non le mandataire. — Ce n'est donc pas une jouissance que la société procure à un homme lorsqu'elle l'appelle à administrer ses intérêts. C'est pour avoir faussé la notion du gouvernement que nous avons été constamment ballotés par le jeu des insurrections. Le pouvoir n'est pas un fauteuil commode où l'on se repose de ses longues fatigues. Lorsqu'on y entre comme dans un boudoir on croit qu'on n'a plus rien à faire. Le pouvoir considéré comme une récompense, est une tentation pour tous ceux qui ont été soldats ou fonctionnaires civils. Et comme dans l'armée et dans l'administration beaucoup de citoyens servent la patrie et se croient les mêmes droits, chacun se demande quand viendra son tour si le chef actuel de l'Exécutif doit garder sept ans

nées le fauteuil de la première Magistrature. En attendant, quel cas font-ils de ceux qui servent également la patrie soit comme hommes de science, soit comme simples artisans? S'il ne fallait apprécier que les services rendus dans les fonctions publiques, ceux qui ont constamment émargé au budget, ceux qui se sont enrichis dans les postes élevés qu'ils ont occupés à la faveur des troubles civils, auraient seuls le droit d'arriver à la suprême Magistrature. C'est en vue de la récompense des services rendus que de jeunes téméraires renversent les institutions et s'imposent au pays, croyant sincèrement lui avoir rendu le plus éclatant service en le débarrassant d'un gouvernement qui menaçait de durer. Il y a cependant des citoyens en qui la patrie s'honore, mais c'est une erreur de croire qu'ils se trouvent seulement parmi les fonctionnaires présents ou passés. Oui, c'est un honneur que d'exercer le pouvoir, mais cet honneur perd de sa valeur si, loin de l'attendre, on le réclame. Que le pouvoir soit considéré comme un poste de sacrifice, on ne l'ambitionnera plus. Un chef d'Etat est un conseiller, non un maître. Le mot gouverner a en politique sa signification propre. On ne gouverne pas un peuple comme un cheval de manège. Un peuple a ses sentiments et sa raison. On le consulte. Mais toute consultation, pour être fructueuse, doit s'adresser au jugement. L'intérêt de celui qui gouverne est que le peuple soit en mesure de peser ses conseils et de les juger. Lorsque les administrants s'estiment au-dessus des administrés, loin de rendre des services à la patrie, ils exigent que les citoyens les servent. Ils oublient qu'un peuple a son ontologie et qu'il se développe d'après les lois de sa nature perfectible. Au pouvoir « rappelez-vous que vous êtes homme », repassez dans

votre esprit tous les maux que l'injustice a causés, et la justice sera le mobile de tous vos actes. Vous ne choisirez pas ceux à qui vous devez faire du bien. Vous vous élèverez au-dessus des mesquines personnalités qui, en étouffant quelques hommes de mérite, diminuent la valeur de la nation.

Il arrive souvent que l'on contrarie les meilleures œuvres parce qu'elles sont entreprises par des citoyens que l'on considère comme ses rivaux. Le chef de l'Etat, l'homme proclamé sage, doit se demander pourquoi on lui dénonce tel citoyen qui fonde une entreprise utile. Ce serait une bien douce satisfaction pour lui si, descendu du pouvoir, il pouvait se flatter de dire que sous son administration plusieurs institutions ont pu se fonder et se développer. Car si la postérité admire le génie et la patience de ceux qui ont établi et entretenu des institutions utiles, elle se rappelle aussi les noms de ceux qui leur ont procuré le loisir de les fonder et de les maintenir.

Il est reconnu que c'est dans la moyenne des intelligences que les peuples démocratiques choisissent leurs chefs. Ces chefs qui ne sont pas eux-mêmes des écrivains de marque et qui n'ont pas le temps de fonder par eux mêmes des œuvres particulières, doivent avoir une part dans les créations des activités isolées et des associations. Cette part, ils l'auront certainement en favorisant l'éclosion des bonnes idées.

Le manque de cohésion détermine l'absence d'énergie dans le caractère national et fait obstacle aux libertés publiques. Une nation ne veut pas choir et tout son désir est de se sentir soutenue. Lorsqu'elle ne trouve pas dans l'ensemble la force qui soutient, elle la réclame chez un homme. En Haïti tout homme qui veut restituer

au peuple ses droits et, avec ses droits, le sentiment de sa responsabilité, est jugé incapable. Les plus moraux sont écartés. Voici le verdict qui les condamne : *ils ne peuvent être que sous les ordres*. Demandez à leurs adversaires ce qui justifie une telle sentence ; on ne citera aucun fait qui prouve leur inaptitude, leur incompétence. Il n'y a qu'un prétexte en réalité pour les condamner au discrédit : leur probité politique, le respect des principes qu'ils professent. On ne sait pas qu'il est plus facile d'être despote que de gouverner avec la liberté. Le despotisme n'exige aucune réflexion, aucune idée, aucun plan de gouvernement. Dans le sens du bien ce qu'il ne peut empêcher est ce qu'il paraît faire ; dans le sens du mal il s'affirme. Pour gouverner au contraire avec la liberté, il faut des aptitudes réelles, une étude constante des besoins du pays. La liberté discute, les incapables sont ceux qui ne le comprennent pas.

Le droit de surveillance qui était dans le principe l'attribut essentiel du pouvoir politique, s'est étendu dans la suite des temps. A mesure que les familles se constituaient le rôle de la police grandissait ; enfin, la police est devenue l'administration. Bien qu'on ait fini par confondre la politique et le gouvernement, on n'a pas tout abdiqué dans les mains des dirigeants. Par l'administration les dirigés ont mis les dirigeants en rapports journaliers, obligés avec eux. C'est le droit de contrôle que s'est réservé la communauté. Le génie des peuples s'est manifesté en faisant du gouvernement un bureau d'administration placé sous les yeux de tous et de chacun. Ainsi spécifié, considérée comme étant l'exercice du pouvoir par délégation, la politique est l'art d'administrer les intérêts généraux. C'est ici l'occasion de rappeler la mémoire d'un citoyen dont

la vie n'a été qu'une lutte sans trêve sur le terrain de la politique haïtienne. Edmond Paul a beaucoup écrit, beaucoup parlé, beaucoup travaillé en faveur de notre démocratie. Après sa mort il a été, à juste titre, surnommé l'incorruptible. De son vivant, on se demandait quel serait son programme, quelle serait sa conduite si un jour il était appelé à la présidence de la République. Avait-il un secret qu'il gardait soigneusement pour lui seul ? Une fois qu'il n'était plus, on a publié grâce aux soins d'un de ses amis, M. Camille Bruno, son programme de gouvernement. Ce programme, que nous avons maintenant sous les yeux, n'est autre chose qu'un plan d'administration. Bien administrer, c'est la meilleure façon de faire de la politique au pouvoir.

Le pouvoir n'est donc pas un lieu de repos, c'est un poste de vigilance et de combat. Il est délicat de gérer les intérêts d'autrui, même quand on est revêtu de la plus entière confiance. Il est encore plus difficile d'administrer les intérêts de la communauté, car la communauté donne tous les jours et chaque jour elle demande quel emploi on fait de ses fonds.

Il y a la politique de théorie et la politique militante. Celle ci est affaire d'expérience. Mais si la pratique corrige la théorie sur plus d'un point, elle ne s'en affranchit pas tout à fait. Il y a des règles générales, c'est-à-dire des principes auxquels il faut ramener les mesures particulières. Une fois que l'architecte a tracé son plan et dressé son devis, il ne perd pas de vue l'ensemble de son œuvre. Si par cas fortuit on lui apportait une pièce trop courte, il ne s'amuserait pas à refaire la charpente pour la proportionner à la longueur de cette pièce qui ne répond nullement à son dessein. La meilleure pratique pour l'ingénieur c'est de se conformer aux règles de l'art, il

corrigera ensuite tous les accidents de terrain qu'il pourra rencontrer. On dit aussi que l'ingénieur praticien doit utiliser les meilleurs matériaux qui se trouvent dans le pays où il fait sa construction. C'est une manière d'exploiter les richesses naturelles de ce pays. Gardez-vous, dit un bon maître, de faire venir de loin ce qui vous couterait trop cher et qui trouve son équivalent dans le milieu où vous êtes. La pratique et la théorie se touchent de si près, qu'il serait insensé de les séparer pour en faire deux connaissances distinctes, étrangères l'une à l'autre. C'est cependant ce que nous nous appliquons à faire. Nous traitons de fous tous les théoriciens politiques, et nous disons qu'ils seraient impropres à l'action. Nous avons recours à tous les expédients, bien que nous sachions qu'ils ne sont pas rationnels, et nous allons jusqu'à dire qu'ils sont seuls possibles. Les praticiens ont quelquefois raison de critiquer les théoriciens, parce que ceux-ci adoptent souvent les institutions étrangères qui ne s'adaptent nullement à notre manière d'être. Mais les praticiens, eux, prennent la routine pour l'observation et persistent dans les procédés condamnés par la science. Nous tomberons de méprise en méprise tant que nous ne ferons pas de la sociologie un objet d'étude. L'homme porte en tous lieux ses aspirations, et partout la société a pour but de le protéger, de favoriser l'éclosion de ses facultés. Voilà ce qui est certain. Mais les climats ne sont pas les mêmes dans toutes les zones, et sur tous les points du globe l'homme ne porte pas les mêmes habits. Ce qui importe c'est que sa nudité soit couverte et qu'il donne à ses vêtements l'élégance voulue.

L'idéal des temps nouveaux c'est de décentraliser le gouvernement et de le répandre partout, c'est de le mettre sous la dépendance d'une puis-

sance abstraite qu'on appelle l'opinion publique. C'est en effet la seule force dirigeante dans un pays républicain. Il est nécessaire en Haïti que personne ne soit étranger à la politique bien comprise. Quand l'homme de club ou d'émeute aura disparu, l'homme politique vrai se montrera. Que voyons-nous dans l'actualité? L'humble citoyen qu'un chef d'insurrection avait pris sur la route, sans lui dire où il le menait, a été obligé, une fois l'insurrection vaincue, de se cacher six mois dans un ravin. A peine amnistié, il vous dit: Moi, je suis un homme politique. Une victime de l'ignorance, un instrument inconscient, tel est cet homme politique. La politique actuelle arrache donc l'homme à son travail, le condamne à l'oisiveté, au désespoir, et le pousse fatalement à la haine du gouvernement et de la société.

Toute révolution triomphante porte dans ses flancs une autre révolution, et voici pourquoi. L'homme à qui l'on a fait les plus belles promesses et qui le premier a subi le feu de l'ennemi, est tenu loin de la salle où le comité de salut public tient ses délibérations: premier motif de mécontentement. Demain le chef de la révolution, installé au palais de la présidence, refusera de le recevoir: deuxième motif. S'il obtient enfin la faveur d'une audience, on le renverra à un ministre et d'un ton peu affectueux; des mille promesses qui lui ont été faites, une seule peut-être se réalisera: troisième motif. Il ne manquera pas alors de se plaindre de l'ingratitude des hommes politiques. Un jour on l'appellera au bureau de police pour entendre cette menace: Vous parlez un peu trop, on vous cassera la tête. Ainsi, l'homme qui avait coutume de le visiter le soir, qu'il recevait familièrement; l'homme qui a fait de lui un révolutionnaire et à qui il a présenté sa femme et ses enfants, est celui-là qui rendra sa femme veuve et

ses enfants orphelins. Pourquoi faut-il que la politique inonde de sang le sol de la patrie ! Pourquoi faut-il que chaque gouvernement ait son baptême de sang ! Si la politique est l'art de rendre les peuples heureux, si elle est la synthèse de la sociologie, pourquoi nous montre t-elle des cadavres sur les marches du pouvoir !

Un gouvernement n'est pas une manufacture, il n'est donc pas appelé à enrichir ceux qu'il emploie. S'il le fait, c'est au détriment de tous Il ne peut même pas organiser le travail. Il ne peut ni développer l'agriculture ni créer l'industrie. Les particuliers lui demandent ces choses, mais il faut descendre au fond de leur pensée. On se tromperait étrangement si on le supposait capable de transformer par sa seule puissance l'état économique : on confondrait la cause et l'effet. En réalité, les économistes lui demandent de ne plus entraver par des mesures iniques le développement de l'activité nationale. Ils lui conseillent une meilleure répartition de l'impôt, un emploi judicieux de ce qu'il prélève sur la production. Il est de toute justice que ses mesures fiscales n'arrêtent point l'essor du travail et qu'il applique au profit de la nation ce qu'il reçoit de la nation. Refaire son armée, applanir les routes, endiguer les rivières, exécuter envers et contre tous les lois de police et de sûrete, assurer l'évolution intellectuelle et morale dans tous les centres : voilà son rôle. Tant qu'il découragera par des poursuites inutiles les travailleurs de toutes les classes, l'agriculture végétera ; l'industrie, livrée à une concurrence déloyale, chômera : le commerce engloutira les épargnes.

Chacun a le droit de désirer une bonne administration et de le dire. Dégagée des passions qui l'environnent, portée dans la sphère des intérêts moraux et matériels, la politique intéresse tous

les citoyens et tous les citoyens sont obligés de s'en occuper. On s'informe du prix courant des articles, et l'on n'aurait pas le droit de s'informer des mesures que prend le gouvernement relativement au bien-être général? Le silence des intéressés ne serait pas la preuve de leur assentiment. Les administrateurs, livrés à leurs seules combinaisons, ne sauraient avoir une idée juste de l'efficacité de leurs mesures, ni calculer l'étendue de leur popularité. La politique populaire sera le réveil de l'opinion, le gouvernement surveillé sera constamment en mouvement et ses prévisions feront naitre la confiance. C'est la politique en plein jour qu'il nous faut. Telle doit être aussi l'opinion du gouvernement. Il faut la critique non la conspiration, la pétition non la révolte. La politique comprise dans son objet et dans son but fera des administrants et des administrés un seul et même être. Il sera moins difficile de gouverner, ou plutôt d'être utile.

CHAPITRE II.

La liberté est un devoir.

L'homme n'octroie pas la liberté, quand il la proclame il ne fait que la reconnaître. Dans l'étude de l'intelligence nous avons vu que la liberté était pour lui le moyen d'exercer ses facultés naturelles, de se réaliser; nous avons vu que la liberté était un bien dont la jouissance assurait celle de

tous les autres. Ainsi envisagée, la liberté est plus qu'un droit, c'est un devoir. L'homme est obligé d'être libre. C'est de son créateur qu'il a reçu le commandement de briser les liens qui le retiennent captif. Les lois humaines ont toujours été renversées, parce que toujours elles ont considéré la liberté comme un droit et qu'elles l'ont mesurée suivant l'étendue des droits qu'elles croyaient opportun d'accorder. Comme la magie du mot droit exerce plus d'empire sur l'homme que la rigidité du mot devoir, le législateur a pensé qu'il était plus flatteur pour son orgueil d'entendre dire qu'il avait droit à la liberté. L'austérité du devoir s'est vu préférer l'exaltation du droit, et dès ce moment la liberté a été confisquée. Peu à peu il est vrai on la dégagera des entraves; elle sera divisée en autant de parties qu'on créera de moyens pour la reconnaître. Il y aura des libertés. On distinguera la liberté civile de la liberté politique, et un jour un homme d'État prononcera ces paroles: les libertés nécessaires.

La philosophie du droit ramène toutes les libertés à la simple notion de la liberté, telle que nous la concevons dans l'intelligence. Puisque la liberté est autre aujourd'hui dans la société que dans l'homme, examinons si cette différence assure l'harmonie entre l'homme et la société. Dans l'intelligence c'était la faculté du choix entre le bien et le mal. Dans l'intelligence le mal était l'entraînement, et le bien l'effort. Renoncer au mal pour ne pas choir, c'était grandir dans l'activité de la volonté. Au dehors la liberté est émiettée et pesée. Le morcellement est encore plus inquiétant que l'unité. Chaque partie déborde et tend à dépasser les limites. On demande aux hommes politiques certains droits qui sont le corollaire des droits reconnus. Selon Emile de Girardin, il faut ajouter au droit de tout dire celui de tout

faire. Même le mal. Mais la société prendra, dit-il, des mesures pour faire comprendre à ses membres qu'il est plus profitable de faire le bien.

Le devoir est quelque chose d'absolu, il relève tant de la raison que du sentiment. Aussi ne blesse-t-il personne. Le droit, au contraire, est limité comme tout ce qui est contingent. Lorsqu'un individu empêche un autre de faire ce qu'il est appelé lui-même à faire, c'est plutôt au nom du droit qu'une protestation s'élève. En vous immisçant dans mes attributions vous empiétez sur mon droit. En passant d'un individu à un autre il n'est pas facile de reconnaître la limite du droit comme le mur qui sépare deux domaines, car une limite morale n'a pas l'évidence d'une limite matérielle. Le droit de tout dire vous est conféré, cependant la société déclare que vous n'avez pas le droit de porter atteinte à ma réputation qui est un bien non seulement pour moi, mais pour toute ma famille. Armé du droit de tout faire, aurais-je celui de vous tuer? Mais le droit à l'homicide serait le mépris de la vie des autres, l'emportement brutal, la négation de la liberté. La liberté naît du devoir dont elle est la sanction. Le respect de mon individualité et de la vôtre s'impose à ma conscience. Si je le méconnais ostensiblement, je m'attribue ce droit de tout faire que réclame Émile de Girardin, et la société vient me dire que cette prétention irréfléchie est un recul dans le devoir. C'est contre ce prétendu droit que la protection assure la liberté. Depuis que la science économique s'est développée, on conteste en matière civile l'efficacité des lois protectrices, en vertu du principe de la liberté des contrats. Laissant de côté, quand à présent, la protection qui est due à l'imprévoyance des contractants, nous nous contenterons de répéter après Jules

Simon : celui qui sème la lumière, sème en même temps la liberté.

L'acte interne relève absolument de l'individu, l'acte externe tombe sous la censure de la société. Mais la notion de la liberté est si difficile à dégager de l'abstraction, qu'en matière pénale on cherche à savoir si l'acte commis par l'agent a été délibéré, c'est-à-dire s'il est volontaire. Ici la psychologie se pose et force l'homme à regarder dans son semblable et à lire dans sa propre conscience. De là cette tendance presque commune de nos jours à adoucir les peines. Quelques esprits vont même plus loin. Le criminel n'est-il pas un malade, le crime étant un obscurcissement de la raison? Le criminel, se disent-ils, alors même que sa folie n'est pas avouée, n'est pas sain d'esprit. Oui sans doute il a délibéré avec lui-même, mais est-il sûr qu'il ait pris une détermination? N'a-t-il pas été trop faible au contraire pour s'arrêter à une résolution? L'énergie morale ne lui a-t-elle pas plutôt manqué? Punir le criminel c'est lui reprocher sa faiblesse; cependant il n'a pas dépendu de lui d'être fort. Quelque sophistique que soit ce raisonnement, il mérite l'attention. Il pousse, d'un côté, à une déplorable conséquence; il brise les liens qui rattachent l'homme à la société; il dit que la sécurité est une chimère et que la condition logique de toute agglomération d'individus est d'être une forêt de brigands. Mais, d'autre part, il suggère cette réflexion, que la société, dans son intérêt propre, doit faire en sorte que chacun de ses membres ait assez de force pour résister au mal qui est l'entraînement, le vertige de l'abîme. Ce doit être pour elle un souci constant d'entretenir chez les hommes cette force d'impulsion qui les éloigne des mauvais actes en les poussant vers les bons. Car elle finirait par se déci-

mer si elle ne soutenait pas les efforts individuels, et sa mission loin d'être celle du protecteur, serait celle du bourreau. Chaque chute fait une meurtrissure à la collectivité, et là où la collectivité éprouve une douleur elle cherche à l'extirper. C'est par l'émission de ses idées, par l'action manifestée, qui est dès lors pour nous l'action, que l'homme entre en contact avec ses semblables et qu'il agit sur eux. Mais l'action est l'exécution d'un ordre interne. L'homme entre dans la société pour agir, il n'est pas indifférent qu'il soit bon ou malfaisant. Il tombe corps et esprit dans le milieu qui le reçoit, mais pas avec un jugement déjà formé. C'est là qu'il vient apprendre à comparer et à juger. La société lui dit : nous avons les mêmes fins, et il le sent en lui-même.

Nous avons vu précédemment qu'il conservait dans l'ensemble son individualité propre. Mais cette individualité subit le frottement. « La vie résulte du mouvement des atomes. » Chaque atome conscient apporte sa part de contribution dans le mouvement général. La lumière sera d'autant plus grande, que le mouvement sera considérable. La mission de la société est donc d'exiger que chaque homme soit libre. Les États qui comprennent cette vérité sont les seuls qui soient forts. Mais on ne doit pas se contenter de dire qu'on veut, la volonté qui n'agit pas n'est qu'un désir. L'État doit envisager la liberté comme une chose qui ne dépend pas de lui. A cette condition le citoyen ne craindra pas qu'on lise dans sa pensée, car ses actions n'en seront que le reflet. La coercition ne persuade pas, la persuasion ne s'amènera que lorsque la liberté ne sera plus considérée comme une affranchie en quête de concessions nouvelles. Les lois préventives, qui sont des avertissements n'écarteront la

nécessité de la peine qu'à cette condition. Sont-elles sages lorsqu'elles entravent l'exercice des droits reconnus? Vous me dites de ne pas faire ce que vous croyez contraire à la raison, cependant vous me mettez dans la nécessité d'enfreindre vos lois. Vous manquez vous même à la première des lois en m'assujétissant à des règles qui ne sont nullement en concordance avec la science de l'homme. Vous m'avez mis dans l'impossibilité de vous communiquer mes vues; autour de moi se trouvent beaucoup d'hommes — et ils forment la majorité — qui n'ont jamais été appelés à discuter avec vous. Eux et moi, nous ne savons pas dans quel but vous prenez toutes ces mesures qui font des maîtres et des esclaves. Vous faites en plein jour ce que vous nous interdisez et vous vous en trouvez bien. Vous nous prescrivez de respecter le bien d'autrui, et vous prenez ce qui est à nous. Les actes subversifs de notre part sont légitimes dès qu'ils sont commis par vous. Chez vous ils trouvent leur sanction dans la considération et les honneurs, chez nous, dans la déconsidération et la flétrissure. Ce ne sont pas les peines qui stimulent au bien, mais l'exemple.

Là où la majorité est en droit de raisonner ainsi la liberté n'est qu'apparente. Des attaques sourdes la minent et un jour elle s'écroulera. Mais la liberté ne peut pas périr puisque nous ne la tenons pas de nous mêmes. Les droits se conservent ou disparaissent avec les gouvernements c'est pourquoi la liberté admise comme une concession, suit le même sort qui les élève ou les abaissent. Mais elle reparait toujours, ce qui prouve sa nature incompressive. Le pouvoir se croit le tyran de la liberté, mais la liberté l'inquiète et le tourmente.

La liberté conçue comme un droit, a des limites

où elle est arbitrairement contenue. Elle doit se mouvoir plutôt dans un ordre où tous les efforts s'associent et se coordonnent. L'ordre est le jeu harmonique de toutes les libertés. Ce n'est pas la force armée qui le crée, elle peut tout au plus le maintenir. On ne maintient que ce qui existe. La démagogie peut usurper un moment la place de la liberté, mais rien ne légitimera sa possession. Dans les moments extraordinaires les rigueurs interviennent non pour créer l'ordre, mais pour le rétablir. Envisagé, en effet, au point de vue sociologique, c'est le résultat d'un accord. L'ordre c'est le devoir, c'est la liberté. Ce qui fait que les jours de paix sont plus longs que les jours de trouble, c'est que la foule est remplie de penseurs. Tous ceux qui réfléchissent sur l'état présent et qui s'interrogent sur les causes, sont des penseurs. Mais la portion infime qui est le pouvoir prétend que la recherche des causes est dans ses attributions exclusives. D'où la méconnaissance des droits et le retour périodique des protestations violentes. L'ordre étant le cercle où se meuvent les activités, le cadre qui les représente dans leur ensemble, on ne saurait l'envisager sans embrasser d'un seul coup d'œil tout le groupe. La raison dominante c'est l'autorité et non l'arbitraire. L'arbitraire est une provocation à la révolte. Mettre hors de la société l'autorité morale, c'est admettre la sujétion de la masse des forces. Puisque c'est la société en réalité qui se surveille, l'autorité lui appartient. Il ne reste alors que des devoirs pour tous, devoirs envers soi-même et envers les autres.

Il n'est pas bon que dans une nation il y ait deux groupes nettement tranchés, d'un côté la majorité, et de l'autre la minorité. Cette scission ne sert que les professionnels de la po-

litique. L'accord parfait n'est pas de ce monde, mais il est toujours mauvais que par convention certains citoyens soient de tels avis. C'est contraire à l'ordre. Quand les opinions sont libres la minorité d'aujourd'hui peut-être la majorité de demain. C'est la condition même de la liberté transportée de l'homme dans la société. Depuis que l'illustre Rousseau a défini la loi comme étant l'expression de la volonté générale et qu'on a reconnu que la volonté générale n'était autre que l'opinion de la majorité, beaucoup s'imaginent qu'ils n'ont pas à compter avec les minorités. L'esprit humain a tant de faiblesses, qu'il tire souvent d'une formule bien claire des conséquences abusives. Il vaut mieux certainement obéir à l'opinion d'une majorité sage qu'à celle d'une minorité turbulente. La révolte serait continuelle, aucune solution ne serait possible à aucun moment, si rien ne pouvait être décidé par la majorité des avis exprimés dans un même sens. Mais ce serait inique que la majorité une fois formée éliminât la minorité, la traitant ainsi comme quantité négative. Ce serait l'injustice en permanence. Aucune suprématie n'est soutenable, et la première de toutes les libertés c'est la la liberté de pensée. L'histoire il est vrai n'offre pas d'exemple d'une majorité constituée au sein d'un peuple et retenant longtemps la minorité sous le joug. Elle nous montre plutôt les aristocraties subjuguant la masse des citoyens assez simples pour les croire nées pour le commandement et la domination.

Dans les temps nouveaux cette domination ne peut pas s'éterniser chez les peuples parvenus à l'indépendance. Mais la majorité qui s'affranchit retombe souvent sous la domination et la lutte recommence toujours. C'est peut-être là une des causes du mouvement perpétuel de l'humanité.

L'homme en effet est obligé de défendre à chaque instant sa liberté menacée. Il faut qu'il soit constamment en éveil pour qu'elle ne lui soit point ravie. Beaucoup l'ont perdue parce qu'ils la croyaient en parfaite sécurité. Beaucoup ne l'ont même jamais eue qui l'attendaient d'un événement indépendant de leur volonté. Ils ne l'ont jamais eue, parce qu'ils ne la supposaient pas en eux et qu'ils étaient incapables de la concevoir. Or, pour assurer la possession de la liberté, pour la garantir de toute confiscation, il importe que dans chacun elle soit solidement ancré par la vertu. Pour la protéger il n'y a pas d'autre secret. L'homme dont le caractère s'est formé par une bonne culture n'accepte pas qu'on l'amoindrisse chez les autres, et encore moins chez lui. Il est aussi amoureux de la liberté que ponctuel au devoir. Il est toujours prêt à accomplir la loi : dès que tu peux rendre libre ton semblable, fais le.

La liberté, selon qu'on l'envisage, cause des maux incurables ou fait le bonheur des sociétés. Lorsqu'on la place hors de l'homme, lorsqu'on croit qu'elle peut être concédée au gré du souverain politique, elle est plutôt un danger qu'une garantie. On la désire d'autant plus qu'elle est accordée avec parcimonie. On la recherche autant que les honneurs et les richesses. Pour l'obtenir on commet les actes les plus répréhensibles et, croyant la conquérir tout entière, on la compromet. Mais lorsqu'on l'apprécie comme une chose que l'homme porte en soi avec l'intelligence, avec ses facultés, on la salue comme un signe de noblesse. L'homme moral n'exerce pas tout son droit, de crainte de tomber dans l'excès ; mais il fait tout son devoir, car le devoir c'est l'accomplissement du bien, c'est la liberté.

CHAPITRE III

L'ÉGALITÉ PROTÈGE LA LIBERTÉ.

Nous avons vu où se trouve la source de la liberté. La vertu seule la procure. En assainissant la sphère morale on la répand dans la société. Ce n'est donc pas une chimère de désirer que dans un État tous les citoyens soient moraux et vertueux. Ceux qui commandent et ceux qui obéissent doivent également viser au bien, avec la même constance, la même passion, la même énergie. Exiger que dans une famille de citoyens il y ait la droite, la gauche et le centre, et que chacun des groupes ait sa morale particulière selon son degré d'intelligence et de capacité, c'est entretenir le trouble, c'est s'opposer systématiquement à l'accord. La différence de condition est un prétexte chez les favorisés pour refuser la même somme de lumière à tous ceux qui appartiennent au même pays et qui ont les mêmes intérêts à sa conservation. Nous sommes la tête, nous avons besoin de plus de capacité; ceux qui viennent immédiatement après nous ont droit à des connaissances moindres; et ceux qui sont au dernier plan n'ont presque pas besoin de connaissance, ils n'ont rien à voir dans ce qui se passe au-dessus d'eux. Ce raisonnement n'engendre pas seulement une classification injuste, mais des degrés dans la moralité. Et comme l'égoïsme l'a seul dicté, il est aussi corrupteur que la source d'où il découle. Les incapables se trouvent parmi ceux qui ont le premier pas, et c'est à leur

suite que les autres s'égarent. Si par hasard ceux qui sont dans une condition inférieure parviennent à une meilleure situation, l'ordre social ne sera pas pour cela amélioré. Les nouveaux guides, aussi égoïstes que leurs prédécesseurs, maintiendront l'infériorité de la masse. Ils ne sauront même pas conserver les choses utiles que leurs devanciers ont laissées; les élèves dépasseront les maitres en corruption et le mouvement rétrograde sera à leurs yeux un progrès certain. C'est pour n'avoir pas cherché dès le début où était le progrès véritable que nous croyons tout perdu. C'est pour n'avoir pas compris que la liberté, c'est-à-dire le développement individuel, assurait l'ordre, que nous avons été trop souvent dans le désordre. Nous avons toujours pensé que la croissance intellectuelle et morale sans distinction de personne amènerait à l'égalité des conditions, et cette peur de l'égalité nous a conduits sur les bords du précipice.

Le peuple a été mis en servitude non par un homme mais par plusieurs, car presque tous ceux qui sont arrivés au pouvoir ont négligé ses intérêts moraux. Et aujourd'hui encore ceux qui obtiennent ses faveurs le méprisent. Ce pauvre peuple est à plaindre, on s'en réclame pour parvenir et mieux l'asservir. Ceux qui remuent dans son sein les passions les plus contraires à la liberté, sont précisément ceux-là qui détestent les grands caractères. Lorsque demain ils seront les maîtres, ils aviliront ceux qu'ils ne pourront pas détruire. Ils parlent des droits de la foule et ils sont despotes. C'est la preuve qu'ils prennent la foule pour une brute. Non, ils ne la respectent pas. Ils lui disent : Vous avez des droits, et seuls nous les comprenons; ils sont méconnus, et seuls nous pouvons les faire valoir; nous les confisquerons, mais pour votre bien-être. Non, la foule

n'a pas plus de droit qu'un seul. Lorsqu'elle met la massue dans vos mains pour m'écraser, j'ai le droit de protester, et j'accomplis un devoir en invoquant la liberté.

Mais ici comme ailleurs les adversaires du principe répondent que notre but est d'éparpiller les forces. Ils pensent que la puissance sociale, pour être effective, doit être centralisée quelque part. C'est ce qu'on a toujours voulu dans ce pays, et l'évidence vient démontrer les défectuosités d'une telle organisation. Dans une société toutes les parties se soutiennent, le poids de l'une pèse sur l'autre; si la charpente repose sur une base vermoulue l'effondrement est inévitable. Nous ne voulons pas éparpiller les forces mais les multiplier. En quoi cela nuit-il à la centralisation? Centraliser c'est tout réunir sur un point. Pour nous, le point c'est la société elle-même. Si le centre était un noyau d'individus, ce groupe isolé n'aurait pas à se plaindre du mouvement désordonné qui s'opère autour de lui, menaçant son équilibre. Le centre c'est l'esprit public qui rayonne en tous sens, éclairant d'une égale lumière toutes les parties du tout. Il n'y a pas de raisonnement qui puisse détruire ce que la nature, dans sa logique impitoyable, nous enseigne chaque jour.

L'autonomie, telle que nous la désirons, n'est pas l'individualisme comme on le comprenait à la fin du dix huitième siècle. Nous ne disons pas: chacun pour soi, car nous reconnaissons que l'égoïsme a été la cause de tous nos maux. Nous, les partisans de l'autonomie, nous disons qu'une nation ne vaut que par ses hommes et que chaque homme doit être une force, c'est-à-dire une liberté, si l'on veut assurer la grandeur et la prospérité générales. Qu'il sorte d'un pays sauvage, répétons-le, une tête remarquable, un génie, l'humanité se l'appropriera, mais sa patrie ne

sera pas pour cela une grande nation. Que cette terre produise beaucoup d'hommes remarquables à des titres divers, l'humanité en les accueillant, fixera les yeux sur la nation dont ils sont l'ornement. On dira avec raison que cette nation est en progrès. Nous avons parmi nous bien des hommes superieurs, mais ils ne se sentent appréciés à leur juste valeur que lorsqu'ils se trouvent hors de nos murs. Ailleurs ces savants sont estimés, parce qu'ailleurs la valeur personnelle est une recommandation. Ici ce n'est pas par sa science que l'on acquiert l'attention générale, mais par des procédés que l'on peut qualifier d'intrigues et de coteries. Ainsi l'égalité que l'on redoute dans les hauteurs, on est obligé de l'accepter au degré le plus bas. Les partisans du système des prédilections à l'avance convenues, ne le sauvent pas non plus en soutenant que le corps social a ses organes qu'il faut toujours distinguer. Certainement on ne met pas la tête à la place du cœur, ni les pieds à la place des bras. Mais tout l'organisme humain est lié par deux facultés communes, la sensation et la sympathie. La différence qui sépare le corps social de la matière humaine, c'est que dans le premier on ne peut trouver ni le siège de la raison ni le siège des passions ; ses affections ne peuvent être localisées nulle part : le fluide qui circule dans ce corps les fait glisser et les porte partout. En outre, s'il est vrai que chaque classe représente un membre, on ne supprime pas cependant une classe comme on suppute un bras. L'égalité parmi les citoyens n'est donc pas une dérision. Certainement l'homme qui vit à l'état primitif n'est pas votre égal, mais qu'est-ce qui empêcherait son fils d'être l'égal du vôtre s'ils pouvaient s'asseoir l'un à côté de l'autre dans un même collège et recevoir la même éducation ? Ce

n'est pas en mettant un sauvage en face d'un civilisé que l'on démontre l'inégalité. Vous parlez d'atavisme? Mais l'avatisme prouve que l'homme est plutôt perfectible que rétrograde. S'il retourne à l'origine de ses ancêtres pour les reconnaitre, c'est encore pour mieux s'étudier. Quand on va au passé pour s'oublier on recule, quand on y va pour observer on remonte. Du reste, la loi des filiations ne peut pas être invoquée plutôt contre tel individu que contre tel autre. L'humanité n'a pas encore dépouillé le vieil homme.

L'amour de l'égalité n'a rien de subversif, il entretient plutôt l'émulation. S'il n'était pas bon en soi, dans une classe quelconque les hommes ne s'évertueraient pas à rester les uns à la hauteur des autres; ceux qui se disent la tête ne tarderaient pas à déchoir. L'égalité, considérée au point de vue moral, produit les meilleurs effets. Ce qui qui est mauvais, c'est la concurrence dans la vanité. Ce genre d'égalité nous savons ce qu'il vaut, nous n'en voulons pas. Nous le disons déraisonnable, car il crée le luxe dans la misère, la haine et l'envie dans le cœur des hommes sans fortune. Cette égalité-là n'est pas fille de la liberté. La liberté est noble et grande, elle renie tout ce qui ne lui ressemble pas. La fausse idée que l'on se fait de la liberté a déteint sur l'égalité.

Notre conscience résiste à admettre que l'égalité devant la loi soit une concession à titre gratuit. Cette concession serait un acte de générosité, une faveur que le pouvoir serait libre d'accorder ou de refuser. Lorsqu'on dit que le législateur lui-même concède un droit, on suppose qu'il peut le reprendre s'il croit que ceux qui le tiennent de lui en font un mauvais usage. C'est ainsi

que l'on demande la restriction du suffrage universel et des moyens de parvenir.

Les concessions ne s'expliquent que du maître au sujet, mais jamais du mandataire élu au mandant électeur. Le peuple lui-même ne fait pas de concession lorsqu'il confie l'exercice du pouvoir à quelques hommes. Il le délègue en vue de l'utilité commune et pour un temps limité. Chaque fois que l'on détient le pouvoir pour en tirer des bénéfices personnels on en méconnait la nature. Chaque fois que l'on se sert du mandat pour restreindre les droits de ceux qui l'ont donné, on agit contrairement à la nature des choses. Nature des choses ! voilà un mot qui, transporté dans le domaine des constitutions politiques, a constamment passionné les débats. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici combien on a essayé de commenter la définition de Montesquieu et celle de Rousseau. La loi, dit le premier, dérive de la nature des choses. La loi, dit le second, est l'expression de la volonté générale. Dans le cours d'une même révolution les disciples de l'un et de l'autre ont tour à tour dirigé l'opinion ; tour à tour on a reconnu à l'un et à l'autre les qualités de l'homme d'Etat. L'avantage de la théorie de Montesquieu sur celle de Rousseau est que la première s'accomode à toutes les situations. Sous un gouvernement aristocratique il est conforme à la nature des choses, telles qu'elles sont établies, que les faveurs soient accordées aux classes privilégiées. Lorsque le tiers forme la majorité, la nature des choses, constatée à ce moment, veut que le tiers gouverne. Et lorsque plus tard le tiers sera le peuple, lorsque le droit divin des rois aura fait place au droit divin de la nation, la nature des choses ne reconnaîtra que la souveraineté de la nation, et la loi sera l'expression de la volonté générale. Tous les partis

triomphants peuvent écrire sur leurs drapeaux la définition de Montesquieu. Mais le radical citoyen de Genève, lui, n'accepte pas que la nation puisse être remise en tutelle, — « La nature est la matière éternelle des institutions. » L'homme est la raison de la société. Se parfaire est un besoin commun à tous les hommes, c'est une loi. Les hommes nuls sont des exceptions. L'égalité est donc la substance de la règle reconnue par le législateur.

Partout où la forme des institutions n'est pas en rapport avec les mœurs les institutions sont violées ; les citoyens luttent pour porter les gouvernements à respecter les lois, et les gouvernements eux-mêmes, quand ils ne dépassent pas le but, jugent les lois trop sévères pour être appliquées. La lutte ouverte en apparence entre le pouvoir et les citoyens est en réalité engagée entre les hommes et les choses. « Les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent. » Quand les faits dénient l'égalité parmi les citoyens, les citoyens sont dominés par les hommes politiques. Ce n'est donc pas en attaquant à coups de fusil un gouvernement que le peuple haïtien changera de condition. Mais ceux qui dirigent aussi doivent savoir que ce n'est pas en étouffant une insurrection qu'ils lavent leurs fautes et s'affermissent. Lorsqu'ils refusent de rendre un compte loyal de leur administration et qu'ils laissent planer sur leur conduite les plus graves soupçons, ils autorisent les administrés à penser que la paix n'est pas plus profitable que la guerre. L'égalité politique devenue un fait, les hommes de gouvernement ne seront plus au-dessus des simples citoyens et les troubles civils cesseront.

L'étroitesse d'esprit est une protestation contre la liberté et l'égalité. On les accepte l'une et l'autre devant la loi, et cependant on les condamne à

la barre. La société se montre bienveillante envers la première, elle l'invoque même contre les empiètements de l'Etat ; mais elle oppose à la seconde une opposition échevelée. — Non, nous ne partagerons jamais notre fortune avec ces forcenés ; non jamais, ils ne seront admis à notre table. — Mais, malheureux, Diogène avec sa lanterne n'était-il pas l'égal des plus riches athéniens? Vincent Depaul, ce génie de la charité, n'était-il pas l'égal de tous les potentats de son temps ?

Ce n'est pas l'égalité des richesses qu'il nous faut ; la preuve, c'est qu'elle ne tente pas les grandes âmes. L'homme de science qui médite, le philosophe qui passe son temps à remuer des doctrines, le moralise qui se mêle à la foule pour lui rappeler ses devoirs, l'instituteur qui fait des citoyens pour la patrie, n'ont pas en vue cette égalité. Ils restent pauvres le plus souvent ; ce sont leurs œuvres qui viennent enrichir leur mémoire lorsqu'ils ont mêlé leurs cendres à la poussière des morts. Si les richesses étaient l'égalité, ils seraient les plus misérables des hommes. Nul n'envierait leur sort et l'humanité, livrée à toutes les convoitises, serait la honte de la création. C'est malheureusement ainsi que l'on envisage dans un certain monde l'égalité des conditions, et l'on traite d'ennemis de la société ceux qui se demandent pourquoi les conditions ne seraient pas égales. Avec ce que vous prêchez il n'y aura plus de domestiques. Mais est-il bien sûr que l'homme ne soit grand que lorsqu'il est servi par des sujets inférieurs à lui ? Celui que vous prenez à votre service est-il toujours inférieur à vous ? La domesticité n'a pas empêché Esope d'être un fabuliste très-spirituel. Il est vraiment surprenant de voir des esprits avancés encore sous la domination des préjugés de l'antiquité. Bien des œuvres autrefois serviles sont aujourd'hui recher-

chées. L'art veut tout envahir. Bien des artistes qui jouissent aujourd'hui d'un renom fort enviable seraient autrefois considérés comme des domestiques. Tous ces hommes de talent qui vont dans les manufactures faire de la peinture sur porcelaine, sur étoffe, sur acier et sur bois, sont payés à la pièce ou à la journée. Leur condition est-elle pour cela inférieure à celle des patrons qui rémunèrent leurs services? Si nous avons fait un progrès, c'est le jour où nous avons admis à l'exercice des droits politiques les serviteurs à gages. Grâce aux moralistes et aux économistes, nous avons reconnu que l'homme ne se loue pas, mais qu'il loue ses services. On s'est demandé si le commis n'était pas un domestique, si l'employé public qui obéit à un fonctionnaire n'était pas un domestique. Tous ceux qui sont salariés, qu'ils appellent leurs salaires appointements, rétributions, traitements ou indemnités, seraient à ce compte des domestiques. Mais en réalité on applique le mot à ceux qui font un travail faiblement rétribué et exigeant peu d'intelligence. Eh bien, puisque l'intelligence lave le mot, pourquoi ne pas employer cette lessive? Il y a des natures qui dans les emplois les plus minimes font un travail de tête qui fortifie leur jugement et les prépare à une haute destinée.

Nous avons malheureusement l'habitude de proclamer les principes pour en négliger l'application. Nous avons admis le domestique aux droits politiques; nous l'avons armé du bulletin de vote, et nous ne l'instruisons pas. Sa condition est toujours honteuse; le monsieur qu'il sert écrira pour lui son bulletin et disposera de sa volonté. Voilà l'inégalité des conditions. Nous pouvons dire que chez nous l'absence de liberté est due à ce fait. La liberté n'est pas viable dans l'inégalité.

La tendance du monde civilisé est de prendre

pour modèle l'éducation américaine. Le fond de cette éducation, c'est l'activité intelligente et la probité. L'américain veut parvenir à tout prix, et pour cela aucun travail ne lui répugne. Le Yankee dit à son fils: débrouille-toi, fais ta fortune comme j'ai fait la mienne. S'il entre par hasard dans un hôtel où le fils est garçon, il ne se hâtera pas d'en sortir. Un jour de fête le propriétaire de l'hôtel ne refusera pas une invitation à dîner chez le père du jeune homme. Ils seront tous les trois assis à la même table. La conversation sera intéressante: on s'interrogera de part et d'autre en quatre langues différentes; on parlera histoire, économie industrielle et finances. La grande dame américaine fait le ménage et va à la cuisine. Chez elle arranger un salon, mettre chaque chose à sa place dans la chambre, apprêter un mets est une façon d'être élégante. L'éducation américaine fait le tour du monde, car aujourd'hui, en France comme en Allemagne, la belle comtesse ne se fâche plus quand sa ménagère lui demande une heure pour les arts d'agrément. Et nous, fils d'esclaves, nous avons horreur de l'égalité des conditions. Nous lui sacrifions tout cependant sans le savoir. Nous la flattons sans l'aimer. Aussi perd-elle rarement l'occasion de nous msytifier.

C'est une conséquence de la réaction commencée contre l'œuvre de nos pères. Nous sommes revenus à quelques traditions de 1802. Ainsi le préjugé de couleur est un reste de la domesticité coloniale. Il ne serait pas un instrument politique si souvent en usage s'il n'était dans l'état social. Au lendemain du triomphe, les nègres domestiques qui avaient reçu un certain vernis ont cru qu'ils étaient supérieurs aux esclaves que la révolution avait trouvés dans les champs et dans les ateliers. Ils regrettaient le passé. La bassesse de leur caractère les a empêchés d'apprécier la grandeur

de l'ordre nouveau. Ces hommes de toute nuance acceptaient les classifications toutes faites pour être dispensés de tout effort. La masse représentait à leurs yeux l'esclavage. Mais les nègres, fils de blanc ou d'africain, qui avaient été pliés aux durs labeurs, ont eu plus de fierté.

Entre noirs et jaunes le préjugé de couleur est une absurdité physiologique.

Il est permis de dire ici une vérité très dure, froisser tout le monde c'est ne froisser personne. Les domestiques de Saint-Domingue sont devenus la fleur de la société haïtienne. C'est pourquoi ils ont tant de morgue. Dans les hautes situations administratives ils montrent simultanément leurs nuances, et, joyeux, ils s'exclament : l'union est faite. Oui elle est faite sur les cadavres de ces paysans que vous avez massacrés. Qu'on demande à l'un d'entre vous de faire pénétrer la lumière dans le bloc rustique composé de noirs et de jaunes, il répondra : on me traitera de *piquet*.

Les mots, dit le classique, sont les signes de nos idées. La confusion des uns amène celle des autres. La majorité du peuple haïtien étant noire, on se figure que quiconque parle en faveur des masses fait la guerre aux hommes de couleur. Il se forme heureusement une école philosophique qui balaye ces écuries d'Augias. Les penseurs acceptent cette besogne afin de tout assainir.

Il y a des apprentissages que nous acceptons, il y en a d'autres que nous dédaignons outrageusement. En entrant dans une salle que l'on décore, nous craignons de sourire à l'ouvrier, notre ancien condisciple, qui vient y gagner le pain de sa famille. Qu'un jeune homme paraisse dans ce qu'il est convenu d'appeler le grand monde, on se hâte de dire : il n'est rien, j'ai connu sa mère cui-

sinière. Parler ainsi c'est condamner une malheureuse à renoncer à sa vie honorable et laborieuse.

L'égalité ne détruit la hiérarchie ni dans l'ordre civil ni dans l'ordre politique. Vous m'avez pris à votre service, je vous dois tout ce qu'exige de moi l'emploi que vous avez bien voulu me donner. Je vous dois respect et soumission. Loin de m'avilir, je prouve par là que je suis un jeune homme bien élevé. A ce moment vous êtes incontestablement à ma droite et votre bonne situation n'est que la récompense de vos peines antérieures. Si j'envie votre position, moi qui n'ai pas encore assez travaillé, c'est que j'ai le cœur mal fait. Alors la honte n'est pas dans l'emploi mais dans mon caractère.

Il ne faut pas confondre position et condition, inégalité et hiérarchie. Quand on dit que les hommes sont égaux on ne les suppose pas tous de même taille ni de même âge. On les dit égaux, parce qu'ils sont doués des mêmes facultés, soumis aux mêmes impressions et susceptibles de tirer les mêmes avantages des lieux. L'inégalité apparait dès que les préjugés sociaux viennent limiter leur essor. Les citoyens sont égaux devant la justice, cependant il y a des malfaiteurs et des honnêtes gens. La loi, qui reconnait l'égalité, punit les uns et protège les autres. L'armée se compose de citoyens égaux en droit : il y a cependant une hiérarchie militaire, et c'est ce qui fait la discipline de la force publique. Un jeune officier devenu ministre de la guerre se réjouira d'entendre dire à un vieux sergent-major : il a été caporal sous mes ordres. Le ministre s'en félicitera, car cette parole signifie qu'il est un soldat de carrière et qu'il a conquis ses grades. Tous ceux qui ont été commis du parquet, greffiers, huissiers et qui sont devenus membres du tribunal de cassation, se rappellent avec une égale fierté leur point de départ.

Ce n'est pas une honte d'être parti de bien bas. Les conditions sont inégales là où l'on considère la modestie du début comme une tache indélébile. Pourquoi mon fils ne se ferait-il pas colporteur de journaux s'il pouvait par ce travail se procurer une presse, fonder une revue qui serait le point de ralliement d'une jeunesse pensante. Il y a une propagande à entreprendre, et elle fera du bien celle là. Que quelques écrivains s'entendent dans le but de fonder une société de biographie, qui aura un bureau dans chaque ville où fonctionne une presse. Ils écriront la vie des hommes remarquables qui sont partis d'en bas et qui sont arrivés par leurs efforts, leur patience, leurs vertus. Ils s'en iront répandre ces petites feuilles aux couleurs attrayantes, en les confiant à la brise. Les enfants les apporteront à leurs pères. Ces petites feuilles seront lues et nul ne rougira de sa condition ou plutôt de sa position. Les missionnaires ont employé ce moyen pour convertir les âmes ; un savant, un homme d'Etat, Franklin, a fait à peu près la même chose.

C'est sur la question de l'égalité qu'on a le plus longtemps tenu en échec les partisans de la démocratie. La bourgeoisie française a fait triompher le principe de la liberté, mais la redoutable question de l'égalité attend sa solution. C'est au nom de l'égalité que l'on organise des grèves et que l'émeute traverse les capitales du monde. L'égalité est le terrain des plus grandes batailles. C'est une doctrine. On l'a baptisée d'un nom épouvantable : LE SOCIALISME. Et longtemps encore, selon la parole de Louis Blanc, les livres seront des combats et les philosophes des gladiateurs.

Mais il faut admettre que la dynamite est impuissante à résoudre la question. « Nous sommes cent contre un » n'est pas une devise digne de l'idée socialiste, Les vrais socialistes sont les apô-

tres de la fraternité. Ils trouvent le dernier mot de la science sociale dans le sermon sur la montagne: Soyez parfaits. Sur le continent américain, où devaient se solidariser plus tard les Etats de l'Union, les colonisateurs ont fait retentir de bonne heure ces paroles de Saint Paul aux Galates : Vous tous qui avez été baptisés, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus ni juifs ni grecs, il n'y a plus ni esclaves ni libres et il n'y a plus ni hommes ni femmes; car vous n'êtes tous qu'un en Jésus Christ ». Là, en effet, on détruit tous les préjugés sociaux, la femme s'émancipe. Bientôt nos frères noirs, grâce à la liberté dont ils jouissent et à l'instruction qu'ils reçoivent, désarmeront le préjugé de couleur et connaîtront la parfaite égalité.

CHAPITRE IV

Force publique.

Sur la scène changeante de l'histoire il y a entre certains peuples une parenté de tempérament. Ils étonnent le monde dans la mesure de leur sphère d'action. La nation haïtienne est née d'un coup de foudre. Si Rome, à son début, était un camp retranché dans la vallée du Tibre, Haïti, en 1804, était une forteresse dressée dans la mer des Antilles. Mais une différence profonde dans leurs destinées historiques sépare la patrie de Romulus et celle des héros du Nou-

veau-Monde. Rome était organisée pour la conquête, Haïti pour la défense. Un Etat qui s'arme en vue de porter la guerre chez ses voisins et qui arrive en effet à les soumettre, peut vivre de leurs dépouilles et se fortifier davantage : tandis que celui qui reste armé dans l'unique but de se défendre finit par s'épuiser. Rien n'est plus contraire à la vie d'un peuple soldat que le repos. « C'est dans la paix que Sparte, cité guerrière, perdit son éclat » Et Rome elle-même subit l'invasion des Barbares dès qu'elle ne rêvait plus de fortune pour ses armes. Que Cuba libre soit privée de la protection d'un Etat puissant, qu'elle soit obligée de rester organisée pour sa défense, elle passera par les mêmes vicissitudes que nous avons connues, et avant longtemps sa décroissance sera manifeste.

On se plait à dire que l'exemple d'Haïti n'encourage pas les philanthropes à vouloir l'indépendance d'un peuple nègre. Mais la philosophie de l'histoire se charge de convaincre ceux qui partent de notre état actuel pour conclure que les noirs sont impropres à se gouverner. Du temps de la colonie, nous n'étions pas en mesure de faire une révolution sociale ; nous avons fait une révolution politique, et notre organisation sociale devait en être la conséquence. Jamais Etat n'a eu à résoudre un problème délicat au milieu de tant de difficultés. Le génie des peuples de la Gaule aurait certainement succombé sous le coup de pareilles épreuves. De 1804 à 1825, nous sommes restés sur le qui vive, sans cesse menacés et sans cesse prêts à incendier nos propres demeures et à détruire nos plantations. L'invasion était imminente. Lorsque enfin notre indépendance a été officiellement reconnue, une dette trop lourde pesait sur nos épaules. L'Espagne aussi avait des prétentions sur la partie Est de l'île, les canons

de l'Europe étaient toujours braqués sur nos remparts. Et comme pour nous condamner à rester sur la défensive et à nous affaiblir, on ne nous a pas permis de faire rentrer sous notre drapeau nos frères de l'Est qui s'étaient éloignés de nous. Des navires étrangers, sous pavillon de combat, suivaient nos côtes et portaient notre armée à s'engager dans l'intérieur des terres où elle ne pouvait pas être approvisionnée. Entre nos îles adjacentes la mer n'était pas à nous. La guerre d'extension nous était donc interdite. Nous sommes revenus sur nos pas, encore pour veiller, encore pour nous défendre. Tout était fait pour démontrer chez nous la nécessité d'une force militaire nombreuse et permanente.

Nous aimons le régime militaire parce que le drapeau est le symbole de la défense et de l'honneur, parce que le soldat est le représentant direct de l'indépendance et de la liberté. Nous avons toujours pensé que nul mieux que le soldat ne saurait nous gouverner. Nul n'avait dans le cœur, à un plus haut degré, le sentiment de la dignité nationale. Et ce n'est pas sans raison qu'aujourd'hui encore nous l'aimons, car sa vie est toute de souffrances et de privations.

Mais nous comprenons mal l'obligation du service militaire. La noble carrière des armes est devenue une contrainte pour les habitants de nos campagnes. En incorporant un paysan nous lui imposons un service de vingt années, sans aucune perspective d'avancement. S'il recrute un jeune homme de la ville, six mois après le conscrit portera des épaulettes et le mettra à la geôle. Peu à peu l'esprit militaire perd ses traditions et le prestige de l'armée diminue.

S'il est une institution que nous devons à notre propre génie, c'est l'armee. Vers la fin du dix-huitième siècle, à la veille de la Révolution, on

voyait figurer en France sur le cadre militaire sept régiments coloniaux, ceux de Pondichéry, Ile Bourbon, Ile de France, Martinique, Guadeloupe, le Cap, Port-au-Prince. Pour Saint-Domingue la métropole entretenait deux régiments. Ce ne sont pas ces régiments tout à fait étrangers aux esclaves qui ont fait notre indépendance. Nous la devons tout entière à l'armée indigène qui était composée de soldats improvisés. Les réclamations des colonies françaises, qui s'inquiétaient, dit Rambaud, de voir des armes aux mains des nègres, firent licencier une brigade de nègres de la Guinée, du Congo, des diverses colonies européennes, où un certain Jean Hiltron, qui se disait fils d'un roi d'Afrique, était devenu sous brigadier. « Jusqu'à 40 ans Cromwell n'avait pas vu une armée ; jusqu'à 50 ans Toussaint-Louverture n'avait pas vu un soldat. »

On a toujours reproché aux révolutionnaires de 1843 de s'être affublés d'épaulettes après avoir fait le mouvement au nom des franchises communales et en faveur du gouvernement civil. Ce reproche n'est pas sans fondement. Mais d'autre part Hérard Dumesle ne pouvait pas brusquement dépouiller de leurs prérogatives des hommes qui avaient fait la guerre de l'indépendance, qui avaient vieilli sous les armes et qui considéraient leurs grades comme des titres donnant droit à un traitement inaliénable. Il n'était pas facile de réaliser les promesses de 1843. La contre-révolution de 1844 en a fait l'épreuve. Rivière (Charles Hérard aîné) n'aurait pas dû permettre à son cousin, un tribun, de se faire général ; mais on se trompait bien en croyant qu'une insurrection dans l'Est serait l'abolition du régime militaire. Ce n'est pas lorsqu'un peuple lance des coups de feu qu'on lui montre le gouvernement civil comme un desideratum. La jeunesse d'alors était patriote,

et nous lui devons quelques idées généreuses. Elle était certainement progressiste, puisque nous poursuivons encore la réalisation de son programme. Il lui à malheureusement manqué le sens pratique de ceux qu'elle appelait dédaigneusement *les gérontes*. Son inexpérience nous a fait perdre la Dominicanie, mais il lui restera le mérite d'avoir envisagé sans terreur les questions les plus irritantes.

Toute époque qui vient refondre les institutions et améliorer les mœurs soulève à son insu de profondes passions. La sincérite des événements, alors même que les hommes sont modérés, déchire les voiles et met au jour toutes les plaies. En assumant la responsabilité d'une révolution sociale, le présent lègue à l'avenir un fardeau qui l'écrasera si l'intelligence nationale ne s'élève pour le soutenir. Révolution sociale! Si on cherche le mot dans le programme on ne l'y trouvera pas, mais il se dégage des écrits, des manifestes de l'époque. Acaau, dans le Sud, arme de piques les paysans et pousse ce cri: Vive l'égalité. Salomon surgit. Dans l'Ouest, de jeunes lettrés fondent une société d'etudes historiques. Les Madiou, les Ardouin, les Nau, les Lespinasse enseignent à exploiter les richesses de la pensée. A tous ces écrivains indistinctement nous devons la connaissance des faits constitutifs de notre nationalité. Nul après après eux ne sera fusillé comme Darfour pour avoir demandé l'instruction et l'égalité.

Mais ces initiateurs ont écrit à l'ombre des baïonnettes. C'est une faute d'alléguer que le militarisme est la cause de tous nos maux. Accusons plutôt les tentatives des anciens possesseurs de l'île qui n'ont jamais voulu nous laisser tranquilles. L'armée se sentant nécessaire s'est montrée quelque fois arrogante. Beaucoup de chefs

militaires ont levé l'étendard de la révolte. L'honneur des armes a été souvent souillé par l'amour du pouvoir. Ceux qui détiennent la force ont, de tous les temps et chez tous les peuples, cherché à faire prévaloir leur volonté. Mais pour que cette tendance se réalise, il faut que la liberté n'existe pas réellement dans l'Etat. Les romains étaient un peuple essentiellement guerrier, mais ils avaient comme bouclier de leur liberté cette inoubliable devise : *Cedant arma togæ*. Leurs consuls n'exerçaient le pouvoir militaire que sous la direction du Sénat. Et lorsque, pour jouir des honneurs du triomphe, le vainqueur montait au Capitole, il savait bien qu'il ne pouvait pas rester plus de deux jours dans Rome à la tête de son armée. Cependant avoir porté les armes pour la patrie était un titre de gloire. Rentrés dans leurs foyers, les anciens serviteurs jouissaient de grands privilèges. Les citoyens qui sollicitaient le suffrage populaire portaient la robe blanche, *toga candida*, qu'ils soulevaient au besoin pour montrer leurs blessure. A eux de préférence le peuple accordait ses faveurs. Les haïtiens, au contraire, corrompent l'armée en conspirant avec elle : le généralissime triomphant reste campé au siège où délibère le Corps Législatif et tient en haleine l'autorité civile. Ce général a raison, vous lui avez fait dire qu'il était l'espoir de l'avenir. Pourquoi céderait-il le pas à un bourgeois qui parle de constitution et qui ne respecte rien? Pourquoi le céderait-il quand le salut du peuple est son œuvre? Il résulte de notre état social que l'armée est forcément éloignée de ses traditions. Quand on ne peut pas la soulever, elle reste une arme de domination dans les mains de ceux qui disposent de l'autorité. On tient absolument à ce qu'elle soit nombreuse pour inspirer la terreur partout où elle se mon

tre et ravir aux citoyens la liberté électorale. Il suffit de la mobiliser là où il y a des élections pour que le gouvernement ait la majorité dans l'urne.

Dans les pays bien organisés pour la guerre on fait en sorte qu'en temps de paix il y ait un soldat sur cent habitants. Nous sommes 1.200 000 habitants et nous avons une armée de plus de vingt mille hommes. Nous avons donc trop d'hommes à entretenir sous les armes. Aussi les entretenons-nous fort mal. En voulant faire plus que les pays riches, nous nous appauvrissons davantage. Nous serions imprévants si nous disions : plus d'armée ; mais nous serions fous si nous ne nous empressions de réduire nos forces à la proportion d'un demi soldat sur cent habitants. Alors notre armée. bien équipée, bien entretenue. sera une force effective.

Il est démontré que c'est une aberration de la part d'un petit Etat de se croire organisé pour la guerre. Le monde n'est plus au temps où un camp retranché pouvait élargir ses frontières et embrasser des territoires immenses. Le voudrions-nous, que cela nous serait impossible. Nous avons la mer pour limite et les colonies antiléennes sont sous la domination de grandes puissances qui nous écraseraient. La tactique des petits c'est d'intéresser les forts au maintien de leur indépendance, c'est de se neutraliser en se rendant utiles par l'exploitation de leurs richesses. Un pays qui prospère jouit du respect universel. Si l'Inde n'était pas barbare l'Europe ne l'aurait pas colonisée. D'aucuns pensent qu'Haïti ferait bien de se mettre sous le protectorat des Etats-Unis Ce ne serait pas pour nous une garantie. Souhaitons l'avenir le plus glorieux à la patrie de John Brown, faisons lui des avantages commerciaux, imitons ses exemples dans la science et dans l'in-

dustrie ; mais gardons intacte notre autonomie. Le protectorat quel qu'il soit est une diminution de la souveraineté. La nation qui en jouit ne se développe pas dans le sens de son génie. Quand elle se croira assez forte pour aller toute seule, elle chancellera en recommençant son histoire.

Les chances militaires égales ne sont possibles qu'entre deux petits Etats voisins. On se rappelle qu'un général dominicain, à tempérament belliqueux, se plaisait à dire que l'île était trop peu étendue pour avoir deux présidents. Aussi avons-nous répondu que nous serions prêts pour la guerre tant que la question des frontières ne serait pas résolue. Si d'un côté la sagesse nous commande de prévenir toute surprise, de l'autre, nos intérêts bien entendus nous conseillent de resserrer les liens qui nous unissent à nos frères de l'Est.

Une armée de six mille hommes sur pied de paix, divisée en troupe sédentaire et en légion, rendra notre gouvernement plus fort à l'intérieur et sur la frontière. C'est un danger pour notre stabilité d'entretenir des troupes nombreuses sur tous les points du territoire. L'organisation actuelle laisse sans repos le chef du Pouvoir Exécutif. A chaque instant il se demande si tel délégué ou commandant de département est mécontent, si tel commandant d'arrondissement lui est dévoué. L'opinion d'un fonctionnaire qu'il a nommé le préoccupe plus qu'un vote des Chambres. Un soldat ambitieux est plus difficile à contenter qu'une assemblée : il est plus exigeant. Le Président de la République est l'élu de la nation, cependant il tremble dès qu'un fonctionnaire militaire fronce le sourcil. Ce n'est pas à tort, car ce fonctionnaire qui a sous ses ordres plusieurs régiments peut, avec cette force, recruter dix mille hommes et marcher à leur tête sur la capitale. Le Président

sera réellement le chef des forces de terre et de mer lorsqu'il pourra seul les faire mouvoir. Ayant sous la main des hommes qui ne délibèrent pas et qui ne connaissent que lui, il sera peut-être tenté de tout confisquer à son profit, mais il trouvera certainement un obstacle dans la volonté nationale librement exprimée. Le pays, qui ne veut plus de coups d'État, préviendra aussi la dictature parlementaire. En accordant au chef du Pouvoir Exécutif le droit de dissolution, il écartera l'opposition irréfléchie et dissipera tout prétexte à la dictature présidentielle. Si le président, dédaignant de faire usage d'un droit constitutionnel, aimait mieux employer la violence contre l'assemblée nationale, il serait traduit devant le Sénat pour cause de haute trahison. La crainte du jugement solennel sera salutaire, car elle procurera au pays une paix durable. Cet événement n'est même pas à prévoir grâce à la responsabilité ministérielle. Aujourd'hui le Président est obligé de compter avec des fonctionnaires subalbalternes dont la fidélité peut être ébranlée ; Il se reposera demain sur le patriotisme des Secrétaires d'État qui délibèrent avec lui et sur l'indépendance du Corps Législatif qui les contrôle.

Beaucoup de citoyens ont de bonnes idées ; ils ne les publient pas, de crainte qu'on ne les range parmi les idéologues et les faiseurs de systèmes. Cela fait que des opinions sincères restent inconnues. Il faut admettre que même ceux qui ont été à l'œuvre et qui n'ont su rien réaliser, disent ce qu'ils croient nécessaire d'entreprendre pour le bien commun. La pratique les a mis à même de constater bien des lacunes, bien des erreurs ; leur stage aux affaires a modifié leurs vues. Rentrés dans la vie privée avec un jugement plus mûr, ils pourraient, par la voie de la presse, donner d'ex-

cellents conseils. Là où l'on parle de la réforme de l'armée un vétéran se tait ; il croit qu'on lui reproche d'avoir soutenu une organisation défectueuse. Si le présent chapitre laisse tant à désirer, la faute en est aux soldats de carrière qui n'ont pas jugé utile d'écrire sur la question militaire. Mais dans une œuvre de bonne foi, quelque incompétent que l'on se juge, on ne doit pas hésiter à donner un aperçu de ses vues sur l'organisation des services publics.

Si l'on commence l'éducation de l'enfant le jour même de sa naissance, on peut dire aussi que le mode de recrutement prépare l'éducation du soldat. Le recensement et l'appel sont bien dans nos lois, mais c'est par la désignation arbitraire que nous remplissons le cadre de nos régiments. Lorsqu'un bataillon commence à maigrir le chef du corps sollicite la permission de faire des recrues ; il lances des voltigeurs partout et spécialement dans les campagnes environnantes. Ce sont les meilleurs travailleurs que l'on recrute alors. En vain vont-ils se cacher dans les caféières, on les déniche. Les hommes sans aveu au contraire ne sont nullement inquiétés dans les danses, dans gadgières où ils s'amusent à deux pas de la voie publique. A peine versées dans le régiment, les recrues deviendront des *marrons*. Pourquoi se demandent ces jeunes soldats, pourquoi nous a-t-on choisis, nous qui vivons de notre labeur ? Nous ne méritions pas cette punition. Les conscrits apprendront à faire aux autres ce qu'on leur a fait, et ils seront vraiment heureux le jour où ils pourront empoigner quelques gentils hommes de la ville. Ils mèneront longtemps cette vie, et lorsqu'enfin leur congé sera signé, ils seront des désœuvrés ; ils n'auront plus le désir ni le courage de travailler.

Le recrutement chez nous est une véritable

presse en temps de paix, il empêche la discipline et l'amour des armes. Le service militaire sans fixation de temps appauvrit l'agriculture. Ce ne sont pas les marches forcées qui ruinent la santé du soldat, mais les veilles. Le jour, ils ne font presque rien; on les prendrait volontiers pour des insouciants; la nuit ils ne dorment pas. Tous ce qui est contraire à l'hygiène leur est prescrit. L'armée haïtienne assiégera une ville, mais ne l'emportera pas. Elle compte dans ses rangs des officiers distingués, mais elle n'a pas assez de hardiesse pour tenter une action décisive. Elle est courageuse et infatigable, mais il faut encore lui donner de l'audace. On ne peut trouver les vraies qualités du soldat chez des hommes qui prennent l'État pour un personnage imaginaire que représente quiconque porte un galon, chez des hommes qui ne croient pas avoir les mêmes droits que les autres citoyens.

Il n'est pas bon qu'un cultivateur reste plus de trois ans éloigné de son champ. Le service par série qui est mis en pratique ne lui permet pas de travailler sérieusement. Nous ne faisons pas ce service par régiment mais pas bataillon, et chaque bataillon ne se repose qu'un mois pour reprendre le service le mois suivant. Vingt mille hommes faisant le service alternatif d'un mois, passent six mois dans l'année sans rien faire, ni pour eux ni pour leurs familles. Beaucoup d'entre eux perdent toute l'année, car leur tour de garde coïncide avec l'époque de la semaille et du sarclage. Émus de leur sort, des publicistes demandent qu'ils soient exonérés du service militaire. Cette idée, nous ne la partageons pas. Tout citoyen doit savoir manier le fusil et le briquet. Si l'autonomie nationale est menacée, toute la masse est appelée à la défendre glorieusement et à mourir avec honneur.

Les paysans sont maltraités sous les drapeaux. Dans la vie civile ils resteront étrangers au mouvement des idées.

Il sera maintenu le principe en vertu duquel tout haïtien est soldat. En cas de guerre étrangère, ils seront sans distinction appelés sous les armes depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de 50. Les jeunes gens de 18 à 19 ans feront dans des compagnies de voltigeurs la police des campagnes, et les hommes de 51 à 60 feront la police des villes et couvriront les postes. Mais en temps de paix le recrutement par voie de tirage au sort comprendra les citoyens de 21 à 30 ans.

Ainsi la force publique sera nombreuse, mais l'armée, réduite au cadre nécessaire, n'épuisera pas la nation.

Trois séries de deux mille hommes composeront l'armée. La première série, force mobile, sera plutôt un corps d'ouvriers soumis à la discipline militaire; la deuxième et la troisième, force sédentaire, se partageront en deux divisions. La première division, en service permanent, formera la garde du gouvernement; et la deuxième, en service alternatif, sera une force quasi-mobile, ayant son cantonnement, mais toujours prête à voler à la défense de l'ordre sur tous les points du territoire.

Il y aura trois réserves : la réserve des jeunes gens en âge de service actif et qui attendent l'appel de leurs numéros, celle des militaires sortis de la deuxième division, et celle où seront versés ces militaires après deux années de disponibilité. Les deux dernières réserves, séries de disponibilité, seront appelées à suppléer au besoin la force sédentaire.

Ceux qui ont fait leur temps dans l'armée active pourront être retenus jusqu'à 35 ans dans la première série et jusqu'à 40 ans dans la seconde.

L'armée entretient l'esprit d'initiative dans la vie pratique. Le citoyen, soumis à l'obéissance passive pour mieux payer l'impôt du sang, a besoin d'un résultat positif qui lui rappelle à tout instant le bien-être qu'il procure à sa patrie Ces deux fruits moraux : la paix et la sécurité, résultent moins de la résolution de mourir que de l'activité dépensée. Pour atteindre le but on confierait aux mains d'un seul homme les départements des travaux publics, de la guerre et de la marine. Dans notre état de pauvreté nous ne devons pas contracter à l'étranger un emprunt considérable pour la réfection de nos routes et la construction de voies nouvelles. Nous ne devons pas continuer à imposer la prestation en nature à la seule classe des travailleurs ruraux. La prestation militaire, qui s'éloignera sensiblement de la corvée, multipliera les chantiers. Il nous faut des hommes aguerris, rompus à la fatigue. Les belles voies romaines ont été tracées par l'armée. L'histoire rapporte que les soldats de César — le relâchement commençait déjà -- portaient outre leurs armes, plusieurs pics, leurs vivres et leurs outils, et qu'ils ne se reposaient nulle part sans faire une tranchée pour se protéger. C'est par des travaux de terrassement qu'ils s'exerçaient à la victoire. Ils ont même bâti des villes. Du temps de la République on comptait plutôt sur ces hommes endurcis par de rudes travaux que sur les chefs qui étaient élus pour un an.

C'est l'armée française qui a établi les routes que nous suivons maintenant. Et quand on consulte l'histoire du génie, on voit que jusqu'à l'âge de 41 ans Vauban était un simple capitaine et que déjà il avait, grâce au concours de l'infanterie, doté la France d'admirables fortifications. Il est désirable que le jeune conscrit débute par des travaux d'utilité publique.

Notre armée active se composerait donc de 6.000 hommes. Elle se partagerait en milice et en troupe de casernement. Les conscrits seraient incorporés dans la milice composée en totalité de deux mille hommes jeunes et frais, astreints à la première année de service obligatoire. Ces deux mille hommes, divisés en légions, seraient répartis dans les cinq départements du Nord, du Nord-Ouest, de l'Artibonite, de l'Ouest et du Sud. Ils seraient placés sous les ordres des officiers ingénieurs formés à l'Ecole des conducteurs des Ponts et Chaussées, organisée sur le pied militaire. Chaque milicien toucherait une solde de dix gourdes par mois, et chaque officier à la tête d'une compagnie de cent hommes, vingt gourdes. Dix ingénieurs qui auraient fait de plus hautes études, seraient chargés de surveiller l'exécution des plans ; ils toucheraient chacun cent gourdes, y compris frais de déplacement. Cinq inspecteurs généraux visiteraient les chantiers dans les divers départements et toucheraient cent cinquante gourdes chacun. Ils s'assureraient en outre du bon état des Decauville, des tentes de campement, en un mot du matériel. Des officiers de santé tirés au sort feraient le service obligatoire en prodiguant leurs soins à la milice. Ils toucheraient chacun cinquante gourdes par mois. Les ingénieurs seraient chargés de la topographie ; les appareils photographiques mis à la disposition des conscrits leur permettraient, rentrés à la caserne, de faire des conférences illustrées à leurs camarades. Les élèves des écoles iraient les entendre et admirer les beautés de nos sites sauvages. Cette jeunesse appellerait le jour où il lui serait donné de faire des conférences peut-être plus intéressantes, plus poétiques.

Plus nos fils visiteront le pays, plus ils l'aime-

ront, car mieux ils le connaitront. Demain le soldat congédié dira avec fierté en traversant une commune : Ma compagnie a restauré cette prison, endigué cette rivière et construit ce pont.

Aux jours déterminés on les exercerait au maniement des armes. Chaque année deux mille jeunes hommes entreraient dans les légions, et deux mille soldats devenus sapeurs, mineurs, charpentiers, maçons et forgerons, seraient versés dans les casernes.

A son entrée en caserne commence pour le soldat sa deuxième année de service obligatoire. Ah ! je sais qu'on a horreur de ce régime; mais qu'on se rassure. Une caserne n'est pas une prison. C'est là au contraire que le soldat, enlevé pour un temps aux joies de la famille, apprend à connaitre la vie publique. A la gamelle commune tous fraternisent et s'appellent du doux nom de compagnons d'armes.

Nos soldats, après avoir admiré ensemble les beautés de nos plaines et de nos montagnes, auraient encore la faculté de se promener dans les environs de la place militaire. Ceux mêmes qui attendent leur tour d'excursion trouveraient dans la caserne des agréments qu'il n'est pas donné à chacun de se payer en particulier. Dans la cour en effet il y aurait d'immenses bassins de natation, de riches parterres. Ils feraient de l'horticulture, et ceux-là qui ne savent encore ni lire ni écrire apprendraient, en même temps que les éléments de la lecture et de l'écriture, les rudiments de la science agricole. Des projections lumineuses mettraient à nu sous leurs yeux le mystère de la vie des plantes. Deux fois par semaine il y aurait concert. La musique, les fleurs, tout dans ce milieu concourrait à inspirer l'amour des belles choses. Un grossier paysan deviendrait, dans l'espace de deux années, un homme civi-

lisé. L'entretien de chaque jeune homme, (équipement, nourriture, argent de poche) représenterait une solde de huit gourdes par mois. Il est bien entendu que le ministère de la Guerre et des Travaux Publics, appréciant les cas, accorderait des congés temporaires.

Pour honorer la mémoire des fondateurs de la patrie, chaque compagnie prendra le nom d'un héros de l'Indépendance. Cette idée, empruntée au général Légitime, ancien président de la République, donnera à l'armée une très grande force morale.

A la fin de la deuxième année de service, année de casernement rigoureux, les deux mille hommes iraient former la deuxième division active. Là ils feraient le service par série. La solde des présents serait de deux gourdes et celle des absents d'une gourde. La garde montante de cinq cents hommes auraient sa caserne pouvant contenir mille hommes. Mais cette caserne serait pour ainsi dire une caserne mobile, car le gouvernement y puiserait son infanterie de marine.

Le mot infanterie signifie ici une arme distincte de l'artillerie. Nos quatre mille hommes de troupe casernée doivent être en majorité des tirailleurs. L'infanterie au pas lourd convient aux pays où l'on fait la guerre par masse, où chaque régiment est une muraille opposée à l'ennemi.

Les anciens, qui sont nos maîtres dans l'art de la guerre, aimaient la marche rapide. Leur pas était plus accéléré que le nôtre. Les Lacédémoniens attaquaient l'ennemi au pas de course, pour être moins longtemps exposés à ses projectiles. Les Romains ont adopté cette tactique. Au signal du combat leurs vélites couraient en avant en tirailleurs. Grâce à leur division en trois lignes de défense leurs légions ne pouvaient être vaincues qu'après avoir perdu trois combats.

Mais leur principale tactique était de se déployer afin d'opposer à l'ennemi une surface égale à la sienne. César, dit le général Rogniat, étendit sa ligne à Pharsale, pour n'être pas débordé par l'armée de Pompée qui était double de la sienne ; et c'est cette disposition qui lui valut la victoire. En 1793 on a vu les soldats improvisés de la Convention, lancés en éparpillements, remporter les plus éclatantes victoires. Nous savons aussi que sous Geffrard une compagnie de tirailleurs défiait deux mille hommes. Le chiffre de la population appuie cette préférence. La lutte en lignes serrées et compactes ne doit pas être tentée par une armée qui n'est pas en mesure de perdre, sans être démoralisée, mille hommes dans une seule journée.

Un mode d'engagement spécial assurerait le recrutement de l'artillerie de terre et de mer, car les armes savantes exigent un stage plus long, une pratique plus constante. Nous ferons de bons pointeurs en nous rappelant que l'artillerie est une science qui tient à la fois de la physique et des mathématiques.

Le système du service actif de trois ans donnerait chaque année à la République deux mille hommes en état de se défendre. Formés tout d'abord à la fatigue sur les chantiers, ils entreprendront les plus longues courses sans se plaindre ; ils sauront creuser convenablement leurs canaux d'irrigation, élever des barricades pour faire monter l'eau jusqu'au niveau de leurs champs. Ils passeront successivement dans la première et dans la seconde réserve sans dommage pour leurs récoltes. C'est ainsi que la Nation sera armée au milieu de la paix.

D'après l'article 174 de la Constitution, le Corps Législatif fixe chaque année le contingent de l'armée. Mais voter le chiffre de la ration extraor-

dinaire n'est pas voter le contingent de l'armée. Cette ration, comme on le sait, est un supplément de paie accordé aux troupes qui vont tenir garnison hors du lieu de leur cantonnement habituel, ou à la garde descendante que l'on croit devoir retenir dans les postes. Avec le nouveau système, le Ministre de la guerre et des travaux publics pourra, en cas d'inondation par exemple, appeler dans les milices tous les jeunes gens désignés par le sort pour la même année, sans distinction de série ; en cas de menace étrangère, confondre les gardes montante et descendante de la deuxième division. Le Corps Législatif pourra aussi chaque année, après avoir entendu le ministre, réduire le cadre de la milice et celui des forces casernées.

On pense qu'il n'est pas facile de former un soldat dans le court espace de trois ans. Après la paix de Tilsit Napoléon 1er avait fait défense au roi de Prusse d'entretenir pendant dix ans plus de quarante deux mille hommes de troupes.

« Pour tourner cette difficulté, on renouvela « toutes les six semaines le personnel des recrues, « les exerçant et les renvoyant après leur avoir « appris le maniement des armes et les manœu- « vres. Ce qui fut d'abord un expédient devient « bientôt une organisation permanente qu'une « série de lois et de règlements ont améliorée dans « ses détails et perfectionnée dans son ensemble. »

Quant à la cavalerie on ne saurait ici la considérer comme une des armes principales, et ce n'est pas sans raison que le général Salomon en a réduit l'effectif. Dans un pays de montagnes comme le nôtre elle ne peut opérer aucune charge brillante. La configuration du sol semble nous condamner aux guérillas. Nos tirailleurs sauront toujours défier nos ennemis montés sur des chevaux. La cavalerie restera chez nous une ar-

me légère, ou plutôt de luxe, formant l'escorte du Chef de l'Etat, et dans les troupes de casernement elle puisera son contingent. Avec l'amélioration de notre race chevaline nous aurons des cavaliers faisant bonne figure dans les jours de grande revue. C'est plutôt dans l'organisation de la police rurale que les soldats montés auront leur importance. Nos gendarmes seront des dragons, c'est-à-dire des hommes pouvant combattre à l'occasion aussi bien à pied qu'à cheval.

On juge que notre système de fortification est démodé : on nous conseille même de raser nos forteresses qui ne sauraient résister à ces projectiles monstrueux que lancent les croiseurs modernes. Mais la guerre étrangère ne se concentre pas seulement dans les villes ouvertes sur la mer. Un pays défend pied à pied son indépendance. Sans doute il doit moins compter sur ses moyens de défense artificielle que sur le courage de ses habitants ; mais les camps retranchés, les citadelles ont aussi leur utilité. Un peuple qui n'a pas de refuges fortifiés peut être vaincu dans un seul combat, tandis que celui qui a des points de repaire dispose d'une ressource précieuse, celle de se protéger même en reculant. Il fera la guerre de partisans. A sa voix répondra le formidable écho des montagnes. L'ennemi harcelé, décimé, se heurtera partout au sentiment national.

La réfection de nos forteresses sera exécutée par nos deux milles légionnaires, sous le haut contrôle du ministère de la guerre et des travaux publics.

Parmi les forces effectives figure la marine. Dans les pays baignés par la mer elle exige les plus fortes dépenses. En temps de paix elle parait inutile. Ce serait de notre part cependant une faute capitale de ne pas l'entretenir sur pied de guerre. Aujourd'hui ce sont les combats navals

qui décident de l'avenir des peuples partout où ils peuvent se rencontrer sur l'océan. Si la guerre devait éclater entre nous et nos frères de l'Est, l'Etat dont la flottille serait détruite aurait à demi la défaite. Car la guerre entreprise pour la défense de l'intégrité du territoire ne serait pas seulement une partie engagée sur la frontière. L'adversaire privé de ses navires subirait le débarquement des troupes ennemies dans plusieurs de ses ports. Nous ne devons pas perdre de vue la mer qui du reste nous regarde de la baie de Mancenille à la Béate.

Lorsque nous jetons un coup d'œil sur nos rivages, nous voyons que nos prédécesseurs avaient l'intention de faire de nos arsenaux des arsenaux maritimes. C'est presque sur les quais en effet que ces établissements ont été construits. L'idée était bonne. Mais ces arsenaux doivent cesser d'être en même temps des poudrières. Il est imprudent de laisser des matières inflammables et explosibles à côté de la forge. Mettre tous ces œufs dans un même panier, c'est vouloir la ruine en un jour. Ayons des souterrains placés entre deux élévations et hors de la portée du canon. Que notre dock soit toujours en état de supporter un navire avec tout son matériel. Trois ou quatre navires bien armés composeraient notre flottille. Il nous serait impossible de tenir en bon état un plus grand nombre de vaisseaux. A Athènes chaque compagnie était obligée d'entretenir à frais communs une galère, et plus tard par une loi due à l'initiative de Démosthènes, chaque citoyen qui avait une propriété de dix talents, devait lui seul armer jusqu'à trois galères. De nos jours cette exigence n'est possible nulle part : un bâteau de guerre pour un petit Etat ne coute pas moins de trois cent mille dollars. Après la guerre les braves Athéniens devenaient proprié-

taires des embarcations qu'ils avaient construites et armées ; aujourd'hui un cuirassé serait un embarras pour un capitaine au long cours.

L'absence d'une marine marchande est un sérieux inconvénient dès qu'il s'agit de recruter des hommes pour notre marine militaire. La question économique se mêle à toutes choses, tant se touchent l'intérêt de l'Etat et celui des particuliers. Haïti est un pays de côtes et sa mer est poissonneuse. On cherche à vérifier si elle ne reçoit pas un courant du Gulf Stream. Cependant sa pêche est presque nulle. Elle attend le développement de son agriculure qui donnera à son cabotage l'extension nécessaire. En attendant nous devons assurer le recrutement de nos marins. On n'assimile pas un marin à un soldat de terre. Il faut plus de temps pour former l'un que l'autre. On atténue les difficultés en destinant les matelots à la manœuvre et les guerriers au combat. C'est pourquoi nous avons dit que l'infanterie de marine sera tirée des casernes.

Mais comment former le personnel sédentaire? Les uns ne peuvent pas être astreints à dix années de service actif tandis que les autres sont libres après trois ans. La loi est une pour tous. L'engagement volontaire, voilà le recours indiqué. Le marin exerce une profession, il est naturel qu'il en vive. Les populations côtières nous fourniront notre contingent. Durant trois ans le service sera obligatoire, toujours d'après le sort, et à l'expiration de ce temps le contrat interviendra entre le gouvernement et le matelot. On ne se fera pas prier, car déjà les places sont sollicitées à bord des avisos. Mais il ne sera plus permis à un engagé de l'Etat de quitter le service parce qu'on lui offre plus d'avantage sur un voilier ou un steamer quelconque. Les mousses ne seront admis que sur un

engagement signé de leurs parents ou tuteurs- Tout le personnel sera exercé aux manœuvres de combat et soumis à la loi militaire.

En attendant que l'école navale vienne nous donner des aspirants capables de calculer la marche des astres, ayons des marins qui connaissent tous nos ports, toutes nos anses.

La marine aussi aura sa double réserve. Chaque année les chambres législatives fixeront le nombre des officiers à mi-solde ou en disponibilité. Car il ne faut pas oublier qu'en temps de paix l'Etat ne doit faire que les dépenses strictement nécessaires pour empêcher la désorganisation des services publics.

C'est une faute d'avoir licencié la compagnie du génie : elle a eu ses beaux jours sous Faustin 1er. Nous serions heureux d'utiliser aujourd'hui ses charpentiers de marine. Celui qui se donne la peine de visiter nos débarcadères, de la Source-Matelas à Mont-Rouis, de Mariani à la Salle, constate que sur ces parties du littoral se trouvent de petits chantiers maritimes où les pêcheurs, presque sans moyens, s'exercent péniblement à l'art difficile de la construction navale. Ils extraient du figuier un goudron qui ne le cède en rien au goudron de Norvège. C'est là une ressource précieuse que nous saurions déjà exploiter sur une vaste échelle si nous étions moins indifférents au sort des classes nécessiteuses. L'arbre à caoutchouc de l'Amérique du Sud n'a pas un meilleur avenir. Ecoutons Rambaud : « Colbert entendait ne plus être tributaire de l'étranger. Par l'ordonnance de 1669 sur les forêts, il protégea les bois qui pouvaient servir à la marine et qu'il fallait auparavant demander à la Suède ; il fit planter des pins dans les Landes et dans la Provence, afin d'avoir du goudron indigène ; nos *maitres de la hâche*, ou charpentiers

devinrent assez habiles pour se passer des leçons des Hollandais. » Ce que Colbert a fait pour la France mérite d'être imité. Nos montagnes sont couvertes de pins; nous n'avons pas à aller bien loin pour recueillir la matière imperméable et luisante que rendent ces arbres au contact du fer ou du feu. Faute de moyens de transport nous n'exploitons pas encore nos bois d'essences diverses, mais nous pouvons extraire sur place, par le procédé le plus simple, notre abondant goudron indigène. Le chêne pousse partout sur notre sol, nous n'avons qu'à en régler la coupe pour l'introduire dans l'industrie maritime. Nos charpentiers construisent bien des canots, mais ils emploient plutôt le pitchpin de l'Amérique du Nord. Leurs canots sont moins légers que ceux qui nous viennent d'outre-mer. En ouvrant son école de construction navale à côté du dock, l'État, qui dépense chaque année une somme considérable pour le matériel des ports, aurait, à peu de frais, ses embarcations et leurs agrès. Pour les marins une année passée dans cette école équivaudrait à une année de service actif. »

Et pourquoi dans ce pays si riche en plantes textiles n'introduirait-on pas une filature pour la confection d'un drill militaire?

Avec la nouvelle organisation des forces de terre et de mer, nous n'aurons pas à entretenir plusieurs hôpitaux, ces forces étant centralisées au siège du gouvernement. La milice elle-même, pourvue de médicaments, enverra à la capitale ses malades qui exigent un traitement plus ou moins long. Le service de santé, convenablement outillé, offrira aux patients des salles nouvelles et construites dans les meilleures conditions hygiéniques. L'ancien palais de l'Exposition abrite à peine l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. Cette école sera réinstallée à l'Hôpital militaire

et le jardin botanique, relevé. Plus d'antagonisme entres les étudiants et les officiers de santé. Les médecins stagiaires sauront qu'ils sont appelés à donner une année de service à la patrie. Si un jeune homme qui se destine à la carrière médicale est dispensé de servir dans l'armée, il est juste que, muni plus tard de son diplôme, il compense cette prérogative. C'est dans ce but du reste que l'Etat a fondé l'Ecole de Médecine. Un jeune médecin, tant qu'il n'a pas exercé dans une ambulance, ne doit pas refuser d'être médecin de port ou d'arrondissement. On a objecté que ceux qui ont fait leurs études médicales dans les facultés étrangères aux frais de leurs parents ne devaient rien à l'Etat. Oui, ils lui doivent quelque chose. S'il est vrai qu'ils n'ont pas reçu la science gratuitement, à la faveur d'un engagement écrit ou tacite, il est encore vrai qu'aucune profession n'affranchit le citoyen de ses obligations envers la patrie. L'équité commande qu'ils payent l'impôt du sang comme tout le monde ou qu'ils acceptent un poste désigné par l'Etat pour la durée seulement d'une année. Et n'oubliez pas qu'ils seront rétribués. Toutefois, l'année de service partira du jour de la remise du diplôme. Il n'est pas admissible que l'on puisse à n'importe quelle époque requérir le médecin pour un service qu'il était prêt à donner et qu'on n'aurait pas jugé nécessaire de réclamer.

La nouvelle organisation des services publics aura inévitablement pour conséquence un changement dans l'administration intérieure des communes. Les frais actuellement prévus pour l'entretien d'un bureau de place seront sensiblement diminués. La présence du médecin de la circonscription amènera une amélioration dans l'état des mœurs. Le faiseur de simples sera délaissé, car dans les familles rurales on appellera plutôt

l'homme de science. On dit que dans nos campagnes le charlatan est préféré au médecin. C'est une prévention. L'habitant n'a jamais vu le savant à l'œuvre, il est naturellement porté vers le charlatan qui a plus d'une fois fait merveille. Cela le dispense du reste d'entreprendre une course de dix lieues. La clientèle ne sera pas riche au début, mais le médecin, curieux comme tout homme de science, aura la faculté de faire des découvertes auxquelles il sera fier d'attacher son nom. Nos plantes ont des vertus curatives encore inconnues malgré les précieuses recherches de Descourtil ; les jeunes médecins les mettront au jour. Nous avons de nombreuses sources thermales, ce sont les médecins fonctionnaires qui sont destinés à en démontrer les richesses. Placés sur les lieux, en mesure de prescrire des bains sulfureux et de suivre les effets de leurs médications, ils pourront, par leurs études et leurs observations personnelles adressées à la faculté de médecine, déterminer un courant d'opinion favorable à notre développement économique. On viendra de bien loin jouir des bienfaits de nos eaux. Dans nos stations balnéaires, selon la belle expression trouvée dans le rapport de la commission de Cerca, le riche laissera son or en échange d'un rayon de soleil.

A la première demande, tout citoyen pourra justifier son état de service par l'exhibition de son livret, où seront consignés les différents actes de sa vie militaire à partir du jour de son entrée dans la milice ou de son embarquement. Les travaux exécutés par lui, les mentions honorables, les congés, les dispenses, les peines encourues, tout figurera dans ce petit livre. A capacités égales, si pour une charge lucrative il se trouve en concurrence avec un citoyen qui n'a pas été soldat, il aura la préférence.

Les citoyens seront ainsi égaux devant l'administration et devant l'impôt. Ils sauront défendre les lois que leurs représentants ont votées. Un avantage immédiat résultera de la réforme. Les vieux soldats étant congédiés à mesure que les nouveaux sont versés dans la milice, la caserne et la double réserve de sortie, quatorze mille hommes, dans l'espace de trois ans, seront renvoyés à l'agriculture et à l'industrie. L'économie réalisée servira à éteindre nos dettes et l'impôt ne tardera pas à être réduit. Dans l'antiquité les esclaves travaillaient pour les soldats, de nos jours tous les citoyens doivent vivre de leurs propres travaux et assurer par ainsi l'existence de leurs enfants. L'armée pèse trop lourdement sur le budget et les soldats sont dans la misère. La pension civile est plus élevée que la pension militaire. Cette iniquité cessera.

Nous maintiendrons l'esprit guerrier dans les masses en chargeant quelques officiers à la retraite d'enseigner la théorie à la jeunesse des écoles, aux heures de récréation. Deux fois par an les élèves iront au Champ de Mars assister aux grandes évolutions.

La vieillesse entrainera la jeunesse comme du temps de la Rome belliqueuse. « Les plus grands généraux même ne dédaignaient pas d'assister aux exercices du Champ de Mars ; et Pompée à l'âge de cinquante six ans, courait et sautait comme un jeune soldat, le havre-sac sur le dos. »

L'instruction militaire dans les écoles dispense d'un long stage dans l'armée. Elle donne en outre ce que le soldat met au-dessus de la bravoure, le courage d'esprit. L'écolier apprend en même temps ses droits et ses obligations comme citoyen ; si le service militaire lui est présenté comme un devoir sacré, il s'offrira de lui-même au sacrifice.

Le renouvellement fréquent du cadre de l'armée entretiendra cette émulation qui a si longtemps fait notre force en dépit de nos querelles. Répétons avec le vieux baron : Une nation guerrière peut être envahie : jamais elle ne sera subjuguée.

CHAPITRE V

Police Générale

Si la mission sociale est de sauvegarder la liberté de chacun, la société dans son ensemble a besoin d'être protégée, car un seul individu, en méconnaissant le vrai principe de la liberté, peut jeter le désordre dans le corps politique ; il peut trouver simple de se rendre justice. Tout homme qui veut satisfaire sa rancune invoque l'instinct de la conservation. Il lui importe peu que les autres souffrent de sa façon de concevoir et d'agir. Si une puissance placée en dehors de lui n'exigeait la réparation dans une proportion raisonnable, la stabilité ne serait nulle part. Chacun a le droit de se défendre, mais en se défendant chacun a tendance à dépasser les bornes de la défense et à infliger au délinquant une peine plus grande que la faute commise. Il est rare que le délit soit préjudiciable à un seul. Par ses ondulations il s'attaque presque toujours à des intérêts particuliers multiples, qu'il est difficile de comp-

ter. Plusieurs se coaliseraient pour faire subir au coupable la peine du talion, et par le fait d'un seul, chaque jour, à chaque heure, la société serait en proie à de violentes émotions.

La nécessité de prévenir le mal et de le punir lorsqu'on n'a pu l'empêcher a engendré la police. Nous venons de voir que la mission sociale, qui était au début toute de sécurité, est devenue une mission administrative et protectrice, et que la noblesse de son but lui a fait donner par la suite un rôle de cohésion, c'est-à-dire le rôle politique. On ne fait pas ici un cours de droit criminel, on n'aura donc pas à suivre la police dans l'exercice de son double rôle préventif et répressif. Il suffira de constater en peu de lignes comment s'exerce en Haïti son rôle préventif. Et encore se bornera t-on à signaler la police administrative et la police politique.

Dans un pays trop souvent bouleversé par les conspirations, les complots et les insurrections, il est bon de dire pourquoi le ministère de la police générale est considéré comme le point central de la politique, pourquoi et comment les mesures prises par ce ministère compromettent souvent la liberté individuelle et mettent en péril l'ordre social.

Dès le début un seul mode d'administration était pour nous concevable, la centralisation. L'Etat — idole dominait tout. La société n'existait pas, car elle était sans droit: les événements nous avait imposé une organisation défectueuse qui faisait de chaque citoyen non une liberté, mais un instrument passif dans les mains de l'autorité constituée par la force des choses. L'autorité militaire, dépositaire du droit absolu, avait vu tous les citoyens se plier sous sa tutelle pour centupler sa force. La liberté individuelle, subordonnée à la discipline dans l'intérêt supérieur de la

patrie, ne permettait pas la formation des individualités autonomes. Et la différence entre la nation et l'État, qui s'est dégagée péniblement au siècle dernier grâce au progrès du droit public, n'était pas même entrevue par nos meilleurs écrivains. Et longtemps encore la masse ne reconnaitra que les droits de l'État. Les peuples militaires placent l'État au-dessus de la nation; le grand empire allemand, dans ce siècle encore, ne comprend pas autrement la souveraineté.

La nationalité, telle que quelques-uns parmi nous la conçoivent de nos jours, aurait peut-être donné au pays le caractère du peuple anglais. Mais l'organisation communale, en nous affranchissant de la sujétion du pouvoir central, aurait certes relâché les liens qui à ce moment-là devaient rester compacts. L'esclave avait subitement conquis la liberté politique; l'organisation particulière des communes, la décentralisation administrative n'étaient pas à la portée de son intelligence. Les actes arbitraires du gouvernement trouvaient leur justification dans le salut public. Le peuple n'éprouvait pas le besoin d'une garantie contre l'administration intérieure, il lui a donc semblé inutile d'élire dans chaque commune un conseil de préfecture appelé à délibérer sur des mesures protectrices que les agents de l'Exécutif, sensés plus sages que lui, avaient du reste le pouvoir de prendre. La police entrant ainsi dans les attributions exclusives de l'État, la justice distributive devait s'en ressentir. Malgré le progrès des institutions, en pratique, la part la plus minime devait être faite à la police judiciaire s'exerçant d'après certaines formes déterminées, plus favorables à l'accusé qu'à l'accusateur. En politique, l'accusé c'est le citoyen, l'accusateur l'État. Le repos de l'État est le premier besoin. La police et la force militaire se

confondent pour prévenir le délit politique et écraser le présumé coupable lorsque le délit a pu se commettre.

On est franchement révolutionnaire lorsqu'on vient dire que les deux ministères les plus importants ne sont pas les ministères de la guerre et de la police générale. A-t-on le droit de méconnaitre l'importance du département de l'intérieur, lorsque l'on constate qu'il y a des perturbateurs qui font profession de renverser les gouvernements, non pour améliorer l'administration, mais pour substituer un homme à un homme? Peut-on contester à la police la nécessité de son rôle préventif, lorsque l'on constate que la guerre civile ruine les citoyens et promène l'incendie partout où elle éclate? Le gouvernement qui pousserait le respect des droits jusqu'à permettre les conspirations et les révoltes, serait coupable et victime de sa faiblesse. Mais est-ce une raison pour que suspecte soit à ses yeux toute réunion où des citoyens expriment paisiblement leurs idées, échangent pacifiquement leurs vues?

On ne respecte pas assez la liberté individuelle. Le gouvernement le plus arbitraire n'a jamais essayé de dicter aux juges leurs sentences; mais on redoute les décisions judiciaires, et, pour retarder l'action de la justice, on donne à la détention préventive une trop longue durée. On ne reste dans les termes de la loi que lorsqu'on a devant soi un étranger. Nous pouvons dire que la police accorde plus de protection à celui ci qu'au régnicole. On dirait que la liberté individuelle n'était faite que pour lui. Une fois que le citoyen a été arrêté préventivement, on se garde de le soumettre à un interrogatoire devant son juge naturel. Il suffit qu'il soit prévenu d'une propagande malsaine, pour qu'on le livre à une commission d'enquête dont les actes ne font point

foi en justice. Des employés du gouvernement contre lequel il est accusé de conspirer dirigent contre lui l'instruction avec la plus flagrante partialité. Ces hommes qui sont ses ennemis politiques et des juges d'instruction sans mandat ont le pouvoir de le retenir dans les liens de la détention préventive, sans qu'il puisse les prendre à partie. Comment fera-t-il casser la décision de cette chambre révolutionnaire instituée au sein de la paix? Comment prouvera-t-il la fausseté de la procédure? Il ne sait pas qui a joué dans la circonstance le rôle d'officier de police judiciaire. Le ministère public qui a donné son réquisitoire, c'est le ministre de l'intérieur. Souvent c'est après six mois de détention que le citoyen vient à savoir la cause de son emprisonnement. Dans un restaurant il a dit que le ministre des finances était un incapable. Il affirmera avoir émis une telle opinion sur le compte d'un grand fonctionnaire; mais on ne pourra pas sur ce motif le faire juger pour délit politique. On le libèrera, mais il aura chèrement payé un propos inoffensif. Rendu à la liberté, il ne manquera pas de se plaindre de son emprisonnement. Craignant d'être incarcéré de rechef; craignant surtout que quelques écervelés n'aillent compromettre davantage par une émeute sa condition déjà lamentable, il prendra le chemin de l'exil. A cette nouvelle le change bondira, des hommes paisibles seront recherchés, et le signal de la désertion sèmera l'alarme dans tout le pays. Voilà les passions surexcitées. Maintenant le gouvernement, sérieusement meñacé, sera obligé de prendre d'autres mesures de sûreté.

Lorsque les exilés, après plusieurs années d'absence, rentreront dans la patrie, ils trouveront leurs maisons délabrées, leurs familles dispersées.

Le peu de respect que nous accordons à la

justice nous empêche d'être une société stable. Nos révolutions fréquentes nous ont jetés dans l'anarchie, et, comme la Pologne, lorsqu'on nous attaquera nous serons déjà terrassés.

En écrouant un citoyen qui a dit un mot spirituel, en recherchant une intention coupable dans une confidence amicale, le ministre de la police affaiblit l'autorité exécutive. « Un gouvernement, dit Vivien, se consolide rarement par des accusations politiques; ce qu'il gagne à faire connaître les menées de ceux qui l'attaquent, à effrayer le pays sur des doctrines de sang, il le perd à se montrer exposé à des complots répétés; le peuple ne croit pas à la force du pouvoir que les factions ne se fatiguent point à combattre, du pouvoir condamné chaque jour à descendre sur la place publique pour entrer en lutte avec d'obscurs ennemis, à dresser des échafauds pour les punir. L'esprit d'imitation, la contagion de l'exemple, si puissants dans les troubles civils, pervertissent les esprits faibles et enfantent de nouveaux attentats » Les gouvernements imprudents donnent de la popularité à des factieux qui seraient loin de mériter l'attention populaire sous une administration sage et modérée. C'est ainsi que la nation a rarement le temps de choisir ses chefs et que, presque toujours, les plus audacieux arrivent à lui en imposer.

Le ministère de la police a certainement beaucoup à faire chez nous. Ailleurs, des agents de diverses catégories, indépendants les uns des autres, surveillent les fauteurs de discorde; le chef du département de l'intérieur n'est pas obligé de les suivre partout; des agents relevant du commissaire de police le moins gradé peut rappeler à l'ordre le mauvais coucheur; la surveillance est exercée au nom de l'Etat par tous les départements ministériels.

L'idée d'un crime contre la sûreté publique inspire tant de terreur, que la police assimile la possibilité de ce fait à un flagrant délit. Si dans les pays les plus respectueux de la liberté individuelle on reconnait à la police le droit d'arrestation préventive, ce droit ne va pas jusqu'à tenir en méfiance la justice répressive légale. Que tout individu arrêté préventivement soit livré au juge d'instruction. Ce fonctionnaire habitué aux investigations saura plus sûrement découvrir la vérité ; le gouvernement, agissant avec célérité, lui fera parvenir les preuves qu'il n'aura pas laissées dépérir. Le juge ne se hâtera pas, comme pour faire échec à la police politique, de déclarer qu'il n'y a pas de preuves contre le prévenu. Dans l'intérêt de l'ordre public, la loi l'arme du droit de prolonger la détention préventive ; mais s'il en use c'est en vue de la vérité. D'ailleurs, le gouvernement a un organe autorisé qui poursuit avec autant de sollicitude la répression des faits punissables, le ministère public. La Chambre du conseil ne peut rien sans avoir entendu le commissaire du gouvernement, et l'ordonnance de renvoi peut être attaquée par voie d'opposition devant le tribunal de cassation. Si une conspiration est obscure au point d'échapper à toute preuve, c'est que la propagande n'est pas sérieuse, c'est que les conspirateurs n'ont aucun crédit et que l'action ne peut éclater au grand jour. Si l'on ne peut pas prouver à l'instruction qu'une parole séditieuse a été prononcée, l'inquisition n'a pas sa raison et le ministre qui l'établit baisse dans l'opinion. On dira que c'est pour éviter cette conséquence que la police ne livre pas les inculpés à la justice ? Mais elle perd encore à ce jeu, car elle persécute ceux qu'elle croit d'une opinion contraire à celle des fonctionnaires politiques qui changent avec les situations. Le ministre est *le plus amovible des fonctionnaires.*

Il peut être critiqué sans que pour cela le gouvernement soit ébranlé.

Il importe d'apporter à l'interdiction de la détention illégale et arbitaire une sanction prompte et énergique. Les ministres ont une garantie dans la constitution qui n'admet pas qu'ils soient poursuivis pour des actes de leur administration sans qu'au préalable ait été rendu contre eux un verdict politique. Ils sont mis par la Chambre des communes en accusation devant le Sénat et jugés par ce grand corps. C'est après la décision de ce tribunal extraordinaire qu'ils pourront être poursuivis devant la juridiction commune à tous les citoyens. On ne saurait admettre en effet qu'à tout moment on puisse appeler au correctionnel un homme qui défend les intérêts publics et qui, en raison de cette mission, ne doit avoir aucun souci particulier. Si à chaque instant il pouvait être personnellement mis en cause et subir les allusions les plus blessantes pour la dignité de sa charge, aucun honnête homme ne voudrait accepter ce poste de haute lutte. Les mandataires de la nation sont seuls habiles à reconnaître si la poursuite téméraire reprochée au ministre n'avait pas pour but de sauvegarder le gouvernement et les institutions. Mais cette garantie ne doit se rapporter qu'à l'arrestation. Lorsqu'on garde des semaines, des mois un citoyen au secret, sans lui laisser la faculté de correspondre avec ses parents, d'appeler un conseil, on commet un crime qui, selon la raison et la conscience, n'a pas besoin d'une autorisation préalable pour être poursuivi. Ici, ce n'est pas l'arrestation préventive sans mandat régulièrement émis qu'il faut envisager, mais le déni de justice, ou plutôt le refus de livrer à la justice.

Un individu fait un coup de feu sur la voie publique et crie : A bas le ministère ! Le premier

agent qui peut le saisir, le premier citoyen qui peut mettre la main sur lui n'ira pas chercher un mandat d'arrestation ; le mandat c'est l'urgence du moment. Mais est-ce un motif pour qu'on ne le livre pas vingt quatre heures après à ses juges naturels ? Les témoins sont encore là, « l'émotion causée par son fait l'écrase déjà, » il n'échappera pas au glaive de la loi. Si, au lieu de l'appeler devant un tribunal, on le met aux fers pour le libérer des mois après, sous la pression de quelque considération de famille ou autre, ce qu'on regarde comme un acte de bienveillance est un outrage fait à la justice réparatrice. Demain une parole déplaisante adressée dans un lieu public à un fonctionnaire subalterne et qui serait punissable d'un emprisonnement de six jours à un mois, sera punie de la réclusion, à l'insu des autorités compétentes.

Quarante huit heures après une arrestation, tout citoyen doit pouvoir requérir le juge de paix ou le juge d'instruction pour interroger le détenu. Ce droit appartient au premier venu puisque la loi fait à tous l'obligation de dénoncer les complots contre la sûreté de l'Etat. Le juge sera tenu de dresser procès-verbal consignant les empêchements matériels qu'il rencontre dans l'accomplissement de ses devoirs. Copie en sera laissée au requérant. Le libéré pourra aussi, à toute époque jusqu'à prescription, demander copie de la dénonciation portée contre lui, afin de savoir si dans le délai légal la justice avait été informée de son arrestation. Le Corps Législatif est juge du motif de l'arrestation, mais l'équité ne souffre pas que la raison d'Etat s'oppose à l'instruction du fait délictueux. Dégageons la détention arbitraire, qui est un délit de droit commun, de l'arrestation irréfléchie qui peut être un délit politique.

Ces mesures protectrices n'affaibliront pas le

gouvernement, elles le rendront plus fort. Pour des propagandes de peu d'importance, il se contentera de donner des avis, de faire des remontrances. Quant aux conspirateurs, il les poursuivra la loi à la main. On ne dira pas qu'il persécute : il ne fait rien dans l'ombre. Lorsque le gouvernement est passionné, il fait de ceux qu'il poursuit sans raison d'intéressantes victimes ; mais lorsque l'ordre menacé met l'action publique en mouvement, il puise sa force dans le péril de l'actualité. Que les coupables s'expatrient, la sincérité des preuves est contre eux ; ils ne seront pas des exilés volontaires mais des contumax. Et si le gouvernement vient à tomber pour avoir voulu sauver la patrie, il sera reproché à la société elle-même d'avoir conspiré sa perte. Il ne faut ni licence, ni démagogie, ni anarchie. Ces trois mots sont opposés à notre devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

⁂

Nous avons deux corps de police, la police administrative et la police communale. La première cumule le double rôle administratif et politique. Autrefois elle s'appelait police armée. C'est sous le Président Nissage Saget qu'on lui a donné sa dernière dénomination. Le bâton un moment supprimé a reparu. L'affaire Luders est venue nous démontrer que c'était une exagération de vouloir nos archers plus policés que le constable anglais qui porte encore sa petite baguette qu'il montre à l'occasion. A ce propos voici les paroles d'Edouard Fischel rapportées par Casimir Fournier : « Quant à la célèbre baguette, elle est assez courte, mais elle est épaisse et plombée. C'est donc une arme fort respectable et, dans les émeutes des rues, cette simple baguette sert à porter des coups qui

ne sont ni moins rudes ni moins dangereux que ceux des longs sabres de la police allemande. »

D'après la loi, la police municipale prévient les rixes et les émeutes; mais elle est restée longtemps sans pouvoir s'entendre avec sa rivale qui a un droit de recherche et de répression plus étendu. Après avoir soutenu que tout individu arrêté pour scandale devait lui être remis par la police administrative et qu'elle était seule chargée de traduire les contraventions devant le juge de paix, elle semble se résigner à tenir la main à l'exécution des arrêtés de la commune touchant la salubrité publique. Rendons son autorité effective. Son rôle compris, nous passerons plus facilement du régime militaire au régime civil. Les expériences du passé nous guideront dans la réforme à entreprendre. Il faut marcher vers les franchises communales, mais il ne faut pas, comme cela s'est déjà vu chez nous, que la commune oppose sa police et sa garde aux troupes du gouvernement. La garde nationale, nous le savons, n'a pas d'attributions policières bien définies ; mais, dans les circonstances extraordinaires, c'est une force dont dispose le conseil librement élu par les citoyens de la cité. Son indiscipline a occasionné bien des scènes lamentables. Elle ne sait pas attendre l'appel, elle est toujours prête à courir aux armes pour soutenir le droit populaire quand elle le croit menacé. Elle a fait la contre-révolution de 1844, les événements de 1848 et de 1879. Quand la liberté n'est pas dans les mœurs on l'invoque vainement aux heures suprêmes : elle glisse dans le sang. Ceux qui se rappellent les luttes fratricides du passé ne désirent plus que la garde nationale se réunisse à la commune ou sur une place quelconque, sous l'autorité immédiate d'un conseil indépendant et autonome.

Cependant il y a des institutions qui sont indis-

pensables au libéralisme. On ne peut pas vouloir que la commune s'administre, sans accepter qu'elle s'appuie, au besoin, sur une force respectable. On a pu se servir sans doute du mot de commune pour dresser des barricades, mais ce n'est pas la condamnation de tout ce qui se rapporte aux franchises municipales. Depuis 1848 la garde républicaine de Paris fait l'honneur de la France. Maintenant que l'importation des armes à feu et des munitions est interdite, l'exécution rigoureuse de la loi permettra au gouvernement de mobiliser la garde nationale et de lui laisser la nomination de ses officiers inférieurs. En cas d'éventualité il couvrira ses postes sans faire sortir des casernes toutes les troupes soldées. Il est donc entendu que dans aucune commune la garde nationale ne portera les armes sans un arrêté du gouvernement. Il serait imprévoyant de permettre à des citoyens de se réunir à l'hôtel communal sous prétexte de veiller à la sécurité de la ville, quand le but véritable serait d'envahir l'hôtel du commandant de l'arrondissement.

Si la constitution de 1867 a longtemps passé pour être notre seule constitution libérale, c'est que la liberté individuelle en était le fond. Les constituants d'alors ont écrit en toutes lettres que tout citoyen arrêté en dehors des formes tracées par la loi aurait le droit de résister (même les armes à la main).

Pendant douze ans, les citoyens les plus remarquables ont exposé leur fortune et leur vie pour le triomphe du droit à la résistance. Pour la première fois dans le pays on a vu la foi politique portée jusqu'au fanatisme. Un chef d'État a été fusillé au cri de vive la Constitution ! Mais l'ombre de Salnave écrit partout sur nos murs : Ce n'est pas une constitution qui donne la liberté.

La lutte des idées au sommet est une vaine

agitation tant qu'elle ne correspond pas à un sentiment profond dans les masses. Le libéralisme, en inaugurant le règne de la tribune et de la presse, a réalisé la responsabilité ministérielle et imposé à tous les fonctionnaires le respect des deniers publics. Il a fait quelque chose pour le peuple en empêchant ses administrateurs de le tondre. Mais il n'a rien entrepris pour assurer l'évolution. C'est le parti de l'autorité qui est venu proclamer la gratuité de l'instruction à tous les degrés et répandre l'instruction primaire, reprenant ainsi l'œuvre interrompue du Président Geffrard. Affranchir l'esprit c'est affranchir le travail, c'est empêcher que les villes ne continuent de vivre aux dépens des campagnes. La liberté de la parole est pour ceux qui savent lire et qui font des harangues; la liberté individuelle est favorable à ceux qui ont besoin de se réunir pour désigner leurs candidats. Le peuple, lui, demande le droit de travailler avec son complément indispensable, l'instruction classique et professionnelle. Nous ne sommes plus au temps où la discipline de parti commandait de méconnaître le bien accompli par ses adversaires. L'éclectisme philosophique a amené l'éclectisme politique. L'absolutisme devient impossible à mesure que grandit le nombre des hommes de discussion. Si les partis s'affaiblissent, le pays lui-même se réjouit de voir réconciliés aux affaires des hommes qui hier se combattaient, quoiqu'ils fussent d'accord au fond. Malgré la diversité des costumes que portent les partis, nous sommes tous républicains. Ce qui nous divise, c'est que quiconque parmi nous a su favoriser au pouvoir quelques amis, croit avoir des titres suffisants à la présidence de la République. En multipliant les capacités nous mettrons les candidats dans l'impossibilité de s'imposer. Cette inquiétude qui tourmente nos ministres de

l'intérieur entretient la fièvre en haut lieu et ôte à ceux qui nous commandent la vue claire de l'avenir. L'arme le plus sûre contre les factieux, c'est la loi.

On commencera la réforme de la police en séparant l'inspecteur du commandant de la place et du commandant de l'arrondissement. On a étendu en fait, sans les limiter, les attributions de ces deux fonctionnaires militaires. Le code rural place sous les ordres des commandants de commune les chefs de section, et sous les ordres des commandants d'arrondissement les commandants de commune. Les chefs de section font la police rurale et jouent le rôle de conciliateurs. Belle prérogative qu'un honnête homme peut envier. Les commandants d'arrondissement exercent en même temps un rôle administratif. Ils sont les délégués du Pouvoir exécutif et dirigent en son nom la police politique. Ce sont de véritables préfets. Mais comme la loi ne définit pas leurs attributions dans les villes, plusieurs s'imaginent que tous les fonctionnaires révocables relèvent d'eux. Loin de la Capitale ils sont plus puissants que les ministres qui ont des attributions spéciales. Les directeurs de douane ne prennent pas une mesure importante sans les consulter ; les administrateurs des finances ne poursuivent pas le recouvrement des droits domaniaux sans leur assentiment. Il y en a même qui se figurent que les commissaires du gouvernement ne doivent pas entreprendre une tournée sans leur en donner avis. Ils ne vérifient pas les marchandises, ils ne s'immiscent pas dans les attributions des juges ; mais ils pensent qu'en leur qualité de chefs de la police administrative, ils sont appelés à veiller à ce que les vérifications douanières soient faites d'après le tarif, à ce que les juges de paix ne s'éloignent pas de leur poste. Lorsque la loi les appelle à ren-

-seigner le gouvernement sur la marche de l'agriculture, sur les travaux publics, sur tout ce qui intéresse l'ordre et les bonnes mœurs, on est obligé de se demander s'ils ne se trompent pas de bonne foi. Là où se trouve un officier militaire, il met sous ses ordres l'officier de police ; il ne le requiert pas, il lui dicte sa volonté.

Dans l'ordre hiérarchique deux degrés séparent l'inspecteur du chef de l'arrondissement, le commandement du port et celui de la police. Il ne reçoit pas d'ordre il est vrai du chef des mouvements du port ; mais, pour récompenser son zèle, le gouvernement le fait passer par ce degré avant de l'élever à la haute surveillance. Rien ne s'oppose à ce qu'on l'affranchisse de cette hiérarchie, puisque le chef de la garde du gouvernement ne relève pas du commandant de l'arrondissement de Port-au-Prince. Il pourrait donc être aussi indépendant que l'administrateur des finances et le commissaire du gouvernement. Tant que le plus ferme pilier du département de l'intérieur sera sous les ordres des agents relevant du ministre de la guerre, la division du service administratif laissera à désirer, l'autorité civile sera responsable des fautes de l'autorité militaire. Le Président Geffrard recommandait à son chef de police de ne jamais s'écarter du commissaire du gouvernement. Ainsi, lui disait-il, vous éviterez de commettre les abus qui tentent toujours l'homme qui détient la force. Dans les petites communes les commissaires avaient soin de consulter, en toute occasion, le juge de paix.

Le code d'instruction criminelle est le *vade-mecum* du bon inspecteur. Il importe que par ses relations il connaisse les couches les plus élevées et les plus basses de la société. Pourquoi n'appellerait il pas à sa table un membre du corps diplomatique ? Il dirait familièrement au consul d'Al-

lemagne, par exemple: Tel de vos ressortissants me donne des inquiétades: par un de ces jours on l'expulsera. Cet homme, placé à la hauteur qu'il doit occuper, préviendra bien des réclamations, bien des déboires. Par la nature de sa mission il sera en rapport avec le ministre des Relations Extérieures. Un jour, j'en ai l'espoir, un sous-commissaire sera licencié en droit. C'est de rigueur, car la responsabilité est attachée à toute fonction publique. Un homme qui peut être appelé la nuit dans une maison habitée; un homme dont la mission, en cas de flagrant délit, va jusqu'à découvrir les secrets domestiques et qui est appelé à dresser procès-verbal de chacun de ses actes pour faciliter la tâche de la justice répressive, cet homme-là ne doit pas ignorer la loi.

Quant aux simples archers, on leur fera un cours de droit usuel. Les jeunes avocats, en compensation de l'exemption du service militaire dont ils ont joui comme les médecins, donneront une année d'enseignement aux agents de la sûreté, sections administrative et communale. Leurs cours seront aussi rétribués. Dans les communes rurales cet office sera rempli par les greffiers de la justice de paix. Un petit manuel à l'usage des agents de la sûreté sera au plus tôt mis au concours. En attendant, recrutons nos archers parmi nos soldats congédiés qui n'ont subi aucune condamnation à une peine afflictive et infamante.

Dans la plupart des bourgs on ne trouve pas plus de cent feux, tout est campagne. Des voyageurs disent prétentieux le nom de communes que nous leur donnons. Mais ils n'apprécient pas la portée économique de la mesure. Sur cette question des pages excellentes ont été écrites. L'autorité d'Edmond Paul appuie l'opinion de M. Bouzon.

A propos de la surveillance administrative,

nous pensons que dans certaines villes l'inspecteur principal pourrait être en même temps chef des mouvements du port, responsable à la fois de la police urbaine et maritime. A la Capitale cela s'est vu plus d'une fois et le service public n'en a pas souffert

* * *

Le régime des prisons. — Il faut aussi que la police administrative qui a, conjointement avec la police judiciaire, la surveillance des prisons, s'occupe consciencieusement de cette partie de sa tâche. Depuis que l'Amérique du Nord a entrepris la réforme du système pénitentiaire, des criminalistes et des philanthropes se sont réunis pour examiner la question, et grâce à leur influence le droit de punir revêt de nos jours un caractère plus humain. L'application de ce droit a subi, en effet, une transformation notable. Ce n'est plus une vengeance de la société. L'emprisonnement ne doit être autre chose que le moyen de mettre le criminel dans l'impossibilité de nuire. L'idée de justice va même plus loin, elle veut que la prison améliore le coupable. C'est ainsi qu'ailleurs le prisonnier catholique, protestant ou israëlite reçoit les secours de la religion et qu'il apprend à lire. La société qui confisque sa liberté, dont il a fait un mauvais usage, ne le perdra pas de vue une fois qu'il aura purgé sa peine. Aux Etats-Unis, il sera reçu dans une maison de refuge; dite de patronage où il sera gardé, s'il le veut bien, jusqu'au jour où il trouvera un travail assuré.

Le ministre de l'intérieur, chargé de la haute direction de la police, doit ambitionner la gloire de transformer la pénitencerie. Cela n'exigera pas d'écrasantes dépenses. Le gouvernement a cru un moment que le système cellulaire était le seul à adopter; il a reculé devant les exigences

de l'amélioration qu'il se proposait. Mais l'isolement est aujourd'hui jugé. On reconnaît que l'homme, né dans la société et pour la société, perd son équilibre mental dès qu'il est condamné à vivre seul. Le travail en commun et en silence le porte à réfléchir sur son crime et à s'amender.

Si nous nous donnons la peine de gravir les points réputés inaccessibles dans l'intérieur du pays, nous constaterons bien des choses curieuses. On croit généralement que c'est le Yankee qui a inventé le système cellulaire. Certains colons de Saint-Domingue, armés du droit de correction, l'avaient mis en pratique, mais d'une manière féroce. Dans la commune de l'Anse-d'Hainault se trouve une construction en maçonnerie, divisée en plus de deux cents compartiments de quatre pieds de haut sur trois de large. Un colon, dont le nom est ignoré, enfermait là ses esclaves. Il est à présumer que le maître n'ouvrait ces cachots qu'aux heures de mutinerie et que les turbulents n'y restaient pas plus d'une journée, car il avait besoin de leurs bras. C'est encore un lieu d'horreur que les habitants désignent du doigt. Si un guide consent à vous conduire jusqu'à cent pas de l'endroit, il le fait en frémissant. Donc le passé condamne la cellule.

En séparant les femmes des hommes nous avons observé la décence dans la punition; il nous reste à séparer les prévenus des condamnés, et les soldats des criminels de droit commun. Nous devons même cette année faire voter une sous-directrice pour la prison des femmes. Nous pouvons, sans augmenter nos dépenses, entretenir dans un état de propreté tous les lieux de détention. Les condamnés aux travaux de la commune commenceront par nettoyer leur propre logis.

Le médecin de la prison n'a pas de médicaments sous la main: qu'on lui donne son infirmerie et le détenu n'aura plus à demander une carte d'admission à l'hôpital militaire où l'on a l'avantage de s'évader. C'est ici à coup sûr, et ici seulement, une augmentation de dépense. Cinquante centimes par semaine ne suffisent pas pour l'entretien d'un homme. Nos prisonniers sont à la mendicité, ils meurent de faim. Demandons au Jury médical central une consultation sur l'hygiène des prisons. Donnons aux prisonniers une nourriture saine et abondante.

Mais si l'État était obligé de loger, nourrir et soigner gratuitement des hommes rebelles à la loi, ce ne serait pas un acte de pure bienfaisance; il enlèverait aux infirmes les secours qui leur sont dus. Les condamnés sont donc obligés de travailler pour eux-mêmes et pour la société qui leur reconnaît le droit de vivre et qui leur donne le couvert. Chaque prison sera un lieu de travail où l'on enseigne les petites industries. Les différentes sections seront des ateliers. Chaque ouvrier, après avoir fait le travail de l'État, pourra recevoir de l'ouvrage des particuliers. Un règlement fixera la part de l'Etat dans les bénéfices. En attendant que soit abolie la contrainte par corps pour dettes généralement quelconques, la moitié du salaire gagné par l'ouvrier et tenu en réserve pour lui, sera chaque semaine versée à sa famille. Les peines disciplinaires seront graduées, et dans ses rapports hebdomadaires le geôlier recommandera aux autorités compétentes les meilleurs sujets. Cette recommandation aura pour effet de faire jouir le condamné du bénéfice du droit de grâce et de commutation qui est réservé au chef de l'État.

Qu'on ne croie pas cependant qu'en Haïti l'État refuse aux prisonniers la faculté de travailler.

Ils ont de tous temps pratiqué l'industrie des chapeaux de paille. Il y en a même qui fabriquent des tapis, des corbeilles, des éventails qu'achètent nos élégantes. Mais ce n'est pas une règle. Beaucoup se contentent de l'aumône qu'ils reçoivent, et ils ne sortiront pas meilleurs de la prison. Le progrès attendu viendra si l'espoir du gain et les bons exemples répandent une saine émulation.

L'instinct mauvais est indéniable. La vie est une lutte perpétuelle où l'homme se débat contre la pesante chaîne qu'il trouve à son origine. Il monte selon le degré de sa force morale, mais il ne brise pas cette chaîne. Toutes les contradictions s'accordent dès qu'il s'agit de sa faiblesse native. Ceux qui repoussent le dogme du péché originel acceptent comme vérité scientifique le mal des ancêtres. Que l'on borne ou non à quelques générations ce que nous appelons atavisme, dans l'ordre de la nature notre filiation à tous n'en reste pas moins maculée. Les défauts et les qualités de toute race remontent à l'origine de l'espèce. La biologie et la sociologie posent devant nous cette interrogation : toute famille par la préparation peut-elle produire un grand homme? Réfléchissez. Si vous faites de l'emprisonnement un moyen de moralisation, par un retour sur lui-même le bandit s'ouvrira une route nouvelle et ses enfants, pour laver le passé de leur père, pratiqueront l'honnêteté. On est obligé, lorsqu'on est enfermé dans la question des prisons, de confesser que nul ne peut jurer qu'il ne sera jamais puni. La raison veut que l'homme condamné à se défendre contre toute atteinte à son honneur et à sa vie le fasse avec mesure, c'est-à-dire avec justice. Vous désarmez celui qui vous attaque, mais vous ne vous servirez pas de son arme pour le tuer. La société n'a

pas plus de droit que vous. Lorsqu'on emprisonne un homme pour achever sa démoralisation, on le tue moralement, on déshonore sa famille qui n'est pas responsable de son crime. Ah ! ne me dites pas que c'est la faute du père qui fait l'humiliation des enfants. Elle les attriste plutôt. C'est vous qui infligez le déshonneur par votre façon de vous venger. De graves esprits préfèrent la peine capitale à la peine infamante. Il n'y a pas, disent-ils, de honte dans la mort.

Du jour où l'on exécutera rigoureusement la loi en Haïti, un condamné à mort refusera la commutation de sa peine en travaux forcés. Nous sommes contre la peine de mort, mais nous la préférons encore à l'infamie perpétuelle. Nous sommes même contre les travaux forcés à temps hors de la prison. De grâce n'offrez pas à nos yeux le spectacle de la faiblesse humaine garrottée par la société vengeresse.

Ne voyez pas seulement les hommes obscurs, mais tous les défaillants. Si douze jeunes gens de haute naissance étaient condamnés à cette peine et qu'ils fussent réellement astreints à nettoyer les écuries de nos grands fonctionnaires, le gouvernerment qui exécuterait ainsi la sentence ne vivrait pas dans l'estime publique. C'est le sentiment haïtien qui répugne à cette rigueur. Puisque la mesure n'est pas une pour tous, puisqu'elle est inique, pourquoi ne l'abolissons-nous pas ? La peine s'expliquerait si nous avions une colonie pénitentiaire. Un homme est accusé d'avoir prononcé un discours subversif de la propriété et recruté des disciples. Condamné à une peine afflictive, il conservera encore l'espoir d'une réhabilitation. Mais s'il plaît à ses ennemis politiques d'exiger qu'il aille curer les rigoles, sa fille flétrie ne se mariera jamais.

La modification du droit pénal s'impose ici comme ailleurs. La réforme des prisons n'échappera pas à l'œuvre humanitaire et sainte que toutes les bonnes volontés doivent entreprendre.

CHAPITRE VI

POLICE GÉNÉRALE (suite)

La Presse et le Pouvoir. — Les oscillations de l'opinion publique exercent la sagacité du ministre de l'intérieur. Si le directeur de la police politique ne suit pas la marche des idées, il s'escrimera vainement contre les faits. Qu'il étouffe la liberté de la presse, et il sera forcé de multiplier le nombre de ses agents secrets. Il sera au courant des scènes de famille ; il saura qu'à telle heure tel individu s'est déplacé pour aller à une réunion et que dans cette réunion on a tenu tel propos ; mais ce qu'il lui importe le plus de savoir, l'état général des esprits, lui réservera à toute heure de décevantes surprises.

Le mouvement de rotation qui s'opère dans le monde crée chaque jour des besoins nouveaux. Les sentiments vagues, en se solidifiant, deviennent des idées dont la pressante réalisation préoccupe les sociétés modernes. Il faut savoir pour agir. D'où la nécessité de ces écrits périodiques qui renseignent et qui discutent. Mais le caractère des temps a subi des variations incalculables.

Nous sommes déjà loin de ces *acta diurna*, de ces *acta publica* que les hommes officiels de la cité des Césars faisaient afficher aux heures qui leur paraissaient opportunes. Rome pensait pour l'humanité, les administrateurs romains agissaient au nom de la foule. Il était nécessaire cependant de descendre quelquefois dans cette foule pour lui demander si elle était satisfaite, ou plutôt pour provoquer ses applaudissements. Mais les riches qui se disaient aussi classe dirigeante, quoique éloignés du pouvoir, ne pouvaient se contenter de ces renseignements tardifs qui leur venaient de la sphère gouvernementale. La puissance de l'argent avait mis dans leurs mains le privilège d'être au courant de tout ce qui se disait, de tout ce qui s'accomplissait autour d'eux et au-dessus d'eux ; ils avaient trouvé ce privilège dans l'entretien des esclaves-nouvellistes. Nous comprenons bien de nos jours que les renseignements recueillis et transmis par une classe méprisée qui n'était pas le peuple n'ont point été mis au service de la vérité pour le triomphe de la justice. Les hommes ne rendent de réels services que lorsque le désintéressement est le mobile de leurs actions. Lorsqu'ils sont astreints, au contraire, à une besogne qui compromet leur dignité et les avilit à leurs propres yeux, ils s'efforcent, peut être inconsciemment, de prouver l'inutilité de leur rôle par la duplicité. Le philosophe du XXe siècle, en étudiant après Bossuet et Montesquieu les causes de la grandeur et de la décadence de l'Empire romain, recherchera sans doute l'influence que les esclaves-nouvellistes ont exercée sur la désagrégation de l'ancien monde. Le passé appelé au banc de l'avenir dira, pour sa justification, qu'il n'a pas connu l'imprimerie, ce nouvelliste plébéien qui censure la conduite des grands. Disons donc qu'autrefois le journal parlé était une source

de renseignements plus ou moins fantaisistes et qu'aujourd'hui le journal écrit est un moyen d'action.

Le vrai journalisme, fils de l'imprimerie, a connu son âge d'essai. Les poëtes par leurs chansons, sans se soucier de savoir s'ils possédaient le génie de la langue qu'ils bégayaient, dénonçaient alors gaiement au peuple les malices cachées au fond des cours. Ils s'attendrissaient sur les misères d'en bas et foudroyaient spirituellement les turpitudes d'en haut.

Le premier pas vers l'affranchissement était fait. Le journaliste, homme d'étude, entre en communication directe avec le peuple. A notre point de vue, ce fut l'époque la plus intéressante pour la presse. Tous ceux qui cultivent le beau, tous les adorateurs de l'art se précipitent dans ce champ clos où le triomphe est réservé aux plus puissants par l'esprit. Ce ne sont plus les humbles, les vils esclaves qui apportent des nouvelles aux riches, aux jouisseurs ; ce sont les élus de la pensée, les serviteurs de l'idée qui instruisent le peuple. Tous les jeunes hommes obscurs qu'a touchés l'étincelle de vie, tous ces affranchis du monde nouveau viennent affirmer une royauté, la royauté littéraire. Cette royauté ne disparaitra pas, car elle est l'héritage des intelligences, le but de tous ceux qui veulent se faire connaitre par des moyens honnêtes et moraux.

Cependant l'esprit humain demande toujours des conquêtes. Un résultat obtenu ne le satisfait pas entièrement. Les écrits périodiques avaient rendu possible le règne de la démocratie : le peuple fit à ses directeurs le commandement d'interroger les dépositaires du pouvoir. Désormais l'homme qui tient une plume ne se contentera plus de narrer les faits. La littérature posera hardiment le pied dans le domaine politique. L'écri-

vain se trouvera face à face avec le roi et se permettra de lui faire des remontrances. C'est une situation gênante pour les deux ; car s'il est vrai que le souverain peut être en faute, il est encore vrai que son interlocuteur peut dépasser les bornes de la convenance et porter atteinte au prestige de l'autorité.

Le journalisme a une mission à la fois enviable et redoutable. Sage et modéré, il détruit les abus : bavard et turbulent, il prépare des catastrophes.

La liberté de penser que chacun porte en soi ne s'est pas toujours exercée sous la même forme et dans la même latitude à toutes les époques. Chez un peuple donné elle change de caractère suivant les besoins et les tendances du moment. Lorsque les besoins matériels l'emportent, on se soucie peu d'exprimer son opinion par la voie de la presse. On se rencontre, on se voit, on se parle sans chercher à faire prévaloir ses idées personnelles. On n'a pas d'idée pour ainsi dire ; pris dans l'engrenage des affaires courantes, on évite même de contrarier son voisin. Pourvu qu'on ait sa quiétude d'esprit, on est satisfait. A un tel moment, il faut le reconnaître, la vie d'un peuple est comme suspendue. Le silence n'est imposé à personne, puisque tous sont indifférents à ce qui se passe dans les régions du Pouvoir. Pour quelques uns c'est le bon temps. Quelques journaux peuvent paraître : on les lira, mais ils n'exerceront aucune influence sur l'opinion publique.

Une génération naîtra cependant qui ne se contentera pas de ce qui se dit couramment. Elle aura appris dans les écoles que les nations ne restent pas stationnaires et qu'elles reculent lorsqu'elles n'avancent pas. Ces jeunes gens à peine sortis des classes appelleront de tous leurs vœux une époque d'action. Ils ont eu contact avec Demosthène, Cicéron et Mirabeau : ils ont en

main Tacite ; ils pratiqueront la liberté de la pensée par la liberté de la parole. Il est donc vrai que la jeunesse des écoles est l'espoir de l'avenir. En elle une nation retrouve sa vigueur. Lorsque, découragés par mille échecs, mille déceptions, nous croyons tout perdu, elle vient nous dire : Regardez ! Et, levant les yeux vers le ciel, nous constatons avec une joie indicible que ce que nous prenions pour le soir n'était qu'un nuage masquant le soleil levant. Nos rêves d'autrefois, un à un évanouis, renaissent dans les essais de ces nouveaux pionniers de la civilisation. On dirait que nos prophéties s'accomplissent. Ces politiques, ces hommes d'Etat de demain se font admirer d'abord comme littérateurs. Ils nous communiquent leurs productions, mettent à profit nos conseils, alors même qu'ils ne partagent pas tout à fait nos goûts. Nous encourageons chez eux certaines hardiesses d'expression et d'idée, car nous savons qu'il n'y a pas de ressemblance parfaite entre les générations qui se succèdent. Chacun d'eux a choisi ses maitres, son école ; chemin faisant, ils deviendront personnels pour mieux fixer leur individualité.

Le mouvement qui s'opère dans la littérature a sa force ascensionnelle. L'homme politique qui ne s'en préoccupe pas est en retard. Il doit lire les écrits, suivre la lutte littéraire non pour restreindre la liberté de la pensée, mais pour connaitre les tendances actuelles. En le faisant, il ne manquera pas d'encourager les généreuses idées, de mettre en pleine lumière les supériorités qui commencent à poindre.

Mais il arrive le plus souvent qu'on n'observe le travail de la pensée que lorsqu'il s'est porté dans l'atelier de la presse périodique. Cette presse s'attaque aux hommes et aux choses : il ne lui suffit pas de critiquer les abus, elle tend à réfor-

mer l'homme qui a ses yeux en est la source. Cela n'étonne pas le penseur. La philosophie ne nous enseigne-t-elle pas que la réforme intérieure est la première de toutes les réformes ? Mais l'homme connaissant mieux les défauts des hommes que le vice des choses, cet effort vers la réalisation d'un ordre meilleur engendrera bien des méprises.

Les hommes au pouvoir, attaqués avec violence, seront violents à leur tour. Ils enfermeront la liberté de la presse dans des lois de censure pour l'étouffer. Tombant dans l'excès, ils tomberont du même coup dans l'erreur.

La confusion dans l'esprit amène fatalement la confusion des faits et des principes. Les journalistes réclament ce qu'ils croient être leur droit : la liberté de tout dire ; le Pouvoir répond qu'il ne peut leur octroyer que les *libertés nécessaires*. Il faut un sens à la fois pratique et profond pour trouver les limites du droit, limites tracées par la nature des choses. Les libertés nécessaires n'en sont que les manifestations diverses selon les calculs et l'intérêt du Pouvoir.

Ici comme ailleurs, on a bien raison de dire que ce n'est pas par la législation d'un peuple qu'on le juge. Les légistes présument et acceptent les intentions comme faits accomplis. Les chroniqueurs qui semblent jouer un rôle secondaire dans l'histoire laissent des éléments d'appréciation plus sûrs. Les écrivains de premier ordre posent en face de la postérité. Ils ressemblent souvent à ce souverain qui lisait dans les astres, tandis qu'autour de lui ses sujets mouraient de faim.

Les journaux, les quotidiens surtout, sont des enregistreurs qui prennent sur le vif les propos et les gestes. Les journalistes ne sont pas traités avec tendresse. Les gouvernements n'aiment pas ces photographes indiscrets qui veulent quand

même fixer les physionomies les plus mobiles. Il est vrai qu'ils chargent souvent les ombres, mais pour les poursuivre on emploie rarement les moyens légaux. Pour arriver à la fermeture d'un journal le gouvernement imaginera une conspiration. Mal conseillé, il fera tirer la nuit quelques coups de feu. Le lendemain les membres du comité de rédaction seront arrêtés. On mettra la ville en état de siège dans le seul but de poursuivre avec une rigueur excessive les abus commis par la voie de la presse. Les meilleurs esprits deviendront crédules. Cependant le conspirateur, c'est le gouvernement lui-même.

La loi sur la presse est très large. Le ministre de l'intérieur ne peut pas refuser l'autorisation de fonder un journal. Il exige seulement que le gérant-responsable lui fasse connaître son nom et sa demeure, le titre du journal et l'imprimerie. Le journaliste n'est pas soumis aux remontrances verbales, et la publication de sa feuille ne pourra être suspendue par voie administrative que si, après une condamnation, il ne se conforme pas strictement aux dispositions qui lui sont applicables.

Il serait peut-être sage d'exiger que tout article politique ou d'économie sociale soit signé. La presse agit sur l'opinion si elle ne la forme pas tout à fait. Souvent un seul homme écrit dans plusieurs journaux, et, pourvu qu'il sache varier ses expressions, il peut présenter comme un vœu presque unanime une idée qui lui est propre. Lorsqu'il attaque ou qu'il conseille, il doit se découvrir. S'il inspire assez de confiance pour se faire suivre, tant mieux. Mais nous ne voulons pas que la cabale passe sous le nom d'écho public, que la côterie soit substituée à la loyauté. Que le gouvernement connaisse ses adversaires, et les publicistes leurs contradicteurs.

Le gouvernement est avant tout un représentant d'idées. S'il s'arme de violence il est vaincu. Quand il brise le composteur dans la main du typographe il arme du fusil l'homme qui ne pense pas, et alors la cible c'est lui. Il doit opposer la presse à la presse. Nous ne sommes pas de ceux qui lui dénient le droit d'avoir des journaux de combat. Le *Moniteur* n'est pas une tribune publique. Ses colonnes s'ouvrent aux débats législatifs et aux actes qui ont un caractère officiel; mais il n'entre pas en discussion avec les administrés. Dans l'intervalle des sessions législatives, les administrateurs prennent des mesures d'exécution qu'il est loisible à tout citoyen de critiquer. Leurs juges s'assembleront sans doute demain, mais il est séant qu'ils s'expliquent en attendant la sanction légale. Un gouvernement a des amis; il ne diminue pas son autorité quand il leur confie le rôle semi-officiel de défendre ses actes. Mais qu'il les choisisse parmi ceux qu'une polémique franche peut convaincre. La presse arrête la presse comme le pouvoir arrête le pouvoir.

CHAPITRE VII

Autonomie Communale.

En Haïti, comme partout, les esprits avancés s'insurgent contre le pouvoir absolu, mais l'état social est en faveur de l'omnipotence des gouvernements. La majorité, n'étant pas éclairée, demande une protection, et c'est ce qui augmente en fait les attributions exécutives en dehors des lois. Presque toutes nos constitutions sont libérales, cependant l'autorité qui exécute domine l'autorité qui prescrit. Les actes illégaux trouvent l'impunité dans l'indifférence publique. « Ce ne sont pas les pires gouvernements qu'on renverse ni les meilleurs que l'on conserve. » On ne respecte que le système qui consiste à se faire craindre. L'homme politique, pour assurer son avenir, feint d'être vindicatif. Malheur à lui s'il laisse entrevoir qu'il n'est pas prêt à pressurer ses ennemis. Voici comment il raisonne : J'aime mieux que l'on me dise despote qu'incapable. Et notez bien que l'incapacité dont il craint d'être accusé, c'est l'observance des lois, le respect des libertés publiques. La masse ne comprend pas un chef qui ne puisse créer une fonction sans l'assentiment du Corps Législatif, ni entreprendre un acte de quelque importance sans le soumettre au préalable à une délibération. Ainsi l'homme d'Etat, passant de la théorie à la pratique, entre au même instant à l'école du césarisme. Alors, peu à peu, oubliant que le despotisme lui-même se mesure à un certain niveau, il descend à la taille du val-

gaire. Voilà l'autorité discutée. Pour échapper au péril, elle appellera des hommes à poigne, prêts à assumer la plus lourde responsabilité, sans crainte du lendemain.

Encore une fois, lorsque les lois ne trouvent pas leur sanction dans les mœurs, elles sont lettres mortes. Nous avons une législation très avancée, mais nous sommes encore peu dignes des franchises municipales.

Il y a chez nous cependant des populations qui semblent organisées pour la vie communale, ce sont les populations du Nord. On accuse les hommes du Nord d'avoir, plus qu'ailleurs, l'esprit de clocher; cela provient d'une observation inexate. Ce département forme une masse compacte, bien qu'il soit divisé en communes distinctes. Le pouvoir central ne le met pas en tutelle, et son émancipation tient à plus d'une cause. Le Nord doit moins son indépendance à ses gorges, à ses escarpements, qu'au sentiment qui l'anime. Là on ne demande pas la séparation des communes, mais la séparation des pouvoirs. Le commissaire du gouvernement jouit sans restriction des prérogatives que lui confère la loi; le plus petit juge de paix sait qu'il ne dépend pas du commandant de l'arrondissement. Dans ce département où la discipline militaire est ferme, le simple soldat peut faire condamner à l'emprisonnement et à l'amende le commissaire de police qui l'a frappé. Les hommes du Nord se reconnaissent des droits égaux. La liberté individuelle est à leurs yeux chose sacrée: ils ne toléreat pas que sur une simple suspicion vous jetiez, sans mandat d'arrestation, un père de famille au cachot et aux fers. Dites après ce que vous voulez, montrez-les comme se protégeant les uns les autres; ils se contenteront d'exhiber le code d'instruction criminelle.

Ensuite, ils n'établissent pas de différence entre les villes et les campagnes. Tout homme qui a pu acquérir une fortune se croit obligé d'avoir une plantation ou une industrie agricole. Il vous montrera dans sa famille le fils de son gérant qu'il a adopté et qu'il va mettre au lycée. Demain cet enfant sera un homme instruit, et le propriétaire dira avec fierté qu'il a donné au pays une gloire de plus. Le Cap gouverne le Nord parce qu'il recueille dans son sein tout ce qui peut grandir. Cette ville puise ses supériorités dans les campagnes environnantes, à Saint Louis du Morin, à Milot, à Limonade, au Trou, à Vallière, partout enfin où l'intelligence se manifeste. Le jeune homme qui brille au sommet de la société capoise n'oublie pas ses antécédents. Il s'attache à son père et à sa mère. Il va, à ses jours de loisir, se retremper au milieu de ses amis d'enfance. Pas de distance entre eux et lui. Au Cap, on se demande seulement si les noms inconnus la veille sont purs et sans tâche ; on entoure d'estime et de considération les fils de leurs œuvres.

Dans le Sud et dans l'Ouest, quand la guerre civile éclate les campagnes assiègent les villes ; dans le Nord il n'y a ni assiégeants ni assiégés, tout le monde est solidaire. Pourquoi l'habitant ruinerait-il le citadin dont il est le fermier, le citadin qu'il voit tous les jours, qui lui prête des fonds, qui le fait vivre et veille sur l'éducation de son fils ?

Voilà le secret de ce qu'on appelle la *francmaçonnerie* des hommes du Nord. Il n'y a là rien d'obscur, rien de subversif.

Tant que le Nord sera dans cet esprit de justice les autres départements n'échapperont pas à sa suprématie.

Dans certaines villes de l'Ouest et du Sud les familles sont opposées aux familles ; elles se persécutent tour à tour ; les passions politiques sont

une cause permanente d'émigration. Les querelles privées et mesquines détruisent l'unité de vues, et les grands centres s'appauvrissent comme les petits.

Loin de critiquer le Nord, qu'on l'imite. Ce n'est pas cependant qu'il connaisse tous ses intérêts. Il s'oppose à l'ouverture du port de Fort-Liberté dans la crainte que cette mesure ne diminue l'importance du Cap. C'est ainsi que les denrées de Vallière, du Trou, de Saint-Raphaël, de plusieurs centres producteurs sont déversées chez nos voisins de l'Est. Le Cibao s'enrichit au détriment de Fort-Liberté et du Cap lui-même.

L'esprit général qui travaille le Nord facilitera dans ce département l'autonomie communale, car cette autonomie ne peut-être que la conséquence de l'initiative individuelle. L'administration de Christophe a été dure, mais ce qui prouve qu'elle n'a pas été absolument mauvaise, c'est que la cohésion imprimée par lui aux villes et aux campagnes subsiste encore. En exigeant que ses généraux fussent des fermiers de l'Etat, en faisant d'eux des planteurs et des industriels, il a honoré le travail. Les aristocrates du Nord travaillaient pour justifier leur noblesse. Contrairement à ce qu'on disait dans l'Ouest, ils n'ont pas continué le régime de l'esclavage; ils étaient de véritables patrons. Par sa façon de distribuer les terres, Pétion a prouvé qu'il était plus juste. Mais en soldant ses généraux sans leur recommander le labourage, il leur a appris à compter sur le trésor public. Sans l'opposition des rigaudins il eût sans doute perfectionné son système, et le résultat eût été meilleur que dans le Nord, car le morcellement des terres est favorable au plus grand nombre. En s'éloignant des champs, les généraux de l'Ouest ont laissé les cultivateurs sans direction. Le respect de l'autorité ne se trou-

vant plus dans les campagnes, les vagabonds ont pu circuler librement sur les routes vicinales. Dans ce temps-là un grand fonctionnaire tout couvert de blessures pouvait, à bon droit, acquérir à titre de don national une habitation de cinq cents carreaux au milieu de petites propriétés de quinze à vingt carreaux. Mais sa présence sur les lieux était de rigueur pour garantir la sécurité aux propriétaires voisins. Sans ambition, se contentant de peu, ces grands propriétaires vivaient de la faible rétribution du Trésor. Ils n'ont pas servi de stimulant aux autres. Les administrateurs des deniers publics n'ont pas toujours été aussi désintéressés que les soldats. D'où les remontrances du Sénat.

Dans une démocratie les fonctions ne doivent pas être gratuites : cela se comprend dans un certain sens. Il faut que les plus pauvres puissent grâce à leurs aptitudes occuper les plus hautes fonctions dans l'État. Si ces fonctions n'étaient pas salariées les riches seuls les brigueraient. Mais il ne faut pas non plus qu'elles soient l'unique moyen d'existence de ceux qui les occupent. Aujourd'hui un employé cesse d'être indépendant, car le gouvernement, armé contre lui du droit de révocation, veut qu'il approuve toutes les mesures administratives. On ne lui reconnait pas une opinion personnelle. Il a à choisir entre ces deux extrémités : tout accepter ou mourir de faim. Le gouvernement, par instinct de conservation, repousse tous ceux qu'il nourrit et qui le combattent. Ce même employé sera élu conseiller communal. Les séances du conseil sont publiques. Il n'émettra pas librement son avis lorsque les intérêts locaux l'exigeront.

* * *

Nous avons deux catégories de communes, celles qui s'administrent elles-mêmes et celles qui

s'administrent sous le contrôle immédiat et personnel de l'autorité supérieure. Elles ont droit d'acquisition : elles peuvent vendre ou échanger, avec l'approbation du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, les propriétés qui forment leur domaine ; et la loi du 11 Octobre 1881 classe parmi les biens domaniaux les quais et le littoral. Pour éviter toute méprise on aurait dû, dans la loi organique, déclarer inaliénables et imprescriptibles les quais et le littoral. Ces biens n'appartiennent pas en réalité à la commune individualité restreinte, mais à tous les habitants du territoire. Ils ne doivent être affermés que pour neuf ans. Le Corps Législatif lui même n'a pas le droit d'aliéner une partie du littoral. C'est un bien qui par sa nature ne change pas de destination.

La commune s'est souvent engagée dans des procès ruineux ; plus d'une fois elle nous a mis sur le dos des réclamations diplomatiques. Il serait bon de déterminer clairement les cas où elle ne peut engager une instance sans l'autorisation de l'autorité supérieure.

Pour assurer l'indépendance des communes on déclarerait inéligibles au conseil communal les employés publics ; on diviserait les grandes communes en paroisses ou sections électorales, afin de permettre la représentation de leurs différentes parties. Le Dr Janvier a émis cette opinion à propos des élections législatives.

Pourquoi reconnaître au Pouvoir Exécutif le droit de dissoudre le conseil communal à l'approche des élections et de le remplacer par une commission administrative? Lorsque la majorité se démet pour tout autre cause que malversation de la part du magistrat, ce président du conseil n'est pas par ce fait dépouillé de son mandat. Il n'est pas à présumer qu'une commission de trois membres nommés par l'Exécutif puisse

mieux gérer les intérêts de la commune. Lorsque le magistrat ou son conseil n'est pas sous le coup d'une suspicion grave, régulièrement dénoncé à la justice, il n'est pas raisonnable de remplacer les représentants directs de la commune par une commission temporaire. La législation actuelle permet à l'Exécutif de dissoudre le gouvernement local chaque fois que le registre d'inscription est ouvert pour l'élection des députés. Il est temps de remédier à ce mal. Le conseil peut s'en aller, mais tant qu'il reste un membre, un élu, celui là est le représentant né des contribuables ; le gouvernement pourra tout au plus lui donner des assesseurs.

En dehors de ces considérations générales il resterait beaucoup à dire des communes qui ne s'administrent pas elles mêmes. Leurs recettes sont versées au trésor public et leurs budgets de dépenses défrayés par l'administration supérieure. Quelle est la valeur de ces budgets qui, comme tous les autres, sont soumis à l'approbation du pouvoir central ? Les communes rurales sont précisément celles qui trouvent dans leur sein le moins d'hommes capables d'administrer leurs intérêts. On en fait occasion pour les dépouiller. Elles offrent la plupart un aspect lamentable. La Croix-des-Bouquets, située dans la vaste plaine du Cul-de-Sac, est mal entretenue. Là vit une population laborieuse : les sucreries, les distilleries sont toujours en mouvement. De ce mouvement elle ne tire aucun profit. Port-au-Prince veut encore prélever l'octroi sur les produits de la Croix-des-Bouquets. La question est en litige, on ne sait pas dans quel sens elle sera résolue.

Laissez au moins aux petites communes formant un arrondissement la faculté de se syndiquer pour entretenir à frais communs un hospice. Laissez leur la libre disposition d'une partie de

leurs recettes, en vue de la création de leur ministère des pauvres. Si non, imposons à l'Etat l'obligation de placer dans des institutions de bienfaisance un certain nombre d'infirmes et d'indigents, munis de cartes délivrées par les communes. Il n'y a pas de civilisation là où l'on se désintéresse du sort de ceux qui ne peuvent plus travailler. Là où la commune est impuissante, la puissance publique doit intervenir. Il ne suffit pas de demander que les serviteurs de l'Etat soient bien rétribués et que les grands centres fassent leur toilette avec coquetterie. Soyons humains. On dit que la charité n'est pas une dette, mais il y a à se demander si le contribuable est plus obligé de donner une gourde de plus au fonctionnaire déjà grassement payé qu'un centime au pauvre que personne ne veut recueillir. C'est affaire de cœur, mais l'Etat ne doit pas enlever à la commune le mérite d'être charitable. Dans les villes nous augmenterons les impositions locatives, afin de créer des asiles d'aliénés et mieux doter les hospices et les hôpitaux.

CHAPITRE VIII

Le domaine.

Quand on considère l'étendue des biens qui appartiennent en propre à l'administration publique, on est vraiment étonné qu'ils ne soient une source importante de recettes. Après la Prusse, Haïti

pourrait venir au tableau des Etats qui défrayent en grande partie leurs budgets au moyen de leurs revenus domaniaux. Par le fait de notre indépendance conquise, les terres des colons étaient tombées dans le domaine commun de la nation. Mais la communauté des biens n'a pas été décrétée. La loi agraire se trouve à l'origine de notre nationalité. Beaucoup d'entre nous sont possesseurs de vastes habitations, dues à la munificence nationale. Malgré le partage opéré dès le début, l'Etat possède encore des terres magnifiques, de riches forêts et des carrières inépuisables, à côté de ses mines inexploitées. Par la faute ou l'incurie des premiers occupants, chaque jour des terres abandonnées viennent augmenter sa part de réserve. Mais, fait inconcevable, il ignore où commence, où finit son droit de propriété. A chaque instant on empiète en son nom sur autrui, à chaque instant on empiète sur lui. On ne se rappelle pas que c'est le travail qui justifie la propriété et que toute jouissance qui ne trouve à sa base cette condition essentielle n'est pas respectable. Aucune possession n'est plus légitime que la nôtre. Nous ne sommes pas venus de loin exercer la rapine chez des vaincus. Nous avons fourni le capital argent et le capital sueur. L'argent était le produit de la vente de nos frères ou le bénéfice réalisé sur leur acquisition ; la sueur provenait de notre seule force physique dépensée sous un soleil brûlant. Nous avons fait toutes ces plantations, toutes ces richesses. Nous n'avons pas usurpé, nous avons réalisé la propriété.

Après l'indépendance tout propriétaire nouveau était un ouvrier affranchi, élevé au droit de maître. Depuis, l'oisiveté a légalisé bien des possessions individuelles. Un citoyen possède, mais ne cultive pas ; un autre vient opérer un arpen-

tage sur la ligne séparative, lui enlève deux carreaux, sans avoir nullement l'intention de les mettre en valeur. Dans quelques années l'envahisseur soutiendra qu'il a toujours occupé paisiblement, sans trouble et à titre de propriétaire; il invoquera la prescription, et son acquisition, sans fondemem au moral, sera transmise à ses enfants. Plus loin, un autre enlèvera vingt carreaux à l'Etat, il les laissera incultes, et si un jour l'Administration vient à établir des fermiers sur ces mêmes terres, ce monsieur invoquera, lui aussi, la prescription; on aura troublé sa jouissance, il réclamera une réparation. C'est de notre faute. La loi du 29 Octobre 1864 ne fait que suspendre la prescription. Les difficultés apparaitront dès qu'il s'agira de fixer les droits acquis et de détruire les prétentions mal fondées.

Depuis Octobre 1806, nous n'avons jamais voulu nous occuper sérieusement du cadastre. Il a causé la mort du fondateur de l'Indépendance, et c'est pourquoi nos chefs, au lendemain du meurtre, l'ont envisagé avec terreur. Si depuis cinquante ans nous avions dépensé deux millions pour l'établir, l'Etat serait riche aujourd'hui. Il n'aurait rien ravi aux particuliers, il aurait plutôt consacré leurs droits légalement reconnus. Lorsqu'un homme viendrait réclamer contre lui un bien prescrit, celui-là serait obligé, comme première condition, de prouver qu'il a mis le bien en valeur. Ensuite, il fournirait la preuve de la durée de son occupation. La prescription n'est pas une manière honnête d'acquérir, il importe donc qu'elle réunisse des conditions nombreuses et rigoureuses pour être prise en considération. Le titre est précaire lorsqu'il ne repose pas sur un effort constant. Il ne suffit pas qu'on ait possédé sans trouble pendant un laps de temps, il faut encore qu'on ait travaillé jusqu'au jour de

la prescription. Cette opinion peut froiser la doctrine et la jurisprudence, mais elle ne froisse pas l'équité qui demande une transformation du droit.

Celui qui possède, même en vertu d'un acte authentique, un bien du Domaine qui ne lui a pas été cédé par l'Etat, doit soumettre à l'administration publique tous ses actes translatifs de propriété. Qu'il soit constaté dans ces actes que le premier vendeur qui prétendait avoir prescrit a donné une terre en état de culture. Chaque acte de transfert doit comporter cette mention sur la foi de l'arpenteur. Le silence sur ce point sera favorable à l'Administration. Appelés en garantie, les vendeurs qui ont travaillé n'auront aucune indemnité à payer puisqu'ils ont été de bonne foi et qu'ils ont fait pour la communauté ce que l'Etat avait négligé. Mais s'il est constaté que la culture de ces terrains a été souvent abondonnée, les acquéreurs indifférents verront leurs années d'occupation considérées comme des années interruptives de la prescription. Ils pourront cependant invoquer le cas de force majeure laissé à l'appréciation du juge, le temps passé sous les armes, par exemple. Ce sera peut-être le seul cas admissible. Nos campagnards travaillent dès qu'ils ne sont pas recherchés pour le service militaire.

Ceux qui se récrieront contre la revendication par l'Etat, ce sont les citadins accapareurs qui prennent les terres du Domaine au détriment des paysans nés sur les lieux mais trop timides pour s'approprier la chose d'autrui. Tous les jours on dénonce comme biens à la vacance des terres occupées par des individus sans qualité. Ces individus, honnêtes travailleurs le plus souvent, ne savent pas lire ; ils ne verront jamais l'avis inséré à l'*officiel*. Il est de justice que par une som-

mation on les fasse comparaître au bureau des domaines avant de les expulser. Ils s'expliqueront. Le dénonciateur aura sa quotité, car il est utile que les biens de l'Etat soient recherchés ; mais on tiendra compte aussi des efforts dépensés et la ferme des occupants sera seulement réduite.

On n'a pas à craindre que la revendication n'ait un effet rétroactif. Pour prescrire est-il encore dit au code civil, il faut avoir occupé à titre de propriétaire. Pour qui se donne la peine d'étudier la philosophie du droit, cette disposition comporte une idée juste qui peut être invoquée au bénéfice du travail. On prescrit contre l'Etat parce qu'il ne fait pas acte de propriétaire, c'est-à-dire parce qu'il laisse la terre en friche. Mais faites-vous acte de propriétaire lorsque vous ne cultivez pas par vous même ou par vos tenanciers? Aussi fainéant que l'Etat, vous êtes plus coupable que lui, car vous prenez pour réaliser au moyen de la vente un bénéfice illégitime, tandis qu'il conserve sans voler personne. Quand vous occupez à sa place sans rien produire vous ne pouvez pas avoir plus de droit. Rien ne justifie votre prescription.

Parmi les occupants bien peu réunissent la double qualité de possesseurs et de propriétaires dans le sens philosophique du droit. L'Etat, ayant conscience de son rôle, peut entreprendre, sans crainte, de faire rentrer dans le Domaine les biens qu'on lui a ravis ; il en recouvrera également la majeure partie. Toutefois, si cette proposition paraît hasardée, le gouvernement présentera au Corps Législatif un projet de loi créant des commissions d'expertises et d'enquêtes revêtues du caractère judiciaire, et précisant les attributions de ces commissions. La question est

trop importante pour ne pas mériter toute la sollicitude des pouvoirs publics.

Nous craignons de mécontenter quelques-uns, et par complaisance nous faisons le plus grand tort à la nation tout entière. Nous n'avons pas de liste civile dans nos institutions, aucune partie du Domaine ne sert aux fantaisies du chef de l'Etat. Les revenus du Domaine tombent dans le Trésor et sont affectés à l'entretien des services d'utilité publique ; nous devons donc poursuivre rigoureusement le recouvrement du produit des biens domaniaux. Si l'Etat était moins insouciant, il organiserait la police rurale par intérêt. Attendant de ses fermiers ses principales ressources, il veillerait au maintien de leur sécurité. Les dévastations commises par les rivières non endiguées pouvant lui laisser une part de la perte, lui enlever même dans les cas de destruction complète la totalité de ce que lui doit un fermier, il accorderait son attention aux travaux de canalisation Par son rôle obligé il est administrateur, qu'il se révèle au moins économiste ; il ne demandera pas ailleurs ce qu'il peut trouver chez lui.

L'impôt foncier n'existe pas dans notre système économique. Mais si nous regardons bien au fond des choses, nous verrons que sous le nom d'impôt indirect il grève les terres où se récoltent les produits d'exportation. Nos principales denrées : le café, le cacao, sont chargées d'une taxe qui écrase et le sol et le producteur. On prélève chaque année tant pour cent sur le rendement de ces cultures. Mais ce pourcentage n'est pas en rapport avec la valeur annuelle de la terre. Il y a un prix fixe que l'on exige en or américain, quelque soit le cours du marché. Pour cent livres de café qu'il verse dans les soutes du spéculateur il paye P. 3 à l'Etat. Le change sur le papier-mon-

naie étant à 200 % la taxe représente donc P. 9 billets. Pour ses frais d'amendement, de cueillette, de préparation, d'emmagasinage et de transport, pour son bénéfice, le spéculateur lui donnera tantôt dix, tantôt quinze gourdes selon le cours du Hâvre.

« Imposer, dans les conditions qu'on le fait surtout, notre plus grande denrée d'exportation, c'est-à-dire prendre, au travailleur qui la produit, le quart et souvent le tiers de son travail, est une injustice, quand ce travailleur paie déjà tous les droits indirects comme les autres citoyens. Cet impôt, inique envers le producteur, devient ainsi un obstacle au développement de notre plus importante industrie nationale dont il éloigne les plus intelligents et les riches. Il est nuisible jusque dans la monnaie qu'on exige pour son paiement ». (1

En des pages chaleureuses Edmond Paul a flétri cette iniquité. Cet homme a mené toute sa vie une campagne en faveur des hommes de la glèbe. N'eût-il fait que cela, qu'il serait encore digne de la reconnaissance de la postérité. — Mais vous encensez tous les partis, vous admirez également Christophe et Pétion, libéraux et nationaux. — Depuis quand n'est-il pas permis d'admirer toutes les gloires, d'applaudir toutes les belles actions? Les partisans de la souveraineté populaire, les disciples de Rousseau doivent-ils méconnaître le génie de Bossuet, le plus vaillant défenseur du droit divin des rois? De même qu'il y a des hommes qui appartiennent moins à leur pays qu'à l'humanité, ainsi tout une nation s'approprie non les hommes mais les idées généreuses qu'ils ont propagées. Dans la vie politique aucune bonne action ne doit rester ignorée. Lorsqu'on écrira

(1) Pommayrac : Un conseil à mon pays.

l'histoire des événements contemporains ou montrera les fautes de chacun, en attendant nous reconnaissons les œuvres accomplies.

Ce que ses biens ne lui rapportent pas, l'Etat le prélève sur ceux qui travaillent sans rien recevoir de lui. Toutes les charges pèsent sur les producteurs du sol et les oisifs sont seuls protégés. Quelques économistes sont d'avis que le gouvernement frappe d'une taxe les terres improductives. Ce serait le moyen de porter tous les propriétaires à entrer dans les champs. La mesure, excellente pour le moment, ne tarderait pas à être suivie de mauvais effets Les citadins non habitués au travail des champs vendraient leurs terres; sous des noms supposés les capitalistes étrangers, profitant de la loi de l'offre et de la demande, en feraient l'acquisition au rabais. Les fermiers de la campagne occupent sans bail écrit, les urbains, propriétaires ruraux, feraient peser sur eux la taxe nouvelle, et ils émigreraient en masse vers les villes. Cette population flottante tomberait dans le désœuvrement. Une pareille mesure n'est pas immédiatement réalisable. Nous ne sommes plus au temps où le cultivateur ne pouvait nous côtoyer qu'à des jours déterminés, où l'on avait le droit de l'arrêter s'il voyageait le jeudi plutôt que le samedi. Il enfreint le code rural qui fait de lui la chose d'une habitation. On arrêtera la dépopulation des campagnes en dégrevant la terre, en répandant l'instruction professionnelle agricole. Aucune immigration ne nous donnera ce résultat. Même en offrant des terres gratuitement, nous ne pourrons pas en vingt années recueillir dix mille immigrants, tandis que nous n'avons qu'à le vouloir pour que, dans l'espace de trois années, seize mille cultivateurs haïtiens regagnent leurs champs. En appelant un immigrant, en lui don-

nant la terre, nous aurons à le garantir de tous troubles et évictions. Les réclamations diplomatiques nous disent assez qu'après six mois de séjour cet immigrant pauvre réclamerait une indemnité de cinq mille dollars. Le besoin de vivre nous amènera des travailleurs, dès que nous serons en voie de prospérité. Mais une immigration officielle nous causerait mille ennuis. L'essai du Président Boyer n'a occasionné aucune difficulté internationale, parce qu'alors la confusion du domaine privé et du domaine de l'Etat n'était pas telle qu'elle est aujourd'hui. En outre, pour nos frères, des Etats-Unis, Haïti était la patrie des noirs. Depuis, ils entendent dire de nous tant de mal, qu'ils préfèrent leur condition à la nôtre.

Aux Etats-Unis il suffit de rendre un décret d'expulsion contre les indiens pour que les terres qui leur sont réservées se rétrécissent. Le colon n'a aucune réclamation à prévoir. C'est ainsi qu'on ouvre sans cesse devant lui d'immenses territoires. Là où des capitaux se présentent, une voie ferrée, une banque, une école, une église s'établissent. En peu de temps on fait *boomer* la terre. Dès que les circontances deviennent défavorables, le *boom* se ralentit. Mais l'Etat quel qu'il soit n'a rien à craindre. Qui protesterait contre les empiètements? Les indiens? Ils ne sont que tolérés. En Haïti au contraire le domaine national est entouré de propriétés privées et l'Etat, pour s'élargir, ne peut recourir qu'à la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité. L'immigration officielle, il faut l'admettre cependant, ne le mettra pas dans la nécessité de s'engager dans cette voie. Il se contentera de donner ce qu'il a. Mais le cadastre étant bouleversé, il va courir le risque de mettre les immigrants en

possession de terres qui sont pour le moins litigieuses. Celui qui aura levé une clôture ou creusé un fossé n'attendra pas l'issue du procès. Dès le premier acte d'interruption il s'adressera à son Ministre. « Sur la foi du gouvernement haïtien, dira-t-il, je me suis établi dans la section rurale de la Haute-Guinaudée. Là j'ai fait un déboisement. Mes plantes commencent à pousser, et voilà qu'à mon grand étonnement j'apprends que je suis sur le terrain d'autrui et que je vais être expulsé. J'avais obtenu ailleurs un engagement qui devait, au bout d'un an, me rapporter une somme assez ronde, mais j'ai mieux aimé me fixer dans ce pays grâce aux promesses du gouvernement. Me voilà ruiné à jamais. » Pour la forme, une ou deux dépêches seront écrites, puis une frégate jettera l'ancre dans nos eaux, et nous irons verser un sac d'or sous la gueule du canon menaçant.

CHAPITRE IX

LE DOMAINE (Suite).

L'article 6. — (1) La question de l'article 6 est vraiment intéressante. A chaque pas que nous faisons dans l'économie sociale, elle se dresse devant nous. Pour beaucoup c'est la pierre d'a-

(1) Dans une discussion à la Société de Législation nous avons reproduit bien des arguments que le lecteur va trouver dans ce chapitre.

choppement contre laquelle se brisent tous nos efforts. Pressés par les événements, par l'état actuel des choses, les publicistes haïtiens recherchent la cause principale des tâtonnements du peuple. Serait-elle dans l'infériorité native des nègres ou dans les institutions que les faits leur ont imposées? D'où une bataille dans le champ des idées économiques. Pour affirmer les aptitudes de la race, on accuse les préjugés d'autrefois, on arrache les masques, on supprime les appellations qui servaient à entretenir la division parmi les enfants de la patrie. Et quelquefois on va jusqu'à s'écrier : la méfiance de nos pères est seule responsable des maux de la République. Il n'est permis à personne d'être injuste envers ses aïeux. L'auteur anonyme de la *Gérontocratie en Haïti* formule ainsi son jugement : « L'exclusion du blanc de la propriété foncière est un moyen d'assurer la suprématie du jaune ou du noir. » Et à sa suite, d'autres viennent ajouter : c'est pour maintenir leur prépondérance que les mulâtres se sont toujours opposés à la radiation de l'article 6.

Les noirs et les jaunes ont toujours été d'accord sur la nécessité de l'article 6. Lorsque Pétion, partisan de la généralisation de la mesure, s'écriait à la tribune : tous les blancs sont les mêmes, il ne pensait nullement à exploiter la crédulité du paysan. D'ailleurs, les premières protestations, pacifiques ou armées, avaient eu pour objet la question de caste. Les grands planteurs et les petits blancs, quoique de même nuance, n'étaient point solidaires. Les affranchis, communément appelés hommes de couleur, formaient la classe intermédiaire entre les petits blancs et les esclaves. A cette époque le mot mulâtre avait une mauvaise signification. De nos jours encore, dans certaines colonies, une femme de

quelque distinction, issue d'un blanc et d'une négresse, trouve qu'il est de mauvais goût de l'appeler mulâtresse. Dites femme de couleur, s'il vous plait. Le mulâtre c'était le fils méprisé, l'hybride ; l'homme de couleur c'était le nègre libre au milieu des esclaves. Dans notre idiome, jusque dans ces derniers temps, le mot mulâtre comme celui de nègre cachait une certaine malice, un certain froissement. Malgré la perfidie d'Hédouville, les noirs du Sud et de l'Ouest, les hommes de couleur de l'Artibonite et du Nord voyaient une lutte d'influence entre deux hommes, Toussaint et Rigaud. Les esclaves de l'Ouest, trahis par les affranchis, n'embrassèrent pas avec enthousiasme le parti de Rigaud. Dans le Nord, au contraire, Bouckmann avait soulevé les esclaves. Toussaint, en faisant surgir un Dessalines de la masse noire, sut identifier sur tous les points la cause de la Révolution et poursuivre l'œuvre de l'émancipateur du Morne-Rouge. Pétion, en suivant la nouvelle orientation des idées, a prouvé que, sans déchéance, un affranchi pouvait céder le pas à à un esclave. Lui et Dessalines ne furent plus qu'une même volonté. Grâce à lui les citoyens du 4 avril peuvent, aussi bien que les fils de Bouckmann, revendiquer la gloire d'avoir fait 1804.

La proclamation du 1er janvier, rédigée par Boisrond-Tonnerre, est l'expression de la volonté nationale ; la constitution de 1805, qui fait de la propriété foncière un droit politique, est l'œuvre collective des noirs et des jaunes. Si cette déclaration est un crime, le crime leur est commun.

La propriété terrienne était la caractéristique de la puissance. Les Espagnols avaient exterminé les Indiens pour s'assurer la possession du sol ; l'importance des colons avait eu pour me-

sure le nombre des esclaves et l'étendue des terres occupées. Les héros, des plus infimes aux plus grands, ont compris qu'ils devaient asseoir leur influence sur la propriété du fonds. Le premier des droits politiques était le droit de propriété stable. Cette forte conception a présidé au premier partage.

Les Haïtiens étaient tous intéressés à la conservation de leurs domaines. Les plus belles propriétés appartenaient, dans l'Ouest, à Pétion et aux principaux républicains ; dans le Nord, à Christophe et à ses lieutenants. C'est donc à tort que l'on accuse les mulâtres d'avoir fait voter l'article 6.

La raison politique commandait le maintien de l'exclusion. Les fils des anciens colons, tant que la dette française n'était pas payée, se demandaient s'ils ne devraient pas être remis en possession de leurs biens. (1)

(1) Nous pouvons citer un exemple. Dans une brochure parue en 1899 sous ce titre : UNE COMMUNICATION NÉCESSAIRE (Archives du notaire Saint-Fleur) nous voyons qu'en 1898 les héritiers d'un sieur Paulmier recherchaient encore les biens meubles et immeubles que par testament fait en 1836 il leur aurait laissés. Sous le pli de sa lettre en date du 18 Août l'Agent consulaire de France au Petit-Goâve remettait au notaire Saint-Fleur la note suivante :

Une requête adressée au Ministère des Affaires Etrangères le 30 Mars 1853 par un sieur Prieur de la Comble, demeurant à Nemours, contient les informations suivantes.

« Pierre Charles Désiré Paulmier, colon français, originaire de Nemours, est décédé en 1836 au Petit-Goâve.— Trois jours avant son décès, son testament, dicté par lui, fut reçu le 6 décembre 1836 par M. Jacques Haubourd, notaire public pour le département de l'Ouest, en présence des témoins requis par la loi et mentionnés dans l'acte. Par cet acte authentique et régulier, le testateur institue pour ses héritiers, avec des droits égaux, un enfant naturel né depuis son retour dans l'Ile et ses trois enfants légitimes laissés par lui en France lorsqu'il retourna à Saint-Domingue pour y recueillir quelques faibles débris de l'héritage de ses père et mère disparus dans les massacres de 1802.— « Une autre requête adressée au Département le 5 octobre 1868 par une dame Ledoux, née Paulmier, renferme le passage suivant : Mon père, Pierre Charles Désiré Paulmier, décédé au Petit-Goâve le 19 décembre 1836, avait, en vertu d'un testament en date du 16 du même mois, légué une petite partie de ce qu'il possédait à M. Paulmier [Hector Mathurin], son fils naturel. Le surplus revenait de droit à ses enfants légitimes restés en France.— M. Hector Paulmier est lui-même décédé au Petit-Goâve en 1852, ne laissant pas de descendants.— Depuis cette époque, la succession est vacante et les enfants n'ont pu, faute de ressources, se faire envoyer en possession de la fortune de leur père. »

En portant cette démarche à la connaissance du Secrétaire d'Etat de la justice, M. Saint-Fleur termine ainsi: Maintenant une réflexion — conséquence naturelle de ce qui précède — m'est venue... . M. Paulmier, colon français, à aucun moment, en s'en tenant au texte même de la « note » de Monsieur le Ministre de France, ne put légalement ni posséder, ni acquérir aucun immeuble en Haïti,

Non, ce n'est pas par excès de zèle que certains citoyens repoussent la radiation de l'article 6, ce n'est pas pour exploiter la masse qu'ils disent la réserve nécessaire. Nous désespérons de parvenir à la culture scientifique depuis que nous, des classes dirigeantes, nous avons peur de l'effort. Loin de faire de nos fils les éducateurs du paysan, nous les destinons à des carrières libérales. Lâches et mous, nous ne voulons pas mordre à la tâche. Nous cherchons des acheteurs pour nos habitations de cinq cents carreaux. Les jouissances mondaines nous appellent. Que nous importe à nous que le cultivateur ne dise plus : cette terre que j'ensemence est à moi : nous sommes des hommes de progrès. Mais qu'est-ce que le progrès pour un peuple sinon le développement continu du germe qu'il porte en lui-même, le mouvement dans la stabilité.

L'homme n'est pas l'esclave du passé, les générations présentes ne sont pas absolument soumises aux règles posées par les générations antérieures. Nous le savons. Mais le désir du changement est-il inconstant au point de rendre détestable l'œuvre de nos pères ? L'humanité est une.

au point d'en transmettre l'héritage à ses descendants européens. Notre législation intérieure, dès le principe, met obstacle a cette insatiable avidité qui vient toujours hanter le pays.— Et cette indemnité de 70.000.000 payée par Haiti à la France ? Si les haitiens doivent s'en souvenir, les enfants des colons ne doivent pas l'ignorer. Et il est constant que les articles 14, 17 et 19 de la loi du 22 février 1825 qui statue (définitivement) sur les biens qui sont sous la main-mise de l'Etat, trouvent dans l'occurrence leur véritable application. Vous en jugerez d'ailleurs avec toute la compétence qui vous caractérise. »

TEXTE DE LA LOI DU 22 FEVRIER 1825 :

ART 14.— Aucune réclamation de mise en possession de propriété territoriale, faisant partie des domaines nationaux, en vertu de titre quelconque donné ou souscrit par un étranger à une date postérieure au 1er novembre 1803, ne sera admise, ces sortes d'actes étant déclarés nuls et non avenus

ART 17.— Tous actes faits par un étranger en faveur d'un haitien, soit dans le pays, soit à l'étranger, postérieurs au 1er novembre 1803, transmettant des droits de propriété sur un immeuble, seront considérés comme nuls.

ART 19.— Aucune enquete ne pourra être admise pour réclamer, soit comme héritage ou autrement, la propriété territoriale qui avait appartenu à un étranger avant l'époque du 1er novembre 1803, si le réclamant ne prouve, dans les formes établies, qu'il en a eu la possession et la jouissance antérieurement à la susdite époque. »

cependant chaque nation à son caractère et son génie. Le grand précepte d'amour et de charité ne s'oppose pas à ce que l'individu soit autonome, à ce qu'un petit peuple conserve son individualité. Quelle eût été la raison de notre affranchissement si deux jours plus tard nous devions nous prêter à une absorption prématurée. En excluant le blanc de la possession terrienne nos pères ont prouvé qu'ils avaient le sentiment de la situation. Notre nationalité naissante n'était pas en état de soutenir la concurrence européenne. S'ils avaient dès le principe admis l'étranger comme propriétaire foncier, la concurrence vitale eût été contre eux. Par la porte qu'on néglige de fermer passent toujours les réactions. Vainqueurs par les armes, ils auraient été vaincus dans la lutte économique. Qui possédait alors l'influence morale, le coup d'œil sûr, la puissance directrice, pour avoir dirigé pendant trois siècles? n'était-ce pas le blanc? Qui avait le crédit sur tous les marchés du monde? n'était-ce pas encore lui? Qui était privé de toute science, de toute expérience? n'était-ce pas le nègre? Il eût été vis-à-vis du blanc, comme lui maître du sol, dans un état d'infériorité plus que gênant. Nous qui avons reçu quelque culture intellectuelle, nous lui reprochons de n'avoir pas pratiqué *le laisser faire* et *le laisser passer;* nous disons que la concurrence vitale exige la même somme de droits pour le régnicole et pour l'étranger, sans tenir compte des moyens mécaniques et moraux. Aujourd'hui que nous faisons de l'économie politique pure, nous nous demandons comment les fondateurs de la patrie n'ont pas compris cette loi si simple, qu'un pays est d'autant plus riche que toutes les activités, d'où qu'elles viennent, se déploient librement dans son sein. Mais l'économie sociale a plus d'exigence que l'économie politique. La dernière s'arrête à la production, à la

répartition et à la consommation des richesses, tandis que la première remonte à la source de toutes les influences pour découvrir celles qui, selon les temps, les circonstances et les lieux, doivent prédominer. En bâtissant la législation des *douze tables*, les Romains ne reconnurent le droit de propriété qu'aux citoyens romains. Ce fut à leur profit exclusif que ce droit fut consacré.

Au point de vue de la persistance, de la survivance de notre nationalité, c'est de l'économie sociale que nous devons faire tout d'abord. Nous partirons de là pour déterminer les conditions de vie et de développement de notre société solidement assise et constituée. Ah! si comme les Etats-Unis nous avions à continuer une civilisation, nous aurions, certes, maintenu bien des traditions. Si les colons de Saint Domingue avaient pu s'affranchir du joug de la métropole, ils n'auraient pas exclu leurs congénaires du droit de propriété foncière. Il leur eût suffit de nommer leurs administrateurs et de vendre partout à leur gré leurs cafés, leurs denrées de toute sorte. Un changement politique n'eût pas été un temps d'arrêt dans leur mode d'existence. Mais tous ces avantages nous ont manqué au début. Les principales habitations avaient été détruites, le territoire sur lequel tant de ruines s'étaient accumulées offrait l'aspect d'un pays à coloniser. L'étranger, n'ayant pas les obligations du citoyen, dispensé de payer l'impôt du sang et n'envisageant la sûreté intérieure qu'au point de vue étroit de ses intérêts, aurait plus de loisir pour rester dans ses terres et les faire valoir. En admettant — ce qui est fort douteux — qu'il eût la générosité de prêter ses capitaux aux propriétaires negres, dans ses mains la garantie terre finirait par se convertir en droit d'user et d'abuser. Il ne nous a pas fallu seulement être des travailleurs libres, mais des hom-

mes. Notre infériorité, manifestée sur un point, nous aurait replacés logiquement, infailliblement, sous le joug de nos anciens maitres. L'exclusion découlait alors de la double question de race et de condition sociale.

En repoussant le blanc, le législateur de 1805, à l'exemple du divin réformateur, donne au mot race une signification que la science contemporaine ne méconnait pas absolument. Pour lui, ce n'est pas la couleur qui fait la race, mais un ensemble de préjugés, d'habitudes et de mœurs, une manière d'agir au sein de la communauté humaine. Le blanc, c'est le tyran, le possesseur d'esclaves ; le nègre, c'est l'homme qui a souffert jusqu'au jour de la délivrance. Et l'article 13 de la constitution de 1805 explique comme suit la pensée de nos pères : L'article précédent ne pourra produire aucun effet, tant à l'égard des femmes blanches qui sont naturalisées haïtiennes par le gouvernement qu'à l'égard des enfants nés où à naitre d'elles. Sont compris dans les dispositions du présent article, les Allemands et Polonais naturalisés par le gouvernement ». Tous les blancs qui avaient été soumis au servage furent reconnus haïtiens.

Les conséquences que nous avons toujours voulu éviter ne sont-elles plus possibles dans l'actualité ? Non, si nous voyons la patrie dans cette faible minorité qui administre ses intérêts et qui, en toute occasion, parle en son nom. Mais si, ouvrant les yeux à l'évidence, nous voyons la patrie dans cette grande masse de citoyens incultes qui attendent un nouvel affranchissement, nous avouerons que notre pays n'est pas encore en mesure de supporter la concurrence. Nous qui sommes la minorité, nous ne sommes pas capitalistes. C'est pourquoi nous demandons que le pays soit ouvert aux capitaux étrangers ; et nous pensons que ces capi-

taux ne nous viendront que lorsque nous aurons rayé de notre constitution l'article 6. Nous citons pour exemple la partie orientale où l'étranger peut acheter et vendre des immeubles. Nous disons à l'appui de notre théorie qu'il n'achète pas toutes les terres. C'est vrai. Mais réfléchissons-nous assez sur la différence économique qui sépare les dominicains des haïtiens? Les dominicains sont un peuple pasteur qui tient plutôt à son troupeau qu'au sol mesuré, cadastré. Il lui faut un fourrage abondant qu'il ne coupe pas, mais qu'il trouve dans de riches pâturages. Là où il peut mener son bétail, la terre est à lui comme à son voisin. S'il réclame une zone sur la frontière, ce n'est pas que là il ait mis sa sueur et son argent, c'est parce qu'il veut circuler en toute liberté. Ce commerce, l'étranger peut le faire aussi bien que lui. Ce genre de vie est assez productif. Tous s'y complaisent. Tous achètent des bœufs et des chevaux qui leur procurent un facile rendement. Nul ne pense à dire : cette terre est à moi ; mais chacun peut réclamer la génisse qui porte sa marque. Le paysan haïtien n'est pas éleveur. Il aime son petit enclos que lui ont transmis plusieurs générations. Ce qu'il produit dans ce champ il le porte sur le marché, et l'étranger l'achète pour la consommation intérieure et pour l'exportation. Ce commerce des grains ne suffit pas, dites-vous, à l'étranger ; il lui faut la propriété du sol ; il faut qu'il puisse non seulement acheter et revendre ces grains, mais encore acheter et revendre ce champ. Vous commencez par déclarer qu'il ne s'abattra pas comme une nuée de sauterelles sur toutes les terres d'Haïti ; vous avouez qu'il ne consentira à s'incorporer au sol que lorsque la sécurité sera parfaite. Cet aveu est sincère. Le colon — c'est une remarque presque générale — demande la terre à titre de propriété là où elle est donnée gra-

tuitement ou moyennant une faible compensation. L'Etat haïtien peut-il donner des terres gratuitement? S'il le peut, ce sera d'abord en faveur des paysans qu'il a gardés trop longtemps sous les drapeaux, et de ses fermiers qui ont protégé le Domaine en prévenant tout empiètement clandestin.

Mais les difficultés qui pourraient surgir à l'occasion du nouveau partage des terres vous font renoncer à l'immigration officielle. Maintenant vous envisagez uniquement les acquisitions isolées, à prix d'argent. Ces sortes d'acquisitions ne sont utiles qu'au commerçant qui s'établit dans une ville et qui veut être à l'abri des loyers. Ce qui est vrai, c'est que l'étranger demande le droit de propriété immobilière pour pouvoir réaliser son gage: il veut avoir le droit de se faire adjuger la terre que le paysan lui a donnée en garantie. Ce droit, ce n'est pas l'étranger cultivateur qui le demande, mais l'agioteur. L'honnête fonctionnaire est obligé de vendre ses appointements à 90 % de perte. Le banquier qui les achète fait des prêts au gouvernement. En participant à un emprunt public, il donne cent mille gourdes en papier-monnaie et cent mille en feuilles d'appointements. L'Etat s'engage à lui payer sur la valeur totale un intérêt annuel de 18 % en or américain et à lui compter par amortissement, dans le court espace d'une année, non le montant de sont prêt, mais deux cent mille dollars. (1)

Le fonctionnaire, qui est un homme éclairé, ne peut pas éviter la ruine, ni l'Etat la banqueroute; comment voulez-vous que le paysan livré aux mains des usuriers ait un meilleur sort? Lorsqu'un père de famille met en vente sa maison dont la construction récente lui a coûté trois mille gourdes, il ne trouve pas d'acheteur. Le

(1) Cette iniquité se pratiquait en 1898.

premier banquier venu lui dira : Je vous aurais bien donné quinze cents gourdes, car je vous estime; mais cette dépense ne me rapporterait que six cents gourdes par an, puisque je tiens de vous-même que la maison se loue cinquante gourdes par mois. J'aime mieux prêter mon argent au gouvernement. Au bout de l'année il me rendra, à part les intérêts, quinze cents dollars qui, au taux du moment, représenteront infailliblement quatre mille cinq cents gourdes.

Le paysan jusqu'ici n'offre pas sa terre, sans doute parce qu'il sait qu'il ne trouvera pas de preneur. Lorsque vous aurez radié l'article 6 dans l'esprit de faire pénétrer les capitaux étrangers dans les campagnes, voici ce que vous aurez la douleur de constater. Des institutions de crédit feront des avances aux cultivateurs. Mais les institutions de crédit ne sont pas des maisons de charité. Elles estimeront en premier lieu la valeur de chaque emplacement offert. Elles feront des avances jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de cette terre, en prenant cette terre elle-même en garantie. La culture scientifique seule fait rendre à un carreau son maximum de produit. Or le paysan est dans l'impossibilité manifeste de la pratiquer. Nous savons que dès qu'une terre par son rendement descend au-dessous du double de la valeur pour laquelle elle est engagée, le prêteur se hâte de rentrer dans ses avances. Nous savons qu'il ne rentre dans ses avances que par le moyen de la vente non de la récolte, mais du fonds. Dans les pays avancés c'est la condition primordiale du gage immobilier. Dans le rapport de M. Raoul Allier sur la désertion des campagnes, rapport fait au congrès de Bordeaux en 1895, on lit ce qui suit : « La dette hypothécaire atteignait dès 1870 le chiffre de 12 milliards, exigeant 500 millions

d'intérêts. Et ce chiffre doit être aujourd'hui plus élevé On s'en doute à voir combien s'accroît chaque année le nombre des ventes sur saisies immobilières. Il y a là une progression effrayante :

1878 : 6.370 — 1882 : 7,710 -- 1884 : 9.027
1885 : 9.575 — 1886 : 11.498 — 1887 : 13.320
1888 : 13,944 — 1889 : 14,278 —
1890 : 13,288. (En renvoi : Bulletin de statistique du Ministère des finances t. XXXIII. p. 529, et t. XXXV. 1894, p. 87.)

Inquiets, les hommes de conscience se demandent si pour sauver le paysan il ne faudrait pas créer le prêt gratuit. Ils ne peuvent pas engager dans cette voie le Crédit foncier. Ils s'adressent à des institutions qui seraient mues par le pur sentiment de charité. En attendant la parfaite éclosion de ce sentiment ils travaillent à donner plus d'instruction, plus de prévoyance à l'ouvrier des campagnes.

En admettant qu'un chef d'Etat haïtien soit plus éclairé que tous ses compatriotes réunis et qu'il puisse en un clin d'œil changer la face des choses, il exercera autrement son intelligence qu'en effaçant l'article 6 de notre constitution.

Nous ne pouvons pas exiger que les institutions de crédit aient moins d'avantages en Haïti qu'ailleurs. L'Etat n'obtient pas à 3 %, le paysan n'obtiendra pas à 1 1/2 %. D'aucuns pensent qu'il se montrera progressiste l'homme d'Etat qui fera décréter que l'étranger peut être propriétaire foncier en Haïti. On se trompe. L'étranger lui-même, en examinant l'œuvre de cet homme politique, se demandera s'il connaissait assez les besoins de son temps et surtout l'esprit public. Il y a une différence entre innover et renoncer à une tradition. Pourtant, dans un livre récent, un homme éminent vient de nouveau prêcher la croisade.

On ne doute pas de la bonne foi d'un écrivain qui, dans le cours de sa vie, a indiqué des mesures utiles. M. Marcelin a plus d'une fois émis des vues judicieuses, dont la mise en pratique serait un bien incontestable. Mais, si un homme d'Etat, tenant peu compte des œuvres antérieures de M. Marcelin, s'arrêtait seulement à sa dernière idée, l'abolition de l'article 6, il commettrait la plus fâcheuse des méprises. S'il partage l'opinion de notre compatriote, il se contentera de savoir que c'est un rêve d'avenir.

On nous dit que malgré notre article les plus belles maisons de la capitale appartiennent aux étrangers. Si c'est vrai, nous répondrons que la radiation serait une inutilité. De même qu'ils ont pu, par des moyens détournés, acquérir des maisons dans les villes où les incendies sont si fréquents, ils auraient pu encore mieux acquérir des immeubles dans les plaines où l'on court moins de risques. L'acquisition illégale d'un bien rural ne coûte pas plus de peine que celle d'une propriété urbaine.

Sans répondre à cette objection, on avance que la présence de l'étranger dans nos campagnes y fera régner l'ordre et la sécurité. Comment? par le *lynch* sans doute? On attend donc qu'il vienne chez nous mettre en pratique cette justice sommaire que des brigands ont introduite dans les forêts de l'Amérique du Nord. Là, chaque jour, des hommes à la solde des propriétaires tuent *par erreur* des habitants paisibles qu'ils prennent pour des larrons. Il se trouve des écrivains qui applaudissent à ces massacres. Vous accepterez en Haïti cette justice que l'on se fait à soi-même, puisque vous chantez sur tous les tons que le vol est la désolation de nos campagnes. Vous forcez la note. Oui, il y a chez nous des parasites: mais savez-vous ce qui les produit? Le paysan

est honnête. Le larcin est pratiqué par ceux-là que vous avez condamnés à des nuits sans sommeil et qui ont perdu l'habitude du travail, par ceux-là qui ont vécu longtemps dans les villes faisant le métier de portefaix. Mais, quelque déréglés que soient ces hommes, ils ne sont pas ces voleurs que vous redoutez. Citez-moi un propriétaire qui ait perdu une somme d'argent, un objet de valeur. Ce que nous appelons vol, c'est le glanage.

Attendez-vous les capitaux de l'étranger pour entreprendre des réformes rationnelles? Vous passerez par toutes les humiliations sans y parvenir. Vos concitoyens seront *lynchés* sous vos yeux. Vos juges condamneront leurs assassins; mais comme de coutume on récusera la compétence de vos tribunaux et le gouvernement, à chaque condamnation, paiera une indemnité. Vos chefs de sections qui ne savent pas rédiger un procès-verbal seront à tout instant entravés dans l'exercice de leurs fonctions. Trente fois par mois le pays aura à payer en réparation d'une prétendue faute commise par un agent officiel. La loi fait aux propriétaires l'obligation de nettoyer les canaux qui traversent leurs champs pour aller arroser les terres de leurs voisins. Le gendarme pénétrera chez le colon pour le lui rappeler. Le colon dira qu'on a violé son domicile et troublé son droit de propriété. Mille autres faits imaginaires, mille autres déclarations fantaisites occuperont l'attention des diplomates.

Au delà de l'Atlantique on dira que ce sont des choses rêvées par un ennemi de l'étranger, mais nos compatriotes avoueront qu'elles sont vraies. Au criminel on demande à un accusé s'il a un conseil, il répond tranquillement: Mon avocat, c'est mon consul. A tout propos l'étranger vous parle de son consul. Doit-il à un de ses com-

patriotes, il souhaite que le jugement soit prononcé contre lui, afin de réclamer une réparation. Le cultivateur — c'est proverbial — aime les procès; le paysan étranger transporté en Haïti ne sera pas moins processif. Pour une action en bornage il réclamera une indemnité. Par tout ce qui précède voas voyez que si vous attendez son arrivée pour entreprendre l'amélioration agricole votre état ne fera qu'empirer.

Admettons que la radiation de l'article 6 délivre les représentants des puissances étrangères de bien des soucis, le paysan haïtien sera-t-il pour cela plus heureux?

La terre protège l'indépendance du paysan. Il est bon qu'il lui prodigue tous ses soins, mais des soins intelligents. Au point de vue économique, l'homme n'est pas le produit du sol. Quelque fertile que soit le sol, c'est l'homme qui le fait. Il le fait d'autant mieux, qu'il joint au travail manuel le travail de l'esprit.

Il nous manque des bras: voilà le dernier argument. Il vaudrait mieux dire qu'il nous manque des outils perfectionnés. Promenons la charrue dans nos champs, ayons des machines à tondre, à décortiquer, à vanner; ayons partout des moulins portatifs. Moins de bras seront occupés à la préparation des denrées et un plus grand nombre aux semailles et aux plantations. Les *coombites*, comme l'a fait remarquer un de nos publicistes, sont de véritables associations. Mais ces associations qui ne durent qu'un jour ou deux feront œuvre qui vaille lorsqu'elles pourront, en vingt-quatre heures de travail, remuer et ensemencer une terre de trois carreaux. Un homme qui possède vingt carreaux plantés en canne roule toute l'année. Il obtient certainement un mauvais rendement. La canne n'est pas toujours à point. Tantôt elle donne un jus presque privé de

matière saccharine; tantôt, plus qu'en maturité, elle ne rend pas au moulin tout le sucre qu'elle contient. Lorsque nous aurons des écoles pratiques d'agriculture, nos paysans peineront moins en travaillant davantage, c'est-à-dire dans de meilleures conditions et avec plus de profit. Le résultat est plutôt le fruit de la prévoyance que de la fatigue.

Nous aurons partout des comices agricoles qui se chargeront de tenir les cultivateurs au courant des inventions nouvelles et des résultats constatés. Au besoin, ils signaleront à la commission centrale les réformes nécessaires dans la police des campagnes.

Les départements de l'agriculture et de l'instruction publique ne formeront qu'un seul portefeuille. Car il est reconnu que nous n'aurons pas de véritables écoles rurales, tant que les chefs de sections ne relèveront pas du ministère de l'instruction publique. Nous trouverons nos inspecteurs de culture parmi les anciens élèves de nos écoles pratiques. Ils feront ce que ne font pas nos commissions locales de surveillance. Dans l'actualité nous demandons trop aux inspecteurs des écoles qui surveillent à la fois les établissements de demoiselles et les établissements de garçons de premier, deuxième et troisième ordre. Nous serons dispensés de nommer des inspecteurs d'écoles primaires, quand dans nos campagnes nous aurons des fonctionnaires capables de se rendre compte de la marche des études, tant dans les classes que dans les champs.

L'organisation des écoles rurales exige plus de réflexion que celle des écoles urbaines. Elle fera l'objet d'une étude spéciale. Tout concourt à prouver que ce n'est pas l'article 6 qui facilite l'exploitation du campagnard par le citadin, ou

plutôt par l'Etat. Cet article tient sa nécessité de notre manière d'être.

Donc il n'est pas vrai que ce soit la réserve exclusive du droit immobilier en faveur du citoyen qui nous empêche de prospérer.

Nous savons qu'on présente comme ennemis de l'étranger tous ceux qui voient en l'article 6 un rempart nécesaire, en raison de l'imprévoyance des travailleurs. Cependant tel haïtien qui désire à ses compatriotes, à l'exclusion de tous autres, la propriété du sol, peut être dans ses relations privées, industrielles et commerciales, bienveillant et loyal envers l'étranger. Il peut demander que l'homme qui vient répandre la science en Haïti ait droit à une pension de retraite en récompense des services rendus à la jeunesse, et que dans tous les concours une prime d'encouragement soit accordée au mérite, sans distinction de nationalité. Ils seraient donc des ennemis de l'étranger tous ces partisans du système protecteur, tous ces hommes d'Etat qui font à leurs concitoyens des avantages évidents.

Où sont les intéressés ? est ce dans le camp des défenseurs de l'article 6 ou dans le camp adverse ? Les premiers n'ignorent pas qu'ils luttent pour des hommes qui ne savent ni lire ni écrire, et qui par conséquent ne leur témoigneront individuellement aucune reconnaissance. Les seconds voient leurs écrits applaudis dans le monde de la finance et des professions libérales. Les premiers, tandis qu'ils sont criblés d'épithètes malsonnantes par les civilisateurs, demandent que ceux qui ne les connaissent pas s'instruisent afin de discuter leurs théories et les détruire si elles sont erronées. Ils veulent inoculer au travailleur la vraie énergie directrice. Les seconds répondent : Il y a des idées qui ont fait leur temps.

Il importe peu que dans l'agriculture comme dans le commerce l'haïtien passe au dernier plan, pourvu qu'il y ait agriculture et commerce. Ouvrez vos portes, n'attendez pas qu'on vienne vous forcer la main.

On enfonce les portes fermées. Mais à qui ces magasins d'importation, ces comptoirs d'escompte et ces maisons d'exportation ? A qui ces rails qui sillonnent nos rues ?

On se plait à raisonner comme si l'étranger était absolument privé du droit de posséder en Haïti. On considère la propriété mobilière comme chose sans valeur. Quels sont ceux qui jouissent de rentes sur l'État ? A qui appartiennent les titres sur la caisse d'amortissement ? Le banquier sait que la propriété mobilière est aujourd'hui la rivale de la propriété foncière qu'elle tient même souvent en vasselage.

Du reste l'article 6 n'est pas un obstacle à l'établissement de l'européen en Haïti. Pour fixer l'âge d'une génération on prend une moyenne de trente années. Un homme qui va s'établir dans un pays lointain a l'espoir de faire fortune, au plus tard, dans vingt ans. S'il n'a pas cette perspective, si les conditions mêmes du milieu s'opposent à ce qu'il parvienne à ses fins dans cet espace de temps, il décampe. Ce qu'il considère avant tout, ce n'est pas la possession à perpétuité, mais la jouissance de la terre, son rendement sous l'action du double capital science et argent. Toute l'importance de la valeur immobilisée se trouve dans ce qu'elle peut mettre en circulation et transformer en profit. Lorsqu'en vertu d'un bail à longs termes qu'il peut renouveler le colon ensemence une terre, il n'est pas possible que son activité soit gênée par la seule pensée qu'à l'expiration du bail il aura à rendre la terre. S'il s'attache au sol au point de ne pas

vouloir le laisser, même lorsque le sol est épuisé à force d'avoir produit, ce n'est plus l'intérêt qui le retient mais un sentiment plus noble, l'affection. Pourquoi alors n'accepterait-il pas la nationalité qui lui est offerte et qui lui confèrerait le droit immobilier? Au temps où l'haïtien était le plus jaloux de son droit de propriété, l'étranger s'établissait comme fermier dans nos plaines et exploitait nos sucreries. S'il ne le fait plus aujourd'hui c'est par la triple raison que nos routes sont défoncées, que nos bouleversements politiques sont trop fréquents et qu'il est plus facile de s'enrichir par l'usure. Dès que nous n'emprunterons plus pour dépenser, le taux de l'intérêt baissera forcément ; l'étranger, loin de de prendre part aux emprunts qui lui rapportent 500 %, confiera son capital à la terre. Dans les villes il jouit, à la faveur de l'antichrèse, du revenu des maisons qu'il bâ it. Il gagne plus que ces sociétés qui, à Mulhouse, construisent des cités ouvrières. Comme locataire, il a la prétention de jouir d'un droit si étendu, qu'un jurisconsulte, notre compatriote Justin Dévot, a cru devoir démontrer qu'il ne pouvait pas valablement jouir d'un bail emphytéotique. On sait combien la question préoccupe les hommes de loi depuis la publication de l'ouvrage de M. Dévot : *la Nationalité*. (1)

Un fait important se rapporte à l'histoire de l'article 6. On considère comme un progrès l'admissiblité de l'homme blanc à la nationalité haïtienne. C'est sans vanité que nous dirons comment ce principe a été proclamé pour la première fois en Haïti, depuis 1816. En 1888, nous étions membre de la commission de constitution.

(1) Cette année, la question a été examinée à la Société de Législation ; elle a donné lieu à une intéressante controverse entre la Société et M. Anténor Firmin.

M. Girard Labastille, après que la majorité avait décidé la suppression du préambule *au nom de l'Etre suprême*, prit la parole pour dire et soutenir qu'il serait conforme à l'esprit nouveau de ne pas reproduire l'interdiction du droit de propriété au blanc. Alors nous lui répondîmes : Pour vous prouver que ce n'est pas dans notre esprit une question de couleur mais une question économique et sociale, nous proposons que tout étranger, quelle que soit son origine, soit habile à devenir haïtien. Nous confesserons que nous l'avons fait dans l'unique but de sauver l'article 6. Au vote de l'ensemble, une voix écoutée, le constituant Ménos, que l'on peut dire le père de la constitution de 1888, fit admettre le principe que nous avions soulevé incidemment.

Il sortira du débat ouvert entre nous et nos adversaires des conséquences bienfaisantes ou cruelles pour la nation haïtienne. On nous demande, au nom de la civilisation, une rétractation sur le terrain de la propriété stable; nous demandons, au nom de la justice, que le paysan soit d'abord éclairé. Il a besoin de protection et la meilleure façon de le protéger, c'est de le mettre en mesure de travailler avec profit. Le crédit que vous offrez à son imprévoyance, c'est l'usure, c'est la spoliation.

Amoureux de la civilisation, nous n'avons jamais voulu cependant instruire le paysan. Nous faisons voter des fonds pour l'établissement de fermes-écoles, et nous trouvons toujours des prétextes pour ajourner leur création. Nous avons refusé les services du père Audrain, nous avons silencieusement accordé une indemnité de retour à des agronomes belges que nous avions engagés par contrat. Nous avons refusé d'acheter — pour la modique somme de dix mille gourdes papier-monnaie — l'habitation Prince qui, au dire

des experts, offre tous les avantages au point de vue de la culture modèle : morne, plaine, canaux d'irrigation, moulin, superbe littoral. Nous avons laissé mourir dans le dénûment Eugène Nau. Dulciné Jean-Louis, Chavino Durocher, le jeune Stewart ne sont pas appelés à diriger la partie technique du département de l'agriculture.

On laisse les spécialistes sans emploi et on s'en prend à un texte.

La colonisateur par excellence, l'anglo-saxon, écrase le paysan irlandais son compatriote, abrutit l'indien pleurant et gémissant. Le servage est la condition fatale du laboureur qui ne possède pas par lui-même ou qui n'a pas la science nécessaire pour affranchir son domaine. Simple ouvrier à gages, il ne prend racine nulle part. La misère le chasse de gite en gite, la faim le talonne et lui dit : Marche, marche toujours !

CHAPITRE X

Le domaine. Suite

Administration du Domaine. — Quelques publicistes indiquent comme moyen financier la mise en vente de tous les biens composant le Domaine. Par ce moyen, pensent-ils, l'Etat se procurerait un capital, construirait des routes et encouragerait le travail. Notre regretté ami Miguel Boom a porté à l'appui de cette opi-

nion des arguments sérieux. L'idée de vendre tous les biens du Domaine n'est pas réalisable. La vente des biens domaniaux est un moyen auquel un pays ne doit recourir que dans les circonstances les plus graves, lorsque, vaincu par exemple, il est sous le coup d'une indemnité de guerre qu'il doit payer à courte échéance. Si en ce moment l'Etat veut faire cette triste expérience, il ne trouvera pas plus de 200 mille gourdes pour 10.000 carreaux, car il n'a jamais vendu ses terres plus de vingt gourdes le carreau. 200 mille gourdes papier-monnaie ne représentent, au taux de 200 %, que 66,666 piastres or américain. Par rapport au sacrifice le résultat serait négatif. Il est d'autres considérations auxquelles il faut s'arrêter. Le territoire de la République et les îles qui en dépendent ne peuvent être aliénés par aucun traité ou aucune convention. (Art. 1er, 2e alinéa de la constitution). Les lois particulières permettent sans doute à l'Etat de vendre, sous des conditions déterminées, les biens dont il a non seulement l'administration, mais encore la possession personnelle. Mais les îles adjacentes n'entrent pas dans cette catégorie. Elles ne sont pas abandonnées il est vrai à la jouissance commune, mais elles ont le caractère de domaine public qui les rend inaliénables. Susceptibles d'amodiation, elles peuvent être concédées à longs termes pour cause d'utilité publique, moyennant la sanction législative, mais jamais vendues. Elles sont plus sacrées que le palais national qui sert de résidence au chef de l'Etat et qui est affecté à un service public. On peut changer la nature de ce bien. Mais vendre les îles adjacentes, ce serait — le mot n'est pas trop fort — attaquer le territoire dans son essence. Or, le territoire n'appartient pas aux générations présentes, il doit être transmis tout entier aux générations suc-

cessives qui ne pourront, en aucun temps, le céder.

Pour l'Etat comme pour les particuliers il y a une différence entre la jouissance et la propriété. Tant d'abus ont été commis sous l'empire de la loi du 15 mars 1883, que le législateur, en 1897, a cru devoir restreindre, comme en 1877, le droit de diposer accordé à l'Etat sur les biens aliénables. Désormais on ne pourra plus les vendre sans une décision préalable du Corps Législatif. Espérons qu'il sera décidé qu'il ne vendra pas plus d'un immeuble à la fois. Car il ne serait pas facile de contrôler une liste comportant les noms de cent acquéreurs d'immeubles situés en cent endroits divers.

L'Etat concède, mais il ne suffit pas que le conseil des ministres délibère sur le rapport de la commission d'expertise et qu'il fasse publier la liste des preneurs. Il est nécessaire que les demandes de concession temporaire soient mises aux enchères et publiées au *Moniteur*.

La cession à titre conditionnel des biens aliénables aurait dû être soumise à des appréciations minutieuses. Le gouvernement, dans un but louable sans doute, donnait au sollicitant trois à cinq carreaux de terre, à la condition que celui-ci ferait une plantation de café, canne à sucre, coton, cacao, tabac, indigo ou de ramie. S'il était constaté que la terre était en culture on la lui concédait définitivement. Mais voici ce qui arrivait. Le concessionnaire faisait une plantation ; au terme du temps prescrit les plantes étaient encore debout, mais, l'acte définitif signé, la terre était abandonnée. C'était presque toujours un fonctionnaire qui obtenait la concession, le tenancier qu'il prenait était un soldat qui n'avait guère le temps de revoir la cotonnerie ou la caféière. Pourquoi n'a-t-on pas concédé la terre à ceux qui aiment

réellement la vie des champs. Cette mesure, dictée par un bon esprit, a été une déception pour le gouvernement du général Salomon. Il ne suffit pas de faire des propriétaires, il faut surtout faire des hommes prévoyants.

Pour habituer le paysan à l'économie et à la prévoyance, on doit exiger de lui un stage plus long. On lui fera une concession à long terme. A chaque récolte il sera obligé de soumettre son carnet à l'inspecteur de culture qui attestera qu'il a travaillé dans les conditions déterminées par le réglement signé du ministre de l'agriculture et de l'instruction publique, ou d'un délégué de la section technique. Il sera fait mention de la quantité de denrée qu'il a produite et des causes qui l'ont empêché de faire mieux. On dira quelle place il a obtenue au concours régional. L'Etat se contentera de lui demander deux piastres par an pour un terrain qui peut recevoir 36.000 pieds de tabac ou une redevance proportionnelle à tout autre genre de culture. Son fils, qui aura reçu gratuitement l'instruction agricole, l'aidera à donner à cette terre une plus-value considérable. Ce n'est pas l'Etat qu'il faut enrichir mais le cultivateur. L'Etat ne surveille pas ses fermiers ; ils cultivent à leur gré, pourvu qu'ils payent la redevance annuelle. Il y en a qui doivent plusieurs termes. Le bail peut être résilié contre eux, mais la rigueur ne serait pas profitable. Une loi viendra déterminer le mode d'amortissement des arrérages. De nouvelles conditions seront prises. Selon la nature du terrain concédé et les avantages des lieux, un agronome désigné par le ministre de l'agriculture et de l'instruction publique indiquera la culture qui convient à la terre, les assolements qui peuvent être faits et les procédés susceptibles d'amener le meilleur rendement. On veille à ce que le locataire garnisse convena-

blement la maison qu'il occupe, le fermier ne peut pas se plaindre si l'État exige qu'il cultive dans de bonnes conditions la terre qu'il prend l'engagement de faire valoir. Certainement un administrateur intelligent ne détruira pas ce qui a été fait, il l'améliorera. Le prix de la ferme sera même diminué, mais l'État trouvera une large compensation dans la culture de toutes ses terres maintenant en friche.

Ce n'est pas la vente des biens ruraux qui a nécessité la loi restritive de 1897, mais l'accaparement des places réservées à l'usage public. On savait bien que la loi de 1883 portant concession conditionnelle de terrains du domaine national n'abrogeait pas celle de 1877. Elle la modifiait seulement en ce qui a trait à la vente des biens ruraux. On en a fait état pour vendre des biens inaliénables. Ceux qui ont acheté ces terrains ne savent pas quels risques ils courent. Lorsqu'aucune loi n'a changé l'affectation d'un bien faisant partie du domaine public, toute aliénation de ce bien est nulle. Qu'importe qu'un ministre ait vendu, la nation a toujours le pouvoir de reprendre sans indemniser l'acquéreur imprudent. On ne lui conteste pas le droit de démolir ses constructions, mais il ne peut jamais soutenir en vertu d'un acte illégal son droit de propriété sur le fonds. Les ventes illégales engagent la responsabilité personnelle des ministres qui les ont signées. Il peut plaire à un fonctionnaire de permettre à quelqu'un d'édifier sa maison sur un fossé ou de faire saillie sur un cours d'eau traversant le domaine public : il peut plaire à un magistrat communal d'autoriser un locataire à mettre des pieux dans la mer et à construire un pont pour son usage : l'enlèvement de toutes ces constructions, lorsqu'elles deviennent gênantes, peut être ordonné sans indemnité. On a égalemen

vendu la zône des fortifications où, autrefois, il était seulement permis de planter des légumes. A deux pas de ces fortifications nous avons aujourd'hui des maisons à étages et des arbres de haute futaie. Beaucoup de malheureux sont devenus propriétaires. Quant est-ce que l'usage consacrera leurs droits? La désaffectation d'un bien, nous le savons, peut-être tacite, mais ce n'est pas l'acte de vente qui change la nature de l'immeuble. Que le Corps Législatif change donc par une loi l'affectation publique de ces biens morcelés. Pour ce qui concerne le domaine militaire, il est bien entendu qu'en cas de guerre il pourra être éclairci, sans indemnité.

Nous ne demandons pas la démolition des maisons bâties sur les places publiques et sur l'esplanade des forts : nous nous contentons de dire aux occupants que leurs possessions sont précaires et révocables. Administrateur des intérêt généraux, l'État est appelé à veiller à la conservation des biens de tous, à faire respecter, en même temps que la propriété individuelle, la propriété collective. S'il détient la dernière, c'est à charge par lui de l'entretenir. Sur ce domaine aucun fonctionnaire ne saurait, en son nom, donner un droit réel quelconque. Lorsqu'un ministre change son droit de surveillance en droit de propriété, lorsqu'il aliène au profit d'un seul ce qui appartient à tous, cet acte est contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il n'y a pas de décision ministérielle qui puisse prévaloir contre la loi : il n'y a pas d'arrêté, voté en conseil des Secrétaires d'État, qui puisse soustraire le ministre à la responsabilité.

Il y en a qui pensent que l'État sera obligé, à un moment donné, d'exproprier, moyennant une forte indemnité. Mais ici l'État se confond avec la nation : toute dépense faite par lui pour ce mo-

tif serait faite en réalité par tout le monde. Serait-il juste de condamner tout le monde à payer la faute d'un mandataire infidèle qui aurait agi en dehors des termes de son mandat? La question, sur toutes ses faces, met en évidence la responsabilité personnelle du ministre ordonnateur. Mais cela ne peut même pas faire l'objet d'une discussion, puisque les concessions faites sont essentiellement précaires et révocables.

Il en est de même des empiétements sur les routes publiques. Les terrains enlevés ne peuvent pas tomber en prescription.

Ces aperçus trouveraient peut-être mieux leur place ailleurs, mais ils ne sont pas ici tout à fait déplacés, le relèvement de l'œuvre nationale impliquant nécessairement la réfection des voies de communication. S'ils sont appréciés, l'Etat aura moins d'expropriations à faire pour l'établissement de ses lignes ferrées.

Nous effectuons nos recettes en pesant sur le cultivateur. C'est un mal qu'il importe de faire cesser. A cette fin désirable, qui parait impossible dans l'actualité, nous parviendrons au moyen de l'exploitation de nos mines. Nous ne l'entreprendrons pas nous-mêmes, car un tel travail exige des capitaux considérables. Pour exploiter une mine enfouie à plus de cent mètres dans les profondeurs du sol, il faut des galeries, des travaux d'art. Les revenus de nos gisements seront donnés en garantie à nos créanciers. Dans les premières années nous en tirerons un seul bénéfice, la libération graduelle de nos recettes douanières. Ce que nous pouvons exploiter par nous mêmes, ce sont nos mines et carrières à ciel ouvert. L'Etat, s'il ne veut pas agir directement, en fera la cession, moyennant rétribution, à tout sollicitant offrant les garanties voulues. Ce qu'on a obtenu autrefois au Magasin Carriès, sur

la route de l'Arcahaie à Saint-Marc, on l'obtiendra encore aujourd'hui. La même voie de transport est toujours là : la mer Si l'accès des carrières du Nord, du Nord-Ouest, de l'Artibonite et du Sud est difficile, il n'est pas cependant complètement fermé. Dans l'Ouest, que la compagnie des chemins de fer pousse ses rails jusqu'à Carrefour, le transport des roches de la Rivière-Froide sera chose aisée. Les pierres de taille employées dans les travaux de la Cathédrale de Port-au-Prince, entrepris par le père Pouplard, proviennent de cette carrière. Quand on entre dans l'église de Petit-Goâve, on admire ses chapiteaux. C'est Mgr Beaugé, alors curé de la paroisse, qui a découvert ces pierres dans les mornes de Fond-Arabie. Cependant le gouvernement ne met pas la main à la reconstruction du Bassin général, croyant encore qu'il doit commander à l'étranger tous ses matériaux, autres que le sable et la chaux. Qu'il utilise toutes les matières premières qu'il trouve dans son domaine, et l'initiative privée, moins timide, exploitera les ocres dont nous avons envoyé quelques spécimens à l'Exposition de Chicago. Les analyses déjà faites ne suffisent-elles pas pour le convaincre qu'il peut tirer partie des eaux minérales, jouir des revenus de ses établissements thermaux?

Les ressources du Domaine sont multiples. En 1898 la concession des douanes a été proposée au gouvernement comme le seul moyen de sauver le crédit national. Nous exploiterons plutôt nos mines, minières et carrières. Nous avons déjà affecté la majeure partie de nos revenus à l'extinction de nos dettes ; mais, sans respect pour la loi, l'administration change souvent les affectations. Est-ce à notre profit ? Non, c'est toujours au profit des prêteurs eux-mêmes. Ils participent aux emprunts occultes et proposent l'ajourne-

ment des anciennes obligations. Le paiement des dettes antérieures ne leur suffirait pas. Ils aiment mieux dire au ministre des finances: Mettez en vente l'or que vous avez accumulé dans vos coffres pour l'extinction des obligations dont nous sommes porteurs. Nous l'achèterons au-dessous du taux commercial, mais vous aurez en main une valeur disponible. Deux mois après, nous vous prêterons cet or pour vous mettre en mesure de vous libérer envers nous. Il est bien entendu que vous recevrez au taux nominal que nous aurons nous-mêmes fixé, quitte à ruiner le petit commerce. Après avoir réalisé par cette seule opération un bénéfice de 30 %, nous vous avancerons en papier une nouvelle somme remboursable en or.

Pris dans cet engrenage, le ministre des finances dispose à chaque instant de l'encaisse solide affecté au remboursement des billets. Ces papiers s'avilissent tout d'abord dans les mains du gouvernement et ensuite, comme conséquence forcée, dans celles du public.

Nous disons toujours dans nos lois que la Banque retiendra les affectations sous sa garantie personnelle. Mais la Banque, en cas de contravention, répond qu'en vertu du contrat primordial qui sert de base à sa constitution et du règlement pour le service de la Trésorerie qui lui est dévolu, elle a un simple droit d'objection qui ne s'étend pas jusqu'à l'opposition ouverte entre elle et l'exécuteur des lois de finances. Elle répond qu'elle encaisse pour le gouvernement, mais qu'elle n'administre pas. Elle refuse de s'attribuer un rôle préventif, d'assumer une responsabilité qui incombe à ceux qui ordonnancent et qui dépensent. Elle continue de participer aux emprunts et de bénéficier des virements.

Ce désordre effarouche les créanciers d'outre-

mer qui n'y voient pas clair, même les actionnaires de la Banque, malgré l'élévation croissante du dividende. Demandons leur encore de l'argent, et cette fois ils exigeront non des fonds mis en réserve, mais l'administration des douanes. En admettant que le gouvernement obéisse à cette dure nécessité que des journalistes appellent une abdication, sera-t-il pour cela plus régulier? Le syndicat des prêteurs lui fera bien un budget de dépenses qu'il ne pourra, en aucun cas, dépasser. Mais ce syndicat ne surveillera pas l'emploi des fonds budgétaires. L'administration continuera les virements, les appointements, pensions, locations ne seront pas payés, ni les travaux d'utilité publique entrepris.

On quémande des capitaux pour mieux augmenter la misère publique. Ces capitaux, nous ne pouvons actuellement les avoir sans des sacrifices incompatibles avec notre caractère national. Tant que le gouvernement les sollicitera, ils se montreront rebelles. Quand c'est l'Etat qui demande on lui fait des exigences et ces exigences diminuent les ressources de tous. Faisons en sorte qu'il n'ait plus à traîner notre misère sur les marchés de l'Europe et des Etats-Unis. Si les travailleurs demandent ils obtiendront. Lorsque ce sont les particuliers qui contractent, ils sentent que leurs intérêts sont engagés et ils se multiplient pour réaliser des bénéfices et s'acquitter de leurs obligations. Ce n'est pas le crédit du gouvernement qui fait celui des citoyens. Un gouvernement est trop enclin à faire des faveurs, à se jeter dans des entreprises ruineuses, pour inspirer confiance. Son crédit est en proportion de la confiance accordée au travail national. Ceux qui sont en rapport avec les commerçants de la place sont au courant de la marche des affaires, et le crédit des commerçants rejaillit sur le gou-

vernement. Depuis que l'on sait que les négociants haïtiens sont ruinés, on prête au trésor à des conditions humiliantes. Le gouvernement n'ayant plus de crédit, il lui reste à faire appel au peuple. Le peuple en ce moment est imposé, mais il ne prête pas. Eh bien, qu'il devienne prêteur. Une fois qu'il pourra prendre part aux emprunts et qu'il sera porteur de la plus grande somme d'obligations sur le gouvernement, il veillera à ce que le gouvernement ne le ruine pas. Son contrôle sera de tous les instants, et même les prêteurs étrangers n'auront plus rien à craindre. Ils ne demanderont pas le contrôle de nos douanes, puisqu'ils sauront que nos douanes sont surveillées par les haïtiens, porteurs du plus grand nombre d'actions dans les banques et du plus grand nombre de coupons d'intérêts dans les emprunts. Disons même qu'ils solliciteront comme une faveur de participer à nos emprunts publics.

Avec ce système l'Etat se libérera en peu de temps, sans avoir la honte d'abdiquer tous ses droits d'administrateur dans les mains de l'étranger. Qu'il se hâte donc de prendre la direction des idées qui travaillent le peuple. Déjà il a fait des concessions malheureuses. En 1897, il a voulu contracter un emprunt de 5.000.000 de dollars ; on lui a proposé, comme condition, d'abandonner le contrôle de ses douanes aux prêteurs. Il a jugé que cette concession serait une cause de rumeurs dans le pays. A regret il a renoncé à l'emprunt. Mais les employés publics souffraient et la prime sur le papier-monnaie atteignait, en 1899, le chiffre de 190 %. Il s'est donc déterminé à contracter sur place un double emprunt. D'une part il avait besoin de 2.000.000 de gourdes en billets pour être brûlés afin de diminuer la circulation fiduciaire ; d'autre part il lui fallait une pareille somme pour

assurer le service des appointements d'avril à septembre. Les banquiers lui ont imposé, entre autres conditions, de leur soumettre chaque mois l'état détaillé des sommes à payer au moyen de la valeur mensuelle de 300.000 gourdes à verser. L'état devait être voté en conseil des Secrétaires d'Etat. Le gouvernement a donc été obligé de soumettre au veto des banquiers les décisions du conseil. Première déchéance due à une mauvaise administration. La mesure était justifiée par la conduite du gouvernement. Il avait contracté un emprunt pour payer les appointements; les appointements, malgré sa promesse formelle, n'avaient pas été payés. Le banquier a paru avoir plus de sollicitude pour les employés publics. Ils ont vu en lui leur vrai défenseur.

La cession des douanes serait une décision vexatoire, mais elle aurait encore l'inconvénient d'être une demi-mesure. Il faudrait, pour faire œuvre complète, laisser au syndicat le droit exclusif d'ordonner des sorties de fonds sur la vue des états d'émargements. Il faudrait encore lui reconnaître le droit absolu de nommer des payeurs pour s'assurer du versement des fonds revenant à chaque département ministériel. Si nous persistons dans la voie des emprunts, nous aboutirons à ce funèbre résultat.

Il est à remarquer que les gouvernements injustes qui mangent le salaire de leurs ouvriers, les employés publics, qui spéculent sur la misère du peuple, sont ceux-là qui demandent toujours des crédits supplémentaires et extraordinaires.

C'est donc sur notre propre initiative que nous devons compter. Nous avons de grands défauts, mais nous pouvons nous en corriger sans suspendre la vie nationale. La réforme doit être entreprise par nous. Agissons sans crainte de frois-

ser quelques particuliers. Si un écrivain, en peignant les mœurs de son temps, gardait le silence sur mille travers parce qu'ils sont en partage à plusieurs de ses amis il ne ferait pas œuvre utile. Dirait-il ce qu'il croit la vérité, s'il craignait de voir accepter chacune de ses réflexions comme une allusion à la conduite de tel individu? Eh bien, agir en plein jour dans le sens du bien est une façon de dire la vérité, ou plutôt d'être vrai. Autrefois les citoyens allaient à la chasse, faisaient des coups de feu sur la voie publique pour s'amuser : aujourd'hui un homme ne veut pas que l'on sache qu'il a chez lui un fusil. Pourquoi? parce que le gouvernement entend qu'il soit seul armé. Personne ne s'en plaint. Il sait contenir les citoyens, pourquoi ne se contiendrait-il pas lui-même? Il n'a pas besoin d'une police étrangère pour faire renaitre l'ordre dans les rues, pourquoi lui faudrait-il des capitalistes étrangers pour faire régner l'ordre dans ses finances? La mise en exploitation du domaine de l'Etat assurera notre indépendance administrative.

Le Cadastre. — Dans le cours de cet ouvrage nous avons plus d'une fois parlé du cadastre. Cet instrument est d'une extrême importance, car c'est l'Etat qui, par des donations successives, a constitué la propriété foncière dans les mains des particuliers. Mais comme il n'avait pas l'intention d'établir l'impôt foncier, il n'a pas tenu à ce que toutes les parcelles fussent numérotées. Des arpenteurs étaient appelés à délimiter les terrains concédés ; par les pièces qui passent tous les jours sous les yeux des juges, on voit cependant que beaucoup de concessionnaires ont négligé de remplir la formalité du bornage. L'officier devenu propriétaire laissait souvent à ses héritiers le soin de délimiter son domaine. De son

vivant, sur cinquante carreaux de terre acquis par donation, il en vendait dix, vingt ou trente. De nos jours encore, des procès ruineux viennent mettre aux prises les héritiers de plusieurs officiers qui ont obtenu des donations sur une même habitation. D'après les actes deux séries d'héritiers sont propriétaires chacune de vingt carreaux environ, acquis par libéralité ou à titre onéreux. A la faveur du mot environ, des empiètements ont pu se commettre de part et d'autre. Les parties invoquent également une possession paisible et ininterrompue de plus de quatre-vingt ans. Combien délicates alors ne sont pas les expertises et les enquêtes Le nom de l'habitation se conserve, mais les parcelles sont divisées à l'infini. Ce qui complique les difficultés, c'est que les lisières sont bouleversées et que par suite des ventes deux parcelles qui, à l'origine, appartenaient à deux habitations distinctes, sont aujourd'hui confondues. Il se constate quelque fois que le nom d'une habitation s'étend sur la parcelle de l'habitation voisine qui a aussi subi le morcellement. Les habitants, pour conserver le souvenir des anciennes limites en dépit des mutations, désignent leurs domaines par certaines dénominations : Grand J et Petit J. — Grand M. et Petit M. etc. Ce qui constitue le domaine de l'Etat, c'est le reste des terres qu'il n'a pas concédées.

Un fait historique atteste l'esprit de justice qui animait Dessalines. Il admit au droit de succession les haïtiens, enfants naturels reconnus de colons. « Les enfants dont s'agit, disait-il, ne pourront être confirmés et maintenus dans la possession des biens, que tout autant que leurs droits seront appuyés de pièces valables et authentiques. »

Mais la plupart de ceux qui portent les mêmes noms que les anciens colons, sans être même

leurs parents, réclament les propriétés encore non concédées et qui sont connus sous ces noms. Pour appuyer leurs prétentions il leur suffit de prouver que ces habitations ne figurerent pas sur les registres des biens domaniaux. Il est bien temps qu'on examine la valeur de la loi du 22 février 1825 qui permet au réclamant de rétablir son droit de propriété devant la commission des notables. Toutefois, répétons dès à présent que l'Etat n'a pas de cadastre proprement dit. Quelques administrateurs diligents ont bien pu enregistrer les terres de l'Etat; des biens dénoncés à la vacance ont bien pu être portés sur les registres; mais cela ne suffit pas, car on a pu prescrire.

La loi de 1825 est une réaction politique. Dessalines, empereur, avait voulu faire rentrer la masse des biens abandonnés dans le domaine commun de la nation, pour les distribuer ensuite selon les services rendus à la cause de la liberté. Dans sa pensée aucune possession injustifiée ne pouvait être transmise comme un droit imprescriptible. On ne pouvait pas, tout en méconnaissant le droit des anciens maîtres à la propriété, revendiquer en leur nom les libéralités qu'ils avaient faites. A la rigueur, ces libéralités ne seraient reconnues qu'aux guerriers. Et pour montrer qu'il établissait une distinction entre les donations et les acquisitions à titre onéreux, il fit inscrire dans le pacte fondamental : « Tout haïtien qui, ayant acquis une propriété d'un blanc français, n'aura payé qu'une partie du prix stipulé par l'acte de vente, sera responsable, envers les domaines de l'Etat, du reliquat de la somme due. »

Mais il repoussait impitoyablement les titres fraichement écrits, jaunis près du feu. Et aux hommes des villes qui accaparaient les terres sans intention de les cultiver, il disait : « Brûlez ces bois que vous entassez sur le littoral. Semez et

plantez, le commerce viendra plus tard. » Il supprimera bien des intermédiaires entre le producteur et le consommateur

Tandis qu'il parlait et qu'il agissait ainsi, à Port-au-Prince, de jeunes acteurs montaient sur les planches et jouaient *la Mort de César*. La fatalité n'a point voulu que ses amis les plus braves et les plus désintéressés fussent avec lui dans la bataille sociale. Gaffbart était mort à Saint-Marc, « à l'âge où les grands hommes commencent à peine à se dessiner », et Clerveaux à la Marmelade.

Le géant abattu, le Sénat déclara résiliés les baux à ferme des habitations qui étaient exploitées pour le compte de Dessalines; et par un autre arrêté il remit en possession de leurs biens ceux qui prétendaient avoir été dépossédés arbitrairement. La digue fut rompue.

Le libérateur n'est pas encore jugé. On l'a tué non à cause de son caractère violent, mais à cause de la portée qu'il avait donnée à la question agraire. Après lui on ne s'est pas montré moins despote. Les chefs du Pouvoir Exécutif, de 1806 à 1843, ont été despotes, chacun, à leur manière. Dans l'Ouest et le Sud, où le républicanisme était dans toute sa floraison, l'assassinat politique a souillé le Pouvoir. Gérin a eu la tête tranchée, Yayou et Romain sont morts fusillés ou *baïonnettés* et Magloire Ambroise, empoisonné. Darrefour, pour avoir dit qu'il était juste d'instruire le peuple, a été traité comme un séditieux. Jugé un samedi et condamné à la peine capitale, il n'a pas été exécuté le lendemain parce que, rapporte l'historien, c'était un dimanche. Mais le surlendemain il tombait sur la place d'Ennery.

Les fautes de Pétion, de Christophe et de Boyer n'effacent pas sans doute celles du fondateur de notre indépendance ; mais il est irrationnel de

dire que Dessalines a été tué au Pont-Rouge parce qu'il gênait la Liberté. Nous croyons que Christophe et Pétion ont sincèrement regretté d'avoi obéi aux passions de leur temps. Elevés à la première magistrature, ils ont, l'un et l'autre, adopté les vues profondes du libérateur. Ils se sont rappelé que les esclaves révoltés du Nord avaient demandé le partage des biens du Domaine.

La question agraire fait au fondateur de la République une incomparable beauté.

Mais ceux à qui le courage avait manqué et qui avaient fui au moment de la lutte héroïque, les émigrés étaient revenus. Ils n'avaient aucun droit au partage entre les braves : ils ont réclamé leurs biens qui étaient sous la main-mise de l'Etat. A cette heure seulement la qualité d'haïtien était enviable. Le gouvernement de Boyer leur permit de rechercher leurs immeubles. Dans le Sud, les dons nationaux que détenaient les campagnards furent en majorité repris. Les plus belles habitations devinrent le patrimoine de ceux qui n'avaient pas fait la guerre de l'indépendance.

Dès ce moment le PIQUÉTISME naquit.

Il y a l'idée piquétiste et l'action piquétiste. Acaau a dirigé l'action contre les accapareurs de toutes nuances. Mais toute action pèche par quelque côté contre l'idée. On a ramené le Piquétisme aux étroites proportions des mesquineries politiques. On l'a, contrairement à la pensée d'Acaau, enveloppé dans le préjugé de couleur. Voilà pourquoi la masse des campagnes trouve si peu de défenseurs.

L'idée piquétiste est un cri de justice. Tous ceux qui protestent contre l'exploitation du travailleur sont les prédicateurs de la paix sociale. Ils ne demandent pas le retour, au Domaine, des biens dont le temps a consacré la possession : ils

demandent que le paysan acquière par le travail fécond et qu'il conserve avec la prévoyance.

Dès le début, rappelons nous, on n'avait pas l'intention d'établir l'impôt foncier. Quelques économistes, attendris par la misère du producteur, proposent de substituer cet impôt aux droits d'exportation. Le dégrèvement des campagnes est attendu : mais commençons par augmenter dans les villes l'imposition directe. Ainsi les communes apprendront à se suffire en prenant à leur charge d'importantes dépenses d'utilité publique. Comme toute mesure d'administration doit être en corrélation avec les mœurs, ceux qui proposent l'impôt foncier conseillent aux planteurs de remplacer par le salaire le système dit *de moitié*. Jusqu'ici le salariat a réussi dans l'industrie ; il ne peut pas encore s'implanter dans la culture, parce qu'il est trop coûteux. L'habitant préfère le système de *de moitié* qui est en quelque sorte une participation directe au bénéfice. Ce genre de contrat généralement adopté caractérise les tendances de nos travailleurs ruraux. Loin de louer leurs bras au plus offrant, sans avoir la garantie de se fixer quelque part, ils passent un bail qui assure leur indépendance. Le domaine est congéable, mais ils se consolent d'avoir, dans le cours de l'exploitation, la possession utile qui les élève à la dignité de propriétaires. On peut les comparer à ces paysans bretons qui, au troisième siècle, ont importé sur la terre armoricaine l'usage du bail à convenant qui répondait si bien à leur fierté native.

Mais entendons nous ; ici le mot participation au bénéfice appliqué au prélèvement opéré sur le fruit du travail, ne répond pas toujours exactement à l'idée de louage telle que la conçoivent les économistes. Dans les mornes le propriétaire de l'emplacement participe au bénéfice en dehors de

tous risques. Sans être un patron, sans avoir souci d'aucune amélioration, il se contente d'avoir donné le premier instrument matériel, la terre, et à distance il a la prétention d'exercer son droit régalien. L'absentéisme, disent les disciples de Le Play, a fait le malheur des colons de Saint-Domingue. Une fois qu'ils s'étaient enrichis, ils s'en allaient jouir de leur fortune à Bordeaux, à Paris, sur tous les points de la France où ils pouvaient vivre en grands seigneurs. Les gérants qui les remplaçaient sur leurs habitations avaient aussi hâte de s'enrichir. Ces derniers exigeaient un rendement considérable sans penser aux améliorations. L'haïtien qui s'éloigne de ses terres fait comme le colon sans être cependant riche. L'habitant qui travaille en son absence ne lui donne presque rien parce que le fisc laisse à peine de quoi vivre à celui qui laboure. On dit que le paysan ne supporte pas la présence du propriétaire. C'est par l'unique raison que celui-ci se rend sur les lieux pour prendre la moitié qui lui revient sur le produit brut sans tenir compte des peines dépensées chaque jour pour l'appropriation de la terre, le pilage, le vannage, les divers procédés, en un mot, qu'exigent les grains pour être marchands. Les industriels sont appelés, on les estime en plaine, parce qu'ils sont de véritables directeurs. Ils font fabriquer le sirop, le sucre, l'alcool sous leurs yeux. Ils indiquent et enseignent ce qu'il faut pour faciliter le rendement. Le paysan ne prend pas pour un exploiteur l'homme qui l'instruit. Le retour au champ est donc subordonné à une première condition : c'est que l'homme de la ville qui a l'intention de se fixer à la campagne possède des connaissances culturales, même théoriques. Il ne sera pas un étranger dans la vie agreste. Sans cela l'impôt foncier serait une mesure prématurée. En Suisse tous les cantons n'y

sont pas soumis. Aussi le cadastre n'existe-t-il que là où l'impôt foncier est établi.

Nous avons dit que dans le principe le cadastre général et parcellaire n'a pas été chez nous jugé indispensable : nous ajouterons que, tel qu'on le comprend en France depuis 1808, il était impossible. En France on a été obligé de former des géomètres pour commencer le travail par commune. En Haïti on pouvait trouver alors des arpenteurs : mais les procédés du levé des plans, où intervient la géodésie, diffèrent essentiellement de ceux de l'arpentage des terres. Il manquait à nos devanciers des hommes capables d'entreprendre dans la confection du cadastre ces deux séries d'opérations distinctes : le levé du plan et l'évaluation du revenu. Nous espérons qu'un jour notre pays sera assez riche pour entreprendre le cadastre parcellaire Aujourd'hui encore il ne peut pas faire le cadastre par masse. L'Etat se contentera donc de faire le relevé de toutes les terres qui lui appartiennent.

Les registres des préposés serviront de guides jusque dans une certaine mesure. Il faudra délimiter dans chaque commune, dans chaque section, les biens du Domaine Pour avoir un travail complet on fera aussi appel aux notaires. Leur concours est indispensable en pareille matière. On exécutera les dispositions de loi prescrivant aux arpenteurs d'expédier à l'administration centrale les copies des procès-verbaux et plans de leurs opérations.

Il est urgent de mettre fin à la mobilité des biens de l'Etat. Là où il possède on pourra également faire le périmètre des terres avoisinantes, les intéressés dûment appelés. Plus tard le cadastre servira à l'établissement de titres certains pour la propriété. Les numéros des lots portés sur les registres et plans cadastraux feront ces-

ser les confusions résultant des noms des grandes habitations. Les cartes de MM. Tippenhauer et Bouzon figurant Port-au-Prince, Jacmel, Pétion-Ville et la Croix-des-Bouquets peuvent être prises pour modèles. On sait du reste que ces ingénieurs géomètres ont la compétence voulue pour dresser des cartes rurales.

A ce passage il serait peut-être utile de rappeler que pour le tracé des limites frontières, il faudra faire non seulement le mesurage, mais le relevé, la topographie des lieux. C'est le travail de plus d'une année. Le gouvernement appellera, pour les adjoindre à la commission diplomatique, nos géographes et nos géomètres déjà connus, qu'ils soient ici ou à l'étranger. C'est avec le concours des hommes de science que les diplomates enterreront le traité d'Aranjuez qui n'est plus qu'un cadavre, mais que nos voisins montrent à chaque instant. L'arbitrage tranchera la question d'indemnité, mais les empiètements recommenceront si les bornes posées peuvent être arrachées. Une carte représentant les sinuosités d'après des calculs exacts sera la meilleure police, la meilleure troupe en garnison.

Chaque année, les chambres voteront au gouvernement le crédit nécessaire pour la confection du cadastre. Ailleurs, on demande que les communes participent à une telle charge. Ici il importe en premier lieu de faire le relevé des biens ruraux, car c'est dans les campagnes que les terres de l'Etat exigent des recherches. « Le territoire de la commune comprend la ville, les banlieues et la partie de la campagne telle qu'elle est désignée par la loi. » L'obligation de participer aux frais du cadastre n'est pas, nous le savons, une conséquence du droit de propriété ; mais les ressources des petites communes qui forment la majorité sont absorbées par l'Etat.

Les communes de première et de deuxième classe contribueraient à couvrir les frais domaniaux jusqu'à un quart de lieue hors des limites. L'intervention de la commune dans la confection du cadastre s'explique, car son avis est réclamé toutes les fois qu'il s'agit de disposer des biens échus à l'Etat.

CHAPITRE XI

LE DOMAINE. Suite

Les influences du Crédit. — Nous avons reconnu que toutes les terres, celles des particuliers comme celles de l'Etat, pouvaient donner un meilleur rendement. Un accroissement dans la production amènera un accroissement dans l'activité nationale, et partant une somme de bien-être considérable. Mais c'est le travail intelligent qui se traduit en activité. Il faut toujours revenir au coup d'œil, à la conception. Le cerveau fait l'éducation des mains; c'est pourquoi, dans l'œuvre de la production, les économistes assignent le premier rôle à l'intelligence, en résumant leur pensée par ces mots: tant vaut l'homme tant vaut la terre. La race noire, d'après ce qu'enseigne l'ethnologie, a été la première à se fixer quelque part. Aussi fut-elle longtemps appelée la race agricole par excellence. Lorsque les débiles indiens avaient suc-

combé aux rudes travaux des mines, c'est elle qui a été astreinte à ces travaux. C'est elle encore qui a exploité le sol de Quisqueya et qui lui a fait rendre ces immenses richesses dont s'enorgueillissaient les colons au XVIIIe siècle. Aujourd'hui que la machine fait le travail des bras, ce n'est plus l'homme infatigable qui est le meilleur agriculteur, mais l'homme instruit qui sait étudier la nature du terrain et conduire l'outil perfectionné. Si l'intelligence est le premier facteur, le crédit est un instrument dont l'importance n'est pas à dédaigner. Mais lorsque l'on transmet ses fonds à un individu inhabile à se tirer d'affaires, on opère un mauvais placement et l'emprunteur aussi court à sa ruine. Quand on sait qu'un peuple ne cultive pas scientifiquement on ne lui donne pas. De tous les dons l'argent est le moins gratuit.

On nous prête une opinion erronée lorsqu'on insinue que, selon nous, l'instruction suffit pour faire la fortune du peuple haïtien. Nous disons, et nous le soutenons, que ce peuple végétera tant que sa culture intellectuelle sera négligée. Il trouvera des capitaux dès qu'il pourra obtenir crédit, c'est-à-dire dès qu'on aura confiance en lui. Il n'y a pas au monde de terre plus riche qu'Haïti ; mais sa puissance végétative qui commande l'admiration de ses visiteurs n'est pas sans inconvénient. Les bonnes herbes comme les mauvaises y poussent avec une égale croissance. Le cultivateur sème le grain ; peu de jours après, le champ offre l'aspect d'une nappe de verdure. S'il n'est pas soigneux, les herbes sauvages étoufferont ses semis déjà superbes. S'il s'amuse à arracher avec la main les plantes inutiles, il sera à peine au milieu du champ qu'il lui faudra revenir sur ses pas. Le capital outil lui est donc nécessaire. Il ne peut se le procurer sur l'heure

s'il n'a pas d'argent ou si quelqu'un ne lui sert de caution. Ceux-là qui ont des comptes courants à l'étranger ne consentent pas à cautionner les paysans. Ils refusent de le faire non par manque d'humanité, mais par manque de confiance. Ces habitants de leur côté demandent des outils qu'ils savent manier. Ils se contentent de se procurer, quand ils peuvent acheter au comptant, une houe et une serpette. Ce sont les producteurs de café, de cacao et de coton qui obtiennent des avances. Avec les spéculateurs qui leur prêtent ces fonds ils prennent l'engagement de se libérer à la première récolte. Mais la récolte peut-être mauvaise ou le prix du marché peut subitement baisser au moment de la livraison. Le cultivateur ne gagnera pas 5 °/o, il perdra au contraire 10, peut-être même 20 °/o.

Nous ne saurions donc méconnaitre la nécessité d'une institution de crédit. Mais cette institution que le pays demande au gouvernement, il lui est difficile de l'obtenir. La Banque nationale d'Haïti a été créée avec la faculté de faire des prêts à l'agriculture. Cet avantage ne la tente point. Le gouvernement exprime souvent l'intention de fonder une banque agricole, c'est-à-dire une institution qui ne ferait ses placements que dans les domaines ruraux. Les capitalistes établis sur nos places n'entendent pas détourner leurs fonds de ces deux emplois accoutumés : achat d'effets publics et participation aux emprunts. Les capitaux étrangers réclament comme garantie nos douanes. Il ne reste plus au pays que deux ressources: la création d'une banque au moyen direct des recettes annuelles de l'Etat et la constitution de sociétés d'agriculture, chargées de procurer des fonds aux cultivateurs.

Le gouvernement retiendrait chaque mois 20 °/o sur les appointements des fonctionnaires et em-

ployés publics. Il leur donnerait, en échange, des titres portant intérêt de 5 % l'an et amortissables en vingt annuités. Cette retenue serait pratiquée pendant trois ans. Au fur et à mesure qu'il paierait les appointements, les 20 % seraient versés dans l'agriculture sur prêts hypothécaires. Les emprunteurs auraient vingt années pour se libérer par amortissement et moyennant un intérêt de 3 %. La différence de 2 % aux prêteurs serait donnée par l'Etat comme un engagement à l'agriculture.

On objectera qu'il ne serait pas juste d'imposer un prêt à ceux qui travaillent pour l'Etat. Nous répliquerons : Ils font des sacrifices bien plus lourds. L'agriculture n'étant pas encouragée, les gouvernements, réguliers au début, se laissent doucement glisser sur la pente des emprunts onéreux. Alors voici le tableau. Chaque année, l'Etat ne paie que sept mois sur douze ; les sept mois étant successivement payés par intervalle de quarante-cinq à soixante jours, sont le plus souvent escomptés à 30 et 50 % et les cinq autres à 90 de perte. Nous ajouterons que ceux qui refusent de subir cette perte reçoivent des titres 5 % sur la caisse d'amortissement. Ce qu'ils perdent enrichit un petit nombre. Ne vaut-il pas mieux qu'ils fassent un placement à leur bénéfice et au bénéfice de la nation ? Ceux des fonctionnaires qui jouissent de grands avantages et qui confient leur argent aux compagnies d'outre-mer ne touchent pas un meilleur revenu. La faculté de retirer leurs épargnes quand il leur plait ne leur sourit guère. L'intérêt serait moins élevé.

— Mais l'Etat ne paie pas régulièrement parce qu'il n'a pas d'argent. S'il n'a pas d'argent pour me payer, il n'en trouvera pas pour fonder la banque agricole. — Il parait toujours gueux parce qu'il ne sait pas dépenser. Il est moins prévo-

vant que l'emprunteur le moins avisé. Il a six bons mois dans l'année : octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars. C'est le moment pour lui de se libérer. Mais si la Banque nationale lui fait en juin un prêt de 300.000 gourdes qui s'appelle prêt statutaire, il prend l'engagement de s'acquitter à la faveur de ses premières recettes indépendantes de la réserve des créanciers. Or, il arrive que durant la morte-saison ses recettes mensuelles disponibles ne dépassent pas cent mille gourdes. Sa dette envers la Banque qui se rembourse chaque matin des avances effectuées, ne sera éteinte qu'en septembre. Pour répondre aux besoins du service courant il contractera de nouveaux emprunts. Quand la bonne saison reviendra il aura à donner, contre un million reçu en gourdes, de la bonne espèce sonnante. Il fait si mal ses affaires, qu'un établissement qui a tous les privilèges d'une banque d'Etat et où aboutissent ses recettes, lui refuse un prêt de neuf cent mille gourdes en trois mois, avec faculté de se libérer au bon moment, entre octobre et mars. La Banque nationale ne remplit pas tous ses devoirs; mais l'Etat aussi, en faisant gagner 290° a à des favoris, l'encourage, à l'heure critique, à se montrer exigeante.

La Banque agricole constituée, l'Etat aura tous les droits reconnus aux prêteurs ordinaires. Il n'oubliera pas le but pour lequel les employés publics lui ont confié par délégation l'emploi du cinquième de leur salaire. Il ne prêtera pas à quiconque passe pour un cultivateur. Le sollicitant dira dans quelle région il demeure et quelle culture il pratique ou désire pratiquer. Outre le bulletin de la commission locale de moralité, il présentera un certificat de la commission centrale attestant que la terre est propre à la culture indiquée. On lui montrera sans frais les procédés

à suivre. Son nom sera porté sur le registre du chef de la section. Un rapport trimestriel sera fait sur sa conduite. C'est nécessaire, car le même homme pourra, sur une mention favorable, obtenir un nouveau crédit pour augmenter sa plantation. Cette surveillance est encore utile à un autre point de vue: il ne faut pas que l'emprunteur, cédant à un engoûment, change brusquement sa culture pour en adopter une autre qui rapporte ailleurs un prix rémunérateur, mais qui ne peut que souffrir dans une terre impropre à la recevoir.

Dans l'espace de trois ans, l'État aura versé dans l'agriculture 1.400.000, les 20 % étant seulement prélevés sur les appointements. On comprend bien que les avances ne seront pas faites aux grands domaines. C'est la culture parcellaire que nous envisageons, car c'est elle qui, en ce moment, peut être secourue. Nous apprécions moins à cette place les acquisitions nouvelles en vue de la culture extensive, que l'exploitation des terres déjà possédées par les petits producteurs. Il vaut mieux que l'emprunteur cultive sérieusement un carreau que de multiplier ses efforts sur trois qui ne donnent presque rien. Un carreau peut recevoir trois mille six cents bananiers. En admettant que chaque plan représente un bénéfice net de dix centimes, le cultivateur peut compter sur un bénéfice de trois cent soixante gourdes au bout de dix-huit mois. Il a aussi ses cultures d'attente. La première chose désirable pour lui, c'est un bon outil. Plus tard, loin d'acheter un pouce de terre de plus, il se procurera tantôt un glacis, tantôt une machine à décortiquer, tantôt un moulin à maïs ou à coton. Beaucoup finiront par comprendre que le capital fixe a souvent moins de valeur que le cheptel.

Dès à présent on doit s'appliquer à faire entendre aux paysans qu'il n'y a pas d'agriculture sans élevage: que celui qui possède moutons, chèvres et pourceaux ne connait pas de morte-saison. Un petit capital de cent gourdes peut, au bout de trois ans, donner un troupeau de quatre-vingt-dix moutons. Mille familles alliant l'élevage au labourage enrichiront le pays, dans ce court espace de temps, de quatre-vingt-dix mille moutons. Les navires qui vont à Savanille, Carthagène, Saint Jean de Porto-Rico prendre leurs chargements de bœufs, trouveront également ici leurs provisions en bétail. Comme les Etats-Unis nous aurons nos villes de viande.

Dans l'arrondissement du Mirebalais on se sert du *grand rincent* pour protéger les bananiers de bonne qualité: pourquoi ne le plantons-nous pas partout, le long des haies? Cela nous permettrait d'avoir des porcheries dans nos plantations.

Le crédit agricole sera accordé tant au pâturage qu'au labourage. Bien des terres sont délaissées parce qu'elles ne sont pas arrosées en tous sens. Une eau limpide serpente au pied d'une colline déserte: l'eau ne monte pas, mais le berger qui s'établira là-haut réalisera sa fortune sans charrue. Si dans le cours d'une année nous dépensons cent mille gourdes en faveur du pâturage nous pourrons, à partir de la dixième année, compter sur une exportation de 5 millions de moutons au minimum. En admettant que le bénéfice net soit seulement de 0.50 par unité, nous aurons deux millions cinq cent mille gourdes.

Et si nous tenons compte de l'exportation de la laine après la consommation locale et du développement de la mégisserie, nous évaluerons à 5 millions l'augmentation annuelle de la richesse nationale.

La Banque fondée par l'Etat serait un bien, mais ce bien serait encore plus grand si nous arrivions à fonder des banques départementales. Les sociétés agricoles provoqueraient un mouvement dans ce sens. Un homme possédant quelque aisance défriche un champ et produit vingt mille *régimes* de figues. Il n'est pas sûr de trouver au moment opportun une compagnie qui consente à recevoir sa marchandise. Il y a des navires affectés à ce genre de transport. Il est urgent qu'à des époques fixes un capitaine se présente dans un port avec la certitude de trouver le frêt. Le commerce des fruits sera assuré lorsque dans une commune plusieurs producteurs s'entendront en vue de la même culture. Il entre dans les attributions des sociétés agricoles de déterminer ce courant. Elles se chargeront de procurer des fonds aux travailleurs dont elles connaissent l'énergie et la moralité.

Le plus souvent les avances consisteront en instruments aratoires. En se cotisant les propriétaires achèteront un bateau fruitier et une machine à manipuler. Envisageant avant tout la transformation et l'exploitation de leurs denrées, ils se contenteront d'une faible rémunération du service rendu. Telle est d'ailleurs l'origine du crédit foncier.

S'il nous fallait revenir aux avantages de la culture simple, nous constaterions que le littoral, du Nord au Sud, attend encore 6 millions de cocotiers assurant une recette totale de 6 millions de dollars.

Nous avons dit qu'il faudrait recourir à deux mesures : la fondation d'une banque officielle et la constitution de sociétés agricoles. Ces deux mesures doivent marcher de front. L'initiative privée ne nuira pas à l'initiative de l'Etat. Le capital constitutif de la Banque d'Etat ne pourra

pas répondre à toutes les demandes, les institutions privées trouveront toujours des garanties de première hypothèque. Par cet exemple les sociétés de crédit mutuel s'implanteront dans le pays, l'agriculture prendra vie, le commerce national qui agonise se relèvera. Cette rénovation est possible. Le sentiment de la solidarité est la base de l'intérêt social. La terre ne mange jamais le bien d'autrui. Ce qu'on lui confie directement ou par l'intermédiaire d'un autre, elle le rend au centuple. Interrogez le général Brenor Prophète qui possède deux sucreries dans la plaine du Cul-de-Sac ; il vous dira s'il regrette d'avoir commandé, sans versement préalable, des machines pour ses voisins.

*
* *

On voit donc, par les considérations qui précèdent, que nous reconnaissons la nécessité du crédit.

Mais beaucoup demandent des capitaux comme si les capitaux devaient se présenter dès l'abrogation d'un article de la constitution, dès le vote d'une loi quelconque. L'homme ne doit pas attendre le capital, il doit le créer, et il ne peut le créer que par le travail. Cela est vrai dans tous les cas et particulièrement dans l'agriculture. Là où le cultivateur trouve facilement des capitaux il ne tarde pas à se ruiner. Un fait s'est vérifié dans tous les pays: le cultivateur doit moins son aisance aux fonds qu'on lui prête qu'à ses économies. Celui qui prend une terre nouvelle a recours au crédit pour avoir le capital d'installation première et le capital de roulement. Mais une fois qu'il s'est installé il ne doit compter que sur ses efforts personnels. S'il contracte de nouveaux emprunts dans le but d'amender sa terre, il subira une tentation, celle d'aug-

menter son domaine par l'acquisition de nouvelles parcelles. Partout on conseille au paysan de garder une grande réserve vis-à-vis du capital de roulement, surtout lorsqu'il n'entreprend pas la culture industrielle. Cette culture est destinée à prendre quelque développement en Haïti, mais jusqu'ici c'est la culture des céréales et des légumes qui intéresse le plus l'agriculteur haïtien. Ce genre de travail, nous l'avons vu, n'exige presque pas de capital de roulement. Quel capital de roulement faut-il en effet à celui qui cultive le maïs, le riz et les pois? Chaque récolte lui laisse la mesure de grains qu'il lui faut pour ensemencer à la saison nouvelle. Ce qui est vrai dans les pays où le cultivateur est obligé de fumer la terre et où par prévoyance il achète un bœuf, un cheval pour ne pas acheter à un prix trop élevé les engrais indispensables, est encore plus évident en Haïti où le fumier animal n'est pas de première nécessité. Il suffit, après le sarclage, de laisser pourrir sur place les herbes coupées. En vue même de ses intérêts bien compris, le cultivateur ne doit pas emprunter pour se faire un capital de roulement. Fort heureusement chez nous le petit producteur n'a pas encore contracté cette habitude. Quels sont ceux qui empruntent? les producteurs de coton, de café et de cacao. Quand ils le font ils sont sûrs de se libérer à la plus prochaine récolte. Alors à qui s'adressent-ils? aux spéculateurs qui les connaissent et qui achètent leurs denrées. Savez-vous pourquoi ils empruntent? pour faire une prière suivie de grandes réceptions.

La culture moyenne a plus d'exigences que la petite. Mais là encore les avances sont peu considérables. Le cultivateur de deuxième classe a besoin d'une plus grande surface; mais lui aussi vend au comptant. Les grands propriétaires eux-

mêmes débutent rarement par l'emprunt. S'ils demandent, c'est pour commencer sur une petite échelle. Lorsqu'après un certain temps d'épreuve ils sentent la nécessité d'augmenter leur fonds de roulement, ils ne cherchent ailleurs qu'un appoint. Ce sont ceux qui ne réfléchissent pas qui agissent autrement.

Les capitaux considérables que l'on sollicite seront plus en faveur de l'industrie qu'en faveur de la culture proprement dite. En France, le crédit agricole fait plutôt ses avances au travail des villes. Le crédit en argent, quelles que soient ses rigueurs, éveillera dans nos mains des appétits inconnus. Ce qu'il faut offrir au petit cultivateur haïtien, ce n'est pas de l'argent en espèces, mais des outils perfectionnés. Il vaut mieux commander pour lui une charrue payable par termes que de lui donner un rouleau de cent gourdes. C'est le meilleur conseil que les sociétés d'agriculture puissent mettre en pratique. Aux jours de grands travaux sur une ferme, celui-ci prêtera son instrument, celui-là son attelage sans avoir besoin de se déplacer.

L'esprit d'association se propageant, les habitants d'un district se reconnaîtront solidaires. Lorsqu'un associé sera engagé au service militaire pour le temps prescrit par la loi, chacun de ses collègues donnera gratuitement à sa famille une journée de travail.

Mais il semble que nous n'avons pas encore démontré l'inutilité des emprunts pour les frais de premier établissement. Avons-nous cependant la prétention de le faire? Un homme peut-il s'établir sans argent? Le prêt peut-il être gratuit en pareil cas? Beaucoup traitent la question au point de vue unique des nouveaux établissements comme s'il n'y avait sur le sol haïtien que des forêts à déboiser. Nous voyons plutôt les occupants.

ceux qui font en dix jours de travail ce qu'ils pourraient faire en un jour. Et nous croyons que c'est de là qu'il faut partir pour entreprendre une réforme rationnelle.

D'ailleurs, il serait injuste d'accorder toute son attention aux entreprises de fraîche date et de négliger celles qui nous ont permis de vivre un siècle. Nous planterons la ramie, le tabac, l'arbre à caoutchouc; mais nous ne penserons pas à trouver mille gourdes à celui qui veut acheter une terre pour une de ces plantations, tandis que nous nous désintéressons du sort de celui qui possède un champ défriché et qui n'a besoin que d'un bon instrument pour planter plus de ricin, de pistache, de manioc, de gingembre et d'ananas. Le travailleur qui a besoin d'un outil de cinquante gourdes n'a pas droit à moins de sollicitude que le planteur qui attend qu'il soit en mesure de se livrer à la grande culture. C'est le sort du petit propriétaire qui doit nous préoccuper tout d'abord. L'homme instruit qui veut aborder la culture sur une large échelle se décide avant l'importation de ces immenses capitaux. Il se met à l'œuvre et le capital le suit. Ceux qui disent qu'il faut beaucoup d'or pour commencer n'ont ni la foi ni l'énergie qui sont l'âme du travail. Les capitaux veulent voir pour croire. Ayez le courage de vous mettre péniblement à l'œuvre et l'on aura confiance en vous. Vous avez plutôt honte de commencer en petit. Vous ne planterez pas 36.000 pieds de tabac sans la perspective d'en planter mille fois plus dans un an. Il y a chez vous moins de prudence que d'orgueil. Vous n'aimez pas la petite culture, parce que vous savez que le capital de roulement se forme lentement. Dans l'ancienne France le cultivateur disait: le crédit est l'ennemi de l'agriculture; et dans la jeune France le fonctionne-

ment du crédit foncier fait répéter la même chose. Sans prendre cette parole dans un sens absolu, nous pouvons dire que le crédit est l'ennemi de celui qui n'a pas encore commencé à travailler. Ayez un modeste début, et lorsque votre expérience sera faite vous pourrez emprunter sans danger. Il est même sûr que vous emprunterez peu, car vos travaux d'amélioration seront entrepris pour la plus forte part à l'aide de vos capitaux personnels.

Que le pays contracte en ce moment un emprunt de 10 millions de dollars pour les répandre dans les campagnes, au bout de dix ans sa dette sera écrasante et sa production n'aura pas sensiblement augmenté. L'or qu'il aura reçu à profusion sans avoir versé sa sueur lui donnera plus de coquetterie, mais moins d'énergie. Il y aura plus de transactions que de travail. On s'installera plus luxueusement d'un côté; de l'autre, on mettra en action un capital circulant bien au-dessus de la valeur des propriétés. Il faut toujours se garder d'escompter l'avenir.

Nous connaissons, pour notre part, un planteur qui, en 1886, a acheté dans la plaine du Cul-de-Sac six carreaux de terre. Là il s'est fixé, payant constamment de sa personne, vivant de privations, donnant l'exemple d'une constance rare. La bonne fortune est allée le trouver dans son champ. Il possède aujourd'hui une plantation de cent carreaux. Il serait plus riche si notre système monétaire était loyal. Un emprunt contracté à l'étranger n'amènera pas cette loyauté. La monnaie ne vaut qu'autant qu'il y a échange. Lorsqu'un homme ou une nation achète beaucoup en produisant peu, il y a vente et achat, mais il n'y a pas d'échange dans le sens propre du mot. Dans les pays civilisés le troc n'est pas visible, mais on le retrouve au fond des choses.

L'échange commercial n'est autre chose que le troc indirect. J'achète une vache au dominicain qui a besoin d'une selle, d'un chapeau et d'une paire de souliers. Je ne suis cependant ni sellier, ni chapelier, ni cordonnier. Grâce à l'argent que je dépense ces objets sortiront de trois magasins différents. C'est comme si je les avais mis en vente chez trois marchands distincts. Qu'importe qu'il reste dans la bourse du dominicain deux ou trois gourdes. Lorsqu'il les emploiera des nouveaux articles achetés seront censés vendus pour mon compte.

Mais l'opération, sans changer de nature, change de caractère lorsque l'un donne ce qui lui appartient en propre, sa propriété, tandis que l'autre transmet un objet qu'il a reçu à charge de le rendre. Celui qui donne l'objet prêté doit être sûr de pouvoir le reprendre pour le rendre à l'époque convenue au prêteur. La chose prêtée est de l'argent, il doit la rendre en la même espèce. L'argent — reprenons le même exemple — lui a servi à se procurer une vache. Si, loin de faire de l'animal une utilité dans l'agriculture ou le commerce, il l'envoie à l'abattoir pour consommer en de futils plaisirs le produit de la vente, il ne sera pas à même de rendre l'argent à l'échéance. Dès qu'on perd de vue l'origine de l'échange, dès qu'on prend le moyen pour l'objet, on va à sa perte. L'éleveur américain nous envoie sous forme de provision alimentaire son bétail mort. Il ne trouve chez nous aucun objet de consommation. Nous sommes obligés de payer en espèces sonnantes. Ces espèces ne représentent pas une valeur existante ; qu'est ce qui les ramènera? Elles resteront là où il y a une activité suffisante. L'accessoire suit le principal. En peu de temps l'américain nous aura repris son or de la façon la plus loyale du

monde. Mais ce n'est pas tout, il nous dira : Vous m'avez payé ce que je vous ai vendu, il vous reste à me rembourser ce que je vous ai prêté.

Tant que nous ne pourrons pas donner produits contre produits, nous serons tributaires des autres peuples. Un pays dont la marine marchande est développée peut ne pas s'inquiéter de l'excédent de ses importations sur ses exportations : ses voiles et ses chevaux-vapeur parlent assez en faveur de son activité. Mais un pays dont les fils ne font pas fortune sur les mers ne prouve sa puissance que par sa production agricole ou manufacturière. Nous n'avons pas de manufactures, ça peut venir. En attendant encourageons notre agriculture.

N'oublions pas que nous n'avons pas besoin d'un fort capital argent pour entreprendre le relèvement désiré. Il nous faut avant tout plus de méthode et plus de science. Beaucoup d'argent peu de travail. Et à celui qui se sent incapable de tout effort sérieux on peut appliquer cet adage : beaucoup d'argent, beaucoup d'immoralité. Autour de nous cela se vérifie constamment. Sous prétexte d'épargner toute peine à ses enfants, on commet des actes scandaleux. On veut qu'ils trouvent leur fortune toute faite. Le paysan qui fatigue aime aussi bien les siens, et pour preuve que la sollicitude paternelle est chez lui plus saine, il dit à son fils : « Ne vends jamais cette terre. Fais du petit capital que je te laisserai un moyen de travail. Evite l'oisiveté, tu seras heureux. »

Ailleurs on se plaint de ce que l'industrie détourne les capitaux de l'agriculture ; ici, c'est l'Etat qui fait concurrence à l'agriculture et qui empêche l'industrie de se former. Il n'y a pas d'industrie au monde qui rapporte les bénéfices que donne l'Etat. Il n'est pas entrepreneur, il

n'exploite rien, cependant il emprunte à courte échéance et à des taux usuraires. Ses employés, qui sont des ouvriers de la plume, ne touchent pas leur salaire. Grâce aux emprunts qu'il contracte les actionnaires de la Banque nationale touchent un fort pourcentage, les banquiers particuliers jouent à la hausse non des titres qu'il émet, mais du change qui tue le commerce. La majeure partie du bénéfice réalisé va se fixer en Europe et aux Etats-Unis. Le flot qui s'en va est toujours plus gros que celui qui revient. Ça lui donne une soif de Tantale. Il crée des intermédiaires entre le producteur haïtien et l'acheteur étranger. Notre denrée est notre or, et l'habitant ne voit pas la couleur de ce précieux métal que monopolise un petit nombre d'exportateurs. 100 francs or français sont échangés en Haïti contre 300 francs en monnaie du pays. La différence entre 300 et 100, soit 200, est la prime que l'intermédiaire prélève, au moyen du change, sur la monnaie nationale. D'où l'altération de cette monnaie que reçoit le plus grand nombre. L'Etat souffre donc de cette mauvaise répartition de la richesse. Il faut qu'il vive d'emprunts, il faut qu'il s'épuise en épuisant le peuple. Il émet sans cesse le papier-monnaie qui est un emprunt fait au peuple, et il affecte au remboursement de cet emprunt les droits prohibitifs frappant les articles dont le peuple a le plus besoin. Il va encore plus loin, il frappe, pour ainsi parler, d'un droit prohibitif d'exportation le trop plein des denrées produites à l'intérieur. L'Etat est vraiment en Haïti une machine pneumatique qui fait le vide partout. Il est des sociétés organisées en vue de la spéculation, qui empruntent à 4 % pour donner à 6. Si l'on dit de ces sociétés qu'elles sont le frelon qui mange le suc des abeilles, que dira-t-on de l'Etat qui suce le miel et brûle

la cire? On se questionne à savoir s'il aura assez de bon sens pour accomplir le peu de réformes qu'on attend de lui. Dans un pays où il a énervé lui-même l'initiative individuelle, on est obligé de lui demander un commencement de réparation. Le flacon qui contient le remède est encore dans sa main, qu'il le rende. Il serait sans doute plus désirable de voir les citoyens s'associer pour fonder eux-même leur principale institution de crédit agricole. Il serait sans doute plus désidérable de voir le petit propriétaire se livrer au labourage sans avoir besoin de recourir à la science d'un agent officiel. Mais l'Etat doit au moins restituer à l'homme des champs 1 9 de ce qu'il lui prend. Il est en mesure de fonder des écoles d'agriculture. Qu'il rompe les lacets qu'il se croit obligé de tenir, il sera plus libre et nous marcherons tout seuls

Nous voyons qu'il a une fausse notion du crédit. L'usage qu'il en fait le prouve bien. L'abus d'une utilité détruit cette utilité. Le crédit public existe si peu, que la Banque nationale ne consent pas à mettre en circulation ses propres billets, malgré la promesse du gouvernement de lui payer un intérêt d'usure, pour en assurer le retrait. Elle dit par ce refus qu'elle n'a pas confiance.

On sait maintenant à quoi serviraient les capitaux sauveurs que beaucoup appellent de tous leurs vœux: à faire des prêts sur gage et à exproprier la masse des travailleurs inhabiles.

Jusqu'ici le producteur, quand il emprunte, demande ce qu'il est sûr de rendre dans un temps déterminé. Il y a dans nos campagnes certaines habitudes qu'il serait dangereux de changer. Lorsque le café, par exemple, obtient un prix trop faible, l'habitant vend juste de quoi se procurer sa provision alimentaire. Cette vente très-

restreinte est déjà une perte. S'il pouvait emprunter en conservant son café en grenier, cela lui serait profitable sans doute; mais il ne suit pas le cours du Hâvre. S'il contracte un emprunt sur le dépôt de ses denrées dans un magasin quelconque, est-il sûr que ce gage mobilier lui laisse un avantage? A l'expiration du marché le cours sera plus faible; il sera procédé à la vente et le paysan restera débiteur. Il aura à payer un intérêt sur le reliquat. La liquidation judiciaire est en faveur du commerçant de bonne foi. Le paysan, lui, pourra-t-il demander au commerçant ou banquier une réduction du capital avancé et garanti par les cafés en dépôt? N'exagérons pas la nécessité du crédit, mettons au contraire en balance ses avantages et ses inconvénients. L'expérience s'acquiert mais qu'elle ne coûte pas trop cher.

Les petites caisses agricoles multipliées dans les campagnes et possédant un capital de trois à quatre mille piastres, rendront plus de service qu'une seule banque opérant sur un capital de 10.000.000. Il ne serait pas dérisoire de fonder dans une commune une institution de crédit réunissant seulement 500 piastres. Vingt agriculteurs pourraient bien s'engager solidairement pour assurer le remboursement d'une avance de vingt piastres faite à un des leurs sans dépôt préalable. Si par malheur le débiteur venait à se trouver dans l'impossibilité radicale de payer, le paiement effectué par le groupe ne diminuerait la fortune de chacun que d'une piastre. Mais l'argent ne serait pas perdu, car le cultivateur ne prête qu'à ceux qu'il connait. Là où sera établie cette petite caisse, tous tâcheront de se signaler par leur exactitude et leur moralité. Cela aura pour effet de développer le crédit mutuel. Notre pays doit adopter les institutions qui peu-

vent le mieux s'adapter à ses mœurs. Le crédit mutuel est l'idéal des temps nouveaux. Les grandes banques tendent à disparaître, les banques populaires sont destinées à les remplacer. C'est une conséquence du mouvement démocratique qui veut l'activité dans la solidarité. On n'accepte plus qu'une seule institution fasse le beau et le mauvais temps, qu'un petit groupe fasse la loi à un million de têtes.

*
* *

Puisque nous avons parlé d'élevage, nous préviendrons l'objection qu'on pourrait nous faire à ce sujet. — Il s'agit de quelque chose de nouveau à introduire dans les mœurs haïtiennes. Il y a déjà la grande famille des cultivateurs qui attend seulement une meilleure direction. Mais où découvrir cette autre famille que vous voulez greffer au pâturage comme le cultivateur au labourage? Si elle peut être trouvée, n'aura-t elle pas besoin d'un fort capital de roulement? — Nous avons reconnu en effet une différence de mœurs entre l'haïtien et le dominicain. Les nègres importés à Hispaniola n'ont pas tous été façonnés au même genre de vie par les Espagnols et les Français. Sous la domination espagnole dans l'Est, le pâturage a succédé à l'exploitation des mines, tandis que les flibustiers d'abord établis à la Tortue, dans le Nord-Ouest, ont cherché fortune dans la culture du sol, une fois qu'ils avaient envahi le littoral. Ces pêcheurs devenus boucaniers ou marchands de viande fumée, abattaient le bœuf sauvage partout où ils le rencontraient. Ils faisaient acte de commerce..... par la contrebande. Mais le pêcheur, en quittant sa barque, n'avait pas l'intention de devenir bouvier. L'école de Le Play nous enseigne que de la vie de pêcheur il est plus facile de passer à la vie pas-

torale qu'à la vie culturale, la vie pastorale exigeant moins d'efforts que la dernière. Nos réflexions ne diminuent pas la portée de cette vue judicieuse : elles feront ressortir plutôt une vérité : c'est que sans le concours des noirs importés d'Afrique, les pêcheurs normands n'auraient pas établi une culture florissante sous le soleil ardent des tropiques.

La race noire, en fondant plus tard une nationalité dans la partie occidentale de l'île, devait cependant apercevoir quelque part une trace de la domination espagnole. Les hattes de Hinche et de Saint-Michel de l'Attalaye forment la fortune des populations de ces endroits. Tous les bœufs qui entrent dans nos villes ne viennent pas de la partie orientale. Mais les éleveurs ne font pas absolument le commerce de bétail ; il leur plaît plutôt d'entendre dire qu'ils possèdent, celui-ci mille, celui-là deux mille *macornes* de bœufs. C'est ce qu'ils abandonnent aux vachers qui va à la boucherie. Le citadin n'a aucune idée de la consommation de lait qui se fait de ce côté-là. La bonne femme qui vient dans la savanne traire sans autorisation la vache qui a mis bas, rend service au propriétaire : elle sauve le veau. Elle fait du fromage et du beurre. Comme elle n'enlève pour son beurre que la crème qui s'est formée à la surface du vase après 24 heures de fermentation, il lui faut plusieurs litres de lait pour fabriquer une livre de beurre, en agitant la bouteille pendant près de trois heures. Elle attend que son fils, sorti de l'école d'agriculture, vienne lui dire quel emploi on peut faire de la caséine qui se trouve dans l'estomac du veau et quelle somme de travail fournit la baratte. Les chemins sont mauvais, mais ce n'est pas la difficulté du transport qui empêche que, montée sur son âne, elle apporte au marché vingt livres

de fromage ou de beurre frais plutôt qu'une livre dans une feuille de latanier. Le gros bétail flatte l'orgueil du paysan de Hinche, mais ce n'est pas encore pour la nation, faute de connaissances, une source de revenus.

L'Artibonite, Aquin et les Côtes-de-Fer nous donnent une autre classe d'éleveurs. De ces points nous viennent nos chevaux fringants et nos beaux mulets. Il est à remarquer cependant que dans ces localités les mœurs ne rappellent en rien les coutumes espagnoles. Ce n'est pas des Espagnols que nous tenons l'amour des chevaux au train rapide. C'est Toussaint-Louverture, gouverneur de la partie française, qui a introduit cette passion dans l'Est, à la réalisation du traité de Bâle. (1) L'influence arabe, subie en Afrique, s'est révélée en Haïti et a trouvé un aliment précieux chez le colonisateur normand.

La colonie de Saint-Domingue travaillait pour la métropole, et la métropole n'estimait que les produits de la glèbe. Si on nous reproche avec quelque raison d'avoir laissé péricliter la culture des terres, on ne saurait nous faire le même reproche à propos de l'élevage. Que les anciens maîtres nous disent ce qu'ils exportaient en bétail. Un chiffre insignifiant.

Il est donc certain que nous n'avons pas besoin d'hommes nouveaux pour l'élève des bestiaux. En outre, n'oublions pas que c'est particulièrement le menu bétail que nous avons en vue. Pour cela encore le fonds de roulement ne doit pas être considérable. Nous avons dit ce que donnerait en cheptel 100.000 gourdes sorties de la banque fondée par l'Etat ; nous avons montré le bénéfice sans mettre en ligne de compte l'industrie du fromage. S'il plaît à quelques planteurs de

(1) Voir dans le journal le PEUPLE — année 1896 — une étude de l'auteur : CAUSERIE DU VIEUX GARDE CHAMPETRE

légumes de se faire bergers, ce passage à un autre genre de vie ne sera pas encore difficile. Les dix mille charrues avancées par le gouvernement et par les sociétés d'agriculture n'empêcheront pas que ceux qui renoncent à la glèbe trouvent dans les steppes du fourrage pour les bestiaux.

Le nourrisseur a pour lui le compte courant. Il n'attend ni récolte ni saison. Il vend même à crédit. Le cultivateur imprudent court le risque de perdre sa terre quand il emprunte, tandis que le nourrisseur figure chez le capitaliste tantôt au passif, tantôt à l'actif, sans crainte de perdre son bétail. Lorsque l'un est expulsé de son domaine, sans espoir de relever son crédit, l'autre sacrifie une partie de son bétail pour se libérer. Le pasteur n'attend donc pas non plus les capitaux étrangers.

Quoi qu'il en soit, il y aura toujours dans le pays plus de planteurs que de bergers. Mais en établissant de véritables fermes, nous aurons dans un même paysan un cultivateur et un nourrisseur. Les animaux de croît dans l'étable lui permettront de vivre durant la morte-saison et de conserver son grain lorsque la vileté du prix menace ses espérances. Une mauvaise récolte sera sans doute un dommage pour toutes les branches d'activité, mais ce dommage sera moins grand qu'aujourd'hui. L'Etat n'aura plus à contracter des emprunts occultes. Il s'adressera ouvertement à l'épargne nationale. Le paysan qui aura vendu une partie de son bétail bien engraissé lui prêtera à de meilleures conditions que le banquier. Quelque élevé que soit l'intérêt stipulé, le bénéfice sera au profit des travailleurs.

Sans une bonne gestion, ce moment tant souhaité sera encore une époque de crise pour l'agri-

culture. Le gouvernement fera de séduisantes promesses au paysan, lui prendra son argent et ne se gênera nullement quand il s'agira de s'acquitter. Cruellement trompé, obéré quoique créancier, cet homme ne pourra pas compenser avec l'Etat dont les revenus sont insaisissables. Si les rentes sont régulièrement servies, il aura la tentation de détourner ses épargnes de son champ qu'il ruinera par ainsi et de le vendre même pour se faire spéculateur à la bourse. Il faut toujours envisager l'importante question sociale : l'éducation première. Il faut que le paysan se rappelle que sa puissance réside dans sa terre et que les jouissances sont morales à la seule condition qu'elles aient leur source dans l'effort personnel et incessant. Le cultivateur qui abandonne son sillon pour chercher ailleurs une fortune facile n'assure pas l'avenir de sa postérité. Si les grandes propriétés rurales sont aujourd'hui sans valeur, c'est parce que ceux qui les détiennent trouvent trop dure la vie des champs et trop minime le profit qu'elle rapporte. L'existence réserve plus de déboires à ceux qui la veulent souriante.

CHAPITRE XII

Le Domaine (Suite).

Le Code rural. — Il est une question très importante qu'on ne saurait négliger quand il s'agit de l'avenir de l'agriculture, c'est la sécurité des campagnes. Une législation plus dure ne saurait la résoudre. Nous ne nions pas formellement l'influence des lois sur les mœurs; mais les expériences quotidiennes démontrent que les lois draconiennes ne corrigent pas les mœurs comme d'aucuns le prétendent. Là où des mesures protectrices ne favorisent pas l'essor des activités individuelles, la prévention et les répressions rigoureuses font le vide; les populations ont une ombre de prospérité, mais le malaise qu'elles éprouvent les décime lentement. Décrétez le bannissement de tous les citoyens nuisibles à la patrie, vous aurez une paix momentanée. Après la publication du décret, l'agitation des rues cessera sans doute, les clubs se fermeront; mais, chose non moins inquiétante, la presse sonore se taira, toutes les mesures gouvernementales passeront sans discussion, en attendant qu'une nouvelle couche de mécontents se forme à l'insu du pouvoir. C'est le même effet que produit la police tracassière à laquelle sont livrés les habitants des campagnes. Le code rural laisse beaucoup à désirer, non parce qu'il est trop doux, mais parce qu'il fait trop de marge à l'arbitraire. Sous une apparence de protection, il contient des articles qui gênent la liberté individuelle. Aussi, favorise-t-il le des-

potisme de certains chefs de sections. En passant d'un district à un autre, un fermier expulsé s'expose à être traité comme vagabond. Sans aucun mandat on l'arrêtera préventivement. Après plusieurs mois de détention, il sera employé aux travaux de la commune en compagnie de gens malfamés. On ne cherchera pas à savoir pourquoi il a été expulsé de sa ferme au moment où ses maïs portaient flèche, où ses melons commençaient à mûrir. On l'a rencontré sur la route un pic sur l'épaule: sans nul doute c'est un voleur. Aucune chaumière n'a été brisée, la clameur publique ne le poursuit pas; il est reconnu qu'il n'a pas usé de son arme et qu'il n'a même menacé personne. Qu'importe, il sera puni d'un an à trois ans d'emprisonnement. Sa peine subie, il restera dans la résidence qui lui aura été assignée, sous la surveillance de la haute police de l'État, aussi longtemps qu'il ne justifiera d'aucun moyen d'existence ou d'une caution. L'honnête campagnard qui n'est pas propriétaire est donc excusable quand il va se faire portefaix dans un port ouvert au commerce étranger. Le séjour des villes lui pèse beaucoup, mais là au moins sa condition humiliante l'exempte de mille persécutions. Quand il apprendra que l'homme qui assomme un agent de police peut se faire indemniser par-dessus le marché, il se félicitera d'avoir quitté la vie agreste où le port d'un instrument de travail est une cause de détention. Tant pis pour le camarade d'enfance qui se laisse surprendre à la recherche d'un emploi; il sera retenu pour le moins six longues années loin de ses plus chères affections.

Lorsque le plus grand des malheurs frappe la famille de l'habitant, à ce moment là encore la police le poursuit. Sa femme meurt, c'est à l'officier de l'État civil demeurant à six lieues de l'ha-

bitation qu'il doit faire la déclaration du décès. Pour aller et revenir il entreprendra, souvent à pied, une course de douze lieues par un chemin pénible. Le certificat obtenu, il lui faudra quatre heures au moins pour acheter le cercueil et une dame-jeanne de tafia. Rentré chez lui, il aura encore à se rendre chez le chef de la section pour demander l'autorisation d'inhumer le cadavre. Nous supposons qu'il a été dispensé, avant de partir pour le bourg, de se conformer à l'article 112 qui lui fait défense de s'absenter plus de 24 heures sans un permis du chef du district. Avec raison Edmond Paul demande que les instituteurs ruraux soient en même temps officiers de l'Etat civil. Les réformes sont de tous les instants; pour le moment en voilà une que l'on peut entreprendre sans bruit, sans argent.

Un code rural plus sévère ne donnera pas plus de sécurité aux habitants. Nous ne demandons pas cependant que toutes les dispositions relatives à l'ordre public soient effacées du code en usage. Le campagnard est plus paisible que le citadin, mais la société rurale n'est pas une société de saints. Puisque les lois préventives sont encore de quelque nécessité, on n'abrogera pas toutes les précautions qui se trouvent dans le code de 1864. Nous désirons seulement que l'on fasse la vie moins dure au paysan, qu'il soit traité en citoyen et que nul dépositaire de l'autorité ne puisse, par fantaisie, le mettre en état d'arrestation.

Il y a longtemps que le code civil et le code de procédure ont été promulgués ; cependant le paysan qui, comme tous les autres citoyens, n'est pas sensé ignorer la loi, tombe à tout instant victime de son ignorance, trompé par les hommes de mauvaise foi qui contractent avec lui. Quand il réclame ce qu'il croit son droit, il s'expose à être condamné à des dommages intérêts proportion-

nés au préjudice qu'il cause. Il est puni de sa résistance à une loi qu'il ignore et qui, en réalité, ne dérive pas de la nature des lieux. On traite d'inhumains les avocats et les fondés de pouvoirs sans tenir compte de l'état de la procédure. A propos d'une simple opération d'arpentage des réclamations surgissent qui obligent les parties à suivre toutes les phases de la procédure, sans voir baisser le tarif des frais. Dans les jugements rendus par les juges de paix de nos communes rurales qui, au point de vue du travail, ont plus d'importance que nos communes de première, deuxième et troisième classe, se constate l'inévitable cumul du possessoire et du pétitoire. Dans le cours du procès une signification tardive, un acquiescement inconscient peut mettre en défaut le droit le plus solidement assis. Le travailleur qui cultive graduellement son champ se voit condamné au profit de son voisin qui a commencé une exploitation sur la lisière commune et qui lui a enlevé une parcelle. Il n'a découvert la fraude qu'au moment où il a eu à faire un assolement. Mais le voisin qui a empiété clandestinement sur sa terre aura sur lui l'avantage de rester au possessoire. Obligé d'être demandeur au pétitoire, il passera des mois sans labourer. Etant la partie la plus diligente, il avancera les frais de l'expertise ordonnée, son adversaire n'ayant aucun intérêt à se presser. Mais il arrivera aussi qu'après avoir vendu ses animaux à l'engrais, il sera sans moyens pour continuer le procès. Si son mandataire n'est pas en mesure de l'aider, un jugement de congé défaut sera obtenu contre lui. Souvent aussi, demandeur au principal, il devient défendeur à l'incident. Les phases de la procédure se compliquent, et un jour il se trouvera en face d'une décision passée en force de chose jugée.

Quelquefois c'est le bon travailleur, possédant des titres en règle, qui est assigné. On obtient contre lui un jugement par défaut. Il n'a pas de défenseur, il est recevable à l'opposition jusqu'à l'exécution. Il peut résulter d'un acte qu'il a eu connaissance du jugement et de l'exécution. Mais il ne saisit pas la différence existant entre l'exécution complète et l'exécution qui a seulement pour effet d'empêcher la péremption. Qui pis est, un procès-verbal de carence sera dressé sous ses yeux. S'il sait quelque peu lire, il le signera. Comme on n'a rien saisi chez lui, il n'aura pas une idée de sa situation. A ce moment-là il pensera à mettre défenseur en cause. Pour voyager il ira demander un permis au chef de la section. Malgré le débordement des eaux, il traversera quatre communes avant d'arriver au siège du tribunal de première instance. On lui désignera un avocat, mais l'avocat lui dira : c'est trop tard.

Il nous faut une législation en rapport avec notre état économique et social. Le possessoire basé sur l'occupation annale est plutôt favorable à l'envahisseur qu'au propriétaire. Le législateur lui donnera pour base une occupation de trois à quatre ans. Dans un pays où, à chaque assolement, le cultivateur déplace sa case et laisse sans surveillance la terre qu'il entend laisser en jachère, il est contraire à la morale qu'on puisse invoquer contre lui au bout de l'année un droit d'épuisement. Dans un pays où la masse des travailleurs est inculte, il est encore contraire à la morale d'admettre qu'un procès-verbal de carence ferme, le jour même où il est dressé au domicile et en présence du pauvre paysan, toute voie de recours contre le jugement. Il est équitable que le travailleur rural puisse faire sa déclaration d'opposition devant le juge de paix de son domicile, devant son chef de district, à charge par

lui de la renouveler dans le délai de huitaine. Il ne faut pas non plus que le paiement des frais, même sans menace de contrainte par corps, constitue contre lui un acquiescement.

Plusieurs dispositions de loi qui se trouvent dans nos différents codes seront intercalées dans le code rural. Les baux à ferme, à cheptel, le louage de service dans la culture et dans l'industrie agricole, trouveront place dans ce code.

Les officiers ruraux qui sont des agents de la police judiciaire et qui sont appelés à conseiller, avant tout procès, les habitants des campagnes, ne doivent pas ignorer les dispositions protectrices ou répressives. Nous ne sommes pas encore parvenus au degré d'instruction et de bien-être qui permette à un citoyen de solliciter le titre de juge de paix d'un district, chargé de rendre gratuitement la justice. Lorsque tous les habitants auront reçu une instruction suffisante, dans les sections rurales les citoyens pourront chaque année élire leurs juges, et dans l'intérêt de l'ordre social le législateur acceptera, comme aujourd'hui, que l'erreur des juges soit l'erreur des parties.

Ce ne sont pas les sévérités du code qui attacheront l'homme à la terre, mais les avantages sociaux résultant du travail agricole.

Malgré toutes les mesures cœrcitives la dépopulation des campagnes s'opère d'une façon effrayante. L'homme se porte instinctivement là où il y a jouissance et profit. Nous disons que le pays se civilise parce que nous voyons quelques paysannes portant chapeau et brodequins. Je ne repousse pas la toilette, car c'est une forme du beau. Mais je lui fais un amer reproche lorsque, flattant les sens chez la femme, elle lui donne plus de coquetterie que de vertu. La femme prend plus vite que le mari les allures de la civilisation. C'est par elle que l'esthétique s'introduit dans la

famille. Cependant, en l'absence d'une solide éducation domestique, elle apporte aussi au foyer la mollesse et le désenchantement. Elle peut tourner contre elle cette parole d'une vérité si consolante : le bonheur est dans l'imagination. Autrefois — il y a quelque trente ans — le ménage champêtre était un gouvernement à deux. Le mari avait la grosse part de la besogne. Il plantait et soignait la canne, le café, le cacao, le coton ; le cabrouet et l'attelage, le moulin et la cuve lui appartenaient. Il semait les grains et buttait la patate dans la bananerie. L'épouse avait la direction du jardin potager dont elle faisait ou surveillait le sarclage. Ici elle était reine et son homme se chargeait de l'arrosage. Elle disposait à sa fantaisie des légumes qu'elle avait soignés et du menu bétail qu'elle avait engraissé. Les enfants, qui sont la richesse du paysan, semaient et récoltaient aussi. Ils apprenaient à se suffire dès l'âge de douze ans.

Mais aujourd'hui la femme commence à préférer le commerce à l'agriculture. Elle se fait revendeuse. Elle va jusqu'à trois lieues attendre le maïs, le riz et les pois, la poule et les œufs que d'autres apportent au marché. Elle réalise un bénéfice qui surpasse le gain obtenu par le mari. De là une diminution dans le rendement de la terre, correspondant à une augmentation de fatigue chez l'homme. Si l'un des enfants fréquente l'école, son père et sa mère, professant pour lui un respect qui va jusqu'à la négation de l'autorité paternelle, le laisseront à ses livres et ordonneront à ses frères et sœurs de mener à la rivière l'âne et la vache qui ont soif.

Même au sein de la famille, celui qui sait lire est de meilleure condition que les autres. On se repose sur lui du soin d'affranchir et d'améliorer la race. Mais une première déception l'attend

dans la vie. Quand il aura fait ses classes, il apprendra que son père a été expulsé comme un fermier négligent et que sa mère a perdu la terre dont elle avait la pleine propriété.

Voilà ce que fait le préjugé de condition : l'éloignement de la mère du foyer conjugal, le mépris de l'enfant pour la profession la plus honorable.

L'Etat vient achever la désorganisation. Talonné par la police rurale, le cultivateur soldat abandonne sa case. C'est la nuit qu'il arrose son champ pour n'être pas aperçu. Il ne déroutera pas toujours la surveillance. Un jour il sera pris et mis au bloc. Sa compagne deviendra homme pour assurer la subsistance de la famille, mais avec moins de prévoyance et de force physique. L'émigration vers la ville deviendra une nécessité; le couple se reformera et nous aurons une détaillante de plus au marché.

Garantissons le travail agricole. Inscrivons dans le code rural ce principe:

En cas de condamnation prononcée contre un cultivateur ayant femme et enfants, une réserve lui sera faite sur les fruits. Cette réserve sera de 10 % s'il a un ou deux enfants; de 10 à 30 %, proportionnellement, si le nombre des enfants s'élève jusqu'à 7. -- Un carreau de terre au moins échappera à toute saisie immobilière autre que celle en exécution d'une obligation consentie sur tout le domaine. — Toutefois ce carreau ne serait mis en vente que si la licitation de l'excédent était insuffisante pour couvrir le montant de la créance. — L'expulsé aura la faculté, dans l'année, de reprendre la portion primitivement réservée, en offrant à l'acquéreur la valeur payée au moment de la vente par voie d'exécution.

CHAPITRE XIII

L'ACCORD.

La société haïtienne, considérée à un certain point de vue, est divisée en deux classes : d'un côté ceux qui possèdent l'instruction et une aisance relative; de l'autre, la grande masse des travailleurs urbains et ruraux. La première est impuissante parce qu'elle ne pense qu'à ses intérêts. Ses idées étroites s'arrêtent à la surface des choses. Cherchant la stabilité là où elle ne réside pas, tournant le dos à la justice elle s'affaiblit chaque jour davantage. Dans ce milieu délétère on ne respire que pour le pouvoir et le pouvoir avilit ceux qui paraissaient les plus dignes. On feint d'ignorer la cause permanente de cet affaissement : la préférence accordée aux villes et l'abandon des campagnes. L'amélioration des conditions agricoles mise au dernier plan rend infructueuse toute tentative de réforme. Le groupe dirigeant aura beau se scinder en partis politiques, tant que les délibérations en conseil des Secrétaires d'Etat ne rouleront que sur les intérêts des villes, les partis ne feront qu'afficher leur inaptitude et leur nullité. Chaque année, au 1er mai, on parle à l'habitant de la nécessité de la paix, on lui dit qu'à la faveur de la paix il verra l'abondance fleurir dans son champ, et toujours il constate qu'on profite de la paix pour voter de mauvaises lois et lui voler son argent. Son cousin qui sait lire et écrire est élu

député. Mais ce cousin n'aura pas le courage de donner un vote de non confiance au cabinet qui néglige les routes publiques et les canaux d'irrigation; il accordera plutôt un crédit supplémentaire d'un million au gouvernement qui ne justifie pas l'emploi des fonds dits insuffisants quand l'exercice budgétaire n'est pas encore à sa fin. Ce même cousin, s'il a la chance d'être appelé au ministère, songera plutôt à l'armement qu'à la sécurité. Pour détourner une conspiration possible et frapper de terreur les ennemis de l'ordre, il mobilisera toutes les troupes. La pension des anciens serviteurs de l'État ne sera pas payée, la gendarmerie souffrira, et, à l'ouverture de la session suivante, il se félicitera d'avoir protégé le repos public. Dans son budget il fera des virements, mais jamais en faveur de l'agriculture. Le ministère ne sera jamais assez hardi pour tenir ce langage aux députés: « L'année dernière, vous n'avez pas jugé nécessaire de nous voter un crédit pour la création d'une école d'agriculture destinée à recevoir les fils de vos électeurs. Eh bien, les frais divers, la ration extraordinaire ont servi à cette fin. L'école est fondée. Donnez nous, si vous le pouvez, un vote *d'anti-patriotisme*. »

On ne fait rien pour le paysan parce qu'on ne le veut pas. Une fois qu'il sera éclairé, une fois qu'on ne pourra plus le mener, la prédominance des villes cessera. Dans les moments d'effervescence politique on lui dit qu'il faut le pouvoir aux travailleurs; quand la révolution aura triomphé le travailleur influent jouira de moins de considération à la suite du ministre dont il sera l'adjoint. Hier, le spéculateur en denrées le caressait pour avoir son café, demain le banquier chez qui il se présentera pour vendre sa feuille ne daignera pas le regarder. Non, ce n'est pas le pou-

voir que vous lui donnez mais la déconsidération. Le pouvoir politique c'est l'exercice des droits, conféré par la nation à quelques individus.— La masse tout entière ne sera jamais au pouvoir.— Ceux qui y parviennent ne la représentent pas puisqu'ils ne représentent pas ses idées. Notre façon de concevoir la stabilité est une erreur qui a longtemps pesé sur les hommes inoffensifs qui peuplent nos montagnes.

La question sociale a agrandi, tâchons d'en calculer les proportions. L'état social tient beaucoup à l'état du sol. Un peuple chez qui l'agriculture végète n'exerce aucune influence politique. Les traités de commerce et de navigation sont exclusivement au profit des peuples producteurs. Si nous ne donnons pas une vaste extension à notre agriculture, perdons l'espoir de nous rapprocher diplomatiquement des grandes nations. Nous sommes liés par traité avec la France et les Etats-Unis, cependant aucune de ces deux puissances ne nous protège. C'est par des actes de réciprocité que les Etats établissent entre eux les meilleures relations. Prouvons notre utilité et tous les gouvernements s'intéresseront à notre conservation. Ils nous demanderont plutôt nos produits qu'une station navale.

Que le citoyen de demain trouve sa force et sa puissance dans son champ. L'homme qui sait diriger une exploitation aux rouages multiples n'a pas de stage politique à faire. Arrivé au Sénat, il indiquera les vrais intérêts du pays. A quelque poste qu'on l'appelle, il honorera la fonction. Sans remonter à Cincinnatus, nous passerons aux Etats-Unis d'Amérique, nous verrons un colon du Sud, Washington, étonner les diplomates, les hommes d'Etat de l'Angleterre et de la vieille Europe.

Ne restons pas plus longtemps inférieurs à nos

pères. Ils ont compris, eux, que l'idée de la propriété territoriale était un dérivé du travail agricole. Nous avons accepté le Domaine, nous avons hérité d'un passé d'efforts, nous sommes responsables.



CONCLUSION

Dans *la Case de l'Oncle Tom*, après avoir pleuré et gémi avec l'esclave, Madame Beecher Stowe fait dire à Georges Harris devenu libre :

« C'est à la race opprimée, réduite en esclavage, c'est à la race africaine que je me rallie de toute l'énergie de mes affections. Loin de désirer m'en éloigner en perdant toute trace de couleur, je me souhaiterais d'une teinte plus sombre, afin de me rapprocher d'elle.

« Toutes mes sympathies, toutes les ardeurs de mon âme sont pour une *nationalité* africaine. Je veux rentrer dans un peuple ostensiblement séparé des autres peuples. Où le chercher ? Pas dans Haïti. Partis de bas, ces hommes ne sauraient s'élever. Le fleuve ne remonte pas au-dessus du niveau de sa source. La race qui forma le peuple haïtien était molle, efféminée, et pour que ceux qu'elle tenait assujettis se régénèrent, il faudra des siècles ».

Le livre de Madame Beecher Stowe est une ac-

tion décisive. Nul aux Etats-Unis, après Horace Mann et Chaning, n'a dénoncé avec plus de chaleur et d'onction la servitude des noirs. L'auteur désirait l'émancipation sous la seule poussée de la foi évangélique. La tendresse de son cœur a immortalisé son œuvre. Mais les plus grands esprits sacrifient quelque peu aux préjugés de leur temps et de leur pays, alors même qu'ils les combattent avec acharnement. Les faits contemporains sont relatifs ; comme ils servent cependant de données à l'observation, ils restreignent l'étendue du jugement porté sur l'avenir. Nous sommes enclins à prendre pour des lois les faits souvent répétés et qui paraissent constants. C'est ainsi qu'Aristote a essayé de justifier l'esclavage.

La violence engendre la violence, et toute société née d'une commotion aura un caractère convulsif. Voilà une observation. L'éducation corrige le tempérament et transforme la violence en énergie. Encore une constatation. La généreuse américaine souhaitait aux noirs une civilisation douce et un développement pacifique. Mais elle s'est trompée sur le caractère de notre nationalité. Où se trouve la bassesse de l'haïtien ? dans sa servitude primitive ou dans son héroïque affranchissement ? Si c'est dans l'assujettissement de ses aïeux, le nègre américain, né dans la même abjection, ne sera jamais plus noble que lui. Si c'est dans son émancipation, due à sa seule énergie, toutes les protestations contre la tyrannie sont d'ores et déjà condamnées. Ils font plutôt preuve d'une grande indépendance de caractère ceux-là qui n'attendent pas des autres leur réhabilitation. Ils sont pleins de dignité ceux-là qui préfèrent mourir sur le champ de bataille que dans les fers.

Il est imprudent le capitaine qui coupe le cable qui le rattache au rivage tandis que la mer gron-

de. Mais que direz-vous quand vous saurez qu'il a fui les brisants pour voguer vers sa destinée ?

Nous préférons la tourmente de l'effort au calme du mépris. Nous avons fait une invention en moral le jour où nous avons comblé le fossé qui séparait les races. La Providence se sert des humbles pour opérer des changements dans l'humanité. L'Afrique endormie s'est réveillée en Haïti. Elle a servi tous les peuples, elle connaît leurs qualités et leurs défauts. Loin de les dominer à son tour, elle leur continuera ses services en les rapprochant dans les liens de la fraternité universelle. Le passé de ses fils au cœur vaillant montrera la liberté comme un devoir. L'Afrique sera le cerveau du monde.

Haïti a ruiné une institution dont l'origine était perdue dans l'obscurité des âges. Son œuvre immortelle, ratifiée par toutes les générations, sera le fondement historique de la liberté humaine restaurée. Toute fondation se tasse avec le temps. L'inégalité des races est une croyance morte, et dans cette île nous l'avons ensevelie pour jamais. Les peuples conquérants viendront souvent pleurer sur la tombe que nous avons creusée. Rendez-nous notre vieille nourrice. — Les morts ne reviennent pas.

En apprenant au monde à se passer d'esclaves, nous lui avons donné une substance plus nourricière, la liberté. Les nations contemporaines nous sont redevables de leurs progrès. Ceux qui procurent un bien-être sont rarement les premiers à en bénéficier. On dirait que les grandes actions plongent dans le rêve ceux qui les ont produites. Après avoir fait une œuvre universelle il nous reste à faire une œuvre personnelle. Un État est une unité politique, on le prend tel qu'il est dans sa vie intime. Son idéal peut rayonner au loin.

mais s'il s'affaiblit au dedans on lui conteste jusqu'au principe de son existence.

C'est la nation qui fait classer l'Etat ; plus est large cette idée, plus elle exige de puissance cérébrale. Nous n'étions pas des hommes parce qu'il nous manquait la liberté. Nous l'avons conquise, et cette conquête nous révèle des devoirs. A des fils d'esclaves il faut l'égalité sociale. Mais cela s'obtient par des efforts continus. Il y a deux affranchissements, le collectif et le personnel. Nous trouvons le premier à l'origine de notre nationalité. C'est l'idée générale, le vaste incendie qui a consumé l'oppression coloniale, l'injustice des siècles.

L'immense clarté disparaît peu à peu et fait place à la nuit. Allumons les flambeaux. Le doute nous envahit de toutes parts, c'est l'heure du travail intérieur, de l'effort individuel. Chaque citoyen doit être en mesure de discerner par son propre jugement, d'établir une juridiction dans sa propre conscience. Alors la sublimité de l'acte accompli en 1804 sera consacrée par l'examen des faits. Sans appui du dehors, sans aucune protection, nous avons fait notre indépendance. L'union était notre seule force. Si nous acceptons pour notre guide le programme de nos pères, les classes seront des groupes d'activités parallèles et non des couches superposées. Elles s'éclaireront et se soutiendront mutuellement.

Qu'on le veuille ou non, notre rôle dans l'humanité est un rôle social, une mission éducatrice. Les grands États sont appelés à s'entre-déchirer, car ils sont égoïstes et rapaces. Le XIXe siècle nous doit, ou plutôt au christianisme dont nous avons été les plus fidèles interprètes, le triomphe du dogme de la liberté humaine. L'exemple donné par nous se propage au-delà des mers, des germes de nationalité poussent sur les rives afri-

caines : persécuté à cause de ses facultés d'assimilation et d'expansion, le noir américain sert de stimulant à la race caucasique.

Si, après avoir intronisé de nouveau la liberté naturelle, nous plaçons la liberté politique sur la large assise de l'éducation, nous grandirons davantage dans l'histoire.

Nous avons commis bien des fautes et la volonté nationale est encore chancelante. Gardons nous cependant d'accuser notre infériorité native. La civilisation actuelle nous offre plus d'erreurs que de vérités, et nous participons dans une certaine mesure à ses préjugés. La nature diversifie les rôles d'après les aptitudes qui naissent d'elles-mêmes, c'est ce qui fait sa grandiose harmonie. Les hommes procèdent autrement : ils ont des préférences, ils font des classifications arbitraires. Les éléments dont ils se servent résistent et cherchent leur place normale.

Nous estimons nos concitoyens au même degré que leurs carrières. Un homme prend rang dans notre société selon le métier qu'il a choisi. Comme nous dédaignons le travail manuel, supposant moins d'intelligence à celui qui l'exerce, le citoyen qui cherche à monter change d'occupation et marche insensiblement vers l'oisiveté. C'est ainsi qu'à chaque station sur la route nous laissons des prolétaires.

Un métier est un moyen d'existence, non une mesure de classification. Celui qui l'exerce avec amour le perfectionne et s'élève en même temps. Dieu a mis le travail agricole à la portée de toutes les intelligences afin que le genre humain puisse vivre. Il inonde de beautés la vie des champs où il appelle la majorité des hommes. D'où vient qu'il y a si peu de poésie dans notre existence nationale ? de ce que nous sommes convaincus que la condition du laboureur est de pour-

voir à notre nourriture, à nos jouissances matérielles, tandis que nous pensons pour lui. Il penserait mieux : il aime le sourire des fruits mûrs et la chanson des ondes ; son âme est pleine de douceur.

Aucune classe n'a pour condition de végéter dans la misère et d'assurer la subsistance des autres ; elles sont toutes obligées de vivre de leur labeur. Le surplus de ce que produit un homme pour son usage s'échange contre ce que produit un autre homme. Nous n'embrassons pas toutes les professions à la fois, parce que ce serait une chimère de notre part de prétendre satisfaire à tous nos besoins en nous passant des autres. Mais autre chose est le travail de la pensée. L'homme ne donne pas le surplus de ses idées, il les met en circulation à mesure que les images les lui suggèrent. Elles lui reviendront sans doute, mais modifiées par la discussion, amplifiées par l'observation générale. Alors, la pensée tout entière est l'héritage du genre humain Elle dirige le progrès en tous ordres. Cette action de l'esprit est certainement plus intense chez certains individus, mais ceux-là ne sont pas d'avance connus.

La supériorité intellectuelle est indépendante de la profession. Le bataillon des penseurs se recrute partout. Dans sa première aux Corinthiens, l'éloquent apôtre de la religion qui annonce le royaume de l'esprit, Paul le tisserand, recommandait à chaque chrétien de continuer à exercer la profession qui était la sienne avant sa conversion. Si l'égalité dans l'éducation devient pour nous un devoir politique ; si le travail, sous toutes ses formes, fait de nous des hommes forts et respectés, rien ne ternira notre gloire.

Soyons justes. Quelque chose me dit que nous ne périrons pas avant d'avoir accompli la mission commencée. Si une puissance quelconque

nous disperse comme Etat, elle n'arrivera jamais à nous dissoudre comme nation. Enfoncées dans cette terre brûlante, les serres du vautour seront desséchées.

Soyons justes les uns envers les autres, et nous aurons moins d'inquiétudes pour la patrie. Une raison, une conscience, voilà le citoyen parfait.



